HÉLÈNE

TROISIÈME PARTIE (1).

XII.

En janvier 1873, Hélène, devenue depuis plus de deux ans déjà M[me] de La Roche-Élie, commença seulement à recevoir dans le vieil hôtel de la rue Racine. — Jusque-là les circonstances avaient mis obstacle à la réalisation des projets ambitieux et mondains qu'elle avait formés en épousant Sosthène de La Roche-Élie.

D'abord, à peine mariée, elle dut prendre le deuil de son grand-père Nogueras; puis la chute de l'empire et l'invasion allemande en 1870 traversèrent brusquement la carrière politique du jeune magistrat, qui comptait sur la candidature officielle pour se pousser à la députation et qui fut mis en congé, d'office, par le gouvernement de la Défense. Pendant toute la durée de la guerre et de la commune, les nouveaux mariés voyagèrent dans le midi. Ils furent rappelés à Tours par une maladie grave de M[me] des Réaux. Cette dernière, dont la santé, très altérée depuis deux ans, déclinait rapidement, s'éteignit à la fin de l'automne, épuisée par une sorte de fièvre consomptive, et ce nouveau deuil cloîtra Hélène chez elle durant une année. — Cependant l'horizon s'était éclairci, le pays reprenait possession de lui-même, les esprits se rassérénaient;

(1) Voyez la *Revue* du 15 mars et du 1[er] avril.

l'aristocratie tourangelle, confiante dans l'habileté de l'assemblée élue en 1871 et espérant un retour prochain du gouvernement monarchique, renonçait à bouder et à tenir ses portes closes. Vers la fin de 1872, M. de La Roche-Élie fut nommé président du tribunal en remplacement de M. Tiffeneau, qui venait de prendre sa retraite. Il profita de cet heureux événement pour ouvrir son salon et y réunir ses amis tous les samedis.

L'hôtel de La Roche-Élie s'élève à l'angle de la solitaire rue Racine et d'une ruelle qui va rejoindre la rue des Ursulines. C'est un austère et somnolent logis construit à la fin du XVII[e] siècle. Situé entre cour et jardin, il est séparé de la rue par un haut mur où des pariétaires poussent dans les pierres noircies, et que coupe un porche cintré aux portes massives, bardées de gros clous en losange. La cour aux pavés sertis d'herbe est comme encaissée entre cette rébarbative clôture et les toits d'ardoise du corps de logis en équerre. Dans un angle, un puits profond, à la margelle brodée de capillaires, dresse son armature compliquée à l'abri d'un robuste tilleul, dont les feuillées dépassent le faîte du mur. Le rez-de-chaussée, élevé au-dessus d'un sous-sol et auquel on accède par un double perron, comprend les appartemens de réception et l'appartement particulier des jeunes mariés, qui donne en partie sur la rue. Le premier étage, disposé de même façon, a été réservé à M[lle] Hortense de La Roche-Élie, qui, ne pouvant l'occuper tout entier, en a transformé les salons en un vaste oratoire ayant presque l'importance d'une chapelle. La façade postérieure, exposée au midi, est un peu moins noire et maussade que celle de la cour. Des glycines et des lierres encadrent les fenêtres qui ont vue sur les charmilles rectangulaires, les ifs en pyramide, les buis en boule et les carrés de fleurs d'un jardin à la française. A droite et à gauche, cet enclos mélancolique est enserré dans les hautes murailles claustrales de deux communautés religieuses. La cathédrale Saint-Gatien, qui est proche, semble étendre sa grande ombre sur cette demeure où l'on entend tout le jour les sonneries des cloches, mêlées aux cris rauques des corneilles qui nichent au sommet des tours de l'église.

— Mais ce n'est pas une maison, c'est un monastère ! s'était écriée Hélène, la première fois qu'elle visita l'hôtel.

— Plût à Dieu ! répliqua M[lle] Hortense de La Roche-Élie, en redressant sa poitrine plate et sa maigre tête de vierge quinquagénaire ; — c'est le plus bel éloge que vous puissiez faire de la maison de mon frère, mademoiselle.

Hélène avait froncé le sourcil et s'était bien promis que le vieil hôtel ne mériterait plus cet éloge quand elle en serait la maîtresse ; mais les événemens l'avaient empêchée de mettre ses projets d'em-

bellissemens à exécution, et en 1873, la maison conservait encore sa physionomie monastique.

Le vestibule carrelé en larges briques blanches de Châteaurenault montrait toujours ses parois nues, peintes à la détrempe, dans lesquelles s'ouvrait la cage de l'escalier de pierre, à rampe de fer forgé, conduisant au premier étage. Des portemanteaux, deux ou trois portraits de famille qui s'écaillaient, et une grande horloge en marqueterie décoraient seuls ce spacieux et sonore couloir, à l'extrémité duquel une double porte vitrée laissait apercevoir les ifs du jardin. — Le salon avait conservé ses lambris blancs et or en bois peint, son lustre en cristal taillé revêtu d'une gaze, son parquet en point de Hongrie recouvert d'un vieux tapis d'Aubusson, et son meuble Louis XIV, tendu en gros de Tours, avec les rideaux de même étoffe, drapant classiquement les larges fenêtres à petits carreaux, où passait le jour froid et verdâtre de la cour. Quatre portraits en pied, représentant des La Roche-Élie en robes de conseillers au parlement, occupaient quatre panneaux. L'ensemble avait une physionomie morose et glaciale, même quand d'énormes bûches de hêtre flambaient dans la monumentale cheminée de marbre rouge. — La salle à manger était pavée en carreaux blancs et noirs et lambrissée de noyer ciré. De chaque côté de la niche du poêle, régnaient de massives armoires en poirier sculpté, étalant derrière leurs vantaux vitrés des services de vieux chine et de lourdes pièces d'argenterie empire : réchauds à trépied, cafetières en forme d'amphores, soupières et légumiers pareils à des vases funéraires. — En face, se détachant du fond brun des boiseries, deux tableaux religieux, peints par un élève de Restout, représentant la Mort de sainte Scolastique et le Massacre des Innocens, avaient le don de couper l'appétit au président Tiffeneau, chaque fois qu'il était convié aux dîners hebdomadaires de son jeune successeur.

Les convives de M. de La Roche-Élie étaient du reste, pour la plupart, des personnages sérieux et mûrs en harmonie avec la décoration de cette solennelle salle à manger. Au premier rang figuraient les trois grands-vicaires, le président Tiffeneau, l'abbé Poulle, directeur de Mlle Hortense, et cette dernière enfin lançant des regards aigres du côté d'Hélène, comme pour lui reprocher d'occuper la place où elle avait trôné pendant des années ; — puis venaient à la file des conseillers généraux bien pensans, les membres du parquet, les juges et leurs femmes. — Tout ce monde, servi par deux domestiques en habit et en gants de coton blanc, mangeait congrûment, cérémonieusement, en s'entretenant de choses politiques et religieuses, tandis que Mme de La Roche-Élie étouffait d'irrésistibles bâillemens sous sa serviette. Après dîner, on retournait

processionnellement prendre le café au salon, où les invités de la précédente série venaient à neuf heures faire un whist et rendre leur visite de digestion.

Le samedi 6 janvier, la réception de Mme de La Roche-Élie fut particulièrement animée. D'abord c'était le jour des Rois et on avait fêté cette solennité par un dîner plus succulent et plantureux que de coutume ; puis, le soir, les familiers et les amis politiques du président avaient profité de cette circonstance pour présenter en personne leurs souhaits de bonne année au maître et aux maîtresses de la maison. — Le lustre du salon était allumé, et cette illumination exceptionnelle ne faisait que mieux ressortir la correcte froideur de la vaste pièce, avec ses tables de whist éclairées par des bougies à abat-jour verts, et ses jardinières ornées de plantes aux feuillages métalliques et durs. — Les fleurs étaient bannies, à cause de Mlle Hortense, à qui les odeurs donnaient la migraine. — Les habits noirs, mêlés de quelques soutanes, étaient en majorité. Tous ces Tourangeaux aux figures rasées, aux façons coites et polies, à l'œil fin sous un masque de bonhomie, avaient l'air endormi et la plaisanterie lourde. Quelques dames médiocrement attrayantes étalaient dans des fauteuils les plis raides et les couleurs neutres de leurs robes montantes. Hélène seule, au milieu de ces fruits déjà passés, épanouissait l'éclatante fraîcheur de ses vingt-deux ans. Blanche, élégante, éblouissante, elle rappelait cette autre Hélène dont Eschyle célébrait la beauté : — « Calme comme la mer tranquille,.. attrait charmant des yeux, fleur du désir troublant le cœur. » — Elle étrennait une robe neuve au corsage décolleté en pointe sur le dos et la poitrine, ce qui lui attirait les regards sournoisement admiratifs des hommes, et scandalisait gravement sa dévote belle-sœur.

Celle-ci, mince, émaciée et fluette, sous son corsage plat, faisait penser à une antique fleur desséchée entre les pages d'un album. En dépit de ses joues fanées, de ses frisons de boucles grises, de son cou maigre, où les tendons saillaient comme des cordes, elle avait conservé de sa jeunesse enfuie et inutilisée une gracilité d'adolescente, des rougeurs d'ingénue, des pudeurs de petite fille. Elle était coiffée à l'enfant, et ses yeux clairs, d'un bleu de glacier, donnaient à sa physionomie une apparence de douceur angélique, malheureusement démentie par un nez pointu, un menton fuyant et des lèvres minces aux coins tombans. Son front étroit et têtu, sa voix acide, achevaient de mettre les gens en garde contre la trompeuse candeur de cette virginité conservée dans du verjus. Le président Tiffeneau, qui était caustique, l'avait baptisée « la vierge aux orties, » et le mot avait fait fortune. — Lorsque Mlle Hortense

était contrariée, l'azur de son regard se troublait; il devenait gris, dur et acéré comme une pointe d'acier, son nez s'amincissait, sa bouche grimaçait pour lancer des paroles dangereuses comme des flèches empoisonnées. Alors on comprenait combien il s'était amassé de déboires, de désirs avortés, de mesquines jalousies, de moisissures âcres dans ce cœur de vierge, dont un célibat forcé avait changé le miel en vinaigre.

La beauté et la triomphante jeunesse d'Hélène remuaient à tout instant la lie déposée au fond de cette âme et la ramenaient à la surface. Mlle de La Roche-Élie ne pardonnait pas à la jeune femme de lui avoir dérobé la meilleure part de l'affection de son frère et surtout de l'avoir déçue dans ses calculs. Elle avait cru que cette fille épousée presque sans dot reconnaîtrait humblement sa souveraineté de sœur aînée; elle s'était promis de la manier comme une cire molle et de la régenter comme elle avait régenté Sosthène. Mais, dès les premiers jours de la vie commune, Mme de La Roche-Élie, tout en montrant de la déférence pour sa belle-sœur, avait manifesté nettement l'intention de rester indépendante. Elle avait d'abord essayé cependant de séduire Mlle Hortense à force d'entrain et de bonne grâce; à son arrivée dans la maison de la rue Racine, elle avait dit à la vieille fille en l'embrassant gentiment :

— N'est-ce pas? vous me réserverez un peu de l'amitié que vous avez pour M. de La Roche-Élie? Moi, de mon côté, je m'efforcerai de ne point trop donner à votre frère le regret du passé.

Mais Mlle Hortense n'avait pas le don des paroles aimables. D'ailleurs, le compliment de sa jeune belle-sœur lui rappelait sa situation de reine détrônée. Aussi ne lui vint-il aux lèvres qu'une aigre réponse :

— En le rendant heureux vous ne ferez que votre devoir.

— Je comprends, insista Hélène, qui voulait se montrer conciliante, que l'arrivée d'une étrangère dans votre maison vous soit pénible dans les commencemens; mais je suis facile à vivre, vous verrez, et j'espère que vous vous habituerez à me traiter comme une sœur cadette.

— Je tâcherai, répliqua Hortense avec un soupir résigné; enfin, j'espère, comme vous, que nous y réussirons avec l'aide de Dieu.

— *Amen!* grommela entre ses dents Mme de La Roche-Élie en regagnant sa chambre.

L'accueil malveillant d'Hortense la froissa. Elle n'était pas femme à renouveler des avances qu'on avait accueillies d'une façon si revêche. A partir de ce moment, elle traita la vierge aux orties avec une hauteur cérémonieuse. L'absence des jeunes époux, en 1870 et 1871, apporta forcément une trêve à cette sourde animosité;

mais, à leur rentrée dans l'hôtel de la rue Racine, les hostilités recommencèrent. L'attitude d'Hortense n'était pas ouvertement et hardiment agressive; elle procédait par menues attaques perfides. Ce fut une guerre de coups d'épingle : remarques désobligeantes, blessantes réticences, petites traîtrises masquées sous des airs de victime, toutes choses qui exaspéraient Hélène et la poussaient à bout. Quand elle se plaignait à son mari, celui-ci commençait par s'indigner avec elle, l'exhortait à la patience et promettait de sermonner sa sœur; mais, dès qu'il se trouvait en présence de Mlle de La Roche-Élie, toutes ses belles résolutions faiblissaient. Il avait été trop longtemps traité par elle en petit garçon pour oser parler en maître. Il biaisait devant son aînée, cherchait des faux-fuyans et finissait par baisser pavillon. Hortense lui imposait et il n'osait lui tenir tête.

Chaque fois qu'il s'agissait du gouvernement intérieur de la maison, Hélène s'apercevait qu'il fallait compter avec cette fille rétive et que rien ne s'exécutait sans sa permission. Elle avait manifesté le désir de renouveler une partie du mobilier de l'hôtel et de mettre dans l'appartement de réception un peu du confort et du luxe modernes. Sosthène avait d'abord dit oui; mais, quand il discuta ces projets de restauration devant Mlle Hortense, cette dernière trouva de si ingénieux argumens pour lui prouver qu'il avait tort, que tout fut indéfiniment ajourné. Les mêmes résistances se reproduisirent quand on parla de recevoir et qu'Hélène voulut étendre les invitations de façon à introduire chez elle un élément plus jeune et plus mondain. De nouveau, la volonté de M. de La Roche-Élie s'effaça devant l'entêtement et les insinuations peu charitables de sa sœur. Mme de La Roche-Élie trouva que décidément son mari montrait une faiblesse qui confinait à la lâcheté; son estime pour le caractère de Sosthène baissa rapidement. Elle lui croyait, à défaut d'autres qualités sympathiques, une certaine force morale, et la pusillanimité dont il faisait preuve venait de détruire cette dernière illusion. Son cœur était toujours resté fermé à M. de La Roche-Élie; mais maintenant le mépris s'y infiltrait goutte à goutte, et, s'ajoutant à d'autres dissolvans mystérieux, corrodait lentement les liens conjugaux que le devoir, à défaut de tendresse, avait jusque-là maintenus solides et résistans.

A partir de ce moment, la jeune femme avait pris une attitude indifférente et s'était désintéressée de ce qui se passait dans sa maison. — Ce soir même, dans ce salon qui était le sien, au milieu des hôtes de son mari, elle avait l'air d'une étrangère en visite. Tous ces invités, d'une gravité pesante ou d'une vulgarité prétentieuse, dont la lumière des lampes éclairait les têtes chauves ou

coiffées de cheveux ternes, grisonnans, mal plantés; — ces conversations terre à terre, dont la politique locale faisait tous les frais; ces discussions minutieuses à propos d'un atout jeté trop tôt ou trop tard, l'ennuyaient et l'assoupissaient comme le bruit menu d'une pluie d'automne. Enfoncée dans un grand fauteuil au coin de la cheminée, elle laissait insoucieusement Mlle Hortense trôner au milieu du cercle des soutanes et des robes montantes, et jouer à la maîtresse de maison. Elle écoutait sans les entendre les propos édifians qu'on échangeait sur le dernier sermon de monseigneur ou sur les titres du chanoine de Gironcourt à la prochaine vacance épiscopale. De temps en temps elle promenait un regard vague sur un autre groupe, où Sosthène de La Roche-Élie ergotait avec solennité sur l'étendue des pouvoirs constituans de l'assemblée nationale. Au milieu de ces politiciens de province, Sosthène, qu'elle ne voyait que de dos, paraissait plus vieillot, plus empesé et plus pédant encore que de coutume. Ses épaules s'arrondissaient; ses cheveux plats, ramenés derrière l'oreille, avaient quelque chose d'ecclésiastique; Hélène le trouvait ridicule et ses yeux revenaient en hâte se fixer sur les bûches du brasier, dont le pétillement la berçait et dont les flammèches bleuâtres lui suggéraient des visions rétrospectives.

Elle repassait avec mélancolie la liste déjà longue de ses désenchantemens : depuis l'amère désillusion de la nuit des Aigues, au pied du balcon de Delphine, jusqu'à son réveil navrant dans la chambre nuptiale, au lendemain de son mariage. Elle avait rêvé l'amour glorieux, jeune, triomphant; elle n'en avait eu que la parodie brutale et maladroite dans l'alcôve glaciale de son maussade hôtel. Elle avait souhaité de se marier richement pour être à la tête de la société, recevoir chez elle des hôtes aux noms retentissans, éblouir le monde et y régner; — et voilà qu'elle était confinée dans un cercle monotone d'abbés, de magistrats et de dévotes, où l'ennui la prenait à la gorge; où, pour ne pas devenir stupide, elle en était réduite à abdiquer le pouvoir entre les maigres mains de Mlle Hortense, préférant encore cet effacement mortifiant à la corvée de distraire cette collection de bourgeois assommans. « Tu seras adulée, admirée, enviée! » lui avait dit sa mère. — Enviée? et par qui, grand Dieu! Elle se prenait elle-même en pitié. — Elle était tentée de s'écrier, comme Mme d'Houdetot : « Je me mariai pour aller dans le monde, voir le bal, la promenade, l'opéra, la comédie, et je n'allai point dans le monde, et je ne vis rien, et j'en fus pour mes frais. » Alors son esprit se reportait aux fêtes du château des Aigues; à travers les rouges écroulemens du brasier elle revoyait, devant la façade blanche et brodée de sculptures, les jeunes gens et les jeunes femmes qui jouaient au croquet le jour où elle avait

répondu oui à la demande de M. de La Roche-Élie; — le bruit sec des maillets montait dans l'air avec les éclats de rire de miss Walford, les intonations enfantines de Mme de Boiscoudray. — Tous ces compagnons de plaisir de sa première jeunesse, où étaient-ils maintenant? La guerre et la chute de l'empire avaient transformé la société tourangelle. Delphine de Boiscoudray avait vendu les Aigues et s'était fixée à Paris. La colonie anglaise s'était dispersée au premier coup de canon et n'était plus revenue. Elle seule restait ensevelie dans ce morne hôtel monastique de la rue Racine...

Tout à coup, au milieu de ces ressouvenirs mélancoliques, quelques mots, prononcés par un des personnages qui discutaient avec M. de La Roche-Élie, la réveillèrent brusquement et elle prêta l'oreille :

— Vous savez, disait un juge, que M. de Préfaille est devenu républicain?

— Allons donc!

— Parfaitement; c'est Gambetta qui l'a converti pendant que le gouvernement de la Défense siégeait à l'archevêché.

— Pourtant on assure qu'il est du dernier bien avec certaine comtesse qui ne passe pas pour républicaine.

— C'est de l'histoire ancienne... Femme varie, et la comtesse en question est très femme sous ce rapport.

— La fortune aussi est femme, insinua le président Tiffeneau, et il paraît qu'elle a maltraité le beau Philippe... Il est ruiné aux trois quarts.

— Cela explique tout... Quand on est mal dans ses affaires, on éprouve le besoin de pêcher en eau trouble... Il y aura bientôt un député à remplacer dans Indre-et-Loire, et M. de Préfaille se fera porter sur la liste radicale.

— Ce sera un spectacle édifiant... Un descendant des croisés marchant la main dans la main avec les révolutionnaires!

— Quelle époque que la nôtre, messieurs! soupira l'abbé Poulle. Il est temps que les honnêtes gens s'unissent pour opposer une digue à la marée montante du radicalisme... Monsieur de La Roche-Élie, vous devriez vous laisser porter sur la liste conservatrice.

— Je ne serais pas soutenu par la préfecture, répondit gravement le jeune président en scandant ses phrases. — Non, je me réserve... pour un avenir qui n'est pas éloigné... Quand le moment sera venu, messieurs,.. la cause de l'ordre n'aura pas, croyez-le bien,.. de soutien plus ferme et plus dévoué que moi.

Les mains appuyées sur les bras du fauteuil, la tête immobile, Hélène ne perdait plus un mot de cette conversation. Le nom de Philippe de Préfaille lui tintait dans les oreilles. Il y avait longtemps

qu'elle n'avait éprouvé une émotion aussi forte. Cela la tirait de sa monotonie somnolente. Depuis son mariage, c'était à peine si elle avait entendu parler de M. de Préfaille; parfois elle repensait à lui, comme à quelqu'un qu'on ne doit plus revoir et dont le souvenir s'enfonce déjà dans une brume assourdie... Et voilà que brusquement elle apprenait qu'il vivait à Tours. Il habitait à quelques pas d'elle, et, à cette heure même, il longeait peut-être indolemment le trottoir de la rue Royale. — Elle était tout étonnée de ne plus retrouver au fond de son cœur cette rancune rageuse qui l'animait lorsqu'elle s'était séparée de lui sur la pelouse des Aigues... Comme contraste à son entourage actuel d'hommes mûrs et ennuyeux, elle le revoyait tel qu'il lui était apparu un soir à l'hôtel de Boiscoudray : — jeune, pimpant, avec son aplomb d'homme à la mode, avec ce nonchalant sourire de viveur déjà blasé par les bonnes fortunes. — Elle s'était de nouveau si profondément replongée dans ses méditations, qu'elle ne s'aperçut pas que le domestique avait apporté le thé, et que Mlle Hortense était déjà occupée à remplir les tasses.

— Ma chère Hélène, s'écria tout à coup la vieille fille avec son acide filet de voix, je vous demande pardon de vous déranger, mais le thé refroidit... Voudriez-vous avoir l'obligeance de m'aider à le servir?

La jeune femme se leva et obéit machinalement, mais elle s'acquittait très distraitement de ses fonctions, versant du rhum aux gens qui lui demandaient de la crème, et réciproquement. Le grand-vicaire Raveneau, qui aimait le thé très sucré, fit la grimace en portant la tasse à ses lèvres et alla réclamer du sucre à Mlle Hortense. Celle-ci, tout en réparant l'oubli de sa belle-sœur, haussa silencieusement les épaules et leva les yeux au ciel d'un air de consternation résignée. — Les joueurs de whist avaient terminé leur partie. Peu à peu les invités vinrent s'incliner devant les maîtres du logis et disparurent successivement. Vers onze heures et demie, Mlle Hortense, Sosthène et sa femme se retrouvèrent seuls dans le salon.

— Madame, dit alors avec une aigreur mielleuse Mlle Hortense, vous devriez bien perdre l'habitude de vous abstraire dans vos pensées quand vous avez du monde chez vous... Le thé a été servi d'une si étrange façon que M. le grand-vicaire a failli boire le sien sans sucre.

— Le pauvre homme! murmura ironiquement Hélène; que ne le serviez-vous, mademoiselle, vous qui connaissez si bien ses petites habitudes?

M. de La Roche-Élie, prévoyant un orage, allait et venait, affairé, ramassant les cartes, serrant les jetons, soufflant les bougies...

— C'est pourtant votre devoir, répliqua plus acrimonieusement M[lle] de La Roche-Élie, c'est à vous de tenir dignement la maison de mon frère... Vous le lui aviez promis, si j'ai bonne mémoire, mais maintenant que vous vous êtes... fait épouser...

— Permettez! interrompit Hélène avec hauteur, vos souvenirs vous trompent, mademoiselle, je n'étais pas encore assez vieille pour en être réduite à me faire épouser, comme vous dites charitablement... Votre frère m'a choisie de son plein gré et même avec un certain plaisir... J'en appelle à sa bonne foi!..

A mesure qu'elle parlait, la jeune femme sentait la colère lui monter à la tête. Pendant ce temps, M. de La Roche-Élie, agenouillé devant la cheminée, tisonnait avec acharnement.

— Mais répondez donc, monsieur! s'exclama-t-elle en s'avançant impérieusement vers lui.

— Ma chère Hélène, hasarda le magistrat en se décidant à s'interposer, je vous en prie, soyez plus calme!

— Rappelez donc à mademoiselle, continua-t-elle avec un tremblement dans la voix, que je ne me suis pas jetée à votre cou, et que c'est vous, au contraire, qui m'avez suppliée d'accepter votre nom... J'y ai consenti, mais je ne prévoyais pas qu'en épousant le frère, j'aurais à subir les insultes de la sœur!

— Hélène, ma sœur n'a pas eu l'intention...

— Sosthène, s'exclama plaintivement Hortense, inutile de chercher à me défendre, j'ai ma conscience pour moi... Je ne me sens pas atteinte par des colères d'enfant mal élevée...

— Pas plus que moi par des rancunes de vieille fille... Je vous cède la place, mademoiselle, riposta Hélène... Bonsoir! dormez bien.

Et lentement, d'un air très calme en apparence, mais avec une violente irritation intérieure, elle sortit du salon.

XIII.

Bal à la préfecture. Le nouveau préfet envoyé par M. Thiers aux Tourangeaux est arrivé avec un programme de concorde et de conciliation. Marié récemment, riche, spirituel, libéral, ayant brillé jadis à cette conférence La Bruyère, qui fut sous le second empire une pépinière de lettrés et d'hommes politiques, il a réussi à faire de son hôtel un terrain neutre où se rencontrent les hommes de tous les partis. La vieille aristocratie royaliste boude seule et se tient sur la réserve; mais les banquiers, les gros bonnets du commerce et de l'industrie, les riches propriétaires terriens, ne dédaignent pas de s'y rencontrer avec les fonctionnaires du nouveau gouvernement.

L'élément militaire et l'élément bourgeois y fraternisent; les conservateurs et les républicains s'y coudoient.

Splendidement illuminés, tapissés de plantes fleuries sur lesquelles les vibrations sonores de l'orchestre et le tournoiement des valseurs font courir un léger frisson, les salons du premier étage sont remplis d'uniformes et d'habits noirs qu'égaient les couleurs vives des toilettes féminines. Les chairs nues des bras et des épaules épanouissent leur blancheur nacrée dans des corsages soyeux largement ouverts; les nuques sveltes et délicates dressent fièrement leur casque de cheveux noirs ou blonds, bruns ou fauves, où des diamans tremblent comme des gouttes d'eau. Dans le chassé-croisé des quadrilles, les moires à plis droits, les lampas lamés d'argent, les mousselines transparentes mêlent l'ondoiement de leurs traînes. Les yeux avivés par le désir de plaire jettent au passage de magnétiques rayonnemens. La joie du plaisir retrouvé, de la vie mondaine renaissante, donne à tous ces profils de femmes une expression de grâce provocante et comme un renouveau de beauté.

Parmi les danseuses, l'une des plus séduisantes est sans contredit Mme de La Roche-Élie. Dans sa robe de satin blanc tout unie, que relève seule une parure de turquoises, avec ses cheveux roux plaqués sur les tempes et relevés au sommet de la tête par un peigne garni également de turquoises, portant autour de ses poignets des bracelets de vieil argent, Hélène a l'air d'une vierge byzantine. C'est le premier bal auquel elle assiste depuis son mariage, et elle semble en savourer longuement tout l'attrait voluptueux. Aux sons de la musique, les souvenirs d'autrefois lui reviennent comme des parfums lointains et elle les respire avec la joie qu'on éprouve à revoir d'anciens amis longtemps absens. Son entrée a fait sensation, et bientôt elle est assaillie d'un tourbillon de jeunes gens qui tous réclament l'honneur d'être inscrits sur les lames de son éventail. Le démon du bal la ressaisit et elle promet à tous, au risque de s'embrouiller dans sa comptabilité. Elle s'abandonne tout entière au plaisir de danser, tandis que M. de La Roche-Élie distribue des poignées de main à des hommes influens et cause politique dans des embrasures de portes.

Entre deux contredanses, Hélène se laisse conduire au buffet pour respirer un peu, et tout à coup, dans une glace qui reflète les tables chargées de fleurs, de rafraîchissemens et d'argenterie, elle aperçoit, comme une apparition d'autrefois, une image inoubliable qui se dégage de la foule des habits noirs et se détache seule pour elle dans le champ du miroir. Son cœur bat soudain plus vite, car cette image est celle de Philippe de Préfaille.

Involontairement elle se retourne. — C'est bien lui, là, debout

contre une colonne, changé seulement par sa barbe, qu'il porte entière maintenant, — pour mettre sans doute sa figure en harmonie avec ses opinions fraîchement démocratiques. — Du reste, cette barbe châtaine, frisée, peignée et taillée en éventail lui sied à merveille et donne une pointe de sérieux à sa physionomie toujours jeune et finement souriante.

Pour Philippe de Préfaille tout n'a pas été rose depuis la chute de l'empire. Il s'est bien conduit pendant la guerre ; capitaine d'une compagnie de mobiles, il s'est crânement battu à Beaune-la-Rolande ; même il y a gagné ce bout de ruban qui rougit discrètement sa boutonnière. Mais sa fortune, déjà fortement ébréchée sous l'empire, a reçu le coup de grâce pendant la crise de 1870. Après la guerre, il est rentré dans son *pigeonnier*, ruiné à plat. Ses propriétés sont grevées de lourdes hypothèques, ses valeurs mobilières ont fondu comme neige au soleil de mars, et, en réglant ses comptes, il a reconnu qu'après liquidation faite, il lui resterait à peine dix mille francs de rente. Il a fallu dételer, et c'est alors qu'il s'est tourné vers la politique, — ce port aux eaux troubles et douteuses où se réfugient tous les navires désemparés. — Avec son entregent, sa faconde, son activité et son audace aventureuse, Philippe s'est dit qu'il trouverait là mieux que partout ailleurs les moyens de se remettre à flot ; il ne s'agissait seulement que de bien choisir le pavillon dont il arborerait les couleurs. Sous ses apparences étourdies et frivoles, il ne manque ni de flair ni d'esprit pratique. Il a compris que le vent souffle du côté de la démocratie, et que le suffrage universel devenu libre va inévitablement arracher la direction des affaires aux classes dites supérieures. Il a observé curieusement ses anciens amis ; il les a vus incertains, divisés, hésitans, n'osant plus vouloir, tandis que, dans les masses profondes et houleuses des nouvelles couches, il a pressenti des forces obscures et inconscientes, dont un habile homme pouvait tirer parti pour se hisser au pouvoir, et résolument, en joueur hardi, il a mis son dernier enjeu sur cette hasardeuse combinaison. Avec son aplomb de viveur qui n'a plus rien à perdre, son scepticisme d'homme blasé et son mépris de ce qu'il appelle le préjugé, il a exécuté cette volte-face avec beaucoup d'entrain et de bonne humeur. Il a déposé sans le moindre scrupule sa baronnie et l'écusson de ses pères dans son *pigeonnier*, et, dépouillant le vieil homme, il a reparu dans la peau d'un républicain. Grâce à ses qualités de beau diseur et à sa culture d'esprit, il s'est vite assimilé le jargon politique. Il a trouvé de belles phrases sonores pour parler « des passions étroites et égoïstes des factions monarchiques » et de l'adhésion « des hommes de bonne volonté à la foi républicaine ; » il a écrit des brochures, présidé des banquets, harangué

les cultivateurs dans des réunions publiques où il leur a éloquemment parlé des besoins de l'agriculture et du relèvement des droits protecteurs sur les céréales ; — bref il est devenu le seul candidat sérieux du parti avancé ; un siège va devenir vacant dans le département et on regarde son élection comme très probable.

Seulement, il y a le revers de la médaille ; l'aristocratie tourangelle, qui le traite de rénégat, lui a fermé ses portes ; ses anciens amis lui ont tourné le dos. La comtesse de Boiscoudray, qui seule aurait eu le courage de l'accueillir et de le défendre, a quitté la Touraine. Il se trouve maintenant fort esseulé dans cette ville, où il faisait jadis la pluie et le beau temps ; ses nouveaux coreligionnaires lui semblent parfois un peu lourds et ennuyeux ; ils ont des exigences de mauvais goût et des importunités fâcheuses. Le beau Philippe se sent, par intervalles, dépaysé dans ce monde démocratique, où il vit de pair à compagnon avec des journalistes sans talent et des courtiers électoraux sans vergogne. Lui qui est venu au monde avec des gants, il s'avoue tout bas que le populaire a la poigne un peu rude. Aussi n'est-il point fâché de changer d'air quelquefois et de se retremper dans un milieu dont les élégances lui rappellent le temps où il faisait la fête.

Il est allé au bal du préfet dans ces dispositions d'esprit. Il se promène nonchalamment dans les salons pleins de fleurs et résonnans de musique, et il respire plus à l'aise. Les épaules nues, les chevelures déjà défrisées par la chaude atmosphère du bal, les frou-frous des toilettes frissonnantes, exhalent une *odor di femina* qui lui monte doucement à la tête et réveille ses appétits de plaisir. Sa jeunesse semble reverdir ; il est repris du désir de flirter avec quelqu'une de ces jolies danseuses ; il se dit qu'après tout, ses farouches électeurs ne sont pas là, et qu'un futur député radical peut bien se passer la fantaisie d'une valse sans manquer au mandat impératif. — C'est à ce moment qu'Hélène l'aperçoit dans la glace et tourne la tête vers lui. La jeune femme ne paraît point, d'ailleurs, très surprise de le retrouver là. Au fond de la voiture qui la conduisait au bal, elle avait pensé qu'elle pourrait l'y rencontrer, et, tandis que M. de La Roche-Élie enfonçait ses doigts dans des gants blancs trop larges, le vague espoir de cette rencontre lui faisait déjà battre le cœur.

Philippe, de son côté, l'a facilement reconnue, car le mariage ne l'a point changée ; cependant, avant de s'approcher d'elle, il reste un moment indécis, se souvenant de la façon peu aimable dont elle l'a quitté aux Aigues et incertain de l'accueil qu'il recevra. — Après tout, que risque-t-il ? D'être congédié par une parole dédaigneuse ou une repartie mordante dans le genre de celle qu'Hélène lui a lan-

cée en réponse à son compliment, le jour des fiançailles? Bah! il a le don de la réplique et il n'est pas de ceux à qui une femme fait peur. Il s'avance, la lèvre souriante, et s'incline devant Mme de La Roche-Élie :

— Bonsoir, madame, dit-il, voilà un bon quart d'heure que je désire vous présenter mes hommages et mes félicitations, mais je n'osais vous aborder.

— Pourquoi donc, monsieur? répond-elle en froissant un peu nerveusement les branches de son éventail.

— Dame! parce que dans le monde où nous nous sommes rencontrés, je passe maintenant pour un espèce de lépreux, et, comme la plupart de vos amis n'ont pas l'air de me reconnaître quand je les coudoie dans la rue, j'avais peur que vous ne me missiez, vous aussi, en quarantaine à cause de mes opinions subversives.

— Moi, monsieur, je ne m'occupe pas de politique, Dieu merci!

— Et vous avez bien raison!.. C'est une vulgaire et ennuyeuse cuisine dont il faut laisser la besogne au sexe laid... Pourtant, permettez-moi de vous affirmer que je ne suis pas si noir que j'en ai l'air.

Elle lui lance un regard oblique, demi-sérieux et demi-moqueur.

— Mais vous n'en avez pas l'air! réplique-t-elle en riant.

— Je n'ai pas brûlé ce que j'adorais, comme on m'en accuse, continue-t-il gaîment, j'ai seulement obéi à la loi qui entraîne les hommes jeunes vers les idées jeunes... J'ai horreur de ce qui est vieux, décrépit et agonisant... C'est pourquoi je me suis tourné vers un monde nouveau et plus vivant...

— Vous me prenez pour un de vos électeurs? dit-elle ironiquement... N'avez-vous pas honte de me répéter des phrases de journal, quand l'orchestre joue de si jolies valses?

— Pardonnez-moi, répond-il en se raillant à son tour, c'est le métier qui veut ça, et, même en dormant, je me surprends à murmurer des lambeaux de discours... Pour me prouver que vous ne me gardez pas rancune, voulez-vous m'accorder cette valse?

Elle fait un signe d'assentiment et il l'enlève juste au moment où le danseur avec lequel elle s'était engagée vient réclamer la danse promise, et regarde, ébaubi, le couple s'éloigner en tournoyant.

Les musiciens jouent *le Beau Danube bleu*. La tendresse des phrases mélodiques les entraîne tous deux vers les ressouvenirs de la fête des Aigues. — D'abord, chaque note éclôt comme un long soupir, comme une caresse d'amour achevée dans un sanglot; puis l'orchestre entier fait explosion, le rythme court, orageux, violent comme un torrent passionné. Autour d'eux, tout chatoie et tourne à donner le vertige : les étoffes bruissantes, les pierreries, les fleurs,

les têtes aux lèvres entr'ouvertes et aux yeux noyés. — Le vol circulaire, toujours plus rapide, leur ôte la sensation de la réalité et les isole comme au centre d'un cercle enchanté. La joie amoureuse de la valse les berce, pareille à un chant du temps passé. Hélène s'appuie avec plus d'abandon au bras de Philippe; son cœur bat plus vite dans sa blanche poitrine soulevée et une rougeur lui monte aux joues... Comme une rosée délicieuse, la mélodie chantante lui amollit le cœur, et elle sent vaguement se fondre les dernières rancunes qu'elle gardait contre M. de Préfaille... S'il a aimé Delphine de Boiscoudray, il l'a aimée comme tant d'autres, à la surface, et, d'ailleurs, ne dit-on pas que cette liaison est finie?.. Pourquoi lui tiendrait-elle rigueur d'un caprice que l'oubli a déjà fané?.. Tout en tournoyant, demi-grisée, elle le regarde et le retrouve comme elle l'a toujours vu dans ses admirations de jeune fille... Sans se parler, sans s'arrêter, ils valsent toujours plus vite. Sur les lèvres d'Hélène un sourire passe comme un rayon de soleil mouillé; une tendresse muette semble monter de sa bouche mi-close à ses yeux baignés d'une moite lueur de plaisir...

Ils s'arrêtent essoufflés. Cette valse bienheureuse va finir, hélas!.. L'orchestre presse la mesure avec plus de hâte, comme un cheval dont le trot se précipite à mesure que s'approche le terme du voyage. — La jeune femme songe que Philippe va la quitter sans presque lui avoir parlé, et qu'elle aura ainsi laissé passer l'occasion de renouer connaissance avec celui qu'elle aime toujours. Cette rencontre, due au hasard, sera-t-elle donc unique, et, au sortir de ce bal, deviendront-ils de nouveau étrangers l'un à l'autre?.. La raison lui insinue que ce serait là le plus sage des dénoûmens; mais, en même temps, le besoin de mettre une rare émotion dans la sèche monotonie de sa vie quotidienne la pousse à chercher un moyen de revoir M. de Préfaille. Il lui semble qu'après avoir subi patiemment les ennuyeux amis de son mari et l'aigre despotisme de sa belle-sœur, elle a bien droit à quelque agréable compensation, — et comme elle a coutume de se déterminer d'après les impulsions de son cœur et non d'après les conseils de sa raison, elle lève à demi les yeux vers Philippe, et, tout en agitant son éventail, elle lui pose de brèves questions d'une voix encore palpitante :

— Vous êtes depuis longtemps à Tours?

— Depuis un mois.

— Pourquoi n'êtes-vous pas venu me voir?

— Je ne le pouvais guère... M. de La Roche-Élie et moi, nous sommes devenus des ennemis politiques, et je ne sais jusqu'à quel point il serait enchanté de ma visite.

— Il ne s'agit pas de lui, mais de moi qui ne me mêle pas de toutes ces questions politiques.

— Avez-vous un jour?

— Oui, le samedi, mais je reçois beaucoup de personnages ennuyeux, sans compter ma belle-sœur.

— La perspective est engageante!..

— Aussi je ne vous conseille pas trop de choisir le samedi. — Les autres jours, on me trouve de trois à cinq.

— Mais M. de La Roche-Élie?..

— Quoi? dit-elle en relevant impérieusement la tête.

— Ne pourrait-il pas s'offusquer de me voir chez vous?

— Mon mari ne m'empêche pas de recevoir mes amis... D'ailleurs, à ces heures-là, il est toujours au palais.

— Et Mlle de La Roche-Élie,.. est-elle aussi au palais?

— Non, elle est à l'église... Oh! c'est une créature angélique!

La valse est finie. Il lui offre le bras et la ramène au buffet; puis, quand il lui a apporté une coupe de champagne, il s'incline en souriant et se dispose à prendre congé.

Elle boit rapidement le contenu de la coupe, et, lui tendant la main gaîment :

— Alors, sans adieu!.. à bientôt!

— A bientôt!

Leurs yeux se rencontrent dans un long regard; leurs mains se serrent, il salue et se perd dans la foule.

XIV.

Dès le commencement de la semaine qui suivit le bal du préfet, Philippe de Préfaille songea à tenir la promesse qu'il avait faite à Mme de La Roche-Élie. Il manquait trop de distractions à Tours pour ne pas profiter de cette aubaine qui se présentait à lui avec tous les signes avant-coureurs d'une bonne fortune possible. En sortant du bal, il s'était agréablement remémoré les brèves questions d'Hélène et l'adroite façon avec laquelle elle lui avait indiqué les heures où on avait chance de la trouver seule. Cela avait tout à fait l'air d'un rendez-vous. Chemin faisant, il rapprochait de cette brusque invitation la riposte malicieuse que la jeune femme lui avait lancée lorsqu'il était venu la complimenter ironiquement de son mariage avec M. de La Roche-Élie. Cette singulière réponse contenait une allusion à certaines confidences qu'il avait échangées avec la comtesse de Boiscoudray sur le balcon du boudoir des Aigues. Comment les paroles murmurées, pendant ce tête-à-tête nocturne, étaient-elles arrivées aux oreilles de Mlle des Réaux? Elle l'avait donc épié, cette nuit-là? elle était donc jalouse de Delphine?.. Alors il se rappelait la valse pendant laquelle Hélène lui

avait raconté les premières déclarations de M. de La Roche-Élie, l'incident des roses attachées à sa boutonnière, le toast porté pendant le souper... Et soudain tout ce passé s'éclairait, illuminé par une douce et amoureuse clarté. — Idiot que j'étais! s'écriait-il intérieurement, mais j'avais, sans m'en douter, conquis le cœur de cette jolie fille!.. Comment ne m'en suis-je pas aperçu?.. Enfin, tout est pour le mieux et il n'y a rien de perdu... La pauvre enfant! je conçois que ce pédant de La Roche-Élie doit l'ennuyer considérablement, et c'est vraiment une charité que de la distraire un peu de la vie qu'elle mène entre le frère et la sœur...

Une après-midi, vers quatre heures, par un ciel pluvieux et un brouillard gris, il s'achemina vers l'hôtel de La Roche-Élie. Il se perdit d'abord dans le dédale de petites rues qui serpentent derrière les cloîtres et fut obligé de demander son chemin à un sacristain qui sortait de la cathédrale. Enfin, tout transi, il tira discrètement la chaîne de fer qui pendait sous le porche rébarbatif de l'hôtel. A son coup de sonnette, le lourd battant fut ouvert par une accorte et jolie soubrette, à la toilette élégante, à la figure éveillée. — Cette jeune fille, originaire de Saint-Symphorien, avait été amenée dans l'hôtel par Hélène, qui l'avait attachée à son service particulier. — Au sourire intelligent qui accueillit sa demande, lorsqu'il s'informa si Mme de La Roche-Élie était chez elle, Philippe devina qu'il était attendu et que la femme de chambre avait reçu l'ordre de guetter sa venue.

Elle lui fit signe de la suivre, et trottinant sur la pointe des pieds, traversa la cour lestement.

— Brr! se dit M. de Préfaille, en examinant le cailloutis herbeux, la façade noire et la nudité du vestibule, cette maison me donne froid dans le dos... Il me semble que je suis dans le château de Barbe-Bleue, et que je viens délivrer la princesse qui y languit, enchantée par une fée Grognon quelconque...

La vue de ce maussade intérieur lui enleva ses derniers scrupules et il suivit d'un pas léger la soubrette dans l'ombre d'un second couloir. Tout à coup la jeune fille poussa une porte et introduisit Philippe dans une pièce donnant sur le jardin et chaudement égayée par un feu clair qui flambait dans la cheminée. A l'un des angles, Mme de La Roche-Élie, enfoncée dans une chauffeuse, rêvait à la lueur du brasier. — A l'arrivée du jeune homme, elle se leva avec vivacité et lui tendit la main.

— Vous êtes bien aimable d'avoir tenu votre promesse, lui dit-elle en lui désignant un siège en face d'elle.

La femme de chambre, après avoir apporté une lampe et fait tomber les rideaux de la fenêtre, s'était retirée silencieusement.

Philippe examinait la pièce haute de plafond, tendue de satin bleu foncé, qui servait de petit salon à Hélène. Un tapis épais, des fleurs sur la cheminée et dans des jardinières, un piano drapé d'une vieille étoffe à ramages, quelques livres épars, donnaient à cette partie de l'appartement du rez-de-chaussée un aspect plus hospitalier et plus moderne, qui rassérénait l'esprit au sortir de la cour claustrale et du vestibule imprégné d'humidité glacée. Mme de La Roche-Élie, en robe de cachemire loutre, garnie de dentelles autour du col et le long du corsage, mettait une floraison de jeunesse dans la chambre assombrie et bien close où montait un suave parfum de violettes de Parme.

— Comment trouvez-vous mon nid? poursuivit Hélène en surprenant le coup d'œil curieux jeté par Philippe autour de lui.

— On s'y sent un peu ragaillardi, répondit-il, le vestibule, je vous l'avoue, m'avait donné le frisson... Mais ici on est chez vous, et on respire plus à l'aise.

— C'est le seul coin de la maison que j'aie encore pu arranger à mon idée... Dame ! cela ne vaut pas les splendeurs des Aigues. — Ces pauvres Aigues! ajouta-t-elle avec un soupir qui en disait long.

Puis ils restèrent un moment silencieux en face l'un de l'autre, étonnés tous deux, après avoir désiré cette visite, de se trouver si à court de sujets de conversation. Philippe ne se souciait pas de parler de M. de La Roche-Élie; elle-même mettait une certaine fierté à ne pas lui laisser deviner les petites misères de son intérieur. Ils revinrent d'un commun accord aux seuls événemens qui pussent servir de thème à leur causerie, et ils évoquèrent les souvenirs du séjour aux Aigues.

— Vous nous avez bien manqué après votre départ du château, affirma M. de Préfaille.

— Je n'en crois rien, vous savez!.. répondit-elle avec un sourire incrédule; à qui aurais-je bien pu manquer?

— Mais à tout le monde en général et à moi en particulier.

— A vous?.. Allons donc, vous étiez trop occupé de Mme de Boiscoudray pour avoir le temps de penser à moi.

— Qui a pu vous conter de pareilles histoires? se récria-t-il avec une hypocrite affectation de discrétion.

— On ne m'a rien conté, j'ai vû, répliqua-t-elle, en rougissant et en baissant les yeux... Allons, reprit-elle avec un rire un peu forcé, nous pouvons en parler, maintenant que nous sommes plus vieux de quatre ans... Avouez que vous étiez éperdument amoureux de Delphine?

— Puisque vous êtes si bien instruite, j'avoue, murmura-t-il d'un

air contrit, j'ajouterai même humblement que j'ai été congédié... Tout cela est vieux comme les vieilles lunes.

— C'est fini?.. Tout à fait fini?..

— Oh! depuis longtemps, et sans espoir de retour... C'était une de ces passions de jeunesse qui se consument vite, mais auxquelles on reste fidèle, même après le feu éteint, par une sorte de point d'honneur... Ah! soupira-t-il avec un accent de regret qui semblait sincère, pendant ce temps-là je passais auprès du bonheur sans oser le saisir... Si j'avais été moins aveugle ou moins sot, je n'en serais pas réduit maintenant à me mordre les doigts de ce que je n'ai pas su empêcher... Bien des choses peut-être ne seraient pas arrivées.

— Oui, soupira-t-elle en secouant la tête et en maniant nerveusement les franges qui retombaient autour du dessus de cheminée, et elle répéta comme une écho navré :

— Bien des choses!

— Du moins, continua-t-il en tournant vers elle ses yeux clairs et caressans, puisqu'un heureux hasard nous a réunis de nouveau, laissez-moi espérer comme compensation que nous deviendrons bons amis.

— Volontiers! s'écria-t-elle, obéissant à cette impulsion du premier mouvement, qui, chez elle, déterminait toujours ses actes les plus graves; soyez pour moi un bon ami... J'en ai besoin!

Elle s'était levée; il l'avait imitée et ils se trouvaient, face à face, dans la haute pièce obscurément éclairée, où les violettes de Parme exhalaient leur parfum printanier. Brusquement, leurs deux mains tombèrent l'une dans l'autre et se serrèrent étroitement.

— Un ami vrai et dévoué, sans arrière-pensée? demanda-t-elle en l'interrogeant du regard.

— Un ami tendrement soumis et fidèle! répondit-il, tandis que, déjà troublé par les yeux profonds d'Hélène, irrésistiblement attiré par cette blanche figure aux lèvres spirituelles, il penchait sa tête de façon à presque effleurer les cheveux de la jeune femme.

Elle se recula en arrière et, se retournant vers la pendule :

— Il va être cinq heures, dit-elle rapidement, il faut que vous partiez,.. à moins que vous ne désiriez que je vous présente à M. de La Roche-Élie?

— Grand merci! s'exclama-t-il en saisissant son chapeau.

Elle lui tendit de nouveau la main :

— Au revoir, n'est-ce pas?

— Quand pourrai-je revenir?

— Lundi, à la même heure, si cela ne vous gêne pas.

Elle sonna, et la femme de chambre, sans mot dire, le guida à travers les couloirs assombris jusqu'à la porte de la cour.

Le lundi suivant, il fut scrupuleusement exact et il trouva Hélène, qui l'attendait dans le petit salon bleu; elle vint au-devant de lui, les mains tendues.

Ils étaient déjà plus à l'aise l'un et l'autre. Il s'assit en face d'elle et la conversation commença sur un ton enjoué de bonne camaraderie intime.

Philippe était trop expert en matière de galanterie pour risquer d'effaroucher la jeune femme en démasquant brusquement ses batteries; il la connaissait assez pour savoir qu'elle était de celles dont il faut adroitement ménager la délicatesse et la fierté. D'ailleurs, en homme blasé sur le chapitre du plaisir, il goûtait une jouissance toute neuve à savourer en détail l'éclosion de cet amour sincère, à en savourer le parfum discrètement, sans froisser maladroitement la fleur exquise qui l'exhalait. Aussi se montra-t-il parfait de réserve et d'affectueuse courtoisie; son esprit léger et capiteux, ses câlineries charmantes et adroitement mesurées tinrent pendant longtemps Hélène sous le charme.

Mais il était écrit que cette heure charmante serait désagréablement gâtée.

Tandis qu'ils causaient gaîment, Simonne, la femme de chambre, frappa à la porte et demanda à parler un instant à sa maîtresse. Hélène l'emmena dans sa chambre à coucher.

— Qu'y a-t-il? s'écria-t-elle avec impatience.

— Je demande pardon à madame de me mêler de ses affaires, commença Simonne d'un air confidentiel; mais peut-être madame ne tient-elle pas à ce que les domestiques de monsieur s'occupent des personnes qu'elle reçoit... Alors, j'ai pris la liberté de l'informer de ce qui se passe.

— Quoi? que se passe-t-il?

— Jean, cette espèce de valet de chambre à mine de sacristain, s'est étonné tout à l'heure devant moi que madame reçoive deux fois en huit jours une personne qui n'est pas de la connaissance de son maître, et il a eu l'aplomb de me demander le nom de ce monsieur... Je l'ai fait causer, sans lui rien dire naturellement, et il m'a avoué qu'il était chargé par M[lle] de La Roche-Élie de lui rendre compte de tout ce qui se passe chez madame... J'ai pensé à instruire tout de suite madame, afin qu'elle se méfie...

— Il suffit... Merci, Simonne!

Elle rassembla rapidement des écheveaux de laine épars sur sa table à ouvrage, les roula dans un journal et les tendit à Simonne.

— Tenez, dit-elle, envoyez Jean porter ces échantillons à rassortir au magasin de la rue Royale, et arrangez-vous pour qu'il parte sur-le-champ... Allez!

Elle était pâle de stupéfaction et de colère. Ainsi, on la faisait

espionner! elle était à la merci de ses domestiques!.. Sa figure était tellement altérée, quand elle rentra dans le petit salon, que Philippe en fut frappé.

— Chère madame, qu'avez-vous? lui demanda-t-il.

— Rien, rien... — Mais elle ne savait pas se contraindre, des larmes de honte lui montaient aux yeux et elle éclata : — Je ne suis même pas libre de recevoir mes amis chez moi!.. Oh! cette maison... je la hais! je la hais!..

De colère, elle meurtrissait son poing sur la tablette de la cheminée et ses larmes coulaient. Elles roulaient lentement le long de ses joues blanches, s'arrêtaient au coin des lèvres, qui s'entr'ouvraient et frémissaient légèrement. Philippe n'y put tenir et, lui prenant la main :

— Comme je vous plains! dit-il d'une voix émue.

Il l'attira vers lui, puis doucement lui passa son bras sous la taille et la serra sur sa poitrine; elle s'abandonnait comme un enfant qui a un gros chagrin et se laisse câliner. Sa jolie tête rousse s'inclina un instant sur l'épaule de Philippe; cela dura l'espace de quelques secondes, mais assez pour que les lèvres du jeune homme eussent le temps de baiser ses cheveux.

Elle comprit le danger et chercha à se dégager.

— Je vous aime! murmurait-il en la retenant; restez près de moi, laissez-vous aimer!

— Non! non! s'écria-t-elle, il faut que vous partiez... Je suis surveillée, épiée... Vous ne vous doutez pas de la vie que je mène ici!.. Il va me falloir renoncer à vous y recevoir...

— Eh quoi! ne vous aurai-je retrouvée que pour vous perdre, protesta-t-il, et cela au moment où vous avez le plus besoin d'un ami!.. Ne pouvons-nous nous voir ailleurs?

Elle était poussée à bout, jetée hors d'elle-même autant par la passion que par la colère. Il y avait en elle comme un démon qui lui soufflait des idées de bravade et de révolte.

— Nous voir?.. Où?.. Comment?.. balbutia-t-elle d'une voix sourde.

— Dehors... Toutes ces rues qui s'enchevêtrent derrière votre hôtel sont solitaires; elles aboutissent à une partie du mail qui est plus déserte encore et d'où l'on peut facilement gagner la campagne.

— Oui, peut-être, répliqua-t-elle étourdiment, mais venez, je vais vous faire passer par le jardin. Dans la cour, vous pourriez vous rencontrer avec M. de La Roche-Élie ou avec ma méchante gale de belle-sœur.

Elle lui prit la main, le guida à travers le couloir obscur, ouvrit une porte-fenêtre et ils se trouvèrent dans le jardin déjà enté-

nébré par la nuit tombante. Ils s'enfoncèrent sous l'une des charmilles qui longeaient les murs. A l'extrémité de cette voûte touffue, une porte communiquait avec une sorte de pâtis très peu fréquenté, situé derrière l'ancienne enceinte gallo-romaine. Elle poussa les verrous, et lui désignant la rue du Général Meusnier qui s'ouvrait devant eux : — Voici votre chemin, murmura-t-elle ; adieu !

— Mais quand vous reverrai-je ? insista-t-il.

Elle hésita un moment, puis avec précipitation :

— Eh bien ! lui dit-elle, après demain, à quatre heures, attendez-moi ici ; je tâcherai d'y être.

Le surlendemain, il attendait ponctuellement à la place indiquée ; il vit Hélène venir à lui, couverte d'un voile épais et cachée dans un long manteau sombre qui l'enveloppait tout entière. Elle lui prit le bras avec une hâte craintive et ils s'éloignèrent dans la direction du mail Heurteloup. Comme il l'avait prévu, le quartier était désert et ils purent gagner les champs sans encombre.

Dans les commencemens, ces promenades, qui se renouvelèrent assez souvent, leur parurent charmantes. Le plaisir de cheminer ensemble dans la campagne encore nue et solitaire, pendant ces tombées de jour si propices aux entretiens tendres ; le péril bravé, les petites terreurs du départ et du retour, donnaient un assaisonnement romanesque à leurs rendez-vous. Hélène s'abandonnait avec une sécurité entière à cet amour qui avait rempli toute sa jeunesse. Philippe n'avait-il pas été sa constante préoccupation ? sa première admiration de petite fille ? son unique passion depuis sa dix-huitième année ? Elle l'aimait franchement, orgueilleusement, sans le moindre remords. — Depuis que M. de La Roche-Élie l'avait sottement et lâchement exposée à subir les avanies et l'insultant espionnage d'Hortense, elle se croyait quitte envers lui. — D'ailleurs ne l'avait-elle pas prévenu dès avant le mariage qu'elle ne l'aimerait jamais ? Il s'était aliéné de gaîté de cœur l'estime qu'elle lui conservait ; tant pis pour lui !.. Maintenant elle n'avait plus qu'un seul maître : Philippe.

Quant à Préfaille, qui avait aimé plus d'une fois, cette adoration platonique, bien qu'elle flattât sa vanité, ne lui paraissait pas devoir être la fin dernière d'une semblable liaison. Comme la plupart des hommes, son désir impatient allait d'un bond jusqu'au but auquel, selon lui, devait aboutir une aventure amoureuse, jusqu'au dénoûment logique et inévitable de toute passion humaine, — la possession. Ces promenades, qu'il avait trouvées d'abord amusantes, lui semblaient peu à peu un enfantillage compromettant, où il dépensait en pure perte beaucoup de temps et beaucoup de fluide amoureux. Il s'en plaignait parfois doucement à Hélène, en termes délicatement voilés, mais suffisamment transparens, — et elle le

comprenait. Elle n'était plus une petite fille. Dès avant son mariage, les stupéfiantes révélations de la nuit passée en face du boudoir de Mme de Boiscoudray avaient develouté son âme et crument éclairé son esprit. Elle savait bien vers quelles pentes l'entraînait la passion qui lui maîtrisait le corps et la pensée. Mais elle cherchait à retarder le plus possible ce moment délicieux et redoutable où elle se donnerait tout entière, parce qu'ensuite n'ayant plus rien à donner, elle craignait d'être dans un état d'infériorité au regard de Philippe et d'être moins aimée. — D'ailleurs, il y avait des obstacles qui lui paraissaient insurmontables. Elle ne pouvait plus s'aventurer à le recevoir chez elle, et Philippe logeait à l'hôtel. Franchir le seuil de ce logis banal, même sous le masque d'un triple voile, questionner un garçon, s'exposer à l'offensante et périlleuse curiosité de gens rencontrés dans l'escalier ; — rien qu'à cette idée tout son orgueil se révoltait, toutes ses répugnances se soulevaient. — Non, jamais elle ne serait à lui dans un de ces endroits-là ! — Et alors avec des câlineries exquises, des trouvailles de mots tendres partant du fond du cœur, elle l'exhortait à être indulgemment patient, à se contenter faute de mieux de la chaude étreinte de sa main ou d'un baiser savouré furtivement en pleins champs, à l'abri d'un buisson.

En attendant, ils continuaient au moins deux ou trois fois la semaine leurs promenades dans la plaine de Saint-Pierre-des-Corps. Tant que les jours furent courts, ces échappées dans la campagne ne présentèrent que peu de dangers. Ils revenaient à la brune et ne rencontraient personne dans la solitude du quartier des Ursulines; mais, avec février, la nuit arriva moins vite, ils durent redoubler de prudence et se quitter dès le milieu de la rue du Petit-Pré.

Un soir, Mlle Hortense de La Roche-Élie, après avoir fait sa station quotidienne à Saint-Gatien, avait été prise d'une velléité de promenade. Le temps était doux, et, au lieu de s'en revenir chez elle par le cloître, elle avait longé la façade de l'archevêché et suivi dans toute sa longueur la rue des Ursulines. Au moment où elle atteignait le carrefour du Petit-Pré, elle vit cheminer devant elle un couple jeune et élégant. Aiguillonnée par un triple désir de vieille fille, de dévote et de curieuse, elle flaira des amoureux et se tint à l'écart pour observer leur manége. A dix pas d'elle, le couple s'arrêta, il y eut un long serrement de main, un dernier chuchotement, puis le jeune homme s'esquiva dans la direction du cloître, sans que Mlle Hortense pût voir son visage. Mais, en revanche, elle reçut comme un choc en pleine poitrine, en croyant reconnaître le profil et la démarche de sa belle-sœur.

Était-ce Dieu possible ? — Elle resta collée dans l'angle du jam-

bage d'un mur du couvent, attendit l'œil au guet, et pour la première fois depuis longtemps, son cœur palpita.

La dame au long manteau brun traversa le pâtis en biais, s'arrêta devant la petite porte du jardin de l'hôtel La Roche-Élie, la poussa et disparut à l'intérieur.

— C'était elle !.. La femme de son frère !.. Mme de La Roche-Élie avait un amant et lui donnait des rendez-vous clandestins !..

— Voilà pourquoi depuis quelques semaines elle était devenue si conciliante, si douce et d'une humeur si égale !.. La malheureuse avait sans doute beaucoup à se faire pardonner !.. — Mlle Hortense en bondissait presque d'indignation et de pudeur outragée ; en même temps, elle sentait au fond d'elle-même une suavité singulière. Elle allait donc pouvoir enfin prendre sa revanche et jeter à terre cette orgueilleuse qui refusait de se laisser dominer !

Elle courut à travers le cloître et gagna rapidement le porche de l'hôtel. Jamais elle ne s'était sentie aussi légère. Elle ne prit pas le temps de monter chez elle, suspendit son chapeau et son châle au portemanteau du vestibule, puis d'un pas velouté de chatte qui médite un mauvais coup, elle entra chez sa belle-sœur sans se faire annoncer, comptant la surprendre encore dans son costume de promenade.

Elle eut d'abord une déception. Hélène avait pu déjà se décoiffer et se déchausser. Les pieds dans des pantoufles de velours, tête nue, elle était assise dans sa chauffeuse, comme quelqu'un qui rêve au coin du feu.

— Ma chère Hélène, dit la vierge aux orties d'un ton de chattemite, n'aurais-je point par hasard oublié mon tricot chez vous ?

— Je ne crois pas, mademoiselle, répondit la jeune femme de son air le plus calme.

Elle se leva, fureta distraitement à travers la pièce : — Je ne trouve rien, murmura-t-elle.

— Merci ! soupira Hortense. Quel temps doux, n'est-ce pas ?.. Je n'ai pu résister à la tentation de faire un bout de promenade en sortant de Saint-Gatien. Et vous, êtes-vous sortie ?

— Oui, je suis allée jusqu'à la rue de l'Intendance pour quelques emplettes... Voilà tout.

— Ah ! dit Hortense avec un de ses plus innocens sourires d'ingénue. — Et intérieurement elle ajouta : — Quel aplomb !.. Elle ment, elle est coupable et je la tiens !

XV.

Dans son cabinet de travail, tendu de reps vert et dont les murs disparaissaient derrière des rayons chargés de livres, M. de La

Roche-Élie étudiait un dossier. On gratta à la porte, il cria d'entrer d'une voix perçante, et la figure de chatte malade de sa sœur parut sous les plis de la portière soulevée. La tête de Mlle Hortense était emmitouflée dans une vieille guipure blanche, à l'abri de laquelle des papillotes non défaites plaquaient sur le front étroit leurs taches noires. Un peu au-dessous, ses petits yeux clignotans montraient leurs froides prunelles bleues entre des paupières rougies :

— Je vous dérange, Sosthène? demanda-t-elle pour la forme.

— Un peu, répondit le président, sans oser cependant trop manifester sa contrariété.

Elle ne sembla pas l'avoir entendu, et, approchant un fauteuil, s'assit sans façon en face de son frère :

— Je viens vous entretenir de choses graves! commença-t-elle.

M. de La Roche-Élie se douta probablement de ce qui allait suivre, car sa lèvre inférieure s'allongea en une moue peu encourageante :

— Ma chère, balbutia-t-il, ne vous serait-il pas possible de remettre cet entretien à tantôt?.. Je suis très occupé, j'étudie une affaire importante...

— L'affaire qui m'amène, répliqua sèchement la vieille fille, a aussi son importance, et elle réclame votre attention immédiate... J'ai à vous parler de Mme de La Roche-Élie.

— Encore! s'exclama le président avec un geste d'impatience; encore une querelle, n'est-ce pas?.. Ma chère Hortense, puisque nous revoici sur ce chapitre, permettez-moi de vous faire observer respectueusement que vous manquez peut-être parfois d'indulgence dans vos rapports avec Hélène.

— Vraiment!

— Je sais bien que votre qualité de sœur aînée vous donne des droits antérieurs aux siens dans la maison, mais Hélène est jeune, elle n'a pas été élevée comme vous dans des habitudes d'austérité, elle n'a ni votre âge, ni vos goûts, et je souhaiterais que vous fussiez plus tolérante à son égard... En un mot, vous devriez la ménager un peu plus et surtout moins empiéter sur son indépendance.

— Si je vous comprends bien, insinua sarcastiquement Mlle Hortense, à vos yeux, la jeunesse excuse tout.

— Non pas, mais la jeunesse comporte un genre de vie qui, tout en étant très correct, peut ne pas ressembler à celui de l'âge mûr.

— Certes! Et mon âge mûr se félicite de n'avoir rien de commun avec ce genre-là... Croyez-vous que je n'aie jamais été jeune?.. J'ai eu vingt ans et certains agrémens, comme les autres, mais je ne me targuais pas de ma jeunesse pour sortir du droit chemin... Votre raisonnement, mon cher ami, manque de logique, comme du reste toute votre conduite depuis ce funeste mariage... Cette femme vous a ensorcelé, vous ne voyez plus que par ses yeux; elle a usurpé ma

place ici, elle m'a enlevé votre affection et vous a ôté votre bon sens en attendant qu'elle fasse pis encore !

— Vous exagérez avec une passion regrettable, Hortense.

— J'exagère?.. Plût à Dieu! s'exclama M[lle] de La Roche-Élie en haussant les épaules et en levant des yeux blancs au plafond... Si encore elle tenait votre maison convenablement, dignement! si elle se conduisait en femme d'intérieur et en honnête femme!

M. de La Roche-Élie s'agitait péniblement sur son fauteuil; ses yeux ronds regardaient Hortense avec inquiétude, et, de la main, il cherchait à lui imposer silence :

— Ma sœur! s'écria-t-il enfin sévèrement, vous êtes folle!

— Folle! riposta-t-elle vexée; non, je ne le suis pas, mais vous, vous êtes aveugle, puisque vous ne vous doutez pas de ce qui se passe chez vous!.. Sosthène, votre femme vous trompe... M[me] de La Roche-Élie a un amant!

— Hortense!..

La voix de fausset du président s'arrêta dans son gosier comme une note aiguë de petite flûte dans un instrument qui se serait soudainement fêlé. Maintenant, il ne remuait plus. Ses traits contractés, ses lèvres rentrées, sa pâleur subite disaient si éloquemment sa douloureuse stupeur qu'Hortense en éprouva un redoublement de jalousie. — Il l'aimait donc bien fort pour être bouleversé de la sorte rien qu'au premier mot!

— Quand on profère une pareille accusation, grommela-t-il sourdement, il faut autre chose que des allégations malveillantes, il faut des preuves.

— Je n'ai pas l'habitude de porter des jugemens téméraires, repartit l'impitoyable vieille fille, et j'ai des preuves... Il y a six semaines, M[me] de la Roche-Élie a reçu deux fois en huit jours la visite d'un jeune homme... Cet étranger a été introduit chez elle, en notre absence, par Simonne, une peste que vous avez tolérée ici, malgré moi! — Il a été aperçu par Jean, qui peut en témoigner et qui m'a déclaré que le jeune homme lui était absolument inconnu... Or, votre femme n'a jamais parlé de cette double visite... Pourquoi nous l'aurait-elle cachée s'il ne se fût agi de quelque intrigue clandestine?

— Est-ce tout? demanda avec dédain M. de La Roche-Élie, dont la figure s'éclaircit.

— Non, ce n'est pas tout, malheureusement!..

Alors, avec une cruelle abondance de détails précis et de commentaires perfides, Hortense raconta la rencontre de la rue du Petit-Pré et comment elle avait vu Hélène se séparer de l'inconnu avec de tendres serremens de main, puis rentrer à l'hôtel par la petite porte du jardin.

Le président l'écoutait, consterné. Sa face, d'une pâleur verdâtre, où chaque mot articulé par sa sœur déterminait une contraction nerveuse, eût fait pitié à toute autre qu'à cette fille vindicative et dure. Les paupières de Sosthène battaient comme celles d'un homme qui va pleurer; ses doigts tremblans déchiraient machinalement en minces lanières une feuille de papier qui s'était trouvée à leur portée.

Quand elle eut asséné ce dernier coup, Mlle Hortense demeura un moment silencieuse, guettant d'un regard oblique son frère, qui crispait ses lèvres tout en continuant de lacérer son papier :

— Eh bien! reprit-elle d'un ton d'hypocrite commisération, êtes-vous convaincu?

Il la regarda d'un air hébété : — Je souffre! gémit-il, voilà ce qui est certain... — Des larmes roulaient dans ses yeux. — Je vois trouble! continua-t-il avec angoisse, mais je ne suis pas convaincu... Est-ce que je sais, moi?.. Qui m'assure que votre rancune ne vous pousse pas à dénaturer les faits?.. Vous haïssez tellement Hélène que je doute aussi de vous...

— C'est moi qui vous trompe, n'est-ce pas?.. C'est moi qui mens?.. Vous aimez mieux supposer votre sœur menteuse que de croire votre femme coupable!.. O Seigneur! s'écria-t-elle indignée et joignant les mains, devais-je m'attendre à cela de la part d'un frère que j'ai tant aimé!

— Je souffre! répétait La Roche-Élie en se serrant la tête entre les doigts; c'est à devenir fou!

— Je vous plains! continua Mlle Hortense; je vous plains de tout mon cœur!.. Mais puisque vous n'ajoutez pas foi à mes paroles et puisque vous voulez voir,.. il y a un moyen bien simple de vous convaincre que je ne mens pas... Il est vieux, mais il est sûr... Feignez une absence. Ayez l'air de partir pour huit jours et revenez le lendemain. Je mettrais ma main au feu qu'elle profitera de votre départ pour recevoir son amant ici, et qu'un soir, vous surprendrez les deux coupables dans votre propre maison...

M. de La Roche-Élie s'était levé violemment : — Assez! s'écria-t-il; laissez-moi, je vous en prie! J'ai besoin d'être seul!..

Elle recula prudemment jusqu'à la porte; mais, avant de disparaître : — Réfléchissez! chuchota-t-elle; réfléchissez!.. Et quand vous aurez mûrement réfléchi, vous reconnaîtrez que j'ai raison...

Resté seul, Sosthène alla remplir un verre d'eau et l'avala avidement. Il avait la gorge sèche et la tête en feu. Pendant une heure, il se promena pensivement à travers son cabinet, puis brusquement il monta chez sa sœur :

— Vous avez raison! dit-il d'une voix brève, je ne puis vivre dans cet état d'angoisse... Coûte que coûte, il faut que je sache la

vérité... Pas un mot de tout ceci à personne, et surtout que rien dans votre air ni dans vos paroles ne puisse faire supposer à Hélène qu'elle est soupçonnée... Si, comme j'essaie encore de l'espérer, vous vous êtes trompée, elle ne nous le pardonnerait jamais.

Mlle de La Roche-Élie leva de nouveau ses yeux au plafond avec un haussement d'épaules. Une pareille ténacité dans la confiance la scandalisait.

— Soyez tranquille! elle ne se doutera de rien, affirma-t-elle en se retirant; vous pouvez vous fier à moi!

Le soir, à table, M. de La Roche-Élie, d'un ton très calme, annonça qu'il était obligé d'aller passer une semaine à Beaumont, afin de surveiller des travaux d'irrigation dans ses prairies de la Vienne. Tout en causant de son voyage, il étudiait à la dérobée la figure de sa femme, afin de surprendre un éclair de joie dans ses yeux, à la perspective de huit jours de liberté. Mais Hélène ne sourcilla pas. Sa blanche figure resta impassible et ses yeux voilés par ses longs cils ne trahirent rien des mouvemens de son cœur. Alors M. de La Roche-Élie eut une minute de soulagement, et, d'une voix qu'il s'efforçait de rendre enjouée, il proposa à sa femme de l'accompagner à Beaumont :

— Si seulement elle pouvait accepter! se disait-il avec un vague renouveau d'espérance dans l'âme.

Mais elle n'accepta pas. Elle allégua que le temps était encore trop incertain et qu'à la fin de février une promenade à la campagne n'avait rien d'engageant.

— Hélène a raison! ajouta mielleusement Hortense; je ne vous comprends point, Sosthène, de vouloir emmener votre femme, par ce temps pluvieux, à Beaumont, où l'on ne peut mettre les pieds dehors sans les enfoncer dans la boue.

M. de La Roche-Élie n'insista pas, mais sa figure redevint soucieuse.

Le lendemain, à midi, ayant prévenu ses collègues du tribunal, il prépara sa valise et chargea Jean de la porter à la gare; puis il prit congé de sa femme et de sa sœur. En quittant cette dernière dans le vestibule, il l'emmena à l'écart :

— Je n'irai probablement pas jusqu'à Beaumont, murmura-t-il, et je serai de retour demain vers cinq heures... Trouvez-vous à Saint-Gatien, j'irai m'y concerter avec vous sur le moment où je devrai reparaître à la maison...

En amour, les femmes ont un code d'honnêteté tout spécial. Un homme qui aime reste accessible à certains scrupules de conscience; il plaint le mari, s'il y en a un, et ne le trompe pas sans quelque remords. — Une femme n'a aucune de ces délicatesses,

aucun de ces ménagemens. Elle est toute à son amour et sa personnalité entière s'y absorbe sans arrière-pensée. Le mensonge perd à ses yeux son odieux caractère et la fourberie lui paraît presque une arme légitime; ses meilleures qualités, sa loyauté, sa bonté, sa pitié, sont accaparées au profit de sa passion. Pour elle tout est là; le reste du monde semble n'avoir été créé que pour le service de son amour.

Dès qu'Hélène fut certaine du départ de Sosthène, elle s'enferma chez elle et écrivit à M. de Préfaille le billet suivant :

« Je suis seule; il est parti pour huit jours. Comme le temps est trop mauvais pour que nous puissions nous voir dehors, soyez demain soir à neuf heures près de la porte du jardin. Simonne ira ouvrir. Mon angélique belle-sœur rentre dans son appartement à huit heures, et n'en descend plus... Je pourrai vous recevoir sans inconvénient. Un mot à l'adresse de Simonne, dans le cas où vous seriez empêché... »

Pour plus de sécurité, elle alla elle-même porter sa lettre à la poste, sans se douter que Mlle Hortense était aux aguets et la faisait suivre.

M. de La Roche-Élie avait d'abord eu l'intention d'aller tout simplement coucher à Amboise et d'y ronger son frein jusqu'à l'heure où il pourrait, le lendemain, regagner Tours par un des trains de l'après-midi; mais les réflexions d'une nuit sans sommeil l'avaient déterminé à modifier son programme. Une fois à la gare, il congédia son domestique et prit un billet pour Bléré. Là il loua une voiture et se fit conduire à Montrésor.

Il occupa toute la durée de la route à égrener comme un douloureux rosaire la succession des hypothèses navrantes et des pénibles associations d'idées qu'avaient suscitées les révélations de sa sœur.

Bien qu'il fût de complexion jalouse, il avait néanmoins vécu jusque-là dans une quiétude presque absolue. Hélène l'avait, à la vérité, traité depuis le premier jour avec beaucoup de froideur, mais il espérait toujours que la tendresse viendrait plus tard; d'ailleurs il la croyait naturellement froide et plus orgueilleuse que passionnée. Pendant tout le temps qu'ils avaient voyagé, et depuis qu'ils étaient réinstallés à Tours, elle avait mené une existence très correcte. Elle sortait peu et le plus souvent avec lui; ils allaient rarement dans le monde, et le petit groupe d'amis qu'on recevait rue Racine était composé d'hommes respectables, rassis et peu capables d'inspirer une passion. — Cependant, si Hortense avait dit vrai, si Hélène le trompait, quel pouvait être son amant? Assurément, il n'appartenait pas à l'intimité de M. de La Roche-Élie. Tous les personnages qui

fréquentaient l'hôtel étaient âgés, sauf le substitut, marié et fort laid, et Hortense affirmait avoir vu un jeune homme ; de plus, elle déclarait que ce jeune homme lui était inconnu... Sosthène se mettait le cerveau à l'envers et fouillait minutieusement ses souvenirs. Tout à coup il tressaillit; le nom et la figure de Raymond Descombes venaient de surgir dans sa mémoire. Alors, peu à peu, une lumière cruelle pénétrait son esprit, à mesure qu'il se remémorait les détails des soirées où il avait rencontré Hélène, chez Mme de Boiscoudray. Il se souvenait d'avoir déjà ressenti, à cette époque, de brusques mouvemens de jalousie en remarquant les assiduités du jeune musicien près de Mlle des Réaux. Il se rappelait que, lors de la fête de nuit aux Aigues, les deux jeunes gens ne s'étaient guère quittés, et qu'après le souper, ils s'étaient longuement promenés en tête-à-tête. Il rapprochait cet incident de la conversation, — si étrange pour une jeune fille, — qu'Hélène avait eue avec lui, autour de la pelouse, le jour de leurs fiançailles. Il était vrai qu'un autre jour elle lui avait avoué qu'elle trouvait Raymond trop jeune... Trop jeune pour l'épouser, peut-être, mais non pas pour l'aimer!.. M. Descombes, disait-on, habitait Paris, où il travaillait pour les théâtres de musique; — mais sa mère vivait toujours à Saint-Symphorien, Hélène avait conservé des relations avec elle, et peut-être était-ce là qu'ils s'étaient revus?.. Il était jeune, aimable, agréablement doué... Oui, s'il y avait un amant, ce devait être celui-là!..

A cet endroit de ses déductions, M. de La Roche-Élie s'arrêtait haletant. Sa figure se contractait comme s'il eût été en proie à une lancinante douleur interne. Toute sa jalousie se rallumait ; les battemens de son cœur cessaient subitement, puis repartaient avec une violence extrême. Il se sentait malheureux jusqu'au fond et au tréfond. Cette femme, il l'avait aimée aussi tendrement qu'il en était capable ; — c'était même la seule tendresse qu'il eût jamais éprouvée; — il l'aimait encore, et à la pensée d'une trahison, d'un désastre de son honneur conjugal, ses yeux devenaient humides et il faisait de pénibles efforts pour ravaler ses larmes. En même temps, à cette douleur toute sentimentale, s'ajoutait une cuisante souffrance d'amour-propre. M. de La Roche-Élie avait, au plus haut point, l'orgueil de ses fonctions et cet esprit de caste qui caractérise la magistrature. Né dans une famille de magistrats, pénétré dès l'enfance du respect qui s'attache aux prérogatives de la robe et de l'épitoge d'hermine, il lui semblait que sa mésaventure conjugale, si elle était réelle, devait compromettre piteusement sa dignité et son impeccabilité de juge. Lui, président d'un tribunal de première classe, destiné un jour à siéger en robe rouge dans une cour ; lui, le petit-fils de notables conseillers au parlement, être exposé comme le pre-

mier venu à devenir un mari ridicule, cela l'emplissait de confusion et de colère... A la peine causée par son amour bafoué succédaient l'amertume de voir sa respectabilité professionnelle compromise, la peur d'être classé parmi ces magistrats infortunés qui jettent un discrédit sur l'ordre tout entier. — Si elle est coupable, s'écriait-il alors intérieurement avec rage, je serai sans merci, je la chasserai comme une lépreuse!..

Cependant la voiture roulait entre les ormeaux effeuillés et contournés qui bordaient la route; les lieues s'ajoutaient aux lieues et il arrivait à Montrésor au tomber de la nuit. Il demanda une chambre, soupa et se coucha brisé, fiévreux, mais trop tourmenté pour pouvoir dormir. Dès le matin, il se dirigea vers La Châtaigneraie.

La vieille gentilhommière était restée dans l'état où elle se trouvait à la mort de Mme des Réaux. On n'avait pas pu la vendre, et M. de La Roche-Élie, chargé de gérer la fortune de sa femme, avait laissé carte blanche au notaire de Montrésor. Celui-ci s'était décidé à louer les terres et une partie des bâtimens à un jeune fermier qui avait précisément épousé la Perrine, cette ancienne gouvernante de Jean-Jacques. — En songeant qu'il avait vingt-quatre mortelles heures à dépenser hors de Tours, le président s'était imaginé de les utiliser en allant voir La Châtaigneraie. Il savait qu'Hélène y avait vécu jadis pendant plusieurs mois, et pris d'une âpre curiosité rétrospective, obéissant peut-être aussi à des habitudes déjà invétérées de magistrat instructeur, il avait résolu de visiter le domaine et d'interroger la Perrine sur cette période de la jeunesse de Mlle des Réaux.

Les années n'avaient pas amélioré La Châtaigneraie. Elle était encore plus maussade et délabrée que du temps de Jean-Jacques. En entrant dans la cour encombrée de fumier et mal nivelée, en voyant la façade dont le crépi, rongé par l'humidité, était tombé et montrait par places la blocaille noircie, Sosthène ne put s'empêcher de penser que, s'il se séparait violemment d'Hélène, cette ruine serait peut-être le seul refuge où la jeune femme pourrait s'abriter momentanément. Cette réflexion l'amollit de nouveau, et il pénétra avec une sorte d'attendrissement dans la salle du rez-de-chaussée, qui avait servi autrefois de réfectoire à Jean-Jacques des Réaux.

M. Sylvain Métivier, le clôsier actuel de La Châtaigneraie, était aux champs, mais la Perrine, qu'on nommait maintenant la Métivière, était accroupie devant la cheminée, occupée à surveiller la cuisson d'un chaudron de pommes de terre. Bien qu'elle eût trente-neuf ans sonnés, elle avait conservé un reste de beauté qui justifiait encore les prédilections de M. des Réaux. Sosthène se donna comme un ami de la famille et dit que Mme de La Roche-Élie, sa-

chant qu'il passerait par Montrésor, l'avait chargé de constater les réparations dont l'immeuble avait besoin.

L'ancienne gouvernante le reçut avec l'obséquiosité papelarde sous laquelle elle déguisait son naturel hargneux et dominateur, et elle saisit immédiatement l'occasion de lui faire visiter les bâtimens de la cave au grenier. Tout en la suivant de chambre en chambre et en écoutant ses doléances, M. de La Roche-Élie brûlait de la questionner sur le séjour d'Hélène à La Châtaigneraie, mais il était encore retenu par une sorte de pudeur craintive.

— Vous étiez déjà ici du vivant de M. des Réaux? lui demanda-t-il enfin.

— Oui, monsieur, c'est moi qui l'ai soigné pendant sa dernière maladie... Ah! ce n'est pas pour dire, mais il n'a pas eu la vie heureuse; il est mort abandonné comme un pauvre chien, sauf votre respect.

— Mais sa fille... Mme de La Roche-Élie, venait le voir? elle était là, si je ne me trompe, lorsqu'il est mort?

— Oui, elle se trouvait là... Mais, vous savez, elle était jeune et la jeunesse est toujours la jeunesse... Mlle Hélène passait presque toutes ses journées dehors avec un de ses camarades d'enfance, un M. Descombes... Vous l'avez peut-être bien connu?

Elle parlait de cela comme par hasard, mais en soulignant ses paroles avec des intentions peu bienveillantes, car elle avait toujours gardé rancune à Hélène de son attitude dédaigneuse.

M. de La Roche-Élie avait secoué la tête en fronçant ses gros sourcils. Elle continua sur le même ton :

— C'est même pendant une de leurs promenades que feu M. des Réaux a attrapé le coup de la mort... Tenez, ajouta-t-elle en l'introduisant dans une des pièces du premier étage, c'est ici que le pauvre cher homme a rendu le dernier soupir, et c'est ici que je l'ai veillé toute une nuit avec sa fille et le jeune M. Descombes; seulement, pendant que je gardais le défunt, les deux jeunes gens causaient là, à cette fenêtre, et ils s'y sont, ma foi! bel et bien endormis côte à côte... Que voulez-vous, monsieur? quand on est jeune, on est jeune, et on ne sait pas les égards qu'on doit aux morts...

Elle s'arrêta en s'apercevant de l'expression tragique de la figure du magistrat.

— Si vous voulez, poursuivit-elle, je vous montrerai aussi le grenier, dont la toiture est dans un *chétit* délabrement?

— C'est inutile, répliqua sèchement Sosthène; dites à votre mari de dresser un état des réparations urgentes et de l'envoyer au président de La Roche-Élie... Bonjour!

Il la planta là brusquement, redescendit et regagna Montrésor à grandes enjambées. Une heure après, il reprenait le chemin de Tours.

— Plus de doute, grommelait-il intérieurement, tandis que la voiture roulait sur la route ferrée, j'ai été joué, et ce misérable musicien est son amant!..

XVI.

Après le départ de M. de La Roche-Élie, Hélène, bien qu'elle ne fût ni perverse ni dépravée, n'éprouva aucun de ces tourmens de l'âme qui, selon certains moralistes, accompagnent inévitablement tout acte coupable. Elle n'était préoccupée que de la pensée de revoir Philippe. Elle disposait tout pour lui faire accueil, voulant que pour lui le petit salon bleu prît un air de fête. Elle renouvelait les fleurs, elle disposait harmonieusement les meubles et les bibelots; jusque dans les moindres plis des draperies elle mettait comme un caressant sourire de bienvenue. En même temps, elle soignait sa toilette, tordant et lissant ses cheveux avec plus de coquetterie, choisissant sa robe la plus seyante, celle qui drapait avec le plus de charme ses formes pures et impeccables. Toute son après-midi fut prise par ces préparatifs, qui n'échappèrent pas au regard fureteur de M[lle] de La Roche-Élie.

La vieille fille vint la visiter dans la journée, et l'air de fête du petit salon la frappa.

— Que de fleurs! dit-elle; ne craignez-vous pas, ma chère, de vous énerver avec toutes ces odeurs? — En même temps, elle pensait: « J'avais bien calculé! elle lui a écrit et elle l'attend aujourd'hui... Mais à quelle heure?.. » Elle continua avec ses mines doucereuses: — Vous savez que nous devons une visite à la femme du substitut; j'avais pensé à vous prier de m'y accompagner aujourd'hui...

— Volontiers, interrompit Hélène, que l'attente d'un bonheur pour le soir prédisposait à se montrer conciliante, voulez-vous que nous y allions à quatre heures?

— Bon! ce n'est pas pour cette après-midi, se dit Hortense, puis elle reprit tout haut: — Merci!.. Nous remettrons la visite à un autre jour, car il paraît que cette dame a un enfant malade et ne recevra pas... C'est précisément pour vous épargner un dérangement que je suis venue vous en prévenir.

A cinq heures, comme d'habitude, M[lle] de La Roche-Élie se rendit à Saint-Gatien. Assise sur sa chaise capitonnée, elle égrenait machinalement son chapelet et semblait absorbée par cette pratique

pieuse, quand un bruit de pas lui fit relever la tête. Elle aperçut Sosthène, encore tout poudreux de son voyage, qui se glissait avec précaution dans l'ombre des bas-côtés. Elle se leva et le rejoignit dans le chœur, près du tombeau des enfans de Charles VIII.

Le président était très pâle et frissonnait.

— Hé bien? demanda-t-il à sa sœur.

— Tout ce que je sais confirme mes soupçons, murmura Hortense... Hier, après votre départ, elle a écrit un billet qu'elle est allée porter elle-même à la poste, et aujourd'hui elle a fleuri son petit salon avec une profusion indécente. Je crois qu'elle compte voir son amant aujourd'hui.

— Pendant que nous perdons notre temps ici, il est peut-être déjà chez elle? gronda le président.

— Non, soyez calme... Je me suis assurée qu'elle n'attend personne avant ce soir.

— D'ici là que vais-je devenir? gémit Sosthène en boutonnant nerveusement son paletot. — Il grelottait; l'humidité des hautes voûtes lui tombait sur les épaules et redoublait son malaise.

— Où voulez-vous que j'aille? Je ne puis me montrer nulle part et je ne puis rester en place... J'ai la fièvre!

— Vous me faites pitié!.. On croirait que vous allez défaillir... Restez ici jusqu'à la nuit, dans un coin, et priez... Cela vous donnera des forces!.. Dès qu'il fera sombre, vous pourrez sortir, marcher et le temps vous paraîtra moins long. Soyez à neuf heures et demie en face de l'hôtel; quand vous me verrez à la fenêtre de ma chambre, ce sera signe que vous pouvez entrer. Vous avez un passe-partout?

— Oui!

— Vous ouvrirez avec précaution et vous courrez droit à l'appartement de votre femme.

— Oui!..

Ils se séparèrent, mais, avant de s'éloigner, Hortense se retourna pour l'encourager d'un signe. Appuyé contre une balustrade, M. de La Roche-Élie avait laissé tomber sa tête sur sa poitrine; une lampe allumée derrière lui à l'entrée d'une chapelle, l'éclairait obliquement et découpait sur les piliers blancs son profil d'homme affaissé sous l'écrasement d'une violente souffrance physique et morale. Hortense le trouva si abattu qu'elle craignit qu'il ne se dérobât au dernier moment; elle revint hâtivement sur ses pas, et mettant sa main gantée de noir sur le bras de son frère :

— Allons, ferme! chuchota-t-elle, montrez que vous avez du sang des La Roche-Élie dans les veines!..

— Hortense, lui dit-il d'une voix suppliante, si j'allais la voir

sur-le-champ, si j'avais une franche explication avec elle?.. Ce serait plus sage.

Mais cette proposition ne faisait point l'affaire de la vierge aux orties; elle se rebiffa, et, d'une voix sarcastique :

— Elle vous prouverait que vous avez rêvé, que tout cela n'existe que dans votre imagination, et le lendemain elle se rirait de votre crédulité avec son amant... Vous ne remédieriez à rien et vous seriez plus bafoué que jamais... A ce soir!

Cette fois, elle partit pour tout de bon. Le bruit de son pas trotte-menu s'éteignit peu à peu au fond de l'église sonore, puis Sosthène entendit la double porte matelassée retomber sur elle, et il se trouva lugubrement seul dans l'abside déserte, où les vitraux des hautes ogives noyaient dans l'ombre leur riche floraison de couleurs mystiques : les bleus de saphir, les violets foncés, les verts d'émeraude, s'éteignaient à mesure et se fondaient en une teinte triste et sourde; seuls, çà et là, les rouges saignaient encore comme des blessures... Et Sosthène, frissonnant, détournait les yeux de ces taches de pourpre qui le pénétraient d'une horreur tragique.

Hortense rentra, de son pied léger, à l'hôtel, et retrouva sa belle-sœur occupée à lire au coin du feu. On dînait à six heures et demie. Les deux femmes mangèrent en tête-à-tête; puis, dès que le dessert fut enlevé, Mlle de La Roche-Élie prétexta une névralgie et annonça qu'elle remontait immédiatement chez elle.

Dès huit heures, l'hôtel fut plongé dans le silence. Dans le sous-sol, les domestiques achevaient leur dîner. Après avoir dépêché le sien, Simonne était allée rejoindre sa maîtresse. Au premier étage, immédiatement au-dessus du boudoir, on entendait le trottinement de souris de Mlle de La Roche-Élie, qui vaquait sans doute aux détails de sa virginale toilette de nuit. Quand la pendule marqua neuf heures moins un quart, la femme de chambre se hasarda jusqu'au pied de l'escalier et prêta l'oreille... Plus aucun bruit, les domestiques étaient allés se coucher; alors elle se glissa sous les charmilles du jardin afin d'épier l'arrivée de M. de Préfaille, tandis que, dans le salon bleu, Hélène se promenait nerveusement en tressaillant aux moindres rumeurs du dehors.

A neuf heures, Philippe, d'un pied léger, arrivait à la porte du jardin. Sa vanité était agréablement chatouillée, et il éprouvait cette intime satisfaction d'un voluptueux qui voit approcher le moment où la femme qu'il a ardemment désirée tombera dans ses bras; mais, en même temps, il ne pouvait se défendre d'un certain ennui en songeant qu'en pleine lutte électorale, au moment où la moindre fausse manœuvre pouvait compromettre son avenir politique, il se jetait de gaîté de cœur dans les complications d'une

intrigue amoureuse qui pouvait devenir gênante. — Ne parviendras-tu donc jamais à dépouiller le vieil homme? se disait-il tout en longeant les ruelles désertes. — Qu'avais-tu besoin de courir cette aventure, précisément à l'heure où tu dois concentrer toutes tes forces pour combattre tes adversaires et faire sortir ton nom de l'urne?.. Oui, mais Hélène est si adorablement charmante! On ne rencontre pas souvent sur son chemin une femme comme elle, jeune, toute neuve aux émotions de l'amour, ayant les plus rares séductions de l'esprit et de la beauté! Je m'en voudrais plus tard d'avoir laissé bêtement échapper une occasion que je ne retrouverai peut-être plus... Bah! ce sera ma dernière folie de jeunesse; après, j'endosserai le grave costume de l'homme politique... A demain les affaires sérieuses!

Il frappa à la petite porte, d'abord trois coups discrets, puis trois coups plus brusques, et Simonne ouvrit. Silencieusement, à travers les ténèbres des charmilles humides, elle le conduisit jusqu'au couloir qui communiquait avec l'appartement du rez-de-chaussée, l'introduisit dans le petit salon, puis se retira. Au sortir du froid de la rue et de l'obscurité du jardin, il resta un moment ébloui par la blonde lumière de cette pièce bien close, où le feu pétillait gaîment, où des violettes et des mimosas exhalaient leurs suaves et pénétrantes odeurs et où Hélène, debout, près de la cheminée, le regardait en souriant.

— Qu'avez-vous? lui demanda-t-elle, on dirait que vous regrettez d'être venu.

— Je sens, au contraire, trop vivement mon bonheur, répondit-il, en lui baisant les mains, et c'est ce qui me coupe la parole... Que vous êtes adorable d'avoir tout de suite songé à me prévenir et que je vous en suis reconnaissant!

— Ne me remerciez pas, je suis aussi heureuse que vous... Ainsi mon petit billet vous a fait plaisir?

— Pouvez-vous le demander?

— Il ne vous a pas dérangé dans vos préoccupations électorales?

— Je n'ai qu'une préoccupation, celle de vous aimer.

— Bien vrai?.. Si vous saviez comme je suis jalouse de votre vilaine politique!.. je sens que vous ne m'appartenez pas tout entier et que vous réservez une partie de votre affection pour vos électeurs...

— Vous leur faites bien de l'honneur!.. Ce sont eux qui auraient le droit d'être jaloux... S'ils me savaient chez vous, ce serait fini de mon élection et de mes rêves ambitieux.

— Vous le regretteriez?

— Franchement, oui, un peu... La politique est ma seule planche de salut, et si je n'étais plus rien, vous m'aimeriez peut-être moins.

— C'est méchant ce que vous dites là... Alors, moi, si j'étais sans fortune et sans position dans le monde, si je n'étais plus rien qu'Hélène des Réaux, vous m'aimeriez moins?

— Certes, non!..

Il souriait de son nonchalant sourire, comme pour masquer une laide crainte égoïste qui venait de lui traverser le cerveau... Il lui prit de nouveau les mains et les baisa longuement.

— Vous avez raison, murmura-t-il, qu'importent les affaires et le monde et l'avenir, quand nous avons devant nous de bonnes heures de tendresse?.. Aimons-nous bien, tout est là!..

Ils étaient allés s'asseoir sur une bergère profonde, dont les bras capitonnés enfermaient juste assez d'espace pour que deux personnes pussent s'y placer, et là, ils continuaient à voix basse ce dialogue, toujours le même et toujours délicieux, qui consiste en interrogations tendrement inquiètes, en affirmations tendrement excessives, ayant un objet unique : l'amour...

— Moi, je suis prête à tout sacrifier pour vous, soupirait Hélène.

— Et moi je suis à vous corps et âme, répondait-il.

Et à ce moment il était sincère : il la trouvait si admirablement belle! Les grands yeux verts d'Hélène fixés sur les siens le grisaient. Cette peau fraîche et blanche comme la neige, ces cheveux épais qu'effleuraient ses lèvres, cette taille souple autour de laquelle il avait passé son bras, le plongeaient dans une félicité qui lui semblait ne devoir jamais finir. Autour d'eux tout faisait silence; seul, le brasier jetait son pétillement sourd et sa tiédeur dans le petit salon embaumé d'odeurs de printemps. Hélène s'abandonnait : elle sentait approcher l'heure où elle ne s'appartiendrait plus, où elle serait toute à lui; et elle se laissait aller, sans appréhension, à ce courant de tendresse, comme quelqu'un qui est couché au fond d'une barque filant à la dérive, et qui glisse sous le ciel, entre les verdures mouvantes des berges, sans autre sensation que celle d'un alanguissement toujours plus doux.

Des coups frappés à la porte les réveillèrent brutalement de leur extase...

— Madame, disait précipitamment Simonne d'une voix épeurée, voici monsieur!..

Effectivement on entendait des pas au dehors et le bruit sourd de la porte cochère violemment refermée. En un clin d'œil, ils furent sur leurs pieds et se regardèrent effarés. Dans de pareils momens on pense vite :

— Le mari! se disait Philippe, il va y avoir un esclandre... Pas moyen de regagner le jardin par le couloir... D'ailleurs je ne puis laisser cette pauvre femme en butte à la colère de La Roche-Élie... Allons, mon élection est flambée!...

Toutes ces réflexions se succédaient dans son cerveau avec une rapidité électrique. Hélène, qui ne le quittait pas des yeux, sembla les deviner, car elle l'entraîna vivement vers la pièce voisine :

— La fenêtre de ma chambre donne sur la rue, murmura-t-elle; sauvez-vous par là!

— Et vous? objecta-t-il.

— Je saurai me défendre... Partez! ajouta-t-elle, en refermant sur lui la porte de communication et en poussant un canapé contre la portière.

Il était temps : M. de La Roche-Élie, un moment retenu dans le vestibule par Simonne, se précipita impétueusement dans le petit salon. Il était pâle, ses gros yeux sortaient de l'orbite et ses lèvres tremblaient. — A la vue d'Hélène, seule, debout, immobile comme une statue devant la draperie qui masquait l'entrée de sa chambre, il demeura un instant interdit.

— Madame, gronda-t-il sourdement, il y a un homme chez vous!..

Elle ne répondit pas et resta figée à sa place.

— Il y a un homme ici, répéta-t-il, et je saurai le trouver!.. Mais, je l'entends, il est là! s'écria-t-il exaspéré en marchant vers la chambre à coucher, où un bruit de meubles heurtés venait de parvenir à ses oreilles... Malheureuse, laissez-moi passer!

— Non! fit-elle en se raidissant pour lui résister.

Il lui avait saisi les deux bras et s'efforçait rageusement de vaincre sa résistance, quand cette lutte silencieuse et opiniâtre fut interrompue par la brusque intrusion d'Hortense.

— Sosthène, s'exclama-t-elle en s'élançant dans le petit salon, haletante et les yeux étincelans, vous êtes arrivé trop tard... Madame a fait évader son amant par la fenêtre de sa chambre... Je l'ai vu de la mienne sauter dans la rue... Un jeune homme grand, mince et portant toute sa barbe... C'est bien le même que j'avais aperçu avec elle!..

Jetant violemment Hélène de côté, M. de La Roche-Élie écarta le canapé et bondit dans la chambre à coucher. — Elle était vide, mais la fenêtre ouverte confirmait la déclaration d'Hortense... Le président revint avec une hâte furibonde vers sa femme et lui meurtrissant le bras à force de le serrer :

— C'était vrai! balbutia-t-il suffoqué; c'était vrai!.. Son nom? Je veux son nom, entendez-vous!

— Effrontée! glapit à son tour la vieille fille, autrefois les créatures comme vous étaient fouettées en place publique... A genoux devant mon frère!... A genoux, et nommez votre complice!

Hélène lui lança un regard de dédain et resta muette.

— Vous ne voulez pas parler? vociféra le président, eh bien! je vais vous le nommer, moi!.. L'homme qui s'est enfui d'ici est ce musicien avec lequel vous aviez déjà une intrigue avant votre mariage; il s'appelle Raymond Descombes!

Elle fronça imperceptiblement les sourcils et reprit son impassibilité hautaine.

— Et, poursuivit Sosthène, maintenant que je vous ai jeté votre honte à la face, il me reste à me faire justice...

Il prit une bougie, pria sa sœur de le suivre et retourna dans la chambre à coucher, où ils furetèrent ensemble pendant quelques minutes, puis il reparut, portant un chapeau et un manteau qu'il jeta sur le canapé à côté d'Hélène.

— Habillez-vous et partez, lui cria-t-il; je vous chasse!

— Entendez-vous? ajouta comme un écho vengeur la vierge aux orties : mon frère vous chasse!

Hélène tressaillit faiblement, ajusta le chapeau sur sa tête, s'enveloppa dans son manteau et, sans même regarder le frère et la sœur, se dirigea vers le couloir.

Ils la suivaient, abasourdis de son impassibilité, outrés de son mutisme, et ainsi l'étrange cortège passa dans le vestibule endormi, traversa la cour et arriva sous le portail, où Hortense ouvrit elle-même l'un des battans de la porte cochère.

— Allez retrouver votre amant! dit-elle furieuse en poussant la jeune femme dehors.

Puis le lourd battant retomba derrière Hélène, qui resta seule dans la rue enténébrée.

Elle marcha rapidement jusqu'à l'endroit où la rue Racine débouche sur la place Grégoire-de-Tours. La masse sombre de la cathédrale, avec son chevet où s'appuyaient çà et là de gigantesques arcs-boutans, noyait encore dans une obscurité plus profonde ce carrefour solitaire. Seuls, de loin en loin, à des angles de maisons, de rares becs de gaz agitaient leur vacillante flamme bleuâtre. Le vent de mars s'engouffrait à travers les arcades des contreforts qui découpaient sur le ciel pluvieux leur noire et bizarre architecture. Ces rafales, qui secouaient les verrières de l'abside et redoublaient le grincement des girouettes, coupaient de leurs profonds soupirs le silence de la place déserte, tandis que, par intervalles, du fond de quelque cour du voisinage montait un plaintif miaulement de chat.

Hélène s'arrêta contre le chevet de l'église et essaya de rassembler ses idées. Tout ce qui venait de lui arriver avait été si prompt que ses pensées étaient encore en désarroi. Elle pouvait à peine croire que c'était bien elle, Hélène des Réaux, qui se trouvait là, en pleine nuit, jetée à la rue comme une mendiante!.. Elle, si orgueilleuse et qui avait rêvé de monter si haut?.. Dans cette chute lamentable, au milieu de cet abreuvement de honte et d'humiliation, une seule chose la relevait à ses propres yeux : elle n'avait pas plié lâchement devant les La Roche-Élie et ils ignoraient le nom de celui qu'elle aimait... Elle s'était sacrifiée pour Philippe et elle en était heureuse; Préfaille ne subirait pas le contrecoup de son désastre et son élection ne serait pas compromise. — A ce moment, dix heures sonnèrent lentement à Saint-Gatien et la succession grave des sons, s'égrenant tristement dans la nuit, donna plus lugubrement encore à la jeune femme la conscience de sa détresse et de son isolement.

Philippe était sauvé; mais elle, qu'allait-elle devenir dans cette ville où elle n'avait ni parens ni amis, où elle ne savait plus à quelle porte frapper? Demander aide et protection à M. de Préfaille, c'était impossible et, rien qu'à cette pensée, toute sa fierté se soulevait. Pourtant elle ne pouvait passer la nuit dans la rue; elle ne pouvait non plus se réfugier dans un hôtel, car demain, au grand jour, son aventure serait sans doute déjà connue, et les gens la montreraient au doigt. — Il fallait partir, quitter la Touraine, aller se cacher au loin. — Mais où et comment?.. Dans son effarement, lorsque les La Roche-Élie l'avaient ignominieusement poussée dehors, elle n'avait même pas pu prendre d'argent et elle se trouvait littéralement sans un sou...

Jamais elle n'avait passé par de pareilles angoisses; à mesure qu'elle comprenait toute la gravité de sa situation, une peur la prenait, une peur pleine d'affolemens, comme elle n'en avait plus éprouvé depuis sa petite enfance, et des larmes de désespoir lui emplissaient les yeux.

Elle s'était décidée à marcher et se dirigeait machinalement vers l'une des rues qui longeaient la cathédrale, quand un léger bruit de pas résonna derrière elle, et elle fut rejointe par Simonne, qui accourait tout essoufflée.

— Madame! madame! s'écriait la jeune fille, Dieu merci, vous voilà!.. J'avais peur de ne plus pouvoir vous rattraper... Ils ont d'abord voulu me retenir là-bas pour me faire jaser, mais ils en ont été pour leurs frais... Alors ils m'ont renvoyée à mon tour; seulement, moi, j'ai pu prendre mon argent et je vous l'apporte, car j'ai bien pensé que vous étiez partie sans rien... Voici deux cents francs, ça vous donnera toujours le temps de vous retourner.

— Ma bonne petite, murmura Hélène, à la fois contente et mortifiée, je ne peux pourtant pas vous prendre votre argent...

— Laissez donc, je n'en suis pas en peine... D'ailleurs, ajouta-t-elle avec une vivacité qui montrait qu'en Tourangelle pratique et avisée, elle avait réfléchi à tout, il faudra bien que M. de La Roche-Élie vous restitue votre dot et vos affaires, et alors vous me rendrez cela... Pauvre madame, quelle aventure!.. Enfin, le mal est fait, et quand on se lamentera, ça n'avancera à rien... Si j'ai un conseil à vous donner, madame, c'est de quitter Tours, où vous ne pouvez plus rester... Il y a un train pour Paris à onze heures... Si vous voulez, je vais vous conduire à la gare.

— Oui, oui, je veux m'en aller bien loin! balbutia Hélène.

Simonne lui prit le bras et l'emmena vers la gare, tout en lui prodiguant de triviales consolations qui faisaient monter le rouge au front de la malheureuse femme. — Elle éprouvait une vive reconnaissance pour la jeune fille qui venait de la tirer d'un si mauvais pas, mais en même temps son orgueil recevait une dernière et cuisante blessure... Protégée et secourue par une servante, voilà donc où elle en était réduite!..

A la gare, Simonne lui prit son billet et l'accompagna dans un coin obscur de la salle d'attente.

— Dès que vous serez installée à l'hôtel, lui recommanda-t-elle, envoyez-moi un télégramme à l'adresse de mes parens... Moi, madame, je vous tiendrai au courant de ce qui se passera ici, et, dès que je le pourrai, j'irai vous rejoindre à Paris... Bon courage!... Après tout, il y a bien d'autres dames, avant vous, à qui de pareils désagrémens sont arrivés, et qui n'en sont pas mortes!..

Dès que le train fut en gare, la jeune femme embrassa Simonne et se jeta précipitamment dans un wagon. Cinq minutes après, un long sifflement déchirait l'air et le convoi partait, emportant Hélène vers l'inconnu...

André Theuriet.

(*La dernière partie au prochain n°.*)

LES RELATIONS

DE

LA FRANCE ET DE LA PRUSSE

DE 1867 A 1870

V[1].

L'ITALIE EN 1867. — LA DIPLOMATIE FRANÇAISE EN ITALIE. — LA COUR DE ROME ET LA CONVENTION DU 15 SEPTEMBRE. — MAZZINI ET GARIBALDI.

I. — L'ITALIE EN 1867.

Par la cession de la Vénétie, l'Italie avait constitué son unité territoriale; le quadrilatère n'était plus une menace pour sa sécurité, mais un boulevard pour sa défense. La foi aveugle qu'elle avait en son étoile s'était justifiée; tout lui avait réussi; jamais les destinées d'un peuple ne s'étaient si rapidement accomplies. Du rêve elle avait, sans transition appréciable, passé à une glorieuse réalité. Tout avait conspiré en sa faveur, ses défaites l'avaient servie à l'égal d'éclatantes victoires. Il ne manquait à une aussi prodigieuse fortune, pour être à l'abri des retours, que la consécration du temps. Les œuvres hâtives souvent portent en elles les germes d'une inévitable décomposition. L'Italie, en 1867, inquiétait ses amis; elle souffrait d'une trop rapide croissance, elle avait des emportemens,

(1) Voyez la *Revue* du 15 mars.

des nervosités qui témoignaient de la fragilité de sa constitution. La transformation s'était accomplie sans être préparée par l'assimilation des idées, des intérêts et des coutumes. L'unité, au lieu de suivre l'union, l'avait précédée (1). L'Italie en subissait les conséquences; elle traversait une crise périlleuse, des symptômes de désagrégation éclataient de toutes parts : l'anarchie régnait dans les provinces, la sécurité y était précaire, les transactions chômaient, l'indiscipline pénétrait dans l'armée, la banqueroute semblait inévitable, les rivalités s'accentuaient entre les capitales dépossédées, le roi était atteint dans sa popularité et le parti révolutionnaire redoublait d'audace, Garibaldi bravait le gouvernement publiquement, tandis que Mazzini le minait sourdement. La translation de la capitale à Florence et la cession de la Vénétie, qui devaient tout concilier, n'avaient rien résolu. « Rome capitale » était devenue, en 1867, avec plus ou moins d'intensité, le cri de ralliement de tous les partis; on y voyait le salut de l'Italie, un dérivatif à tous les maux, la dernière étape pour arriver au couronnement de l'unité.

L'empereur apprenait tardivement ce qu'il en coûte de se consacrer à la délivrance des peuples. Il avait rêvé une alliance fraternelle indissoluble avec l'Italie et, sans le vouloir, il froissait son amour-propre et se mettait en conflit avec ses aspirations dès qu'il affirmait l'intérêt français. La convention du 15 septembre, qui, dans sa pensée, devait prémunir la péninsule contre les entraînemens révolutionnaires et sauver la papauté, loin de réconcilier le saint-siège avec les Italiens, avait fait éclater entre eux une irrémédiable dissidence. En consacrant le principe de la non-intervention et en proclamant la nécessité d'une entente entre l'état et l'église libres, elle livrait, en réalité, Rome à l'Italie. Personne dans la péninsule n'avait accepté Florence comme capitale définitive; ce n'était, disait-on, qu'une étape qui conduirait plus vite et plus sûrement à Rome. Le roi en était le premier convaincu. « Si nous allons à Florence, disait-il lorsque dans ses conseils on discutait le choix de la capitale, il nous sera aisé de plier bagage et de fausser compagnie aux Florentins, mais si nous nous installons à Naples, les Napolitains ne nous permettront plus de lever le pied. » Il était manifeste pour tout le monde que l'arrangement international du 15 sep-

(1) « Je considère l'unité comme une chimère, disait Gioberti au parlement piémontais; nous devons nous contenter de l'union. » Il semblait impossible à tous les esprits sages de faire d'un coup de baguette table rase des préjugés, des traditions séculaires, « de changer en un jour la tête et le cœur de vingt-quatre millions d'habitans. » Le roi et le comte de Cavour n'avaient entrevu qu'une fédération d'états, dominée par l'Italie centrale. Le parti républicain seul avait eu une claire perception de l'avenir de la Péninsule. (A. Boullier, *Victor-Emmanuel et Mazzini*. Paris; Plon.)

tembre 1864 amènerait plus ou moins rapidement la chute du pouvoir temporel. On comptait sur la propagande des comités secrets pour soulever les populations romaines; on ne doutait pas que, l'armée française partie, le mécontentement ne provoquât contre le régime pontifical une révolution qui fournirait au cabinet de Florence un prétexte pour intervenir et pénétrer dans Rome. Ce n'était plus qu'une question d'opportunité. Les ardens s'appliquaient à précipiter le mouvement, les politiques le laissaient se produire, bien décidés à en profiter. Ils spéculaient sur un conflit éventuel entre la France et la Prusse, surtout sur la faiblesse de l'empereur; ils comptaient aussi sur l'assistance morale du cabinet de Berlin. Le langage des agens prussiens, secrets ou officiels, n'était pas de nature à les décourager : le comte d'Usedom affichait ses sympathies pour Garibaldi, il pactisait ouvertement avec ses amis. On savait aussi qu'un officier détaché de l'armée prussienne, M. Bernardi, que nous devions retrouver en 1870 à Madrid, mêlé à l'incident espagnol, avait de secrètes connivences avec la presse radicale et le parti révolutionnaire.

La politique et les sentimens de l'Italie s'étaient transformés depuis 1866; elle ne se retournait plus vers la France, elle cherchait son point d'appui à Berlin. Pour colorer son évolution, elle s'en prenait à nos procédés; elle se disait humiliée, elle nous reprochait de l'avoir empêchée de conquérir la Vénétie à la pointe de son épée pour nous réserver la mince satisfaction d'amour-propre de la lui rétrocéder; elle nous rendait responsables de la convention du 15 septembre, qu'elle considérait comme un obstacle à ses revendications nationales. Ses griefs étaient imaginaires, mal fondés. L'empereur ne méritait pas les reproches dont l'Italie l'abreuvait. S'il avait péché, c'était par excès de sollicitude pour ses destinées; il ne s'était préoccupé que d'elle à la veille de la guerre de Bohême, il lui avait subordonné l'intérêt de la France. Il avait obtenu de l'Autriche, en échange de notre neutralité, qu'en tout état de cause, quelle que fût l'issue de la lutte, elle lui abandonnerait la Vénétie pour la rétrocéder à l'Italie. Aucune arrière-pensée humiliante pour l'amour-propre italien n'avait inspiré la convention du 12 juin 1866, signée avec l'empereur François-Joseph; et le cabinet de Florence, certes, eût accepté Venise de nos mains avec reconnaissance si, aux défaites de l'Italie, s'étaient ajoutées celles de la Prusse. Quant à la convention du 15 septembre, elle était moins notre œuvre que celle du cabinet de Turin. Le marquis de Pepoli était venu la proposer à l'empereur; elle devait apaiser la question romaine et donner de la force au roi pour réagir contre les menées révolutionnaires. Elle devait aussi,

en plaçant le siège du gouvernement au centre du royaume, au pied des Apennins, protéger l'Italie contre une agression éventuelle de l'Autriche et conjurer un second Aspromonte. « Changer de capitale, disait le négociateur italien, est une entreprise coûteuse, périlleuse; la recommencer serait une résolution mortelle. »

Napoléon III croyait aux moyens moraux; il ne se doutait pas, en cédant aux instances de son cousin, que l'acte auquel il adhérait provoquerait, à peine conclu, de funestes déchiremens entre les deux pays. S'il avait daigné consulter sa diplomatie officielle, elle l'eût dissuadé de se lier les mains sans urgence, de se prêter à un traité équivoque qui, sous prétexte de garantir au pape ce qui restait de son pouvoir temporel, consacrait implicitement les droits de l'Italie sur Rome. Elle l'eût renseigné sur le véritable état des esprits dans la péninsule, dont le marquis de Pepoli lui traçait un tableau si alarmant; elle lui eût appris que l'arrangement qu'on lui soumettait était un expédient, et que le ministère aux abois espérait, en remettant la question romaine à l'ordre du jour, y trouver, à la veille des élections, un dérivatif à ses embarras financiers et administratifs. Mais on ne consultait personne; on attachait plus de prix au dire des diplomates étrangers qu'aux renseignemens et aux appréciations des agens français. La politique cesse d'être une science lorsqu'elle ne fonde pas ses actes sur des données sévèrement contrôlées, et que, pour complaire à tout le monde et se dispenser de vouloir, elle soumet ses principes et ses intérêts à de fâcheuses compromissions.

« Il est des questions latentes, il en est qui sont pendantes, d'autres sont ouvertes, » disait en 1863 le comte de Sartiges, le prédécesseur de M. de Malaret à Turin, lorsqu'on lui parlait de « Rome capitale ; » il n'admettait pas que déjà la question romaine fût « ouverte; » elle s'imposait assurément aux méditations des gouvernemens, mais elle ne comportait pas un arrangement contractuel portant en germe les plus graves complications, et dont la conséquence immédiate était de mécontenter la France, d'irriter les Italiens, d'exaspérer les catholiques de tous les pays, et de nous aliéner le Vatican.

Notre diplomatie, en Italie, avait peu d'autorité; on savait qu'elle n'était ni écoutée ni renseignée par son gouvernement. Les affaires italiennes étaient le luxe trompeur de la politique impériale ; l'empereur les traitait directement dans l'ombre et le mystère, souvent avec d'étranges intermédiaires. Une lettre du comte de Cavour, publiée dans le temps par un journal de Rome, montrait que ce ministre, pour faire prévaloir ses idées à la cour des Tuileries, ne reculait devant aucun genre de séduction. L'histoire réserve des surprises; elle pénètre jusque dans les alcôves pour saisir les causes

et les mobiles qui ont présidé aux événemens. Un écrivain de race nous a fait connaître « le secret du roi ; » une plume autorisée nous révélera peut-être un jour « le secret de l'empereur. »

L'empereur avait vivement ressenti la mort du comte de Cavour ; il déplorait sa disparition, plus que jamais, depuis que l'Italie méconnaissait ses intentions et le payait d'ingratitude. Il se plaisait à croire que ce grand esprit eût compati à ses embarras, qu'il eût contenu les passions et trouvé une solution au problème romain si intempestivement soulevé par sa politique. Napoléon III mêlait le sentiment à la diplomatie et se préparait ainsi de pénibles désenchantemens. Victor-Emmanuel, si rond d'allures, si démonstratif, si prodigue d'assurances, lui inspirait une égale confiance. Il se persuadait qu'il resterait fidèle aux souvenirs de Solférino et que jamais il ne démentirait sa parole ; il lui prêchait la modération et s'adressait à sa sagesse. Il s'exagérait son autorité en s'imaginant qu'il pouvait, comme lui, décider de tout sans contrôle. Il oubliait qu'en sa qualité de souverain constitutionnel il ne lui était pas permis d'engager l'état sans l'assentiment de ses ministres et de son parlement.

Le roi avait d'ailleurs perdu de son prestige ; on rendait toujours hommage à sa vaillance, sa bravoure était légendaire, mais on discutait ses actes, sa conduite, on se plaignait de sa condescendance envers la France, on lui reprochait de trop se désintéresser des affaires, de subordonner la politique à la chasse et à des distractions équivoques. On ne le connaissait guère ; son effacement n'était qu'apparent. Il disparaissait et rentrait en scène toujours à propos, lorsqu'il s'agissait de faire prévaloir les intérêts de sa couronne. Il avait peu de culture, mais de l'esprit naturel. Il variait ses plaisirs « et les choisissait assez bas pour qu'ils n'eussent pas d'empire sur son âme. » Volontiers il faisait passer pour siennes les conceptions de ses ministres. Il savait ce qu'il voulait, et, lorsque ses résolutions étaient prises, il n'éprouvait ni les indécisions ni les regrets qui les affaiblissent. Sa politique était celle de sa maison. « Je me rappelle l'histoire de mes ancêtres, » disait-il au général Pepe, qui lui recommandait de prendre exemple sur Léopold I[er], le roi des Belges. Or ses ancêtres tiraient parti de tout, des revers et des succès ; leur fidélité était intermittente, elle ne s'attardait pas dans les alliances incommodes. « La cour de Turin, disait le chevalier de Walpole dans son *Testament*, ne fait d'alliance qu'avec le plus offrant ; sa politique a la subtilité de l'air qu'elle respire (1). » Marcher d'accord avec l'opinion ; tenir hardi-

(1) Testament politique du chevalier Walpole, comte d'Oxford, 1767. — Si le prince montre de temps en temps de l'ardeur pour s'agrandir, ce n'est jamais qu'en préten-

ment levé le drapeau des espérances nationales ; accueillir, grouper autour de son gouvernement les libéraux bannis qui se réfugiaient en Piémont ; attendre, chercher patiemment les occasions pour recommencer la lutte contre l'Autriche, s'y préparer par des alliances, par la réorganisation de l'armée et des finances, tel était le programme qu'avec l'aide et sous l'inspiration du comte de Cavour il s'était tracé.

Victor-Emmanuel ne s'est interdit aucun des moyens qui devaient faire triompher ce programme : ni les subterfuges diplomatiques, ni l'achat des consciences, ni les compromissions avec la révolution, ni la spoliation de l'église, malgré le respect qu'il affectait pour la personne de son chef. « Son habileté a été de persuader aux Italiens que leurs intérêts se confondaient avec ceux du Piémont et de lier la cause de la monarchie de Savoie à la cause italienne (1). » Il a eu aussi, comme le roi de Prusse, l'habileté de donner le change, sur la portée de sa politique, à un souverain dont le cœur était sensible et l'esprit chimérique.

Victor-Emmanuel se trouvait, en 1867 (2), à une heure critique de

dant se défendre. Entre deux puissances également fortes et inquiètes, il est tantôt ami et tantôt ennemi de l'une et de l'autre ; il ne se range d'un parti qu'après avoir fait ses conditions... D'après ce système, point d'allié qui lui soit onéreux... Chez une puissance ainsi constituée, il n'est point de lien du sang que le tranchant de l'intérêt ne coupe. Aussi les égards qu'elle a pour les alliances qu'elle forme par les mariages sont-ils toujours subordonnés aux intérêts présens de l'état. Dans la situation où se trouvent présentement les puissances de l'Italie, elles peuvent se considérer comme l'huître disputée par la maison d'Autriche et par la maison de Bourbon ; ne se pourrait-il pas que le roi de Sardaigne devînt juge et partie, et laissât les écailles à ces deux puissances rivales ?

(1) A. Boullier, *Victor-Emmanuel et Mazzini.*

(2) Dépêche du baron de Malaret, Florence, juillet 1867. — « La situation générale de l'Italie laisse à désirer : elle s'aggrave chaque jour. Il y a le mal apparent, qui tient à l'état des finances ; il y a le mal latent, qui tient à l'esprit et au caractère de la nation. Il y a aussi le mal qui vient d'en haut, l'attitude de la cour, l'exemple qu'elle donne et la déconsidération qui en rejaillit sur le principe d'autorité. On se plaint du peu d'intérêt que le roi semble prendre aux affaires du royaume, on lui reproche de lâcher la bride à ses ministres et d'en médire lorsqu'ils ne sont plus au pouvoir ; on attribue bien à tort à son indifférence, plus apparente que réelle, la crise que traverse l'Italie et les maux dont elle souffre.

« La question romaine est agitée dans la presse et au parlement. Lorsqu'elle est abordée à la tribune, elle est traitée à un point de vue qui ne se concilie ni avec nos doctrines ni avec l'interprétation que nous donnons à la convention du 15 septembre. Autrefois, on évitait de se prononcer sur la solution de ce redoutable problème ; on admettait volontiers qu'il était difficile de subordonner les intérêts de la catholicité à ceux de l'Italie. Les politiques exempts de passions convenaient dans le tête-à-tête, lorsqu'ils croyaient n'être pas entendus du dehors, que la devise de Cavour : « Rome capitale, » était, dans le domaine pratique, une absurdité, une utopie. Ils n'admettaient la translation du siège du gouvernement à Rome qu'avec l'assentiment de la France et des puissances catholiques. Leur langage s'est bien modifié de-

ce règne qui marque aujourd'hui si glorieusement dans les annales de l'Italie. Il s'était aliéné l'affection du Piémont et n'avait pas conquis l'attachement de ses nouvelles provinces. Il s'était arraché du sol où sa dynastie avait de profondes racines, et il n'était encore pour les Lombards, les Toscans et les Napolitains qu'un étranger, bien qu'il personnifiât leurs aspirations. Les liens du passé, formés par de longues et de communes épreuves, n'existaient pas entre eux. Le Piémont, au contraire, qui depuis des siècles avait soutenu la maison de Savoie dans la bonne et la mauvaise fortune, cédait aux ressentimens. Il ne pouvait oublier qu'on avait répondu aux manifestations de ses plaintes, de sa stupeur, par des coups de fusil, le jour où le gouvernement, par un simple entrefilet de *l'Opinione*, notifiait brutalement à la ville de Turin qu'elle avait cessé d'être la capitale du royaume. Les Piémontais n'avaient jamais marchandé les sacrifices à la dynastie; ils se seraient soumis sans murmurer à leur dépossession, si le roi, au lieu de se retirer à la Mandria, dans une de ses maisons de plaisance, avait fait un généreux appel à leur dévoûment. Ils avaient été à la peine, ils méritaient qu'on rendît du moins un éclatant hommage à leur abnégation, à leur vaillant dévoûment à la cause italienne, lorsqu'on les frappait dans leurs intérêts et leur amour-propre.

L'étrange attitude du roi et les sanglans procédés de ses ministres avaient ulcéré les cœurs et les esprits (1). La convention du 15 septembre était, aux yeux des Piémontais, un acte odieux; sans faire le serment d'Annibal, ils s'étaient promis de la combattre en toute rencontre, de ne pas pardonner à ceux qui l'avaient conclue et de s'opposer, par tous les moyens, à une installation définitive à Florence. Ils n'admettaient pas que Florence pût supplanter Turin; ils réclamaient Rome comme capitale, résolus à ne désarmer que lorsque la formule du comte de Cavour serait une vérité.

L'avenir de la maison de Savoie apparaissait précaire. Il lui fal-

puis. Les plus modérés parlent d'aller à Rome comme de la chose la plus simple. Non-seulement ils ne se préoccupent plus d'un accord avec le saint-siège, mais ils se défendent d'en avoir jamais eu la pensée. Ils n'admettent plus, à un titre quelconque, le maintien de la souveraineté temporelle du pape. »

(1) « Sire, écrivait Carlo Boggio au roi, on vous a écarté du droit chemin qui conduisait à l'unification en vous faisant répondre par la fusillade à ceux qui s'impatientaient de cruels retards; on vous a représenté comme un témoignage de municipalisme étroit l'émotion de Turin, qui, à tort ou à raison, croyait l'avenir compromis par la convention franco-italienne. Sire, vos conseillers vous trompent. »

M. A. Boullier, *Victor-Emmanuel et Mazzini :* « La noblesse bouda et se plaignit du roi, non sans aigreur. Dans la bourgeoisie, on s'exprima plus librement, plus acrimonieusement. Le sentiment monarchique parut s'affaiblir, et beaucoup de personnes semblaient prêtes à sacrifier la forme du gouvernement à l'achèvement de l'unité nationale. »

lait son bonheur et son habileté pour se tirer des fautes qu'on avait laissées s'accumuler.

La péninsule était profondément troublée au printemps de 1867. Rome était le mot d'ordre des révolutionnaires, ils annonçaient que le drapeau national ne tarderait pas à flotter sur les sept collines. Le roi était perplexe, il ne savait quel parti prendre, à quels conseils s'arrêter devant les manifestations patriotiques qui éclataient sur tous les points du royaume. Il était partagé entre son ambition et la crainte de se brouiller avec la France. L'opinion le poussait à Rome; il lui était difficile de lutter, sans engager son prestige, contre le courant qui entraînait tous les partis, et cependant il n'ignorait pas que jamais l'empereur ne lui permettrait de toucher au pape. Le gouvernement français témoignait, par l'active surveillance qu'il exerçait dans la péninsule, que sa résolution de protéger le saint-siège contre toute agression était inébranlablement arrêtée. Sa diplomatie signalait, avec une infatigable sollicitude, au cabinet de Florence, toutes les menées du parti révolutionnaire; elle le rappelait, sans se lasser, à l'exécution de ses engagemens.

Après la chute du général de La Marmora, le partisan le plus loyal et le plus résolu de l'alliance française, le roi avait appelé le comte de San-Martino. C'était un patriote peu fait aux mœurs des cours: il disait ce qu'il pensait. Il conseilla à son souverain de faire une part à la gauche dans la composition du cabinet; son programme écartait les solutions violentes, il comportait une étroite entente avec la France, une alliance offensive et défensive en échange de l'occupation des états pontificaux: Rome seule pouvait réconcilier le Piémont et conserver Naples à l'Italie. Il recommandait aussi un changement radical dans la façon de gouverner et d'administrer le pays. M. de San-Martino poussa le franc-parler jusqu'à faire comprendre à sa majesté la nécessité d'apporter des modifications à ses habitudes. Le roi le remercia de sa franchise, il l'embrassa même, mais il ne lui confia pas la mission de former un ministère. Le lendemain, il s'adressait à M. Rattazzi, qui, loin de se préoccuper de sa manière de voir et d'agir, se servait de ses faiblesses pour maintenir et fortifier son crédit. Sans principes et sans préjugés, il cherchait ses points d'appui là où il les trouvait. La France a connu de ces ministres; Bernis, autrefois, n'a dû son élévation qu'à des influences qui s'exerçaient sur les passions de son maître.

M. Rattazzi était souple, insinuant, habile à flairer le vent; il était « ondoyant et divers. » Il avait poursuivi autrefois une indissoluble union avec la France, et il nous avait donné des gages manifestes de sa sincérité en frappant Garibaldi à Aspromonte. Sa

rentrée au pouvoir semblait être une garantie pour notre politique. Le gouvernement de l'empereur ne pouvait pas se douter que le ministre qui naguère combattait si énergiquement la révolution, entrerait cette fois dans de secrètes compromissions avec le parti qui affichait la prétention de déchirer la convention de septembre et d'entraîner le gouvernement du roi à Rome.

II. — LA DIPLOMATIE FRANÇAISE EN ITALIE.

Lorsqu'au mois de novembre 1864, les troupes françaises quittèrent, pour la seconde fois, les états pontificaux, tout autorisait à croire qu'elles ne reviendraient jamais. La sécurité du saint-siège paraissait pleinement et définitivement assurée. N'était-elle pas placée sous la solennelle garantie d'un acte international sollicité et sanctionné par le cabinet de Turin? Le gouvernement du roi, heureux de ne plus voir le drapeau français flotter sur le sol italien, nous prodiguait les témoignages de son contentement; il les rehaussait par les déclarations les plus rassurantes pour le sort futur de la papauté; si le problème romain n'était pas résolu, sa solution paraissait du moins pour longtemps écartée. Le gouvernement impérial se flattait de s'être prêté à un acte de haute sagesse. C'était un mirage : les peuples brisent, dès qu'ils le peuvent, les liens qui compriment leurs sentimens et entravent leur expansion. La question romaine devait reparaître menaçante aux heures les plus inopportunes pour la politique de l'empire au moment où la fortune, lasse de ses erreurs et de ses faiblesses, la trahissait de tous côtés.

« Depuis que nos troupes se sont embarquées, écrivait le baron de Malaret, l'idée de Rome capitale a repris un singulier ascendant. Ce n'est pas qu'on veuille aller à Rome, mais cela prouve qu'on se persuade qu'il n'y a plus de danger d'en parler et qu'on ne manquerait pas d'y aller si on était certain qu'il n'y eût pas de danger à le faire. Ces affirmations publiques et presque universelles de doctrines et de principes si contraires aux nôtres sont bien regrettables. Elles persuadent aux Italiens qu'il leur est permis de ne tenir aucun compte des intérêts et des exigences de notre politique, elles donnent du crédit à ceux qui accusent l'empereur d'avoir été ou dupe ou complice des ambitions italiennes en signant la convention du 15 septembre.

« En Italie, ajoutait notre envoyé, à titre de moralité, dans toutes les questions, les opinions dépendent du plus ou moins de sécurité qu'il peut y avoir à les manifester. On peut presque toujours expliquer telle ou telle évolution des chefs parlementaires et des partis par la peur de quelqu'un ou de quelque chose. Depuis que nous avons évacué les états pontificaux, l'Italie n'a plus peur de

nous à Rome; le jour où elle se verra en face d'un danger réel, le parti de la conciliation, de la prudence l'emportera. Jusque-là, nos conseils seront écoutés avec déférence, mais je doute qu'ils soient suivis. »

L'Italie agissait et parlait comme si déjà elle était maîtresse de Rome. Le gouvernement s'associait plus ou moins ouvertement aux manifestations du sentiment public. On était convaincu que la France ne reviendrait plus dans les états romains et qu'après deux occupations qui ne lui avaient valu que des ennuis, elle se garderait bien d'en risquer une troisième. Elle s'était interdit, d'ailleurs, tout retour en consacrant le principe de la non-intervention, et les événemens de 1866 la mettaient sur le Rhin en présence de la Prusse.

Aussi les affirmations nationales à la tribune du parlement ne soulevaient-elles aucune objection sur les bancs des ministres. Le ministre de l'instruction publique trouvait naturel et légitime de s'attaquer, dans les discussions sur les biens ecclésiastiques, à la souveraineté temporelle du saint-siège et de répudier toute idée de transaction ; à ses yeux comme aux yeux de tous, Florence n'était qu'une halte. Notre envoyé protestait contre des théories aussi opposées aux arrangemens intervenus avec la France et que formulaient publiquement les membres du cabinet. Il n'obtenait d'autre satisfaction du président du conseil que des explications banales et la suppression dans le compte-rendu officiel des paroles d'un imprudent collègue.

Les beaux jours de notre diplomatie dans la péninsule étaient passés : elle n'était plus ni consultée, ni sollicitée, elle voyait son influence décroître, elle en était réduite à la tâche ingrate de relever des propos malsonnans, de gourmander les hommes politiques et, ce qu'on ne pardonne pas, de leur rappeler leurs engagemens et les services rendus. Sans le vouloir, elle froissait les susceptibilités d'un peuple impatient de secouer une tutelle gênante et de franchir le dernier obstacle qui s'opposait à la réalisation de son rêve. Elle voyait tristement s'accomplir ce qu'elle avait prévu et ce qu'elle n'avait pas craint d'écrire. Lorsque notre ministre à Florence disait, dans une de ses correspondances, « qu'on accusait l'empereur d'avoir été dupe ou complice des ambitions italiennes en signant la convention du 15 septembre, » il allait jusqu'à la dernière limite de la franchise autorisée vis-à-vis d'un souverain.

L'empereur ne pouvait plus se faire d'illusions : la pensée qu'il avait poursuivie obstinément se retournait contre lui. Il en ressentait un amer chagrin. Pouvait-il s'attendre à voir son dévoûment constant à la cause italienne méconnu à ce point? Il n'était pas préparé à un changement si rapide, si profond dans les sentimens d'un pays qu'il avait soutenu dans les mauvais jours

et relevé d'un humiliant destin. Il s'imaginait qu'il n'avait que des amis reconnaissans au-delà des Alpes, et il s'apercevait qu'on discutait ses actes et se méprenait sur sa pensée. Machiavel enseignait que ce qui fait le salut des princes, c'est d'avoir de bons amis et une bonne armée, et il ajoutait qu'un prince qui a une bonne armée n'a pas de peine à avoir de bons amis. Notre armée avait périclité et les amitiés que son prestige nous avait values cherchaient ailleurs leur point d'appui.

Cependant le passé, malgré notre déclin militaire, ne s'était pas effacé en Italie de tous les cœurs. Bien des sympathies, — et c'étaient celles des hommes les plus considérables par leur talent et leur caractère, — nous restaient fidèles. Il y avait deux Italies : l'une de convention, celle des journaux et de la tribune, surexcitée à froid, qui abusait de nos sympathies et faisait du patriotisme à nos dépens; l'autre, sensée, pratique, reconnaissante, qui tenait compte, dans la bonne mesure, des nécessités de notre politique. Nos partisans s'appliquaient, au parlement et dans la presse, à conjurer les malentendus, à concilier les intérêts des deux pays. Ils affirmaient le maintien d'une étroite et indissoluble alliance avec la France. Mais que peuvent les sages lorsque les masses sont entraînées, subjuguées par une idée dominante?

Garibaldi rentrait en scène au mois d'avril. Après une assez longue éclipse à Caprera, il se préparait à ressaisir la popularité qu'il avait laissée sur les champs de bataille de la Vénétie; il annonçait *urbi* et *orbi* que les temps étaient proches, que Rome allait appartenir aux Italiens; l'occasion lui semblait propice, la France était mal engagée dans l'affaire du Luxembourg, la guerre pouvait éclater d'un instant à l'autre; il escomptait nos défaites.

Garibaldi avait le privilège de tout dire et de tout faire : il personnifiait les aspirations nationales. Il se plaçait au-dessus de la loi commune, il était une menace constante pour la sécurité publique et l'autorité royale. Sa puissance tenait en échec celle du gouvernement. Le sentiment qu'il avait de son pouvoir se traduisait par des actes d'une folle impertinence. Dans des notes adressées aux représentans de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie, il protestait contre la souveraineté temporelle; il rappelait qu'une élection populaire lui avait confié la dictature à Rome et que cette dictature ne pouvait lui être enlevée que par un nouveau plébiscite. Il prétendait être la seule autorité légale dans les états romains. Dans d'autres pays, ces manifestations eussent été réprimées comme des actes de rébellion, mais en Italie, où tout le monde a le génie du compromis, on ne s'en offusquait pas. Elles servaient à populariser la grande idée et à la faire prévaloir dans les provinces sur les sentimens catholiques des masses; elles facilitaient le jeu de la

politique italienne, elles lui permettaient de préparer l'Europe à la dépossession du pouvoir temporel. Le gouvernement ne pouvait s'emparer de Rome sans violer ses engagemens, mais en y pénétrant à la suite des bandes garibaldiennes, il avait un prétexte : il se constituait le défenseur des intérêts de l'église, il sauvait le pape et s'assurait la reconnaissance des puissances catholiques.

Le baron de Malaret n'était pas dupe de ces calculs, il s'en alarmait et s'en plaignait; il voyait avec chagrin s'altérer les souvenirs de 1859; il suppliait le cabinet de Florence de combattre les tendances révolutionnaires et de ne pas aggraver la tâche de l'empereur. Mais, quand tout un pays conspire, il est bien difficile à un gouvernement de se désintéresser du complot. On s'étonnait, dans le monde officiel, de nous voir prendre au sérieux les manifestations d'un obsédé, d'un personnage « moquable » qu'on ramènerait à la raison le jour où ses provocations deviendraient un danger réel pour la paix et l'ordre public. Et, cependant, on enrôlait des volontaires ouvertement et les rassemblemens grossissaient tout le long des frontières pontificales. Les projets du parti révolutionnaire ne pouvaient échapper qu'à ceux qui avaient intérêt à ne pas voir et à laisser faire. Ils n'échappaient pas à notre envoyé, il les signalait avec persistance.

« Garibaldi, écrivait M. de Malaret, à la date du 23 avril, à notre ministre des affaires étrangères, à l'heure où l'affaire du Luxembourg était dans sa phase la plus aiguë, se proposerait de prendre le commandement d'une expédition qui, organisée à Gênes, irait débarquer sur le littoral romain, tandis qu'à la première nouvelle d'un mouvement insurrectionnel à Rome, des bandes d'émigrés se tiendraient prêtes à franchir la frontière méridionale. Il n'est pas douteux que le parti révolutionnaire redouble d'efforts, qu'il compte profiter des événemens pour provoquer un conflit avec le gouvernement pontifical, à l'insu ou de connivence avec le gouvernement italien. »

La révolution n'attendait, en effet, que le premier coup de canon tiré sur le Rhin pour pénétrer sur le territoire du saint-siège et soulever les populations romaines. Elle voulait faire au mois d'avril 1867 ce qu'elle fit au mois de septembre 1870. Le parti militaire prussien et le parti révolutionnaire italien poursuivaient le même but : consommer par la force l'unité de leur pays, l'un en l'affirmant victorieusement à Paris, le second en s'emparant subrepticement de Rome.

La France, attirée dans un piège, avait eu au printemps, au moment où s'ouvrait l'exposition universelle, la sensation frissonnante de la guerre. Sans l'énergique intervention de l'Autriche et de l'An-

gleterre, sans le sang-froid de son ministre des affaires étrangères et la clairvoyance de sa diplomatie, elle n'eût pas échappé à l'invasion.

Dans ces jours d'angoisses, l'Italie, sauf quelques démarches platoniques tentées à Berlin, avait fait la morte. Elle s'était dite l'amie de tout le monde en invoquant à la fois les souvenirs de 1859 et de 1866. Elle s'était dérobée en soutenant qu'il lui était difficile de s'engager soit d'un côté, soit de l'autre; car si, avec l'aide de la France, elle avait commencé sa délivrance, c'était avec le concours de la Prusse qu'elle l'avait assurée. Le cabinet de Florence avait subordonné le sentiment à la raison d'état. « J'ai pu constater, écrivait le baron de Malaret à la date du 21 avril, chez les membres du gouvernement du roi, une sympathie que je crois réelle, mais qui est visiblement contenue par le désir de ne pas se compromettre. Tout en reconnaissant la modération de nos prétentions et tout en blâmant l'ambition excessive de la Prusse, on répète volontiers qu'en cas de conflit les intérêts de l'Italie ne se trouveraient pas directement menacés. Il n'est pas besoin d'une grande clairvoyance pour comprendre que le gouvernement italien, laissé à ses propres inspirations, ne songe pas à nous témoigner ses sympathies autrement que par des vœux. »

Ces appréciations étaient confirmées par une de nos correspondances d'Allemagne.

« Le cabinet de Berlin, écrivait-on, d'après ce qui me revient de bonne source, aurait tout lieu d'être satisfait du gouvernement italien. Il résulterait, en effet, de la correspondance du comte d'Usedom, toujours très influent à Florence, que, dans ses entretiens intimes avec le baron Ricasoli, ainsi qu'avec M. Rattazzi, il aurait pu se convaincre que, par reconnaissance pour la Prusse aussi bien que par intérêt, l'Italie ne sortirait pas, quelle que soit la marche des événemens, de la plus stricte neutralité. La cour de Prusse se montrerait fort rassurée par ces déclarations; elle se plaît à les considérer comme un véritable succès pour sa politique. »

Les sympathies de l'Italie, cela n'était pas douteux, se reportaient de préférence vers la France, mais ses intérêts lui faisaient un devoir de ménager la Prusse. Son attitude ne pouvait surprendre que ceux qui ne se rendaient pas compte des nécessités impérieuses de sa politique. Elle s'irritait, non sans raison, des reproches d'ingratitude dont elle était l'objet; elle n'admettait pas que la reconnaissance pût servir d'argument en politique.

La foi de l'empereur aurait dû être ébranlée par cette décevante épreuve : il n'en tira aucune moralité, il persista à servir de marchepied à la grandeur de l'Italie. Il consacra tous ses efforts à la faire admettre, malgré les observations du comte de Bismarck, à la

conférence de Londres, bien qu'elle n'eût aucun titre pour reviser les actes de 1839, relatifs à la Belgique, intervenus à une époque où elle n'était qu'une expression géographique. Il tenait à lui assurer, par sa participation à l'œuvre de la paix, la consécration de grande puissance et la sanction implicite des faits accomplis dans la péninsule. Peut-être aussi ne voulait-il pas, par une politique de ressentiment, révéler ses désenchantemens et reconnaître l'irréparable faute qu'il avait commise en présidant à l'alliance de 1866 qui rivait l'Italie à la Prusse. Il espérait sans doute, en redoublant de prévenances, dissiper les préventions que la France soulevait au-delà des Alpes, donner de la force à ses partisans et empêcher la politique italienne de servir d'instrument au cabinet de Berlin. Au point où en étaient les choses, c'était le parti le plus sage; ce n'est pas par de mauvais procédés qu'on ramène les amis infidèles. Mais Rome, malgré toutes les protestations de bonne entente, n'en restait pas moins l'insurmontable obstacle à tout rapprochement sincère.

Si Napoléon III, au lieu de se prêter à la violation du traité de Zurich et de laisser péricliter son armée, avait eu cinq cent mille hommes sous la main, la question romaine ne se serait pas « ouverte, » elle serait restée « latente, » à l'état de rêve. Frédéric II répondait à son envoyé à Londres, qui lui demandait une voiture et des chevaux pour représenter dignement son souverain : « Allez à pied ou en voiture, cela ne fait rien à la chose; je n'ai pas d'argent à vous envoyer pour acheter un carrosse. Mais rappelez-vous bien que vous devez toujours tenir le langage d'un agent qui a derrière lui deux cent mille hommes et Frédéric II à leur tête. »

III. — LA COUR DE ROME ET LA CONVENTION DU 15 SEPTEMBRE 1864.

La convention du 15 septembre avait eu à la cour de Rome le plus douloureux retentissement. La curie l'avait interprétée comme une œuvre de damnation inspirée par la plus noire perfidie. Elle n'avait tenu aucun compte des nécessités qui avaient présidé à sa signature; elle avait méconnu la loyauté des sentimens de l'empereur; elle l'accusait de livrer Rome à la révolution. Pour le Vatican, Napoléon III, *c'était l'ennemi.*

Pie IX, cependant, à son avènement au trône pontifical, n'avait pas craint de caresser la fibre nationale et de donner le branle aux passions qui couvaient au fond des cœurs. Il avait laissé entrevoir une papauté libérale et italienne; il avait appelé Rossi dans ses conseils; comme Jules II, il s'était écrié : *Fuori i barbari!* S'il avait eu l'esprit politique de son successeur, qui sait si la convention de Paris n'eût pas été entre ses mains une arme de défense et de salut? Léon XIII a montré ce que peut une haute raison consacrée à une

grande cause. Il a fait revivre le souvenir des temps héroïques de la papauté; l'Europe surprise et l'Italie mortifiée ont vu un puissant de la terre, qui partout impose sa volonté, partir pour Canossa et en revenir paré de l'ordre du Christ.

Mais, mal conseillé par des entours passionnés qui ne songeaient qu'à faire pièce à l'empire, Pie IX se refusait à toute transaction. Le *Non possumus* était le dernier mot de sa sagesse pontificale. Il répondit à la notification de la convention par l'encyclique du 8 décembre; elle flétrissait les idées modernes et faisait l'apologie de l'ancien régime.

C'était le réquisitoire le plus véhément contre nos institutions, contre la souveraineté nationale et la liberté de conscience. Le protégé bafouait le protecteur. L'Italie était encore moins ménagée; l'encyclique lui appliquait d'outrageantes épithètes. Devant une agression aussi passionnée la France aurait pu, à la rigueur, se considérer dégagée de sa sollicitude envers le saint-siège. C'était l'avis du prince Napoléon et des adversaires de l'église dans les conseils du souverain. Ils soutenaient qu'il n'y avait que deux moyens de sortir d'une situation aussi ingrate: laisser le pape et l'Italie s'arranger au mieux de leurs intérêts, ou maintenir la puissance temporelle, la soutenir résolument envers et contre tous, en la restaurant telle qu'elle était avant 1859. Laisser le pape exposé aux surprises, et se condamner soi-même à des interventions intermittentes était à leurs yeux le moyen de ne satisfaire personne et de mécontenter tout le monde. Mais les solutions extrêmes répugnaient à l'empereur, il se borna à de stériles protestations. Il était pris dans un engrenage dont il ne pouvait plus sortir, il subissait la peine de ses fautes.

Pie IX, en lançant ses foudres, oubliait les espérances qu'il avait éveillées en 1847, l'impulsion qu'il avait donnée au mouvement national. Se croyant menacé et sous de tyranniques influences, il imposait silence à l'amour ardent que secrètement il portait à l'Italie et que souvent il avait peine à contenir (1). Il se rappelait que

(1) Pie IX, en apprenant ma présence à Rome que je traversais à la fin du mois d'avril 1871, après mon départ de Florence, me fit savoir par M. Lefebvre de Béhaine, sans que j'eusse sollicité d'audience, qu'il tenait à me remercier pour le zèle que j'avais consacré à la défense des intérêts de l'église pendant la mission que je venais de remplir auprès du gouvernement italien. Il me reçut à sept heures du soir dans son cabinet et me demanda de prendre place à ses côtés. Il daigna causer longuement avec moi des événemens de la guerre, de la politique européenne et de l'avenir de la France. La conversation étant tombée sur les atteintes portées au pouvoir temporel, je me permis d'appeler l'attention de sa sainteté sur les avantages que trouverait le gouvernement pontifical à reprendre le mot d'ordre donné au clergé de se désintéresser d'une façon absolue du mouvement électoral. Ce serait le moyen, disais-je, de s'assurer des défenseurs au parlement et de permettre au roi, animé de

sa pensée avait été payée d'ingratitude, que la révolution avait pénétré au Quirinal et qu'il n'avait dû son salut qu'à une fuite précipitée. En opposant le dédain aux exhortations de l'empereur, il rompait les ponts, et livrait ce qui restait du domaine de Saint-Pierre aux hasards des événemens. Ses vertus étaient grandes, sa foi ardente, il inspirait le respect et la vénération, il subjuguait les âmes. Il a étendu et fortifié le pouvoir spirituel de l'église, mais ses visions mystiques lui enlevaient la claire perception des réalités. Ses prédécesseurs avaient gagné et perdu des provinces, ils avaient subi les vicissitudes des souverainetés temporelles; Pie IX se refusait à tenir compte des enseignemens de l'histoire, il aimait mieux tout perdre que de rien concéder.

La cour de Rome assurément ne pouvait applaudir à un arrangement qui, tout en interdisant à l'Italie les entreprises violentes contre le saint-siège, l'autorisait à poursuivre la conciliation de ses intérêts avec ceux du pape sur le principe de la séparation de l'église et de l'état. La convention enlevait au Vatican sa quiétude, elle permettait la discussion de ses dogmes et l'exposait à la polémique irritante de la presse antireligieuse. Mais, en retour, elle lui assurait une garantie internationale que la France s'engageait solennellement à faire respecter. Les faiblesses de Napoléon III à l'égard de l'Italie étaient parfois excessives, mais jamais, à aucune heure de son règne, il n'avait eu la pensée sacrilège de lui sacrifier le chef de l'église. Ne refusait-il pas à Metz, au mois d'août 1870, à la veille de ses défaites, le traité que lui apportait le comte Vimercati, parce qu'il ne conciliait pas ses devoirs envers la papauté avec les exigences italiennes? Il avait déclaré d'ailleurs dans les termes les plus explicites en reconnaissant le nouveau royaume, au lendemain de la mort du comte de Cavour, dans une lettre à Victor-Emmanuel, que jamais il ne permettrait la dépossession temporelle du pape.

« J'ai été heureux, écrivait-il au roi, de reconnaître le royaume d'Italie au moment où Votre Majesté perdait l'homme qui avait contribué à la régénération de son pays. Par là j'ai voulu donner une

sentimens de déférence pour le pape, de réagir contre les ennemis du saint-siège. « Je connais Victor-Emmanuel, me répondit Pie IX, il n'est pas homme à subordonner son ambition à sa foi religieuse. D'ailleurs, ajouta Sa Sainteté, *si je suis Italien* et *si j'aime l'Italie*, je ne suis pas un pape italien; j'appartiens à l'église universelle et je froisserais à juste titre les sentimens du monde catholique en cédant à des préoccupations exclusives. » L'heure de la prière s'annonçait. Le pape se leva. Il me congédia en ajoutant à sa bénédiction des paroles qui restent gravées dans mon cœur. C'était la seconde fois que les hasards de ma carrière m'avaient mis en présence de Pie IX, sans que j'eusse recherché un si grand honneur, et chaque fois, j'avais constaté que, malgré de cruelles épreuves, sa pensée n'était pas dégagée des souvenirs patriotiques de 1847. (Voir mon voyage à la suite du roi Victor-Emmanuel à travers l'Italie, en novembre 1863. — *L'Allemagne et l'Italie en* 1870, t. II, page 403.)

nouvelle preuve de sympathie à une cause pour laquelle nous avons combattu ensemble. Mais, en réponse à nos rapports officiels, je suis obligé de faire mes réserves pour l'avenir. Un gouvernement est toujours lié par ses antécédens. Voilà onze ans que je soutiens à Rome le pouvoir du saint-père, malgré mon désir de ne pas occuper militairement une partie du sol italien.

« Les circonstances ont toujours été telles qu'il m'a été impossible d'évacuer Rome. En le faisant sans garanties sérieuses, j'aurais manqué à la confiance que le chef de la religion avait mise dans la protection de la France. La position est toujours la même. Je dois donc déclarer franchement à Votre Majesté que, tout en reconnaissant le nouveau royaume, je laisserai mes troupes à Rome tant qu'elle ne sera pas réconciliée avec le pape et que le saint-père sera menacé de voir les états qui lui restent envahis par une force régulière ou irrégulière. Dans cette circonstance, que Votre Majesté en soit persuadée, je suis mû uniquement par le sentiment du devoir. Je puis avoir des opinions opposées à celles de Votre Majesté, croire que les transformations politiques sont l'œuvre du temps, qu'une union complète ne peut être durable qu'autant qu'elle aura été préparée par l'assimilation des intérêts, des idées et des coutumes. En un mot, je pense que l'unité aurait dû suivre et non précéder l'union. Mais cette conviction n'influe en rien sur ma conduite. Les Italiens sont les meilleurs juges de ce qui leur convient et ce n'est pas à moi, issu de l'élection populaire, à prétendre peser sur les décisions d'un peuple libre. J'espère donc que Votre Majesté unira ses efforts aux miens pour que, dans l'avenir, rien ne vienne troubler la bonne harmonie si heureusement rétablie entre les deux gouvernemens. »

Les droits du saint-père étaient, on le voit, l'objet de la réserve la plus formelle, et la reconnaissance de l'Italie par la France ne modifiait en rien le point de vue auquel le gouvernement de l'empereur s'était placé. Cette décision ne constituait ni une approbation du passé, c'est-à-dire de l'envahissement de la Romagne, des Marches et de l'Ombrie, ni une garantie pour l'avenir.

M. Thouvenel, notre ministre des affaires étrangères, écrivait de son côté aux ambassadeurs d'Espagne et d'Autriche, le 6 juin 1861 : « Les plus hautes convenances, je me hâte de le proclamer, s'accordent avec les plus grands intérêts sociaux pour exiger que le chef de l'église puisse se maintenir sur le trône occupé par ses prédécesseurs depuis tant de siècles. »

Plus tard, dans une dépêche du 12 mai 1862, il disait au marquis de La Valette, notre ambassadeur à Rome : « Jamais l'empereur n'a prononcé une seule parole qui fût de nature à laisser espérer au cabinet de Turin que la capitale de la catholicité pût en

même temps devenir du consentement de la France la capitale du royaume d'Italie. Tous nos actes, toutes nos déclarations s'accordent, au contraire, pour constater notre ferme et constante volonté de maintenir le pape en possession de la partie de ses états que la présence de notre drapeau lui a conservée. »

La première pensée de M. Drouyn de Lhuys, en succédant à M. Thouvenel, fut de se référer à ses déclarations. Répondant à la revendication faite par le général Durando, le ministre des affaires étrangères, au sujet de Rome, il prévint toute illusion dans une dépêche du 26 octobre 1862 : « Je le constate avec regret, disait-il, le gouvernement italien s'est placé par ses déclarations sur un terrain où les intérêts permanens de la France, non moins que les exigences de sa politique actuelle, nous interdisent de le suivre. »

Il ne fut pas moins explicite lorsqu'il signa la convention du 15 septembre. « Elle reconnaît, disait-il, deux souverainetés en Italie et, en attendant qu'un accord plus intime ait pu s'établir, elle assure leur coexistence. Voilà toute la convention ; au-delà il n'y a que spéculations vaines. »

Il ajoutait, dans une dépêche adressée à M. de Malaret, qu'on a appelée la dépêche des sept points : « La translation de la capitale est un gage sérieux donné à la France. Ce n'est ni un expédient provisoire, ni une étape vers Rome. C'est un acte international librement discuté et adopté par les deux parties, solennellement ratifié par les deux souverains des deux pays. Nul ne peut dire aujourd'hui avec assurance quel sera, dans sa forme diplomatique, l'avenir de l'Italie. Mais ce qui est évident, c'est que l'Italie a tout intérêt à préparer un rapprochement entre elle et la papauté et à ne pas exciter les résistances du monde catholique. »

Il est permis d'affirmer, après la lecture impartiale de ces documens, que l'empereur n'a jamais voulu sacrifier le pape. Il espérait le ramener à une saine appréciation des choses, lui faire comprendre la nécessité d'accepter tout ce qui pouvait le rattacher à l'Italie. Il se flattait que l'Italie, de son côté, ne se refuserait pas d'assurer au pape les garanties nécessaires à l'indépendance du souverain-pontife et au libre exercice de son pouvoir. Il croyait atteindre ce double but par une combinaison qui, laissant le pape maître chez lui, abaisserait les barrières qui séparaient ses états du reste de l'Italie. Il s'imaginait qu'un accord interviendrait entre le Vatican et le cabinet de Florence qui arrêterait la délimitation du domaine de Saint-Pierre et consacrerait les privilèges des municipalités et des provinces, de manière qu'elles s'administrassent pour ainsi dire d'elles-mêmes.

Tel était le rêve de Napoléon III. S'il ne l'a pas réalisé, il faut l'at-

tribuer moins encore au mauvais vouloir de l'Italie qu'aux résistances passionnées du Vatican. Tous nos ambassadeurs s'usaient en vains efforts pour faire entrer la cour de Rome dans la voie des réformes et des transactions. Pie IX se bornait à leur montrer le Christ lorsqu'ils devenaient trop pressans et lui demandaient sur quelle force il s'appuierait si l'appui de la France venait à lui manquer. Toute leur éloquence restait impuissante devant une volonté sereine, immuable.

L'empereur était à plaindre. Pour se maintenir en équilibre entre des intérêts si discordans, et à plus forte raison pour les concilier, il épuisait inutilement les ressources de sa diplomatie. Au Vatican, on lui reprochait ses compromissions avec l'Italie, au palazzo Vecchio, ses tendances cléricales. Nos actes étaient commentés, souvent dénaturés, et dès que nous cédions à une parole ou à une démarche irréfléchie, nous étions pris à partie. C'est ainsi que la mission du général Dumont fournit matière au gouvernement italien à de vives récriminations. Le général avait été envoyé à Rome pour inspecter la légion d'Antibes, qui, au lendemain d'Aspromonte, avait été formée par des soldats français libérés, à la solde et sous le commandement du saint-siège. Ces soldats ne pouvaient se sentir liés par la religion du patriotisme, sous les ordres et au service d'un souverain étranger. On leur avait parlé de sainte croisade et ils se trouvaient chargés de faire l'office de gendarmes, de réprimer des aspirations généreuses. Ils n'étaient pas, comme les zouaves pontificaux, inspirés par la foi céleste, ils représentaient les idées de 1789. De nombreuses désertions menaçaient l'existence de la légion, et le maréchal Niel avait jugé utile l'envoi d'un officier général pour remonter son moral et lui rendre la discipline (1). La vue de l'uniforme français devait du même coup rassurer le Vatican et servir d'avertissement à l'Italie après les troubles qui avaient éclaté dans la péninsule. « Dites bien, écrivait le maréchal au colonel de la légion, que nous avons les yeux sur elle, que je souffre profondément de tout ce qui est une injure à son drapeau. » Le ministre de la guerre révélait par cette lettre la solidarité qui existait entre la légion d'Antibes et l'armée française. Il ne cachait pas l'intervention du gouvernement français entre le pape et ses sujets, entre Rome et l'Italie.

(1) Dépêche du comte Armand, chargé d'affaires de France à Rome. — « Les soldats étaient poussés à l'indiscipline par les agens du parti d'action. Beaucoup se sentaient troublés par le bruit des discussions politiques et religieuses qui, du *mess* de leurs officiers arrivaient jusque dans les casernes. Ils étaient dans des conditions d'existence différentes qu'en France, ils n'étaient plus régis par le même code de justice; ils ne pactisaient avec personne, on les considérait comme des étrangers; ils s'ennuyaient et la nostalgie s'emparait de leur esprit. »

Pour tranquilliser la cour de Rome, qui se plaignait d'être menacée, on froissait le sentiment italien. Il était difficile de remplir une tâche plus ingrate. La convention, qui devait tout concilier, devenait une source de récriminations. Elle troublait nos rapports avec l'Italie sans nous assurer l'appui et la reconnaissance du pape. Mieux eût valu évacuer les états pontificaux spontanément en nous réservant notre liberté d'action, que de nous exposer à d'acrimonieuses controverses. L'empereur s'était de gaîté de cœur engagé dans un cercle vicieux : il affirmait qu'il ne laisserait pas prendre Rome, et en même temps il discréditait le pouvoir temporel en le proclamant à la fois indispensable et détestable. Tout craindre, tout espérer, ménager tout le monde sans s'engager formellement avec personne, manquer toutes les occasions et se persuader qu'on est habile parce qu'on réserve l'avenir, telle était notre politique.

L'apparition d'un général français à Rome, inspectant les troupes du saint-siège et leur adressant des allocutions à double entente, n'était pas, il faut le reconnaître, un acte de sagesse. Le gouvernement italien ne manqua pas de relever l'incident et de faire ressortir ce qu'il avait d'équivoque, de blessant. Il le considérait comme une infraction à l'esprit et au texte de la convention de septembre; il soutenait que parmi les volontaires enrôlés se trouvaient quantité de soldats et d'officiers appartenant encore à l'armée française. Il prétendait que le gouvernement impérial violait nos lois militaires, qui ne lui permettaient pas de détourner nos effectifs au profit de l'étranger. Il se prévalait du mandement de l'évêque d'Avranches, qui disait à son clergé : « Nous sommes autorisés à vous demander cette propagande religieuse et patriotique, » pour prouver que nous avions transformé nos curés en recruteurs de l'armée pontificale. Pour le gouvernement italien, il n'était pas douteux que les soldats du pape étaient des soldats français déguisés, et que nous cherchions à perpétuer l'occupation.

Des notes et des explications déplaisantes furent échangées. Les ministres n'ont jamais de collaborateurs lorsque le succès couronne leurs efforts; ils en ont toujours pour pallier leurs erreurs. M. Ratazzi s'en prenait à M. Nigra de ses mauvais rapports avec la France; il lui reprochait la mollesse de son attitude, il trouvait que la familiarité de ses relations avec les Tuileries et le Palais-Royal nuisait à son autorité diplomatique. C'était méconnaître son habileté et son patriotisme. Son poste était l'objet d'ardentes convoitises et sa rapide fortune servait d'argument à ses détracteurs. Il était question de son rappel, on parlait aussi de celui de M. de Malaret. Le président du conseil se plaignait de l'intimité de notre envoyé avec les *consortistes*, les membres de l'ancien cabinet;

il le soupçonnait de comploter avec eux sa chute, il était convaincu que son attitude si nette n'interprétait pas les sentimens de son souverain. Il espérait qu'en rappelant M. Nigra on le rappellerait. Mais à la cour des Tuileries on tenait à M. Nigra; il était l'ami du prince Napoléon, et l'empereur le considérait comme un legs de M. de Cavour. La diplomatie occulte sauva cette fois la diplomatie officielle. L'empereur fit plaider la cause de l'envoyé italien auprès du roi. M. Nigra fut maintenu à son poste, tandis que M. de Malaret fut pour longtemps, en vertu d'un congé, éloigné du sien; il est vrai que Victor-Emmanuel s'était bien gardé de plaider la cause de l'envoyé français auprès de l'empereur. Comme toujours, le dernier mot restait au gouvernement italien. Ce ne fut pas la seule concession. M. de Moustier promit qu'il veillerait pour que dorénavant il n'y eût plus dans la légion romaine que des soldats libérés de tout engagement envers la France, et que le général Dumont serait rappelé. Il ne se borna pas à cette satisfaction. Une note justificative insérée dans le *Moniteur* montrait combien en toute occasion nous nous plaisions à pousser jusqu'aux dernières limites la condescendance envers notre alliée de 1859. Mais, malgré nos regrets et nos promesses, le ministère italien ne se tint pas pour satisfait; il était poussé par la chambre qui, dans des ordres du jour motivés, réclamait de plus amples explications; il se sentait d'ailleurs sur un bon terrain, il cherchait à prendre une revanche contre nos ingérences et à nous mettre au pied du mur; il fallut que l'empereur, impatienté de cette persistance, fît de sérieuses observations au chargé d'affaires d'Italie pour couper court à de nouvelles obsessions. M. Rattazzi faisait de la popularité à nos dépens. Il s'appuyait sur un parti foncièrement hostile à notre politique: il allait bientôt nous soumettre à de pénibles épreuves et nous imposer de douloureuses résolutions.

La conférence de Londres, en neutralisant le Luxembourg, avait conjuré la guerre. Toute l'Europe s'en était réjouie, le parti militaire prussien et le parti révolutionnaire italien seuls avaient maudit la diplomatie, qui s'était malencontreusement jetée à la traverse de leurs sinistres projets. La France, grâce à une évolution savante, faite sous le coup du danger, était sortie, sans y laisser sa dignité, de l'impasse où une politique perfide l'avait acculée. L'Italie s'était sincèrement associée à l'allégresse générale, son souverain, ses princes et ses hommes d'état étaient venus à Paris admirer les œuvres de la paix et protester de leurs sympathies; ses journaux avaient mis une sourdine à leurs polémiques; les bandes garibaldiennes ne rôdaient plus autour des frontières romaines. Mais les comités révolutionnaires ne désarmaient pas, ils conspiraient dans l'ombre. Cependant les nouvelles de Rome n'étaient pas de nature à les encourager;

la population restait sourde à leurs appels, elle ne se souciait pas de s'associer aux mouvemens insurrectionnels du dehors (1).

Garibaldi était de mauvaise humeur, il maugréait contre son parti. M. Rattazzi parlait avec désinvolture du « héros des deux mondes, » il prétendait que ses amis s'étaient donné le mot pour le paralyser dans l'exécution de ses projets, que Mazzini le malmenait dans ses manifestes, qu'il le traitait de naïf, d'aventurier, que l'argent et les armes lui manquaient. M. de Malaret était mieux renseigné. Il savait que Garibaldi négociait avec la compagnie Rubattino la cession de bateaux, qu'il persistait dans l'intention de tenter une attaque sur les frontières romaines, qu'il entrait dans sa tactique d'éviter toute rencontre, tout engagement avec les troupes italiennes, et qu'il avait prescrit à ses volontaires de pénétrer isolément sur le territoire pontifical pour se réunir au premier signal sur des points déterminés. Il savait aussi que son fils Menotti parcourait le Midi pour y recruter des partisans.

Ces renseignemens, malgré leur précision, n'avaient pas le don d'émouvoir le président du conseil. M. Rattazzi persistait à dire que si le solitaire de Caprera excitait encore quelque curiosité, il avait perdu toute influence. Il cherchait à nous donner le change en le présentant comme un personnage démodé, perdu dans la faveur populaire. Garibaldi n'était pas pour l'Italie, comme il le prétendait, un révolutionnaire, un chef de bandes : il était la patrie italienne.

Le gouvernement de l'empereur était aussi surpris qu'inquiet de la sécurité qu'affectait le président du conseil. Nos renseignemens ne s'accordaient pas avec son optimisme. Comment pouvait-il ignorer les dépôts d'armes, les bureaux d'enrôlemens que notre diplomatie lui signalait ! Son attitude donnait à réfléchir.

IV. — MAZZINI ET GARIBALDI.

La révolution italienne avait deux chefs : Garibaldi et Mazzini ; l'un personnifiait l'Italie bruyante, théâtrale ; le second, l'Italie souterraine, *celle qu'on ne voit pas*. Ils tenaient les ressorts qui pouvaient à tout instant surprendre l'Europe par un coup de théâtre. Unis dans la défense de Rome, en 1849, ils avaient depuis suivi des marches différentes, ils étaient devenus rivaux. Leurs rôles ne pou-

(1) Dépêche du comte Armand, chargé d'affaires de France à Rome. — « Toutes les nouvelles s'accordent à considérer une agression comme imminente. Malgré cette unanimité, on ne constate ni à Rome ni dans les provinces le plus léger symptôme d'effervescence. Garibaldi n'a d'adhérens ni dans les basses classes, ni dans les classes moyennes. La balle d'Aspromonte l'a fait choir de son piédestal. Un émissaire de M. Rattazzi, arrivé à Rome pour observer l'esprit public, a été frappé de l'indifférence et du découragement des Romains. »

vaient se concilier. Mazzini était prêt à céder la dictature militaire au général, mais il entendait tracer le programme du mouvement et le diriger. Leurs noms s'imposaient à l'opinion dans l'état où se trouvaient les esprits. La mort du comte de Cavour avait laissé un vide immense; les ministres qui s'étaient partagé son héritage avaient perdu leur influence éphémère. L'Italie rompait avec la sagesse et se retournait vers la révolution : elle suivait ceux qui personnifiaient l'unité et prêchaient la croisade contre le pouvoir temporel.

Garibaldi, qu'on a appelé « le dernier des condottieri, » flattait les passions populaires par ses bravades, ses défis au pape et à la France. Il était brutalement hostile au clergé, il était possédé de l'idée de délivrer Rome à main armée, le Vatican était pour lui « une tanière de renards. » Il était prêt à faire l'Italie, même avec le diable, *anche col diavolo*. On ne parlait que de ses exploits; il était toujours en scène. Mazzini, au contraire, apôtre et martyr de la grande idée, vivait insaisissable, dans d'obscures retraites. Répudié par le gouvernement, méconnu des masses, il était souvent proscrit; il se réfugiait dans le Tessin ou en Angleterre lorsque la police, sur les réclamations de l'étranger, le serrait de trop près. Ses plans n'étaient pas ceux de Garibaldi; il mêlait le mysticisme à la politique. Il voulait détruire le pouvoir temporel, non par haine de la religion, mais dans l'intérêt même du développement religieux de l'humanité; il croyait, comme les catholiques, à une suprématie fatidique universelle de Rome. « Le nom de Rome, disait-il, en 1849, à la constituante romaine, a toujours été pour moi un talisman. Alors que toutes les nations grandissent et disparaissent, une seule ville a reçu de Dieu le privilège de pouvoir, après une mort apparente, ressusciter plus grande qu'avant pour remplir une mission supérieure. Il est impossible, ajoutait-il, qu'une ville qui seule a eu dans le monde deux grandes vies, la seconde plus glorieuse que la première, n'en ait pas encore une troisième. Après la Rome des empereurs et la Rome des papes viendra la Rome du peuple. »

Mazzini n'était pas un sectaire vulgaire, c'était un philosophe; « il avait le sentiment du devoir, stoïque, austère, sombre, inexorable; il voyait, au-delà du tombeau, l'avenir qu'il préparait. » Nul n'a plus souffert que lui pour la régénération de son pays. Il s'était, dès sa jeunesse, à l'époque où l'Italie gémissait sous le joug étranger, voué au rôle ingrat, périlleux de conspirateur. Il avait poursuivi à travers mille tentatives avortées, sans jamais céder au découragement, la pensée transmise depuis Dante, de siècle en siècle, par des générations de patriotes illustres.

Il avait recruté, avec l'attraction du mystère, des affidés dans

tous les rangs et sur tous les points de la péninsule. Il avait formé tout un réseau de sociétés secrètes, savamment reliées entre elles, qui, sous son impulsion, entretenaient la haine de l'Autriche et minaient sourdement les princes italiens ses protégés (1). On disait qu'il avait la folie des insurrections patriotiques; il les encourageait par tous les moyens, certain que la répression se retournerait contre les gouvernemens en soulevant la colère et l'esprit de rébellion.

Dans son système, l'unité était la condition de l'indépendance, et la république la condition de l'unité. Il ne croyait pas la monarchie capable de se sacrifier à une grande idée, mais, plus politique que Garibaldi, il ajournait la réalisation de son rêve dans l'espoir de s'assurer le concours de Victor-Emmanuel. Il ne craignait pas de lui offrir ses services, il lui soumettait ses plans par des intermédiaires. C'est ainsi qu'après la guerre de 1859 il lui conseillait de délivrer Venise et s'engageait à fournir des prétextes à sa politique, qui lui permettraient de dire à l'Europe, comme Charles-Albert en 1848 : « Il faut que je marche. » Il lui offrait de soulever la Vénétie et de mettre l'Autriche aux prises avec toutes les nationalités soumises à sa domination. Le roi écoutait ces ouvertures sans les décourager; en traînant les pourparlers, il gagnait du temps et endormait la révolution. Il ne lui déplaisait pas de savoir Mazzini et Garibaldi occupés à fomenter des soulèvemens en Hongrie, en Pologne, en Serbie, jusqu'au jour où il se serait assuré des alliés. Il ne croyait pas comme les révolutionnaires au triomphe des idées sur les baïonnettes; il tenait à se prémunir contre toutes les mauvaises chances par l'alliance militaire de la Prusse et la garantie morale de la France; il tâtait le pouls à M. de Bismarck et sondait l'empereur.

Le comte de Cavour et le comte de Bismarck se servaient de leurs souverains, mais leurs procédés étaient différens. M. de Bismarck se chargeait lui-même des entreprises douteuses, il était censé agir à l'insu de son roi, auquel il réservait les suprêmes décisions. M. de Cavour, au contraire, laissait au roi la tâche de négocier secrètement avec la révolution, il était censé tout ignorer, ce qui lui permettait de se prévaloir auprès de la diplomatie de la correction de sa politique (2).

Mazzini déconseillait l'alliance française; il avait la haine de l'empereur, il ne lui pardonnait pas le siège de Rome et le coup qu'il avait porté à la république. — « Si le roi a du cœur, disait-il,

(1) Voir M. A. Boullier : *Victor-Emmanuel et Mazzini.*
(2) Valbert, *Hommes et choses du temps*; Hachette.

il se passera de la France. » Il se refusait à croire à la sincérité de Napoléon III ; il n'admettait pas que, souverain français, il pût se prêter à l'unité de l'Italie. « Personne ne croira, écrivait-il le 15 décembre 1858, à moins d'avoir perdu le bon sens, que Louis-Napoléon veuille ou puisse créer avec l'unité italienne une puissance rivale de la France, puisse ou veuille, par une longue guerre et par la dissolution de l'Autriche, laisser le champ libre aux nationalités révolutionnaires. » Il ne se doutait pas de l'accord intervenu à Plombières au mois de septembre, il ne pressentait pas « le compliment du jour de l'an » que méditait l'empereur et qui devait nous coûter si cher. Il n'était pas seul à conspirer!

L'Angleterre avait, en revanche, toutes les prédilections de Mazzini. Il était certain de ses sympathies, il ne doutait pas qu'elle ne vînt en aide à l'Italie le jour où la France, éconduite, cesserait d'être prépondérante dans la péninsule. Ses exigences dépassaient souvent la mesure ; dans son orgueil, il se considérait comme une puissance; il avait la prétention de traiter d'égal à égal avec le roi, il lui demandait de changer ses ministres et de donner des gages écrits à la révolution.

Si Victor-Emmanuel se prêtait à d'obscurs pourparlers, c'était pour conjurer les mouvemens prématurés dans la péninsule et n'être pas entraîné, par des coups de tête, dans de périlleuses entreprises. Il était prudent, dissimulé ; il poursuivait son but avec l'égoïsme national qui est le devoir et le patriotisme des princes. Tenu, vis-à-vis de l'Europe, au respect du *statu quo*, il ne pouvait lui convenir de céder à des entraînemens révolutionnaires avant d'être prêt diplomatiquement et militairement. Il ne se souciait pas de jouer un jeu à tout perdre.

Mazzini avait promis à Victor-Emmanuel de subordonner son idéal politique à l'unité. Lorsqu'il s'aperçut que ses conseils restaient sans effet, il lui notifia qu'il reprendrait son programme : « La maison de Savoie, écrivait-il avec humeur, n'a jamais pu renoncer aux intrigues diplomatiques, signe manifeste du sentiment qu'elle a de sa faiblesse. Transformée en maison d'Italie, j'espérais qu'elle changerait sa tactique ; si elle n'en est pas capable, il est impossible que nous marchions d'accord ! »

Après cet incident, Mazzini revint à ses idées premières : fonder l'unité par la république ; il fit des avances à M. de Bismarck au nom du parti d'action pour renverser, au besoin, Victor-Emmanuel. Des révélations récentes le montrent en pourparlers avec le comte d'Usedom et des officiers prussiens (1).

(1) Mazzini : *Scritti editi e inediti.* — *Politica segreta.* — Massari : *La vita e il regno di Vittorio Emanuele II.* — De Mazade : *le Comte de Cavour.* — Bianchi : *Storia*

« Je ne partage en rien, disait Mazzini le 17 novembre 1867 dans une des notes passées au comte d'Usedom, les vues politiques du comte de Bismarck, sa méthode d'unification n'a pas mes sympathies, mais j'admire sa ténacité, son énergie et son esprit d'indépendance en face de l'étranger. Je crois à l'unité de l'Allemagne et je la désire comme je désire celle de ma patrie. Je déteste l'empire et la suprématie que la France s'arroge sur l'Europe. Je crois que l'alliance de l'Italie avec la France contre la Prusse, dont les victoires nous ont donné la Vénétie, serait un crime qui imprimerait une tache ineffaçable à notre jeune drapeau. Tout en conservant notre indépendance réciproque pour l'avenir, je pense donc qu'il y a lieu à une alliance stratégique contre l'ennemi commun entre le gouvernement prussien et notre parti d'action. La Prusse fournirait un million de francs et deux mille fusils à aiguille. Je m'engagerais, en retour, sur l'honneur, à rendre impossible toute alliance entre l'Italie et la France, et à renverser, s'il persistait dans ses desseins, le gouvernement du roi. »

Mazzini alarmait le cabinet de Berlin pour le gagner à ses projets ; il exagérait à plaisir l'entente entre la cour de Florence et celle des Tuileries. Il surprenait la bonne foi de la diplomatie prussienne en lui exposant dans des notes les projets qui, d'après lui, se tramaient entre les alliés de 1859. Il troublait son sommeil en affirmant que dans une des armoires du ministère des affaires étrangères se trouvait « un rouleau de huit pages de papier anglais, et que ce rouleau, recouvert de velours bleu, contenait un protocole secret joint à la convention du 15 septembre 1864. » Il prétendait que la guerre contre la Prusse était résolue, que les troupes françaises seraient retirées de Rome et qu'en échange de cette concession, l'Italie mettrait une armée au service de notre politique. Le rouleau fatidique n'existait malheureusement que dans l'imagination fiévreuse du conspirateur italien. Mazzini connaissait mal les hommes. Il se trompait en accusant Victor-Emmanuel de s'être lié *per fas et nefas* à Napoléon III, comme il s'était mépris en 1858 en affirmant que jamais un souverain français ne se prêterait à l'unité italienne.

Le cabinet de Berlin n'était pas éloigné de croire aux projets qu'on lui dénonçait, mais il n'en avait pas la preuve, et c'est cette preuve qu'il désirait avoir. Le comte d'Usedom demandait à Mazzini de la lui fournir ; il aurait voulu qu'il lui procurât une copie authentique du mystérieux protocole contenu dans « le

documentale della diplomazia europea in Italia. Torino. — A. Boullier : *Victor-Emmanuel et Mazzini.*

rouleau bleu. » — « Ce n'est qu'à cette condition, disait-il, que son gouvernement traiterait avec lui pour faire échec à la politique des Tuileries. » Pour lui faciliter la constatation de la vérité, il lui ouvrait une piste; il lui apprenait que le général Cialdini et le général Durando prétendaient avoir lu des lettres échangées entre les deux souverains en vue d'une guerre contre la Prusse (1).

Mazzini, mis au pied du mur, disparut dans les brouillards de Londres. Il n'avait pas de preuves à fournir. « Je suis malade, disait-il, il m'est impossible d'écrire longuement. » Il proposait au comte d'Usedom de s'entendre de vive voix. Les pourparlers furent suspendus, mais non pas rompus.

Du reste, tous les cabinets et tous les souverains conspiraient dans les années troublées qui ont précédé la catastrophe de 1870. Jamais les gouvernemens ne donnèrent par leurs actes de plus éclatans démentis à leurs déclarations officielles. Des agens secrets de toutes qualités et de toutes nationalités parcouraient l'Europe en tous sens; ils servaient d'interprètes à d'inavouables desseins; sous le prétexte de concilier des intérêts divergens, ils disaient ce qui honnêtement ne pouvait s'écrire. Ils apparaissaient dans les capitales comme les précurseurs de la tempête. Ils pénétraient par des portes cachées chez les princes et les ministres; ils s'appliquaient, souvent inconsciemment, à leur donner le change sur la pensée et les dispositions des gouvernemens dont ils étaient les organes équivoques. Napoléon III croyait tenir dans sa main les fils de ce réseau d'intrigues et les diriger au gré de sa politique changeante; il se flattait d'en être l'âme, il n'en était que le jouet, et la France, hélas! la victime.

G. Rothan.

(1) Réponse du comte d'Usedom, transmise à Mazzini, qui se trouvait à Lugano. — « Le gouvernement de Berlin craint qu'il n'y ait accord entre le roi Victor-Emmanuel et l'empereur Napoléon, accord qui serait contraire à ce que le roi de Prusse devait attendre du roi d'Italie. Mais il n'en a pas la preuve, et c'est cette preuve qu'il désirerait avoir. S'il l'avait, il consentirait immédiatement à traiter avec l'homme qui seul aujourd'hui peut faire échec à la politique des Tuileries. L'auteur de la note est donc intéressé à se procurer la preuve désirée et à donner tous les éclaircissemens nécessaires à l'officier prussien, afin qu'on puisse ensuite directement s'aboucher avec lui-même. Pour faciliter la voie à l'auteur de la note, on lui fait savoir que les généraux Cialdini et Durando ont dit avoir lu les dépêches échangées entre Victor Emmanuel et Napoléon III dans lesquelles le roi s'engage à ne pas aller à Rome, dépêches qui auraient servi de préliminaires à l'accord italo-français contre la Prusse.» (Voir M. A. Boullier : *Victor-Emmanuel et Mazzini*, page 249; *Négociations secrètes entre M. de Bismarck et Mazzini*, et la *Politica segreta italiana*. Turin; Roux et Favale.)

LES VICISSITUDES

D'UNE

RÉGION FRANÇAISE

LA PROVENCE PRIMITIVE.

La connaissance des événemens auxquels un pays doit sa configuration, des êtres qu'il a possédés, des aspects qu'il a présentés d'époque en époque; cet ensemble de variations, pour tout dire, dont une région donnée a été jadis le théâtre, c'est à la géologie et au cortège de sciences groupées autour d'elle que nous sommes redevables de les avoir saisies et de pouvoir les exposer. C'est d'elle que relève ce merveilleux instinct qui nous entraîne au fond des âges et nous fait assister en spectateur désintéressé à des révolutions dont le sens nous ferait défaut si la géologie n'était là, prête à le découvrir. Ce mot de révolution, si facilement employé, ne saurait pourtant faire illusion outre mesure, ni être pris dans une acception par trop humaine. Nous l'appliquons, ne l'oublions pas, à des changemens que le mirage du passé fait seul paraître brusques et saccadés. Il en est d'eux comme de ces plans qui se touchent et semblent se confondre à l'horizon, tandis qu'en réalité ils se trouvent séparés par de larges espaces intermédiaires. Les secousses et les dislocations auxquelles nous rapportons les modifi-

cations de niveau ou de relief dont l'écorce terrestre a été affectée nous paraissent brusques surtout à raison de l'éloignement. Accomplis le plus souvent avec lenteur et à l'aide d'une impulsion intermittente, amortis, en un mot, par le fait de la durée, durée auprès de laquelle notre courte existence n'est rien, les mouvemens du sol ont dû se prolonger, se répéter, se compléter et aboutir peu à peu aux résultats décisifs que nous constatons. Ils ne nous semblent tels que parce qu'ils résument une longue série d'actions partielles, tantôt concordantes, tantôt dirigées dans un sens opposé à celui des précédentes, de manière à provoquer des effets absolument inverses.

Toute contrée n'est, en dernière analyse, qu'une résultante des divers facteurs dont elle a subi successivement ou simultanément l'impulsion. Elle est telle, sous nos yeux, que le passé l'a faite, et le stratigraphe, ainsi que le paléontologue, ont toujours quelque chose à apprendre sur l'ordre et la nature des terrains explorés par eux et des êtres dont ces terrains gardent les traces. A ce point de vue, aucun sol n'est complètement ingrat et tout observateur peut utilement l'interroger pour en rédiger les annales. Ces annales, il est vrai, sont très loin d'offrir partout le même intérêt : il est des régions essentiellement monotones et stériles, c'est-à-dire réduites à un très petit nombre d'accidens de terrain. On peut les comparer à ces peuples obscurs, à ces races vivant à l'écart, dont le passé ne saurait rien nous révéler. C'est le cas, en géologie, des grandes plaines d'alluvion, des contrées plates, sans fractures ni massifs montagneux, dont une seule formation horizontale ou faiblement inclinée occupe à elle seule l'étendue. La Russie offre des exemples et, parfois, sur une très grande échelle, de cette disposition géognostique. C'est elle qui a valu le nom de « permien » au terrain ainsi désigné, parce qu'il couvre exclusivement le gouvernement de Perm et s'avance jusqu'à l'Oural. Un des géologues français les plus actifs de la première moitié du siècle, M. de Verneuil, aimait à dire comment, en face de cette uniformité persistante, il s'y était pris, de concert avec le célèbre Murchison, pour tracer la carte géologique de la Russie intérieure : suivant chacun, à la distance d'une vingtaine de lieues, deux routes parallèles, ils notaient au passage la continuation du même terrain et bien plus rarement l'apparition d'un terrain nouveau. Ils n'avaient ensuite qu'à coordonner leurs relevés respectifs, et la carte des terrains parcourus se trouvait dressée d'une façon très exacte au fond, bien qu'à l'aide d'une méthode tout approximative en apparence.

L'analyse des changemens survenus dans de semblables régions, par l'effet du temps, se résumerait le plus souvent en quelques lignes : d'abord recouvertes par la mer, puis délaissées par elle,

ces régions n'ont cessé depuis de rester terre ferme, et les mouvemens du sol, s'il y en a eu, n'ont pas été de nature à favoriser le retour offensif des flots. — Ou bien encore, comme en Scandinavie, ce sont des régions en grande partie constituées par des roches cristallines très anciennement émergées et que les mers primitives ont abandonnées de très bonne heure pour ne plus jamais les envahir. — Mais s'il est des régions dénuées d'histoire, faute de notions suffisantes et par suite de l'extrême simplicité des élémens qui entrent dans la composition de leur sol, il en est en revanche dont les bouleversemens répétés rendent l'interprétation des plus difficiles. C'est ce qui arrive dans le voisinage des grandes chaînes. Les plissemens et les fractures, les failles, les poussées latérales, les redressemens jusqu'à la verticale et même les renversemens de couches, tous ces phénomènes qui tiennent à l'activité des forces intérieures une fois mises en jeu, se manifestent à chaque pas que l'on fait lorsqu'on remonte les vallées et les pentes alpines. Le stratigraphe, à force de perspicacité, trouve la clé et restitue le vrai sens de chacun de ces problèmes; il en poursuit l'explication de localité en localité et rejoint parfois les fils égarés de la trame des événemens d'autrefois. Mais la puissance même, nous dirions volontiers l'énormité de pareils événemens, capables d'avoir fait surgir des masses granitiques des profondeurs du sol éventré, au travers des assises rompues ou triturées, devient un obstacle à la juste appréciation de l'état de choses antérieur, et, par suite, à la reconstitution méthodique de celui-ci. — Il n'en est pas ainsi de certaines régions moins tourmentées que les Alpes et plus accidentées que la Russie, qui se sont formées graduellement à l'aide de mouvemens partiels et successifs. Émergées peu à peu, elles se sont accrues en ajoutant de nouveaux espaces à l'étendue primitive, d'abord restreinte à d'étroites limites, puis agrandie et transformée d'une période à l'autre. Là se rencontrent encore apparens les indices des anciennes vicissitudes. Les retraits de la mer élargissant par zones concentriques l'espace continental, de même que ses retours à certains momens ou encore l'action intermittente des eaux douces, remplaçant les eaux salées par des lacs ou des bassins fluviatiles, tous ces accidens si divers se laissent analyser sans trop de peine, et l'histoire du passé, embrassant les révolutions matérielles et les êtres vivans de chaque période, se trouve remise en pleine lumière avec ses traits propres et sa physionomie caractéristique.

C'est en suivant cette voie et en s'attachant à l'une des contrées les mieux disposées pour faire ressortir un ordre pareil de phénomènes qu'Oswald Heer, dont nous avons ici même analysé l'œuvre, a écrit son livre de *la Suisse primitive*. Mais d'autres pays (et

particulièrement la France) présentent les élémens du même genre de tableaux, plus éclatans ou plus effacés, selon les lieux que l'on choisit et l'abondance relative des documens à interpréter, comme s'il était question de choisir entre des drames ou des féeries dont les décors et la mise en scène seraient plus ou moins éblouissans.

Deux contrées françaises, par-dessus toutes, paraissent privilégiées à cet égard, par la raison bien simple que leur autonomie acquise de très bonne heure s'est longtemps conservée intacte dans le cours des âges. Toutes deux, d'abord insulaires, puis graduellement accrues, finalement soudées à la masse principale du continent européen, ont éprouvé d'âge en âge des changemens de toute nature dont leur sol recèle fidèlement le secret. La mer ou les lacs, l'action des eaux thermales ou celle des feux souterrains, les lagunes plates encombrées de verdure, les steppes desséchées et sableuses, les forêts profondes couvrant les plaines et remontant la croupe des montagnes ont tour à tour pris possession de ces deux terres, exercé sur elles leur influence, et leur ont imprimé les aspects les plus divers, les contrastes les plus frappans, sans qu'il soit besoin, pour constater la succession de tant de phénomènes, de s'écarter du périmètre étroit que mesurent quatre ou cinq de nos départemens réunis. La Provence et l'Auvergne ou « île centrale » sont ces deux terres également curieuses à observer. Séparées maintenant l'une de l'autre par la vallée du Rhône, jadis par un bras de mer, marquées de traits communs, mais ayant eu des destinées différentes et des événemens qui leur sont propres, elles méritent, par cela même, d'être l'objet chacune d'une étude spéciale, et leurs annales comportent une double histoire. Nous commencerons par celle de la Provence.

I.

En jetant les yeux sur une carte de Provence, on voit, à partir du cap Sicié, la côte s'infléchir, se creuser, devenir sinueuse et capricieusement découpée. Non-seulement elle donne lieu aux rades de Toulon et d'Hyères, aux plages dentelées de Bormes et de Cavalaire, au golfe de Grimaud ; mais elle projette au sud un archipel, celui des îles d'Hyères, au moyen duquel la Provence atteint et dépasse quelque peu le 43e degré de latitude. Au-delà, c'est-à-dire à la hauteur de l'embouchure de l'Argent, la côte se replie et remonte vers le nord. Le périmètre dont nous venons de suivre les limites littorales est borné à l'intérieur des terres par la petite chaîne des Maures, qui court de la Garde-Freynet à Pignans ; le long de la plage, la région ainsi déterminée est le plus souvent abrupte, semée d'anfractuosités, d'accidens anguleux ou même coupée à pic,

comme si la continuité des terrains qu'elle comprend eût été brusquement rompue à un moment donné, sans qu'il soit possible de présumer leur étendue antérieurement à cette fracture. C'est là, en Provence, en y joignant quelques lambeaux vers l'Estérel, au-dessus de Cannes et du golfe Juan, la « région primitive, » émergée de toute ancienneté, en même temps la région siliceuse et cristalline dont les roches, granitiques et gneissiques par places, sont plus ordinairement schisteuses et pailletées de mica. — Un aspect à part, une végétation spéciale caractérisent cette région, peuplée de chênes-liège et de pins maritimes, associés au châtaignier et aux grandes bruyères. La flore de cette partie du Var emprunte à ces espèces et à une foule d'autres sa physionomie aussi connue des touristes qu'appréciée des botanistes en quête des plantes rares qui foisonnent sur un sol sillonné de ravins profonds et découpé en vallées sinueuses.

Entre cette région et la partie septentrionale, montagneuse et calcaire du département du Var, qui constitue une sorte de terrasse mouvementée, s'interpose une vallée d'érosion, creusée tout entière dans les grès multicolores du trias, qui se prolonge sans discontinuité des abords de Toulon jusqu'au-delà de Fréjus et que la voie ferrée a naturellement choisie pour contourner les Maures, se rapprocher ensuite de Draguignan et gagner l'embouchure de l'Argent, avant de s'engager à travers les masses porphyriques de l'Estérel. Les grès triasiques, d'abord fracturés, puis redressés et s'enfonçant au nord sous des assises calcaires plus récentes, ont offert aux eaux courantes des âges postérieurs des matériaux faciles à attaquer et à désagréger. On les retrouve à l'état remanié dans les lits détritiques d'origine fluvio-lacustre qui abondent principalement aux environs d'Aix, où ils constituent les grès ferrugineux et les argiles vivement colorées de l'étage garumnien, entre Saint-Maximin et Rognac. Revenons à la région primitive : émergée, et, par conséquent, terre ferme bien avant l'âge où se déposèrent les houilles, elle représente réellement la Provence originaire; mais cette terre des temps les plus reculés, au lieu d'être tourmentée et ravinée, au lieu d'offrir, comme maintenant, trois chaînes ou chaînons parallèles, courant de l'est à l'ouest, reliés par des contreforts et séparés par des vallées étroites et sinueuses, devait être ou tout à fait plate ou faiblement ondulée. A raison justement de ce relief peu accusé, elle devait s'étendre beaucoup plus loin que dans l'âge suivant, alors que les eaux du permien et celles du trias vinrent circonscrire définitivement ses limites. Jusqu'où pouvait s'avancer l'île des premiers temps, celle dont les dépressions servirent de cuvette aux lagunes carbonifères, où s'entassèrent, par conséquent, lits par lits, les résidus macérés et décomposés des forêts

houillères? On ne le saura jamais. Ce qui est certain, c'est que, sur l'extrême lisière de la région des Maures, vers Fréjus et au-delà de l'Estérel, on a réussi à rencontrer des traces incontestables de lits carbonifères, que des couches plus récentes, permiennes ou triasiques dérobent en grande partie à nos explorations. Il a suffi pourtant d'un petit nombre d'échantillons recueillis, lors de la dernière réunion de la Société géologique, pour faire voir que les fougères, les sigillaires, les cordaïtées, là comme plus loin, dans les bassins d'Alais et de Saint-Étienne, peuplaient le bord des eaux et les plages inondées de la contrée qui devait être la Provence.

L'aspect seul des sédimens variés et puissans, qui vinrent ensuite recouvrir le sol envahi de la région, dénote que, dans l'âge qui succède au carbonifère, des phénomènes grandioses se manifestèrent. Essayons de les analyser en quelques mots : l'épaisseur même de ces dépôts atteste la profondeur du bassin qui ceignit alors la partie centrale, et soustraite à l'immersion, de l'île primitive ; elle nous enseigne encore que ce bassin maritime n'avait rien de local, et que du fond du Var il remontait sans obstacle jusqu'au centre du continent européen. Le permien rouge et le grès bigarré ou division inférieure du trias, se retrouvent en effet sans changement dans l'Hérault, l'Aveyron et la Lozère, de l'autre côté de la vallée du Rhône, plus loin dans les Vosges et jusqu'en Allemagne. Sur tous ces points, ces terrains se montrent avec une telle conformité de caractères pétrologiques qu'un savant français de Strasbourg, le professeur Schimper, à la vue du grès bigarré des environs d'Hyères, s'écriait naguère : « Si l'on m'avait mené ici les yeux bandés, sans me dire où j'étais, j'aurais reconnu les Vosges. » Qu'on ôte par la pensée le manteau des formations postérieures, et l'ancienne continuité reparaîtra, la mer « vosgienne » se manifestera libre, allant sans obstacle de la vallée du Rhône à celle du Rhin, et le permien rouge de l'Estérel, de l'Hérault et de l'Aveyron, se rejoindra au *Rothelìegende* des Allemands. — Était-ce là pourtant une mer au sens propre du mot, et quels étaient les végétaux de cette île provençale, perdue au sein de son immensité? Il est plus aisé de répondre à la seconde de ces questions qu'à la première. Effectivement, la flore permienne nous est connue par celle des schistes ardoisiers de Lodève et, par analogie, on aurait pu déjà présumer que les plantes contemporaines de Provence ressemblaient à celles du gisement de l'Hérault. Divers indices sont venus confirmer cette donnée conjecturale : l'arbre forestier le plus répandu de l'époque permienne, celui qui devait peupler et ombrager toutes les pentes, a reçu le nom de *walchia;* c'était une conifère, voisine par le port, la forme et l'agencement des feuilles, des araucarias actuels, surtout de l'espèce de l'île de Norfolk en

Australie (*araucaria excelsa*), souvent plantée, presque naturalisée à Cannes, et à laquelle la disposition de ses branches régulièrement étagées imprime un caractère ornemental tout particulier. A l'exemple de ce qui existe chez l'araucaria, le walchia produisait, le long de ses branches, des rameaux sans cesse renouvelés; de plus jeunes, sortis récemment de bourgeons adventifs, prenaient la place des plus anciens qui tombaient de vétusté; ceux-ci, naturellement caducs, ont parsemé de leurs débris les ardoises de Lodève, alors en voie de dépôt. Or, des ramules épars de ces mêmes walchias ont été recueillis dans le permien rouge, soit aux abords de l'Estérel, soit aux environs de Fréjus. Bien plus, tout récemment, des enfans intelligens et chercheurs, ceux d'un ancien ministre plénipotentiaire que le souvenir des services rendus à la France protège contre l'oubli (1), ont ramassé, en explorant le permien rouge, non loin du Muy, le tronçon d'une tige de fougère arborescente (*protopteris*), reconnaissable aux cicatrices normalement distribuées des pétioles de ses feuilles. Le moule de ce tronçon, demeuré vide après la disparition de la substance végétale décomposée, a dû former une cavité comblée ensuite par remplissage, à l'aide d'un limon ferrugineux très fin et promptement consolidé. Ainsi, nous pouvons l'affirmer, l'île de médiocre étendue, à laquelle se réduisait alors toute la Provence, était boisée de walchias et, à l'ombre de ceux-ci, s'élevaient de grandes fougères, assimilables par le port et l'aspect, sinon absolument pareilles à celles qui peuplent à Cannes le gracieux vallon de la villa Saint-Jean. D'une grâce incomparable, celles-ci forment une décoration assurément digne du prince qui en a conçu l'idée; il aura heureusement réussi à faire renaître, dans un étroit espace, mais sur les mêmes lieux et dans des conditions exceptionnellement favorables, l'image rendue à la vie d'un passé qu'on aurait pu croire à jamais évanoui.

Que pouvait être la mer contemporaine du trias? — Les strates puissantes qui représentent la partie ancienne de ce terrain et qui se lient inférieurement au permien rouge vers l'Estérel, méritent en Provence comme ailleurs, et particulièrement dans les Vosges, le nom de « grès bigarré » qui leur a été appliqué. Ce sont des lits de grès purement siliceux, de grès marneux et d'argiles ferrugineuses, bleuâtres, grisâtres, rougeâtres, versicolores, alternans et entremêlés. Leur composition purement détritique dénote des érosions exercées sur une très grande échelle et dont les élémens furent visiblement empruntés aux terrains primitifs, alors les seuls

(1) Nous voulons parler de M. de Geoffroy, ministre plénipotentiaire en Chine et au Japon, sous le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon.

exondés, surtout à la partie friable, désagrégeable, des gneiss, des micaschistes et des granites, dont le feldspath a dû se convertir en particules argileuses, tandis que le quartz trituré donnait la matière du grès, le fer, la soude et la potasse étant également entraînés ou dissous. Il semblerait donc qu'un phénomène de dénudation eût alors raviné le sol, attaquant tous les reliefs et déposant au fond des eaux, dans des conditions variables, les matériaux entraînés, tantôt à l'état de sable, tantôt à celui de limon plus ou moins finement tamisé, en tenant compte aussi des actions chimiques que des eaux chargées de silice, ou de fer, ou d'autres substances préalablement dissoutes pouvaient exercer pour cimenter les dépôts en voie de stratification. Ces résultats mécaniques de l'activité des eaux courantes, drainant le sol et charriant les débris balayés au fond des bassins de l'époque sont tellement apparens et si facilement appréciables qu'il n'est pas nécessaire d'y insister ; mais, comme ils accusent dans la cause qui les aurait gouvernés une sorte d'universalité, dont la plupart des géologues ont été frappés en considérant le trias, on est en droit de se demander d'abord quelle a été cette cause et quels auraient été la nature et le caractère des mers de l'époque ou plus simplement de l'eau de ces mers.

D'une façon générale, le trias, à partir même du permien rouge, apparaît comme une ère de transition, intermédiaire entre l'ère paléozoïque qui n'existe plus et l'ère jurassique qui n'est pas encore inaugurée. Il y a là, pour notre globe, la présomption d'une crise cosmique qui a dû se traduire par des déversemens de pluie dont les traditions relatives au déluge représentent une sorte d'écho affaibli. Ces crises, à de grands intervalles, semblent avoir précédé et accompagné les changemens dont notre terre a offert successivement le tableau. En ce qui concerne en particulier les eaux de la mer triasique, il est bien certain que les sédimens étagés lits par lits, qui constituent les grès bigarrés ne comprennent aucun vestige de la vie marine, telle que nous la connaissons et telle encore que les formations des divers âges nous la font voir en géologie, à l'aide des fossiles. On dirait un océan désert ; et les rares fragmens de végétaux entraînés de la plage sont les seuls restes qui trahissent la présence de la vie. Étaient-ce là des eaux d'une salure imparfaite ou au contraire sursaturées ? On peut tout supposer à cet égard ; difficilement on obtiendra la solution d'un problème qui tient à des causes si complexes, à des phénomènes si éloignés, par cela même d'un ordre tellement étranger à ceux de nos jours que l'esprit le plus subtil se perdrait en essayant de deviner. Un auteur allemand, dans un livre récent et fort curieux, a été jusqu'à prétendre doser, pour ainsi dire, la salure d'abord nulle ou insensible, longtemps

faible, puis croissante et graduellement prononcée des anciennes mers. Selon lui, les mers paléozoïques auraient été hantées, le long des plages, par les plantes de ce premier âge. La flore, d'abord aquatique et sortie des eaux de la mer, aurait ensuite émigré sur le sol humide et les espaces émergés, à mesure que la différence entre les eaux salées et lacustres allait en s'accentuant. Il peut y avoir du vrai dans cette théorie, trop radicale pour être adoptée en bloc. Les élémens basiques des chlorures auxquels est due la salure de l'Océan ont sans doute varié d'âge en âge et se sont prêtés à des combinaisons diverses selon les époques. En effet, le magnésium, le sodium, le potassium, le calcium entrent sous forme de silicates dans la composition des roches primitives, et leur abondance relative au sein des mers a pu dépendre des érosions successivement exercées par les eaux de pluie et les eaux courantes et de l'amplitude du pouvoir dissolvant de ces eaux, alors probablement plus prononcé qu'aujourd'hui. Qui sait même si, avant d'être universelle, la salure des mers n'aurait pas été localisée, concentrée dans certains bassins, absente ou à peine sensible dans d'autres? Sommes-nous certains que d'autres chlorures n'aient pas dominé avant l'époque où le chlorure de sodium et ceux de potassium et de magnésium sont devenus prépondérans? Enfin, des actions thermiques ou des émissions géogéniques n'ont-elles pas pu venir se combiner avec les résultats de l'érosion, de façon à modifier à un moment donné la composition chimique et la nature de l'eau de mer? — Si le chlorure de sodium ou sel marin actuel s'est accumulé au sein de certaines eaux, dans des proportions auparavant inconnues et dans un âge déterminé, il serait permis de soupçonner que cet âge eût été le trias et plus spécialement la fin de cette période ; elle se termine par le keuper ou « salifèrien, » étage caractérisé, là par des amas de sel, ici et spécialement en Provence, par des masses de gypse, ailleurs par des calcaires magnésiens ou dolomies. Quelle que soit la cause génératrice de cet ensemble de phénomènes, les mers d'alors en furent le théâtre, et c'est dans des eaux parvenues à un degré de saturation déterminé et particulier pour chacune de ces diverses substances préalablement dissoutes, qu'elles se précipitèrent respectivement, non pas associées ni confondues, mais constituant des dépôts massifs et localisés. On sait effectivement par expérience et par l'observation de ce qui se passe dans les marais salans, que l'eau de mer, à mesure qu'elle se concentre, ou, si l'on aime mieux, à mesure que la proportion de l'eau diminue par rapport aux substances dissoutes, précipite celles-ci dans un ordre fixe et déterminé une fois pour toutes : le gypse avant le sel ordinaire ou chlorure de sodium et les autres chlorures seulement après celui-ci. La même chose dut se passer à la fin du trias,

mais sur une très grande échelle, non par évaporation, mais sans doute par suite de l'abondance des substances dont les eaux marines se trouvèrent alors saturées sur une foule de points de l'étendue qu'elles recouvraient. En Provence même, au-dessus du grès bigarré, c'est-à-dire, après le dépôt de celui-ci, on voit l'étage du muschelkalk ou conchylien revêtir l'apparence d'une vraie mer, peuplée d'êtres vivans, coquilles et poissons. Après le conchylien vient le keuper, nommé aussi l'étage des marnes irisées. Les phénomènes dont nous avons parlé se manifestent alors ; les amas de gypses abondent, ainsi que le calcaire magnésien, et la transition s'opère vers le lias inférieur, premier terme de la série jurassique. Avec lui, une ère nouvelle est inaugurée pour la Provence, qui demeure une région insulaire, primitive au centre, cernée d'une bande littorale triasique, décidément émergée. Autour de cette île, s'étend une vaste mer, la mer jurassique dont nous allons rechercher et définir le caractère.

II.

La mer jurassique persiste en Provence d'un bout à l'autre de la période, avec des variations de profondeur, de sédimentation, d'éloignement ou de rapprochement des anciens rivages, mis en lumière par l'étude des géologues, mais sans indice de discontinuité, sans que des retraits partiels aient fait surgir au milieu d'elle de véritables îlots.

Dans les mers profondes, les dépôts, ainsi que les faunes dont on observe les vestiges, affectent un faciès pélagique. Les mollusques, surtout les gastéropodes, deviennent de plus en plus rares ; les seuls animaux qui fréquentaient la haute mer ont laissé des traces répétées. Les roches sont dures, compactes, en assises superposées et sans alternances de lits schisteux et marneux ou marno-sableux. Ce temps et ces conditions ont été favorables aux ammonites, qui, à l'exemple des argonautes actuels, naviguaient au loin, portées sur une coquille flottante, mince et transparente, divisée à l'intérieur par de nombreuses cloisons. C'est encore le temps des grands reptiles nageurs, ichtyosaures et plésiosaures, qui semblent avoir joué le rôle dévolu plus tard aux cétacés. Dans le midi de la France, les géologues s'accordent à croire que les mers, d'abord basses et plutôt vaseuses, peuplées d'algues et de mollusques littoraux, auraient ensuite gagné progressivement en étendue et en profondeur. Les puissantes assises de calcaire néocomien, pauvres en fossiles, amis de la plage, qui couronnent l'ensemble, favorisent cette opinion, qui est ici formulée d'une façon générale, abstraction faite d'une foule d'accidens et de particularités locales dont les stra-

tigraphes ont eu soin de relever la signification, en traçant l'histoire minutieuse des étages successifs.

Sur terre, le spectacle n'aurait pas été moins curieux à saisir, s'il avait été donné de l'analyser. Le sol émergé de la Provence, contemporain des mers dont il vient d'être question, ne nous a, par malheur, rien laissé en fait de vestiges propres à nous guider. Il faut bien recourir à d'autres régions, si l'on tient à s'en rendre compte. On sait qu'il existait alors déjà quelques petits mammifères terrestres, d'autant plus faibles et subordonnés que le règne végétal, réduit à des élémens plus appauvris, ne leur fournissait encore qu'une nourriture des moins abondantes : point d'herbages, ni de fleurs, peu de fruits succulens ou charnus, à peine quelques amandes comparables à celles de nos pins d'Italie. Les deux règnes ont dû avancer en s'appuyant l'un sur l'autre. La flore, en se dédoublant et se diversifiant, a produit à la fin des substances nouvelles, plus riches, plus variées, mieux appropriées au régime des animaux phytophages et frugivores. C'est ainsi que les mammifères terrestres, d'abord si débiles, ont pu graduellement s'élever et se multiplier. Les quadrupèdes, les oiseaux et les insectes ont suivi également une marche ascendante après avoir traversé un état de faiblesse et d'imperfection relatives, longtemps prolongé, et finalement les progrès seuls de la flore terrestre ont amené ces catégories au degré de perfectionnement qu'elles ont atteint à partir du début des temps tertiaires.

La flore terrestre, recueillie récemment par M. Changarnier-Moissenet, aux environs de Beaune, sur un horizon jurassique moyen (étage corallien), s'écarte peu assurément de celle qui couvrait à la même époque les rivages de Provence. La frappante monotonie de cette flore, confirmée par sa comparaison avec les empreintes de plantes provenant d'autres gisemens du même âge, nous autorise à penser qu'en s'avançant plus au sud on aurait rencontré à peu près partout un ensemble de formes végétales à peu près semblables. — Rien de plus grêle, de plus menu, de moins luxuriant que les végétaux recueillis par M. Changarnier, dans la Côte-d'Or, et qui croissaient à portée d'une baie abritée contre les courans. Ces végétaux furent entraînés par les ruisseaux de l'époque et enfouis dans un sable très fin promptement consolidé, où l'empreinte des parties les plus délicates a pu se mouler. L'imagination à demi éclairée des gens du monde, celle même des savans étrangers aux études spéciales, croient apercevoir sans trêve des palmiers, des bananiers, des arbres à feuillage opulent, des fougères géantes, au sein de ces lointains paysages de l'Europe d'autrefois ; il n'en est rien cependant, ou du moins il est loin d'en être toujours ainsi. Dans le cours

entier de la période jurassique, du lias au néocomien et encore au-delà, la végétation européenne ne cesse de reproduire, à peu de variations près, le spectacle que le gisement de Beaune laisse entrevoir pour le corallien, que le gisement d'Etrochey, non loin du premier, fait toucher au doigt, en ce qui concerne le bathonien, et Cirin, Orbagnoux ou Armaille, auprès de Lyon, en ce qui touche le kimméridien, c'est-à-dire la partie récente du jurassique. A Beaune, il est vrai, cette réduction de la taille des plantes, cet aspect grêle, cette consistance dure et maigre semblent poussés au dernier degré, et nulle part les caractères inhérens à la flore terrestre jurassique ne se trouvent plus accentués. Les fougères ont des feuilles découpées en lobes multifides, à la fois menus et coriaces. Ces fougères tapissaient le sol; c'était les seules herbes de l'époque; au-dessus d'elles, s'élevaient à peine des cycadées naines dont les frondes n'atteignaient pas au quart de celles des types actuels, si répandus dans nos serres, et dont la taille pourtant est déjà des plus médiocres. Quelques conifères associées aux fougères et aux cycadées formaient les seuls arbres dignes de ce nom, arbres aux tiges rigides, aux rameaux nus hérissés de feuilles en crochets ou recouverts de plaques juxtaposées, sans grâce ni souplesse, incapables de dispenser aucune ombre ni de communiquer aux massifs forestiers aucune fraîcheur.

Cette Provence insulaire allait pourtant disparaître. Séparée jusqu'alors du pâté alpin dont le relief se prononcera peu à peu, elle était destinée à se souder à lui et, une fois cette soudure accomplie, à ne plus en être isolée. En un mot, dans le cours de la période à laquelle nous touchons, l'ébauche du continent européen, encore bien éloigné de sa forme définitive, tendait pourtant à dessiner ses premiers contours, puis à s'étendre et à rejoindre enfin les membres d'abord épars de la grande terre qui le constitue sous nos yeux. Mais, avant d'atteindre le but, que de changemens partiels et même de pas en arrière, comme il arrive à l'esquisse qu'un peintre efface à plusieurs reprises, avant d'en arrêter tous les traits !

Au-dessus de l'étage néocomien et à mesure que se déroule la craie, en avançant vers le milieu de cette grande période, on voit la mer, qui jusqu'alors avait occupé la Provence, tendre à se retirer par étapes. A chacun des étages qui se succèdent, elle perd en étendue comme en profondeur. Un jeune géologue, observateur des plus consciencieux, après avoir constaté l'uniformité, sur de grandes surfaces, des dépôts jurassiques supérieurs de Provence et étendu ce même caractère aux premiers dépôts crétacés, note cependant ce fait que le calcaire blanc néocomien accuserait déjà une diminution dans

l'épaisseur de la nappe océanique, puisque les coraux dont on constate la présence s'accommodent mal des profondeurs excessives (1). Le mouvement de hausse des fonds sous-marins, une fois inauguré, ne cesse de se prononcer à mesure que l'on s'élève dans la série. « Les faunes, dit encore M. Collot, sont de moins en moins pélagiques et la mer est de plus en plus circonscrite dans des bassins déterminés ; les environs d'Aix en particulier paraissent avoir été mis à nu, sur la fin du néocomien, par le fait du mouvement ascendant qui vient d'être signalé. » De là, d'après le même auteur, la première ébauche du relief de Sainte-Victoire, cette masse rocheuse dont la croupe hardie borne au nord la vallée du Lar et domine le champ de bataille où Marius extermina les Teutons.

Un autre savant, dont l'amitié nous interdit de faire l'éloge et qui médite de tracer l'histoire détaillée des événemens que nous résumons ici, M. le professeur Marion, a délimité les rivages de la mer sénonienne en Provence (2). C'était une mer en voie de retrait, c'est-à-dire que, plus circonscrite que celle des étages antérieurs, elle tendait elle-même à disparaître, réduite graduellement à une profondeur décroissante, insensiblement convertie en lagunes saumâtres, jusqu'au jour où elle devait faire place à des eaux douces, encombrées de plantes palustres, d'où sont finalement provenus les lits de combustibles connus sous le nom de lignites du bassin de Fuveau.

Suivons cette marche des anciennes eaux, en prenant pour guides non-seulement les savans déjà cités, mais un autre géologue, leur doyen, M. Philippe Matheron, qui, le premier, sut porter la lumière sur les points obscurs ou mal interprétés de la série entière des phénomènes dont la Provence fut alors le théâtre. La Provence « sénonienne » n'était plus une région insulaire, séparée par la mer de la région des Alpes. Soudée maintenant à celle-ci, elle faisait partie d'une étendue continentale, déjà assez imposante, quoique très éloignée de ressembler à ce qu'est l'Europe moderne. Quant à la mer de la craie moyenne, qui remplissait la vallée du Rhône, elle échancrait le sol provençal sur deux points, dessinant deux golfes étroits et sinueux, l'un plus large et plus profond, partant de l'étang de Berre pour s'étendre au-delà d'Auriol et de Saint-Zacharie jusqu'au Plan-d'Aups et au pied même de la Sainte-Baume ; l'autre plus étroit, plus petit et plus capricieusement dessiné le long de ses bords, s'avançant vers La Ciotat et le golfe des Lèques pour aller atteindre et dépasser le Beausset, au nord-ouest de Toulon. Les

(1) Collot, *Description géologique des environs d'Aix-en-Provence*, p. 157. Montpellier, 1880.

(2) *Revue scientifique*, n° 25, 1872.

plantes terrestres, contemporaines de cette mer dont elles peuplaient les rivages, sont maintenant bien connues et elles attestent une grande originalité de formes. De même qu'en Bohême à la même époque, des araucarias et des cyprès de types inconnus s'y marient aux premiers magnolias, à des ménispermées, à des sumacs, à de savonniers, à des arbres feuillus dont il est difficile de préciser l'affinité véritable. Mais cette mer était elle-même destinée à s'éloigner peu à peu. On la voit rétrospectivement faire place à des eaux saumâtres, puis à des lagunes d'estuaire, finalement à des nappes dormantes, peut-être alimentées par les crues périodiques d'un courant fluviatile et à niveau variable selon les saisons et les années, aux allures rappelant celles du Nil et du Niger africains.

Ici, les documens abondent; presque tous sont dus à la sagacité de M. Matheron, dont nous avons signalé plus haut les précieuses découvertes. Les lits de charbon, objet d'une vaste exploitation à Fuveau, à Gréasque, à Trets et à Gardanne, sont le produit visible d'une accumulation de végétaux décomposés, dont les débris s'entassaient au fond d'une eau pure et calme, exempte de limon et d'élémens détritiques. Le limon mêlé à des particules végétales et celles-ci associées à des mollusques fluviatiles se retrouvent dans les feuillets de charbon impur et les lits de calcaire argileux qui séparent les assises de combustibles : cette abondance de coquilles amies des eaux vaseuses marque bien la faible profondeur de ces eaux. — Quelles étaient les plantes qui peuplaient à ce moment la contrée? La rareté des empreintes de végétaux terrestres par rapport à ceux des stations marécageuses engage à croire que les plages étaient alors basses et situées à l'écart, fréquemment inondées et probablement dépourvues d'autres plantes que celles, comme certaines fougères, qui croissent naturellement sur le bord des eaux. Un seul palmier, dont les feuilles reproduisent le type d'une espèce des Seychelles, et des fruits à tégument filamenteux, comparables à ceux qu'entraîne le Gange, sont jusqu'ici les uniques indices révélateurs de la végétation des parties littorales. En revanche, les plantes aquatiques, celles qui peuplaient les eaux tranquilles, ont laissé d'elles des traces assez multipliées, assez nettement caractérisées pour nous dévoiler à coup sûr l'aspect de l'ancienne lagune, sans doute cachée à perte de vue par un rideau pressé de végétaux à demi submergés. Nous avons nommé *Rhizocaulées* ceux de ces végétaux dont les traces reparaissent le plus souvent. Ils n'ont avec les plantes actuelles les plus voisines qu'une parenté assez lointaine : leurs tiges érigées, aux tissus lâches et parsemés de vides intérieurs, auraient bientôt fléchi, si elles n'avaient eu la faculté d'émettre à diverses hauteurs des radicules qui, après avoir percé le fourreau des anciennes feuilles, descendaient au fond de l'eau et servaient

ainsi de soutien à cette curieuse espèce aujourd'hui perdue. Elle rappelle de loin et en plus petit les Pandanées tropicales et constituait au sein des eaux crétacées de Fuveau des colonies d'individus pressés et indéfiniment multipliés. Les Rhizocaulées ne dominaient pas exclusivement : un ingénieur civil, M. Darodes, a extrait de la mine de Trets des feuilles de lotus, fossilisées sur place, à la superficie d'un lit charbonneux. Quelques-unes sont étalées et presque entières, d'autres repliées en cornet, telles qu'un faible mouvement a dû les disposer en les entraînant au fond. Le lotus, on le sait, élève au-dessus des eaux tranquilles ses larges feuilles conformées en bouclier. Il fait l'ornement des anses retirées des grands fleuves de l'Asie intérieure et méridionale. Le lotus reparaît en Amérique. Au lieu de tenir ses fleurs couchées au niveau de la nappe dormante qu'il habite, à l'exemple du nénuphar, c'est au sommet de longs pédoncules dressés qu'il porte ses fleurs, pareilles à des lis roses ou dorés, selon les espèces, et si belles que la religion, d'accord avec la poésie, leur réserve une place dans toutes les mythologies de l'extrême Orient. On rencontre encore le lotus dans l'ancienne Égypte, où la plante semblerait avoir été introduite primitivement et naturalisée sur les bords du Nil, qu'elle a depuis abandonnés.

Au milieu de ces plantes nageaient des tortues et se blottissaient de véritables crocodiles (1), voisins de ceux du Nil, mais notablement plus grands. Les coquilles, soit celles qui rampaient sur le sol (*lychnus*), soit celles qui vivaient au sein des eaux (*physes*), par leur dimension inusitée, leur beauté, leur singularité même, reportent l'esprit vers les régions équatoriales, les îles de la Sonde, les Carolines et les Salomon, dont on a tant parlé dernièrement, où fourmillent tant d'êtres privilégiés inconnus à nos latitudes et qui seuls pourtant offrent des termes de comparaison avec la Provence de l'âge des charbons de Fuveau et des temps immédiatement postérieurs. A cette dernière époque effectivement, la nappe palustre de la vallée du Lar, si longtemps envahie par des plantes marécageuses, gagna en profondeur, et, peut-être par suite du percement de quelque bassin supérieur, se convertit en un lac alimenté par un puissant cours d'eau et comblé ensuite, peu à peu, par le transport et le dépôt d'élémens détritiques empruntés principalement au trias. A cette dernière période de la craie prise dans son ensemble, à ce voisinage d'un fleuve baignant les rives d'une contrée d'où la mer était exclue, arrosant sans doute l'intérieur d'un grand continent, se rattachent des reptiles gigantesques, re-

(1) *Crocodilus Blavieri*, de Cuvier.

constitués par M. Matheron, et sur lesquels nous tenons de lui des notions que nous ne saurions passer sous silence.

L'un d'eux, le « rhabdodon, » appartenait à l'ordre des dinosauriens, qui se distinguent par le mode d'implantation de leurs dents, fixées latéralement dans une rainure de l'os maxillaire, qui présente un seul alvéole pour toutes les dents. Celles-ci sont rayées verticalement, avec des stries saillantes aboutissant à des dentelures marginales. Ces dents trituraient sans doute les coques dures des fruits de cycadées et les parties nutritives du bois et des écorces. Le mieux connu des dinosauriens est « l'iguanodon » de Cuvier, qui vivait, au début de la période crétacée, dans l'âge wéaldien, et dont l'anatomie a été dernièrement déterminée à la suite d'une découverte exceptionnelle. Des squelettes entiers d'iguanodons ont été retirés, en Belgique, d'une fosse marécageuse où ces animaux étaient restés embourbés dans une vase noirâtre, parsemée de débris de végétaux décomposés. Grâce aux soins intelligens de M. Dupont, le musée de Bruxelles possède maintenant des iguanodons de 10 à 12 mètres de longueur, dressés sur leurs énormes pieds de derrière, appuyés sur une large queue qui leur servait de support et leur permettait de se tenir debout sur la vase molle, tandis qu'avec leurs membres supérieurs, beaucoup plus courts, ils embrassaient les troncs des arbres dont ils recherchaient les amandes comestibles. La taille du rhabdodon de Fuveau était à peu près la moitié de celle de l'iguanodon. — Dans un autre gisement de la même époque, M. Matheron a rencontré les restes d'un saurien gigantesque, d'un crocodilien ayant tous les caractères des animaux de ce groupe. Il différait pourtant des crocodiles actuels par la dimension réduite, dans le sens longitudinal, des vertèbres caudales par rapport à leur diamètre transverse, ainsi que par l'absence, à ces vertèbres, d'apophyse supérieure épineuse bien caractérisée. C'est là une structure qui dénote une queue relativement courte, déprimée dans le sens vertical, et des proportions générales plus ou moins trapues. L'examen des ossemens du corps et des membres prouve que l'animal fossile était plus haut et plus affermi sur ses pattes que les crocodiles vivans; par conséquent, que ses allures étaient plus assurées sur le sol et plus redoutables vis-à-vis de sa proie. Il était pourtant aquatique, ainsi que le démontre la charpente de ses os, dépourvus de canal médullaire; sa taille atteignait au moins 10 à 12 mètres de longueur. Il a reçu le nom d'*hypselosaurus*, et l'on est en droit de lui attribuer les fragmens d'un œuf énorme dont il existe, chez le savant qui l'a découvert, de notables portions et surtout les deux calottes, en forme de coupole surbaissée, qui mesurent chacune environ $0^{m},20$ de dia-

mètre. Il est aisé de restituer intégralement cet œuf et de définir les caractères d'un organe dont il n'est pas besoin de faire ressortir l'excessive rareté à l'état fossile. Effectivement, les œufs de reptiles ont ceci de particulier qu'ils n'ont pas un gros et un petit bout, comme ceux des oiseaux; ils affectent plutôt la forme régulièrement ellipsoïde d'un cocon, les extrémités étant symétriquement arrondies et le milieu presque cylindrique. Les fragmens en question, par leur rapprochement, donnent un œuf qui ne pouvait avoir moins de $0^{m},35$ à $0^{m},40$ de long, et dont la capacité équivalait à huit ou dix fois le volume d'un œuf d'autruche. Mais une dernière circonstance enlève toute incertitude à sa détermination, c'est l'existence de rugosités fines et labyrinthoïdes, décrivant un réseau superficiel des mieux caractérisés, et que M. Matheron a observé absolument pareil à la surface des œufs des caïmans actuels du fleuve Parana, qu'il avait réussi à se procurer.

Des êtres conçus aussi en dehors de ceux qui nous sont familiers étaient adaptés trop étroitement à un genre de vie déterminé pour ne pas se trouver exposés à disparaître aussitôt que la nature aurait achevé de se renouveler autour d'eux, par l'extension des arbres feuillus et l'élimination des cycadées et des conifères de l'âge antérieur; enfin, par la multiplication des mammifères et des oiseaux, achevant de se répandre et de se transformer. Cette dernière évolution n'est accomplie qu'à la fin de la craie. Les dépôts crétacés, dit M. de Lapparent (1), n'ont pas encore fourni de mammifères, et, quant aux oiseaux primitifs signalés par M. Marsh dans la craie du Kansas, ils s'écartaient tellement des nôtres, que plusieurs (*odontornis*, *hesperornis*) avaient des dents et présentent des particularités de structure propres à atténuer notablement la distance qui sépare aujourd'hui la classe des oiseaux de celle des reptiles.

Il convient de noter la lenteur excessive de ces évolutions, qui, loin d'obéir à un mouvement d'ensemble, de suivre une marche uniforme et simultanée, s'attardent ou se précipitent, au contraire, selon les catégories que l'on considère. Il en résulte des contrastes trop marqués, au point de vue biologique, pour ne pas attirer l'attention. Tandis que les mollusques terrestres ou d'eau douce, par exemple, diffèrent fort peu, par l'aspect morphologique et le rôle qui leur est attribué, de ceux qui rampent sur le sol actuellement, le long des fleuves ou au bord des lacs, dans les régions attenantes au tropique; que l'on recueille, en un mot, dans les lits crétacés, des hélices, des auricules et des bulimes, des physes, des limnées, des mélanies et des moules d'eau douce; tandis que,

(1) *Traité de géologie*, 1re édition, p. 944.

d'autre part, les palmiers et les pandanées dominent déjà les plages humides et qu'à leur pied, comme de nos jours, s'étalent des osmondes, tandis que les lagunes elles-mêmes se couvrent de roseaux et disparaissent sous les lotus en fleurs; pour tout résumer, tandis que le paysage du dernier âge de la craie est déjà celui que nous offrirait le Gange, le Nil supérieur ou même le Volga près de son embouchure, les animaux terrestres diffèrent encore totalement. — Les mammifères sont rares ou même inconnus; ils ne sont pas absens tout à fait; mais, subordonnés et craintifs, ils se cachent; leur règne est proche, mais non encore établi, et les oiseaux, imparfaitement transformés, loin d'avoir atteint le terme de leur adaptation à la vie aérienne, affectent ces caractères étranges dont la singularité résulte surtout de l'ignorance où nous sommes des échelons partiels qu'ils ont dû gravir à travers les âges avant de devenir ce qu'ils sont et ce qu'on a cru longtemps, à tort, qu'ils avaient toujours été.

Nous ignorons dans quelle mesure les révolutions physiques ont contribué à précipiter le déclin et à entraîner la chute d'un ordre de choses, déjà altéré dans ses élémens constitutifs, et qui tendait à faire place à un ordre nouveau. Nous entendons par révolutions physiques celles qui tiennent aux mouvemens de l'écorce terrestre, à son relèvement ou à son abaissement alternatifs, à ses plissemens et à ses fractures, d'où résultent, en dernière analyse, les chaînes de montagnes, d'une part, et, de l'autre, par suite des affaissemens, les invasions de la mer ou la formation des nappes lacustres là où précédemment le sol était à sec; enfin, l'action concomitante des cours d'eau balayant les pentes et charriant vers les dépressions les élémens détritiques situés à leur portée. — Ce qui est certain, c'est qu'en Provence, aux oscillations qui avaient amené le retrait de la mer sénonienne, puis l'établissement des lagunes du bassin de Fuveau, à ces premières oscillations succédèrent des secousses, des fractures et des exhaussemens dont les effets sont encore visibles dans la vallée du Lar. Leur importance se mesure à la puissance même des matériaux de tout genre : brèches, poudingues, argiles rutilantes, marnes et grès accumulés par les eaux dans l'étroit espace qui, de Pourrière et de Trets, s'étend jusqu'au-delà de Rognac, périmètre qui dut originairement constituer un bassin lacustre ou un estuaire d'une grande profondeur. Sur le flanc même de Sainte-Victoire, les brèches anciennement arrachées aux escarpemens de la montagne et cimentées par un limon ferrugineux ont donné lieu au marbre connu sous le nom de « brèche d'Alep. » C'est là une sorte de nagelfluhe semblable à celui qui, dans les Alpes centrales, représente les débris produits par leur soulèvement. En proportionnant les effets aux causes, ne

semble-t-il pas que, vers la fin de la craie, le rocher hardi de Sainte-Victoire, maintenant renversé sur sa base retournée, ait dû surgir, et, en même temps que lui, d'autres chaînes, telles que la Sainte-Baume et le mont Ventoux, aujourd'hui médiocres, alors peut-être émules de nos Alpes, dominant toute la région provençale, dont leur redressement vint modifier l'ancienne économie? Chacune d'elles, nous allons le voir, une fois érigée en massif, admettait à ses pieds et sur l'un de ses flancs, conformément à ce que montrent en Suisse le Jura, le Mont-Blanc et les Alpes centrales, une ou plusieurs cuvettes lacustres, véritables crevasses servant de compensation aux cimes qui s'élèvent au-dessus, et d'autant plus profondes que les escarpemens voisins sont eux-mêmes plus abrupts.

III.

Il reste bien des étapes à parcourir et des changemens géognostiques et organiques à passer en revue avant d'apercevoir la Provence actuelle, avec ses limites et son relief, avec la végétation clairsemée de ses collines trop souvent déchirées, malgré tout gracieuses, et dont la silhouette se détache si délicatement sur l'azur intense des horizons. En touchant au tertiaire, en nous avançant au sein de cette période, qui précède immédiatement la nôtre, nous sommes effectivement bien éloignés encore du terme final. Les étages, c'est-à-dire les dépôts partiels, et par conséquent les subdivisions enchaînées l'une à l'autre de tout l'ensemble, représentent sans doute un espace chronologique des plus considérables. Sous nos yeux, la nature physique et la nature organique changent peu ou par degrés insensibles; elles se dégradent, il est vrai, sous l'influence personnelle de l'homme qui fait le vide autour de lui et remplace la végétation spontanée et la faune des animaux sauvages par la culture des plantes alimentaires ou usuelles et l'élève des animaux dont il se nourrit ou dont il se sert. Avant l'homme, l'intelligence active d'aucune créature ne remplissait le rôle qu'il s'est attribué. Le monde vivant était livré aux seules forces qui tiennent à la concurrence vitale naturellement exercée. La balance générale s'établissait d'elle-même entre tous les êtres et les maintenait les uns par les autres, par le fait de la sélection et de l'adaptation. En un mot, l'avantage se trouvait invinciblement acquis aux mieux armés, à ceux que leurs aptitudes mettaient en harmonie plus directe, plus intime et plus complète avec les circonstances de milieu.

Lorsque les circonstances ont changé, les êtres, par une conséquence nécessaire, ont également changé; mais l'expérience qui

ressort de toutes les observations fait bien voir que ces changemens, au lieu d'être brusques et universels, se sont opérés constamment avec lenteur, qu'ils ont été partiels, en un mot, avant de devenir définitifs. Mais puisque les mutations biologiques se sont réalisées par nuances successives, avant de se généraliser elles ont dû nécessairement mettre un temps très long à s'accomplir entièrement. Certaines épaves du passé, il est facile de le constater sous nos yeux, persistent au sein d'un ordre de choses entièrement renouvelé. Chaque fois, en effet, qu'une catégorie d'êtres, auparavant obscure ou subordonnée, a tendu, par voie de migration ou autrement, à s'introduire et à prédominer sur d'autres frappés de déclin et destinés à disparaître plus ou moins vite, une lutte s'est établie entre les nouveaux arrivés, plus jeunes et plus favorisés, et ceux qui, jusqu'alors, avaient été en possession du sol; mais cette lutte, dont l'issue était cependant inévitable, a dû chaque fois être très longue, la force de résistance répondant à celle de l'attaque, et les vaincus, dans ce combat de la vie, ne cédant que tard et reculant pied à pied devant l'invasion victorieuse. La durée probable du temps employé à ces évolutions, dont les stratigraphes déterminent les échelons, a souvent étonné. On a essayé même de la révoquer en doute, et pourtant l'esprit, après réflexion et à la suite d'expériences réitérées, s'y trouve ramené invinciblement. Lorsque, dans certains dépôts, des feuillets schisteux, aussi minces que les pages d'un livre, accusent l'ancienne présence d'eaux calmes et pures et présentent des insectes ou des plantes intercalés entre ces feuillets, trahissant même par leur juxtaposition une saison déterminée, comment ne pas se dire qu'à peine deux ou trois d'entre eux ont pu se former chaque année, à l'aide d'un limon subtil consolidé par voie chimique; et lorsque c'est par centaines que chaque lit compte de pareils feuillets et que ces lits se répètent par centaines aussi, de la base au sommet d'une seule assise, comment ne pas admettre d'énormes durées, comment ne pas multiplier les siècles, sans être à même pourtant de rien affirmer d'absolument précis, en dépit des tentatives de certains auteurs, plus enclins à l'esprit de système que réellement éclairés?

Tant qu'une région déterminée garde ses limites et son orographie, que le calme règne autour d'elle et que les conditions d'où résultent la distribution des accidens du sol et l'économie du climat ne sont pas sensiblement altérées, elle conservera aussi les animaux et les plantes qui lui sont propres, associés dans des proportions qui, une fois fixées, n'éprouveront, même à la longue, que des oscillations renfermées dans d'étroites limites. Mais, si cette région vient à subir des phénomènes perturbateurs, ceux-ci pourront être de deux sortes, intrinsèques ou extrinsèques, c'est-à-dire intérieurs

et locaux ou extérieurs et généraux, et les êtres eux-mêmes, ainsi influencés, le seront dans la mesure de l'intensité et de la puissance de ces causes de trouble, les plus générales et les plus actives étant aussi les seules auxquelles il soit légitime de rapporter les révolutions organiques; nous voulons parler de celles qui, une fois accomplies, aboutissent au renouvellement de la nature vivante, soit dans sa physionomie, soit dans la nature des types et des formes qu'elle comprend à chaque période de son existence.

Ces réflexions s'appliquent à la Provence tertiaire; non-seulement cette région a varié dès l'origine de la période et ensuite d'âge en âge; mais elle a subi le contre-coup des changemens qui se produisaient en dehors d'elle, soit en Europe, soit en affectant le globe tout entier. Il faut bien tenir compte de la marche encore mystérieuse de celui-ci, passant d'un état d'uniformité calorique vers un état d'inégalité croissante et de refroidissement toujours plus accentué des régions polaires comparées à celles de l'équateur. Le contraste entre les deux zones est allé effectivement en se prononçant toujours davantage. Mais laissons ces causes générales, demeurées obscures ou même inconnues dans leur principe, pour nous tenir aux conséquences qui résultent de leur combinaison avec les événemens particuliers à la seule Provence.

Ces événemens se rattachent, il est utile de le rappeler, à deux ordres de particularités, les unes purement physiques, les autres biologiques. La stratigraphie, dont les enseignemens ne font jamais défaut, puisque dans tous les âges les eaux n'ont jamais cessé de charrier des matériaux et d'accumuler des dépôts, la stratigraphie nous instruit des changemens du sol; elle nous découvre à la fois l'action des eaux, leur nature et le périmètre occupé par elles à chaque moment des périodes passées en revue. Nous n'avons, pour nous assimiler ces notions, qu'à examiner la structure des lits explorés, à saisir leur ancienneté relative et à définir leurs caractères dans deux ou plusieurs localités distinctes, comparées entre elles à ce point de vue. Nous retrouvons ainsi les élémens d'une véritable chronologie.

Il n'en est pas de même des particularités organiques. Nous ne les connaissons que par les fossiles et en examinant l'ordre dans lequel ceux-ci se trouvent distribués à travers les lits ou couches successives, ou bien associés entre eux dans un lit déterminé, ou bien encore dans des lits distincts, mais appartenant à un même horizon géognostique et, par conséquent, contemporains. Mais les fossiles, à l'opposé de ce qui a lieu pour les dépôts, qui, d'une façon ou d'une autre, ne font jamais défaut, ou, s'ils font défaut, attestent du moins l'émersion totale du sol sur les lieux et pour les temps qui coïncident avec leur absence, les fossiles ne sont pas tou-

jours présens, ni surtout également multipliés. A leur égard, il faut tenir compte d'une différence très notable, selon qu'il s'agit d'animaux aquatiques ou d'animaux et de plantes terrestres. Les premiers se trouvent favorisés par la nature même de leur habitat; leurs dépouilles se mêlent forcément aux dépôts qui se forment au sein des eaux, tandis que les seconds n'ont dû presque toujours leur présence qu'à des circonstances exceptionnelles. En dehors des traces purement accidentelles, les gisemens qui réunissent un nombre assez considérable de fossiles terrestres pour donner une juste idée du spectacle que présentait la nature vivante sur les plages limitrophes de pareils gisemens, sont toujours rares; ils ont acquis de la célébrité avant même que la paléontologie moderne soit venue inventorier leurs richesses. Il en est ainsi particulièrement de Solenhofen en Bavière, de Monte-Bolca en Italie, d'Œningen en Suisse, enfin des gypses d'Aix en Provence, dont nous allons parler. Ces localités étaient depuis longtemps connues des curieux; mais, de nos jours seulement, on est parvenu à déterminer le vrai sens et les caractères des êtres dont elles renferment de si nombreux vestiges.

Ce sont là des principes qu'il était bon de rappeler au lecteur, peut-être disposé à croire qu'en paléontologie il suffit de se baisser pour recueillir et que cette science fournit à qui l'interroge une suite complète d'indices révélateurs sur chaque période ou section de période. Ces lumières, on ne les obtient vives et pénétrantes qu'à de trop longs intervalles et, dès lors, lorsque nous nous renfermons dans les limites d'une seule région, nous sommes bien forcés de laisser dans la pénombre, sinon dans une obscurité totale, certains âges qui deviennent pour nous ce que sont, en histoire, certaines époques sur lesquelles glissent les chroniqueurs, faute de documens assez explicites pour les instruire de ce qui a pu s'y passer.

D'une façon générale et au point de vue stratigraphique, d'accord cette fois avec les annales biologiques, la Provence tertiaire accuse trois phases ou périodes distinctes, pendant lesquelles sa configuration physique, aussi bien que ses animaux et sa végétation, ont offert successivement des aspects très divers et, sous plusieurs rapports, entièrement opposés. Dans la plus ancienne de ces trois périodes, la mer n'empiète nulle part sur le sol actuel de la région; mais les eaux douces sont distribuées en un certain nombre de bassins d'inégale grandeur, qui persistent dans des limites à peu près invariables, d'un bout à l'autre de la période. De là le nom de période des lacs justement appliqué à la Provence contemporaine de cette première époque. La deuxième période est marquée, au contraire, par un retour offensif de la mer, qui, auparavant et depuis longtemps exclue du périmètre de la région, s'y établit de nouveau, comble de ses eaux

une partie des dépressions lacustres et découpe de ses fiords capricieux le sol provençal tout entier : c'est la période miocène ou « molassique, » parce qu'effectivement cette mer est celle de la molasse. Enfin, dans une dernière période, la mer se retire et abandonne entièrement le pays. De nouveaux lacs, alimentés par des cours d'eaux qui ne correspondent encore qu'imparfaitement aux rivières actuelles, mais qui en représentent comme une première ébauche, occupent l'intérieur de la contrée, qui se rapproche graduellement de celle qui est maintenant sous nos yeux. Cette troisième période est celle du tertiaire récent, ou pliocène. Chacune d'elles mérite de fixer l'attention, soit par ses traits généraux caractéristiques, soit par la nature des êtres fixés dans la région dont nous cherchons à tracer une esquisse historique.

IV.

Pendant la période des lacs, c'est-à-dire lors de l'éocène et jusqu'après l'oligocène, du paléocène à l'aquitanien inclusivement, la Provence avait à peu près la situation géographique de la Lombardie actuelle. Comme celle-ci, elle était placée vers le haut d'une péninsule dont la Corse et la Sardaigne semblent jalonner l'ancienne direction, au point de jonction de cette péninsule avec une grande terre continentale qui comprenait, outre la France, diminuée du bassin inférieur de la Seine, l'Allemagne du Nord jointe aux pays baltiques et à la Russie septentrionale. La mer qui baignait les flancs de la péninsule en question profilait sur ses côtés deux golfes sinueux, l'un à droite sur la ligne des Alpes, encore abaissées, l'autre à gauche, inclinant à l'ouest vers les Pyrénées et dans l'axe de cette chaîne, encore absente ou dessinant à peine un faible relief. Entre ces deux Adriatiques, plus étroites et moins étendues que celle de Venise, assimilables plutôt par leurs proportions à la mer d'Azof ou au golfe de Corinthe, s'étalait une région continue au nord avec le reste de la France, parsemée de lacs et hérissée de montagnes, dont il est difficile, à la distance où nous sommes placés, d'évaluer l'importance. Nous savons seulement par la stratigraphie qu'au commencement de la période, le sol de la Provence changea d'aspect et qu'à la suite d'un surexhaussement des points dont le relief tendait à s'accentuer, un mouvement de bascule fit refluer les eaux, auparavant contenues dans une cuvette lacustre au fond de la vallée du Lar, pour les ramener au nord, et leur faire occuper l'espace maintenant compris entre la ville d'Aix au sud et la Durance dans la direction opposée. Dans cet espace et sur une largeur de 6 à 8 kilomètres, une crevasse nouvellement ouverte offrit aux eaux une cuvette destinée à les recevoir, située sur les flancs et au pied du versant

occidental du rocher de Sainte-Victoire, dont la cime dut atteindre la hauteur d'une montagne de premier ordre. Bien des particularités que nous allons signaler rendent vraisemblable cette dernière supposition; mais ce qui atteste la puissance du phénomène qui vint alors redresser une partie des assises, tandis que l'autre en s'affaissant ouvrait une vaste cavité, c'est la masse détritique qui combla celle-ci aussitôt que les eaux courantes s'y furent rassemblées pour former un lac. Sur deux points de ce lac, tous deux à portée de la montagne, auprès d'Aix et non loin de Meyrargues, des brèches, des poudingues, des argiles ferrugineuses mêlées de débris furent charriés, accumulés dans les dépressions, et la direction des eaux qui les entraînèrent, en ravivant sur leur passage les divers élémens mis à leur portée, peut être aisément suivie de l'est à l'ouest, en tenant compte de l'atténuation graduelle des matériaux. Les plus gros et les plus lourds, en effet, se déposaient naturellement les premiers, tandis que les plus légers et les plus fins allèrent plus loin et s'avancèrent jusqu'au milieu du lac, dont ils nivelèrent le fond. Au-dessus de cette première assise, des sédimens plus subtils, formés d'un limon plastique dont les particules étaient cimentées par le calcaire ou la silice tenus en dissolution dans les eaux, constituent des strates d'une épaisseur variable qui alternent avec de minces feuillets. Une teinte générale d'un blanc grisâtre caractérise ce dernier ensemble et dénote le calme parfait du mode de sédimentation.

Ce lac n'était pas le seul. Nous l'avons déjà dit, chaque montagne principale avait le sien, au bas de son versant abrupt, et ces montagnes, depuis amoindries ou bouleversées, demeurent pourtant comme des témoins de l'état de choses que nous signalons, tandis qu'à leur pied les couches lacustres disloquées, redressées parfois jusqu'à la verticale, attestent à la fois la violence des mouvemens postérieurs et la faible élévation originaire des anciennes plages au-dessus des ondes qui se brisaient contre elles, sur un talus littoral à peine incliné.

Dans la vallée supérieure de l'Huveaune, fleuve minuscule dont l'embouchure coïncide à Marseille avec le Prado, un petit lac s'étendait entre Saint-Zacharie et Auriol. Les eaux qui l'alimentaient se déversaient, à l'ouest, dans un plus grand lac aux bords sinueux, qui avait une île vers son milieu. Ce dernier lac, dont les rives sont encore parfaitement reconnaissables, s'étalait de l'est à l'ouest, allant de Roquevaire et Gémenos jusqu'à la rade de Marseille ; il mesurait de 12 à 15 kilomètres de long sur une largeur maximum de 6 à 8. D'autres lacs existaient encore, les uns très petits, comme celui du quartier Saint-Pierre, non loin de Martigues, celui de la vallée de Sault, au pied du Ventoux, celui de Vaucluse, près de la loca-

lité de ce nom ; mais la cuvette lacustre la plus considérable était celle qui, d'Apt à Peyruis, sur la Durance, de Bonnieux à Manosque et de La-Tour-d'Aigues, au-delà de Forcalquier, se trouvait alors encadrée ou échancrée çà et là, au nord, par les contreforts du Ventoux et de Lure, à l'est, par le cours actuel de la Durance, au sud-ouest, par le Léberon, dont la saillie commençait à peine à se prononcer. Ce lac, auquel la petite ville de Manosque doit donner son nom et dont la configuration n'était pas sans analogie avec celle du lac de Constance, mesurait, du sud-ouest au nord-est, entre Bonnieux et Peyruis, plus de 60 kilomètres, sur une largeur variable de 15 à 20. De même qu'auprès d'Aix, des amas détritiques, confusément stratifiés, avaient tout d'abord occupé le fond de la dépression, et l'épaisseur totale des sédimens accumulés atteint ou excède 1,200 à 1,500 mètres. Il fallut une masse pareille pour achever de combler une profondeur comparable à celle des plus grands lacs de la Suisse. Les couches de lignites, exploitées près de Manosque, témoignent qu'à la longue les eaux de la partie orientale devinrent assez basses, surtout vers les bords, pour disparaître sous un épais rideau de plantes marécageuses.

Non-seulement les assises lacustres renferment des lignites aux environs de Manosque et aussi à Saint-Zacharie; non-seulement, sur une foule de points, elles sont riches en fossiles : soit plantes, soit animaux; mais elles se distinguent encore par la présence de gypses sédimentaires, c'est-à-dire disposés par lits alternant avec des lits purement calcaires ou marneux. Ces gypses ne s'étendent jamais à la totalité d'un niveau déterminé ; ils sont, au contraire, localisés, chaque gisement étant circonscrit et continu latéralement avec les assises dénuées de gypse ou en offrant à peine quelques traces.

En résumé, les dépôts des lacs tertiaires de Provence présentent à l'observateur une réunion de phénomènes des plus variés, et ces phénomènes, même en considérant à part chacune des catégories qu'ils comprennent, au lieu de se produire simultanément et d'avoir été strictement contemporains, ont dépendu de circonstances et d'accidens qui, loin d'avoir été partout les mêmes, diffèrent selon les lieux et les bassins explorés. Il était donc indispensable de rechercher avant tout les élémens d'un parallélisme rigoureux entre les couches des diverses formations locales, comparées au point de vue des gisemens qu'elles renferment. Cette marche était la seule qui permît de constater le niveau relatif et de fixer la concordance des horizons partiels sur lesquels se placent les gisemens. Pour être accomplie avec succès, une tâche semblable exige un coup d'œil exercé et la double connaissance des détails stratigraphiques et des fossiles caractéristiques propres aux sous-étages dont la

position demande à être définie. Ici même elle comportait des difficultés d'un ordre spécial, tenant à l'origine lacustre des lits à interpréter, puisque les mollusques d'eau douce, vivans ou fossiles, offrent cette particularité de ne se distinguer les uns des autres que par des nuances trop délicates pour être aisément perçues. Jusqu'alors, on peut le dire, les fossiles de cet ordre avaient été l'objet d'une étude superficielle qu'il s'agissait de reprendre et de compléter. C'est encore à M. Matheron que revient le mérite d'avoir collationné ces archives : après avoir démontré que, dans les dépôts lacustres du sud-est de la France, ni les gypses, ni les lignites, ni les gisemens de plantes ne se correspondaient nécessairement; que, plus anciens ou plus récens, selon les cas, plus rarement parallèles et contemporains, leur distribution ne présentait rien de constant, il arrêta le premier les termes d'une chronologie raisonnée des événemens physiques et des mutations organiques dont la Provence des lacs avait été le théâtre, d'un bout à l'autre de la période et jusqu'au moment de l'invasion de la mer miocène.

L'examen comparé des animaux et des plantes de chaque assise a fourni les élémens de cette évocation du passé, qui ne saurait être trompeuse, tellement les données en sont sérieuses et attentivement combinées. — Un ossement authentique de paléothérium, remis aux mains de M. Matheron, est venu un jour, par exemple, lui révéler l'ancienneté relative des lignites de Saint-Zacharie, vis-à-vis de ceux de Manosque dont la flore, nettement aquitanienne, est par conséquent plus récente. Les gypses de Manosque, de beaucoup inférieurs aux lignites de cette localité, inférieurs également à des lits à coquilles oligocènes, viennent très naturellement se ranger au niveau des lignites de Saint-Zacharie mentionnés ci-dessus, au niveau aussi des marnes de Gargas, avec ossemens de paléothérium ; mais il existe, au-dessus de ces marnes de Gargas, des lits à cyrènes « très caractéristiques, » et ces mêmes lits surmontent ou couronnent le groupe entier des gypses d'Aix, tandis que les gypses de Gargas reposent sur les cyrènes et sont par conséquent sensiblement plus modernes. Les plantes contenues dans ces derniers gypses confirment pleinement les données tirées de leur situation stratigraphique, et leurs affinités botaniques viennent à l'appui de leur attribution oligocène, présumée d'après la seule situation des couches. On voit par là le secours mutuel que se prêtent les deux branches de la science géologique, tour à tour invoquées, alliance si bien exprimée par le terme de « paléontologie stratigraphique, » qui s'applique justement aux résultats des deux méthodes d'exploration, heureusement combinées.

Laissons maintenant les procédés techniques pour nous en tenir aux seules généralités; pénétrons à la suite des auteurs au sein de

cette nature à la fois riche et variée, originale et pleine de sève qui s'étalait au bord des lacs tertiaires, s'agitait non loin de leurs plages ou peuplait le fond de leurs eaux. — D'abord l'absence à peu près complète de fossiles à la base des dépôts, généralement détritiques, impropres par cela même à en favoriser la transmission, nous enlève forcément la connaissance des êtres de ce premier âge. Tout ce qu'il est possible d'en saisir se rattache à l'action sidérolithique qui s'exerça alors sur une grande échelle et à laquelle sont dus spécialement les minerais de fer du Jura. Ceux-ci, extrêmement abondans par place, se présentent sous l'apparence de grains concrétionnés, distribués en amas : ils remplissent certaines poches ou bien ils colorent en rouge des amas d'argile. En Provence, surtout au nord de la vallée d'Apt, ce sont aussi des argiles ferrugineuses, ou des grès lustrés, ou, enfin, des minerais exploitables. Le phénomène sidérolithique est attribué à des sources thermales ferrugineuses, dont l'âge est d'ailleurs fixé par les ossemens de mammifères éocènes qu'ils contiennent. Selon M. Greppin, il aurait dépendu d'éruptions boueuses et chaudes (1); mais les deux explications se touchent et se confondent, et, pendant la durée entière de la période des lacs, les eaux thermales, amenant des profondeurs à la surface des substances minérales dissoutes, pour les déposer, n'ont cessé de jouer un rôle important que l'examen des couches, alors en voie de formation, nous révèle et qui n'est pas sans relation avec les émissions de gaz méphitique et les épanchemens basaltiques dont la présence se trouve également constatée.

En s'élevant dans la série, on voit constamment les assises lacustres se régulariser et les élémens détritiques faire place à des lits calcaires dont la blancheur, la finesse, souvent la ténuité, dénotent des eaux pures, chargées d'une faible proportion de carbonate de chaux et le déposant par quantités limitées, tandis que les sources thermales, à l'exemple de ce qui a lieu maintenant en Islande, au pied de l'Hékla, amenaient de la silice à l'état gélatineux. La multitude de petites coquilles agglomérées que les gâteaux consolidés de cette substance ont retenues atteste l'attrait de ces êtres pour le voisinage des eaux chaudes. La multiplication des mollusques paludéens au contact des sources thermales a été observé de nos jours par les voyageurs, le long des rives de la Mer-Morte, dans des conditions analogues à celles qui prévalaient en Provence, à l'époque de la formation des gypses tertiaires. L'origine des gypses eux-mêmes a été l'objet de bien des conjectures, parfois hasardées ou singulières. Le fait très connu que l'eau de mer con-

(1) Lapparent, *Traité de géologie*, p. 1021.

tient une certaine proportion de gypse dissous et le précipite, aussitôt parvenue à un degré de concentration déterminé, ce fait a servi de base à la supposition que les gypses tertiaires auraient tous une provenance marine. A ce compte, les gypses d'Aix eux-mêmes seraient marins. Pour tenter de le faire admettre, on négligeait les cyclades et les limnées, coquilles exclusivement d'eau douce, pour s'en tenir aux potamides associées aux premières dans les lits intercalés à ceux qui comprennent les gypses. On a été jusqu'à signaler un muge (*mugil princeps*), en laissant de côté des cyprins (*Smerdis*, *Lebias*) nombreux et significatifs. On n'a pas tenu plus de compte des nénuphars, des massettes, des potamots et vallisnéries, toutes plantes palustres et par trop gênantes. En réalité, la circonstance que les gypses dont il est question appartiennent à des formations purement lacustres, distribuées en plusieurs bassins, exclut à elle seule l'idée que les eaux de la mer aient pu intervenir, même accidentellement, dans un phénomène répété sur beaucoup de points et dans des conditions parfaitement identiques. Enfin, les gypses lacustres de Provence, nous l'avons déjà affirmé, sont localisés, c'est-à-dire qu'ils constituent des amas stratifiés dont la puissance s'affaiblit graduellement, à mesure que l'on s'écarte du point où le phénomène se réalisait. En un mot, les gypses tertiaires, latéralement reliés aux sédimens ordinaires, n'ont jamais donné lieu à une assise uniforme, se prolongeant dans l'étendue entière de l'ancien lac. Comment dès lors ne pas admettre une cause endogène, c'est-à-dire venue de l'intérieur et tenant soit à des émissions gazeuses, soit à des sources thermales, de nature à combiner leur action avec celle de la sédimentation normale? L'esprit se reporte vers les *calderas* des îles Açores : ce sont des eaux thermales très chaudes, accompagnées de mouvemens éruptifs : elles déposent de la silice et du soufre, et celui-ci se transforme le plus souvent en acide sulfhydrique, puis sulfurique, d'où sortent des productions de gypse.

On a dit en faveur de l'origine exclusivement marine des gypses que ceux des anciens lacs auraient été empruntés par les eaux qui les déposaient à des formations marines antérieures, particulièrement au trias; mais, dans cette hypothèse, il faudrait encore expliquer la fréquence inusitée de tant de sources, se donnant le mot, pour ainsi dire; traversant simultanément le trias et venant ensuite déboucher au sein des lacs tertiaires, disséminés sur tant de points, leur apportant à tous des gypses entraînés d'un seul et même niveau géognostique. Ces difficultés et d'autres disparaissent d'elles-mêmes, si l'on veut bien prendre en considération l'ensemble des phénomèmes thermiques et thermo-dynamiques spéciaux à la période que nous avons en vue. Ces eaux chaudes, chargées

de substances minérales dissoutes, ne sont pas assurément sans relation avec les émanations gazeuses, les accidens éruptifs, les épanchemens de basaltes en fusion qui se produisirent à la même époque et dont les traces incontestables se retrouvent, auprès d'Aix, dans ce que l'on nomme le volcan de Beaulieu, connu des plus anciens naturalistes. — Pour ce qui est de la mer, en quoi la présence du gypse en dissolution dans ses eaux implique-t-elle l'origine constamment marine de cette substance ? La mer, dans son vaste sein, renferme les résidus d'une foule de matières : toutes celles que les eaux courantes peuvent atteindre et délayer ou dissoudre s'y rendent nécessairement ; la mer ne les a pas créées pour cela ; elle les garde simplement, sauf à les rejeter, c'est-à-dire à les précipiter dans des conditions déterminées. On recule donc la difficulté en attribuant à la mer l'origine des corps qu'elle possède accidentellement, et les gypses du trias auraient été uniquement le fait d'un dépôt marin qu'il serait encore légitime de rechercher comment cette substance a pu se constituer à la surface du globe, avant d'être comprise, à titre d'élément partiel, dans ce qu'on est convenu de nommer les « eaux mères. » Au contraire, si l'on admet que les gypses lacustres tertiaires aient été le produit d'une action hydro-thermique ou géogénique, rien de plus naturel, comme on l'a souvent pensé, que de rattacher au même ordre de phénomènes la mort violente de cette foule de poissons et d'insectes qui jonchent certains lits intercalés dans les gypses. Ces animaux doivent avoir été surpris par des émanations délétères, les uns dans les eaux, les autres au sein de l'air, et entraînés ensuite au fond du lac, où un faible lit de sédiment est venu les recouvrir et les préserver.

C'est dans le cadre ainsi disposé que vient se placer une des végétations les plus curieuses, les mieux reconstituées dans ses traits essentiels, dont on ait eu connaissance à l'état fossile. La flore des gypses d'Aix compte à l'heure actuelle plus de quatre cents espèces déterminées d'après leurs feuilles, leurs fleurs ou leurs fruits, quelquefois d'après ces divers organes réunis. — L'examen patient de tous ces débris, en mettant au jour le caractère et les aptitudes des végétaux recueillis, leur fréquence relative et leur mode d'association, a révélé approximativement l'aspect de l'ancienne contrée, la nature du climat et l'ordre même des saisons qui présidaient alors au développement des plantes, et influaient par elles sur les animaux. A certains indices tirés des sédimens, tantôt vaseux ou calcaires, tantôt minces ou feuilletés, on reconnaît l'existence d'alternatives répétées dans le régime des eaux de l'ancien lac, soumis à des crues périodiques, à des délaissemens et à des

retours, selon les temps et les parties de l'année. Les sources qui surgissaient le long des plages et alimentaient des flaques dormantes favorisaient la croissance des nénuphars et d'autres plantes aquatiques ou fluviales, telles que les potamots et les vallisnéries, dont une espèce n'a plus son analogue vivant que dans une forme australienne. Les nénuphars sont remarquables par la faible dimension de leurs feuilles, et cette petitesse reparaît dans beaucoup d'autres plantes de la flore d'Aix ; elle constitue un de ses caractères distinctifs les plus saillans. Au-dessus des rives du lac et dans la direction de l'est, s'élevaient alors des escarpemens en gradins dont le rocher de Sainte-Victoire représente comme un dernier reste. Ils étaient peuplés de pins variés mêlés à des thuyas africains (*Callitris* et *Widdringtonia*), qui abondent dans le gisement et annoncent la présence de véritables forêts résineuses, dont les cours d'eaux, sillonnant les pentes boisées, entraînaient au fond du lac les résidus, feuilles, cônes et rameaux, tandis que le vent balayait au loin les semences légères pour en parsemer les lits en voie de dépôt. On constate encore la présence, surtout dans les assises marneuses, d'autres débris plus clairsemés, charriés de plus loin et par accident ; ils dénotent l'existence d'arbres situés plus haut que les premiers, s'élevant sur les croupes d'une région montagneuse, à une altitude suffisante pour admettre des végétaux différens de ceux de la plaine et des pentes inférieures. C'est effectivement ce que l'on observe maintenant à Java et à Sumatra, où les essences européennes reparaissent au-dessus de 1,200 à 1,500 mètres d'élévation, à l'exclusion de celles du tropique. Du temps des gypses d'Aix, après avoir traversé, en gravissant les hauteurs, des forêts de pins et de thuyas, on aurait rencontré des chênes, des aunes, des bouleaux, des charmes et des ormes, des saules et des érables, plusieurs d'entre eux, il est vrai, ayant des feuilles persistantes; l'action des eaux et celle du vent ont seules réussi à nous faire connaître ces arbres, en sauvegardant un petit nombre de leurs vestiges.

Les végétaux qui croissaient dans le voisinage du lac sont naturellement ceux dont les empreintes abondent le plus : ce sont des palmiers, dont un, dédié au naturaliste Lamanon par Ad. Brongniart, ressemble au palmier de Chusan, actuellement cultivé dans les jardins du midi de la France; comme celui-ci, il n'atteignait qu'à de faibles dimensions. Ce sont encore, outre un petit bananier, des aralias qui rappellent ceux de l'Afrique du sud ou de la Chine méridionale, des lauriers et des camphriers, des ailantes et des sumacs, des savonniers, un gainier, des sophoras, enfin de nombreux acacias ou gommiers; les arbustes étaient des andromèdes, des myrtils, des amélanchiers; on a recueilli jusqu'à des

fleurs de *bombax*, jusqu'à des folioles éparses de sensitive. Des épillets de graminées, de frêles corolles d'une sorte de bourrache, de petites graines surmontées d'un panache sont venues se perdre en flottant sur l'eau pêle-mêle avec des ailes de fourmis mâles, détachées d'elles-mêmes dans le cours de l'été, avec des araignées, des insectes surpris dans le vol et même un papillon demeuré célèbre (*Cyllo sepulta*) parce qu'il a gardé un reflet de ses couleurs. M. Scudder, de Boston, a démontré récemment les affinités de ce papillon avec un type vivant sud-africain; c'est le plus ancien lépidoptère authentique dont on ait encore connaissance.

Cette rapide énumération ne donne qu'une légère esquisse de l'ensemble; mais un tableau moins incomplet demanderait des pages pour peu qu'on voulût en accentuer les traits. Les mammifères terrestres, hôtes assidus de ces plages lacustres, ont laissé dans le gisement contemporain de Gargas, près d'Apt, un ossuaire d'où l'on n'a cessé, depuis un demi-siècle, d'extraire et de dégager des portions de leurs squelettes, accumulés par milliers dans une gangue marno-charbonneuse, qui accuse l'existence d'une tourbière ou d'une fondrière marécageuse, au sein de laquelle auraient été enfouis les restes des animaux perdus, que la mort de ceux-ci ait été naturelle ou due à des accidens, à des inondations répétées, noyant les pâturages où ils vivaient en troupes nombreuses. Les paléothériums, anoplothériums, xiphodons, etc., reconstitués originairement par le génie de Cuvier et qui se montrent à Gargas similaires de ceux des carrières de Montmartre, ne sont, à proprement parler, ni des pachydermes ou des équidés définis, ni de véritables ruminans : comparables, mais de loin seulement, d'une part, à nos rhinocéros et à nos chevaux, de l'autre, à nos cervidés et surtout à nos chevrotains, ils n'offrent encore qu'une structure et un régime ambigus. Ils paraissent avoir recherché les rameaux tendres et les bourgeons, avoir été friands de racines succulentes, de rhizomes de nénuphars en particulier; certains d'entre eux rongeaient les cônes de pins à la façon des loirs et des écureuils. Enfin, la rencontre d'une chauve-souris a fait voir qu'il existait des insectivores.

L'étude des enchaînemens que révèle l'anatomie comparée démontre clairement, il est vrai, que les paléothériums conduisent aux jumentés, de même que les anoplothériums et xiphodons représentent la souche des ruminans actuels, mais ces groupes, déterminés dans ce que leurs caractères ont de décisif, n'apparaîtront que beaucoup plus tard, tellement l'ensemble des mammifères terrestres est encore éloigné du terme et la voie qu'ils devront parcourir à peine inaugurée. Les frontières des principales sections tendent pourtant à se dessiner et la distance entre les types tridactyles et tétradactyles ira en s'élargissant, séparant de plus en

plus des groupes alors assez peu écartés. Cette évolution, la dernière de celles que la nature vivante a dû accomplir, il a été donné à la paléontologie d'en suivre la marche, échelon par échelon, et d'en retrouver les termes partiels. Les modifications anatomiques que le savant observe sont tellement graduelles qu'elles donnent lieu à d'étroits enchaînemens et ces enchaînemens à des séries qui mènent du point de départ, plus ou moins reculé dans le passé, au point d'arrivée toujours variable selon les groupes que l'on considère. C'est ainsi que se constituent des catégories, ordres ou familles, et que chacune d'elles, subdivisée à son tour, aboutit plus tôt ou plus tard à l'un de ces plans de structure spéciaux qui répondent à ce que nous nommons des genres. Ceux-ci se trouvent limités à une durée plus ou moins longue, soit qu'ils aient acquis un degré de fixité désormais invariable, soit que l'avenir les réserve à de nouveaux changemens.

Le monde végétal, plus avancé que celui des mammifères, avait accompli, bien avant ce dernier, le cycle de son évolution. Les combinaisons organiques d'où sont sortis la plupart des groupes qu'il comprend et, dans l'intérieur de ces groupes, les genres principaux, présentaient déjà les caractères qui les distinguent et qui, depuis, n'ont varié que d'une façon tout à fait secondaire. Le monde végétal a cependant changé d'âge en âge et, dans une région déterminée, telle que l'ancienne Provence, il n'a cessé, à partir du temps auquel nous nous plaçons, de se modifier graduellement. Les couches lacustres, explorées à ce point de vue à divers niveaux successifs, offrent le tableau complet de ces changemens et l'on peut dire qu'aucune période ne s'est trouvée plus riche en empreintes végétales que celle qui sépare le dépôt des gypses d'Aix de l'invasion de la mer molassique. Mais les changemens éprouvés par la végétation, dans cet intervalle, de même que ceux qui suivirent, consistèrent presque uniquement dans des éliminations et des substitutions. Les formes d'abord en possession du sol déclinent et font place à d'autres d'un caractère différent, et celles-ci, au début peu nombreuses, se multiplient peu à peu et finissent par exclure les précédentes, en réalisant à la longue le renouvellement entier de l'ensemble. — En résumé, la flore provençale, sous l'impulsion qui l'entraîne, tend à perdre son caractère tropical et avec lui le faciès grêle, la consistance coriace, indices de l'adaptation primitive de ses plantes à un climat chaud et à saisons extrêmes. Elle acquiert, au contraire, de nouvelles formes, auparavant inconnues ou très rares, plus amies de la fraîcheur, plus amples de feuillage, plus rapprochées de celles qui habitent sous nos yeux les parties boréales de notre hémisphère. Enfin, les essences à feuilles caduques qui trahissent l'influence d'une saison froide au moins relative, obtien-

nent un rôle de moins en moins effacé, avant qu'il devienne prépondérant. Quelques exemples feront saisir cette marche curieuse due évidemment à l'extension progressive des plantes venues du nord ou descendues des montagnes, tandis que celles qui peuplaient jusque-là l'Europe disparaissaient pour jamais ou se retiraient par étapes dans la direction du sud.

La flore des gypses d'Aix, si riche et si bien explorée, présente au premier rang de ses espèces plusieurs palmiers dont un au moins (*Flabellaria Lamanonis*) reparaît assez fréquemment pour donner à croire que sa présence imprimait au paysage d'alors le trait le plus saillant de sa physionomie. Au contraire, dans cette même flore, si l'on a rencontré un aune et un bouleau, un charme (*Ostrya*) et un orme, un érable et un frêne, c'est seulement à l'état d'échantillon isolé et grâce à la légèreté de leurs divers organes que ces arbres ont réussi à arriver jusqu'à nous. Nous avons conclu de cette extrême rareté qu'à l'époque des gypses d'Aix ils croissaient à l'écart et, selon toute probabilité, à une élévation suffisante pour comporter une végétation différente de celle des plaines ou des vallées inférieures.

La flore de Saint-Zacharie, celles de Gémenos et de Saint-Jean-de-Garguier, plus récentes d'un degré, c'est-à-dire franchement oligocènes, montrent à quelques lieues d'Aix le mouvement organique, signalé plus haut, en voie d'accomplissement, mais encore loin de sa terminaison. Les palmiers sont déjà plus rares, bien qu'il y en ait plusieurs exemples avérés. Mais en regard de cet effacement graduel, les aunes et bouleaux, les ormes et charmes, les saules, érables et frênes ne sont plus exceptionnels ; les charmes et les érables surtout ont laissé des empreintes relativement nombreuses. On voit qu'ils tiennent une place qui n'est pas sans importance dans cette flore, qui pourtant continue à ne pas différer beaucoup, dans son ensemble, de celle des gypses d'Aix. C'est donc au total un pas de fait et le premier résultat d'un mouvement qui se dessine et que l'avenir se chargera de développer.

Franchissons un degré de plus et interrogeons la flore aquitanienne de Manosque : ici, la végétation a décidément changé d'aspect, et la substitution des formes nouvelles à celles qui occupaient auparavant le sol est en grande partie réalisée. Les palmiers se retirent décidément ; il a fallu de longues recherches avant d'en rencontrer à Manosque quelques vestiges. Les conifères, amis de la fraîcheur, cyprès chauves et séquoïas, ont relégué au second plan les thuyas africains, dont les débris deviennent rares. Les aunes, les charmes, les érables abondent ; enfin, il se joint à eux un hêtre et un peuplier véritables. Pourtant les lauriers et les camphriers forment encore, comme dans les temps antérieurs, la masse

principale et le fond du paysage. Telle est la marche suivie par la végétation provençale ; lentement déplacée, elle n'a subi qu'à la longue, par l'effet d'introductions et d'éliminations partielles, souvent répétées, les changemens qui l'amenèrent enfin à l'état actuel et lui imprimèrent les caractères qu'elle possède aujourd'hui.

A l'époque où le lac aquitanien de Manosque réfléchissait dans ses eaux transparentes tout un rideau pressé d'arbres forestiers, de lauriers au feuillage lustré, d'aunes, de charmes, de hêtres et de peupliers aux rameaux touffus, à la verdure fraîche et délicatement nuancée, au-dessus desquels les séquoïas dressaient leur riche et puissante pyramide, la végétation européenne comprenait encore des palmiers, dont un au moins luttait d'élégance avec le palmier-parasol des Antilles; seulement cet élément nécessaire des flores éocènes et oligocènes, cantonné désormais sur quelques points et restreint à certaines stations privilégiées, tendait à disparaître peu à peu de notre continent. L'exclusion définitive des palmiers est du reste de beaucoup postérieure à l'aquitanien, postérieure même à la molasse, au moins si l'on s'attache à la Provence, et les travertins pliocènes de Roquevaire ont offert à M. Marion les frondes en éventail d'un dernier palmier, peut-être identique au palmier-nain d'Algérie (*Chamærops humilis*). On voit que la nature végétale défend pied à pied son domaine, et qu'à l'exemple des races humaines qui n'abandonnent le sol natal qu'après une lutte acharnée, les plantes aussi résistent longtemps à l'invasion et ne succombent qu'à la longue devant l'inexorable fatalité.

V.

Si l'homme conscient eût existé lors de la période des lacs, il aurait pu croire à la stabilité et au maintien définitif de l'état de choses dont la Provence lui aurait offert le spectacle. Ces cuvettes aux rives sinueuses et parfois escarpées, les hautes montagnes dont elles reflétaient les cimes, la charpente même d'une région parsemée d'accidens, comparable, par ses traits principaux, à la Suisse ou à la Haute-Italie, tout ce qu'il aurait vu aurait fait naître en lui l'idée d'un pays à l'abri de commotions physiques assez étendues et assez fortes pour en bouleverser l'économie. C'est pourtant ce qui eut lieu lorsque la mer de la molasse vint occuper la Provence et profiler ses fiords capricieusement étalés au travers des cavités jusqu'alors remplies par les eaux douces. Quel fut le caractère de cette nouvelle révolution aussi complète qu'inattendue? Elle ne fut pas instantanée, ni même subite; elle s'opéra plutôt graduellement et par soubresauts. Les eaux marines arrivèrent de l'ouest et, après avoir envahi la vallée du Rhône, elles s'étendirent vers

l'est, par conséquent vers l'emplacement des Alpes, qu'elles n'atteignirent qu'à peine, à l'aide du plus avancé des golfes qui se formèrent. Il existe des jalons encore visibles de cette marche; elle fut facilitée incontestablement par des mouvemens du sol, par des changemens de relief, puisque de notables portions du domaine lacustre échappèrent à l'invasion et furent alors mises à sec, tandis que d'autres, par un contre-coup de ce relèvement, s'affaissèrent et reçurent les eaux de la nouvelle mer. Celle-ci vint accumuler ses couches en recouvrement des dépôts antérieurs d'origine lacustre; elle alla même submerger, au-delà, des espaces auparavant terre ferme. Mais ce qui prouve qu'il n'y eut rien d'absolument rapide dans ces phénomènes de sédimentation transgressive, c'est que le plus souvent la transition, entre les deux régimes, s'opère en « stratification concordante, » la série d'eau douce gardant son horizontalité au moment où les premiers lits marins, généralement détritiques, vinrent la recouvrir en donnant lieu à une liaison intime entre les deux systèmes, à leur point de contact.

A Bonnieux, près d'Apt, non loin de l'extrémité austro-occidentale du lac de Manosque, les derniers lits du système lacustre renferment, dans leurs minces feuillets, des empreintes de poissons d'eau douce et de plantes littorales oligocènes, c'est-à-dire plus anciennes d'un degré que celles de l'aquitanien. Immédiatement au-dessus de ces lits, la sédimentation change; de calcaire qu'elle était, elle devient marno-sableuse; les strates, toujours schisteuses, mais non plus feuilletées, prennent l'aspect de plaques, puis d'assises, et passent enfin supérieurement à la molasse marine. Rien de plus ménagé que cette transition, qui démontre l'introduction paisible de la mer, se substituant sans trouble aux eaux de l'ancien lac, devenues insensiblement saumâtres, puis entraînant du sable au lieu du limon subtil et moins abondant auquel les schistes feuilletés avaient dû leur existence. — Dans les eaux douces croissait une plante palustre, une rhizocaulée, dont on retrouve les feuilles percillées de perforations radiculaires, et, le long du rivage s'élevait une cycadée (*zamites*), dernière survivante de celles des temps jurassiques; mais, sur les plaques marines, les premières qui accusent la nature du changement opéré, ce sont des algues d'une extrême délicatesse rejetées par la vague le long des rives et dont les frondes ont moulé sur un fond de vase leurs frêles rubans aux ramifications élégantes et multipliées.

Ainsi, la mer qui envahissait la Provence et s'avançait, de l'ouest à l'est, était déjà parvenue aux environs d'Apt dès la fin de l'oligocène. A l'est, au contraire, l'ancien lac persistait dans les mêmes limites. En effet, à Ceyreste, non loin de Manosque, on observe le prolongement latéral des schistes de Bonnieux, à la fois lacustres et

riches en empreintes de poissons, d'insectes et de plantes, et ces schistes, au lieu d'être surmontés immédiatement par les assises marines, vont s'enfoncer sous le système, qui comprend les lignites exploités entre Manosque et Dauphin, ainsi que les lits avec plantes aquitaniennes dont nous avons parlé, supérieurs eux-mêmes à ces lignites. Il est donc visible que la mer, déjà présente à Bonnieux, avait pris possession de la partie occidentale de l'ancien lac, alors que la partie orientale, encore soustraite à l'invasion, était le théâtre des phénomènes de sédimentation végétale auxquels les combustibles charbonneux doivent leur existence. C'est postérieurement, et après le dépôt d'une dernière zone riche en limnées et par conséquent encore lacustre, que la mer de molasse vint finalement envahir le milieu de la cuvette, dont les sédimens affaissés constituèrent une sorte de chenal profond, situé entre Dauphin et Forcalquier, et s'étendant jusqu'à Peyruis dans une direction nord-est. Au-delà, cette mer submergea la vallée moyenne de la Durance et forma un bassin intérieur dont Moustiers et Digne marquent les limites orientales, Riez le bord méridional, Manosque et Peyruis la terminaison du côté de l'ouest, tandis qu'au nord ce bassin dépassait à peine la latitude de Sisteron, pénétrant un peu au-delà et à l'est de cette ville. Entre ces points, le bassin, que nous nommerions « mer de Digne, » s'il existait maintenant, offrait, de Manosque à Moustiers, une largeur est-ouest de 40 kilomètres environ, sur une longueur maximum sud-nord d'une soixantaine au plus. De Forcalquier, situé un peu en dedans de l'entrée du chenal, c'est encore une distance de 40 kilomètres que l'on aurait parcourue avant d'atteindre à la rive opposée. Entre Peyruis, à l'ouest, et Digne, à l'est, cette petite mer allait en se rétrécissant, laissant à gauche Sisteron, qu'elle ne touchait pas, et prolongeant vers l'est et au nord de Digne une baie étroite sur un espace d'une douzaine de kilomètres. A quoi pourrions-nous assimiler cet océan en miniature qu'évoque la pensée du géologue lorsqu'un train rapide l'entraîne sur la ligne des Alpes et lui en fait franchir l'emplacement en une couple d'heures? Pour en avoir une exacte reproduction, il faudrait doubler au moins l'étang de Berre, en Provence, ou diminuer de moitié le Wetter, qui n'est cependant pas le plus grand des lacs scandinaves. Le Léman lui-même excède les dimensions de la cuvette marine dont nous venons d'esquisser les contours. Il est vrai que, non-seulement elle communiquait avec l'océan d'alors, mais qu'au sud de Riez et à l'est de Corbières, vers Salerne dans une direction, jusqu'à Rians dans l'autre, elle allongeait encore des bras étroits et sinueux dont il est difficile au géologue de reconstituer les méandres au sein des vallées et sur les plateaux tourmentés qui gardent les vestiges de son séjour.

Ce n'est pas seulement au nord du Léberon actuel que l'on constate la marche envahissante de la mer molassique. On retrouve encore celle-ci au sud de cette terre, qui formait alors, de Cavaillon jusqu'au-delà de Corbières et au nord-est de Manosque, une île basse, effilée à l'ouest, élargie et échancrée le long de sa partie orientale. Sur le flanc méridional de cette région, la mer molassique s'étendait d'Orgon à Cucuron, plus loin encore de Pertuis à Rians et au-delà. Elle remplissait ainsi toute la vallée inférieure de la Durance. Après Rians, il existait même un fiord étroitement sinueux, qui semble avoir contourné et renfermé une sorte d'îlot compris entre Saint-Maximin, Cottignac et Brignoles. — Pour ne pas rester incomplet, il nous faut maintenant retourner à l'ouest, en laissant au nord une grande île qui répondait à la petite chaîne des Alpines et occupait l'espace qui sépare Arles d'Orgon; on constate alors qu'à partir de Salon et à l'aide d'un étroit goulet, la mer molassique, après s'être introduite par Lambesc et Rognes, épancha ses eaux sur le plateau actuel de la Trevarèse. Elle passa à travers le lac gypseux, dont les couches se relevèrent légèrement au nord comme au sud, tandis qu'elles s'affaissaient dans le milieu pour admettre les flots marins. Celles-ci, constituant un fiord contourné, pénétrèrent jusqu'au pied de Sainte-Victoire et de là vinrent occuper l'emplacement où s'élève la ville d'Aix, ainsi que la vallée moyenne du Lar en amont du défilé de Roquefavour. Il est probable que plusieurs affluens, les uns coulant de l'est, les autres de l'occident, charrièrent dans ce petit bassin, dont l'étendue entière n'excédait pas un myriamètre dans sa plus grande largeur, une foule de matériaux : argiles, cailloux, fragmens anguleux de roches très diverses. Auprès d'Aix même, il y eut, à un moment donné, un estuaire véritable, au fond vaseux, avec des coquilles d'eau saumâtre. Puis, des bancs d'huîtres s'établirent, tandis qu'ailleurs les eaux courantes, balayant la plage, entraînaient pêle-mêle dans les sables, changés plus tard en grès, des coquilles terrestres associées ainsi fortuitement à celles des eaux salées dans la même roche. On reste surpris, en réunissant tous ces traits, en observant la richesse de certaines assises en fossiles variés : huîtres, peignes, cônes, vestiges même de grands cétacés, qu'un golfe aussi étroit, une baie aussi peu étendue (1), comparable à ce que serait le Bosphore si, au lieu d'aboutir à la Mer-Noire, il se terminait en

(1) Il est vrai qu'un auteur déjà cité, M. Collot, a supposé l'existence d'une seule nappe marine couvrant l'espace qui s'étend du sud de la ville d'Aix au pied du Léberon. Cette nappe unique n'aurait laissé des sédimens que dans les dépressions du fond et n'aurait marqué son séjour sur les plateaux sous-marins que par des érosions et des trous de phollades; mais c'est là une interprétation des faits moins vraisemblable, selon nous, que celle que nous adoptons ici.

cul-de-sac, ait nourri et favorisé un tel ensemble de mollusques, de squales, d'animaux de toute taille, sédentaires ou actifs, voraces et puissans, ou faibles et privés de défense. On voit que la vie surabondait au sein de ces eaux miocènes.

Aujourd'hui encore, on peut suivre les sinuosités de l'ancien littoral et reconnaître ses détours aux encroûtemens de la plage. Tantôt escarpée, tantôt basse et sablonneuse, elle étale encore les galets polis par la vague, les écueils attaqués par les coquilles perforantes, les sables mêlés de dents de requins. La légende elle-même s'en est mêlée; elle a voulu reconnaître dans une brèche osseuse les traces d'un dragon dont la ville des Sextiens aurait été jadis miraculeusement délivrée. Une procession annuelle célébrait le souvenir de cet événement fabuleux. Il fallut, au siècle dernier, la sagacité de Lamanon pour déterminer la nature des ossemens et signaler en eux des restes de poissons. Cet exemple est, du reste, demeuré célèbre, puisqu'il marque l'intervention de la science positive réussissant, pour la première fois, à dissiper une erreur accréditée sans motif, pour lui substituer la vérité.

L'événement qui marque le déclin et amène la terminaison de la période molassique, l'un des plus considérables dont l'Europe, qui lui doit son relief principal, ait été jamais affectée, c'est le soulèvement des Alpes, événement accompagné, comme tous ceux du même ordre, de mouvemens précurseurs et d'oscillations inaugurales dont la Provence ressentit l'inévitable contre-coup. Au sud du Léberon, aussi bien qu'aux environs d'Aix et au nord de cette ville, partout enfin où la mer molassique avait pénétré, elle tendit à se retirer, à faire place, selon l'expression de M. Collot, « à des étangs dont les eaux se dessalèrent lentement et où se multiplièrent des coquilles lacustres lorsque les eaux furent devenues pures (1). » Alors seulement, les fractures et les accidens, auxquels tient la configuration actuelle des vallées, commencèrent à se prononcer, mais d'abord faiblement ébauchés et débutant par un exhaussement général suffisant pour exclure graduellement la mer; à la suite de ce retrait, les eaux douces prenaient possession des parties déprimées mises à leur portée, tandis que les eaux courantes, sillonnant le sol, se précipitaient sur les déclivités nouvellement établies. Presque partout, en effet, les sédimens soit lacustres, soit d'origine ambiguë et de nature variée, calcaires, marneux, argiles, sables ou grès ferrugineux qui succèdent à la molasse, reposent sur elle en stratification concordante, bien qu'ils se trouvent limités à un moindre périmètre et distribués en bassins locaux, disjoints et d'une faible étendue. Les traces d'animaux terrestres, particulièrement de grands mammifères,

(1) Louis Collot, *Description géologique des environs d'Aix en Provence*, p. 183.

abondent parfois dans ces couches. Les dinothériums et les mastodontes, les tapirs et les rhinocéros qui fréquentaient les pâturages de cette époque, dans le voisinage des eaux, y ont laissé de nombreux vestiges. Mais nulle part on n'observe une réunion plus complète, un assemblage d'ossemens amoncelés plus considérable que dans le gisement de Cucuron, sur le revers sud du Léberon, gisement récemment exploré avec le plus grand succès par un professeur au Muséum et membre de l'Institut, M. Albert Gaudry. Le résultat de ses fouilles a contribué à enrichir cette galerie de paléontologie récemment inaugurée par lui, qui donne le spectacle d'une évocation des anciens êtres sous la baguette magique de la science. M. Gaudry a consacré un très beau livre à la description des animaux du mont Léberon; il avait auparavant visité et illustré un autre gisement contemporain du premier, celui de Pikermi en Attique; et un troisième, Eppelsheim, près de Worms, fournit un autre terme de comparaison. Il est possible, par le rapprochement de ces trois termes, de présumer quelle était en Europe, à la fin du miocène, c'est-à-dire au moment du retrait de la mer molassique, la faune des grands animaux terrestres. En aucun temps, la richesse, la puissance, la variété de ceux-ci ne furent aussi remarquables; jamais ils ne se montrèrent plus nombreux et plus forts, plus harmonieusement distribués et plus voisins de la perfection que dans cet âge, qui précède immédiatement celui où l'intelligence humaine, introduisant un élément supérieur à tout ce qui avait existé jusque-là, vint exercer en ce monde son autorité souveraine.

On a dit, il est vrai, que l'homme existait déjà à l'époque des animaux du mont Léberon et même auparavant; mais on ne l'a jamais prouvé, et les indices invoqués pour l'admettre ont paru trop incertains, nous dirons même trop peu vraisemblables, pour entraîner la conviction. D'ailleurs, eût-il existé comme créature physique, que son action, encore nulle ou insignifiante pour des myriades d'années, n'aurait influé ni sur l'ensemble de la nature, ni sur les plantes ou les animaux en particulier.

Caché et retenu à l'écart, l'homme-enfant n'avait à sa disposition aucune des inventions dont il s'est servi plus tard pour étendre et asseoir son égoïste empire. Le jour viendra pourtant où à la force et à la ruse instinctives, il saura joindre les ressources de l'esprit et où finalement il réussira à tout s'assujettir ici-bas. Bien plus, il parviendra à pénétrer au-delà même de ce qui est tangible ou visible, par la faculté, graduellement développée, d'observer et d'abstraire, de comparer et de conclure. Mais tout cela est encore loin ; nous abordons à peine le pliocène : l'Europe n'est pas encore refroidie; elle est couverte de végétaux opulens et variés, parsemée de lacs, ombragée de forêts et émaillée de pâturages. Elle est peuplée d'im-

menses troupeaux errant au sein des vertes solitudes, le long des grèves, sur la lisière des bois, à la surface des grandes prairies.

Auprès du Léberon, les troupeaux se composaient de gazelles élancées et légères, comme celles de l'Afrique intérieure, de cerfs encore rares, ornés de courtes défenses; puis venaient les hipparions réunis en bande, à la façon des zèbres et des onagres. Ils se distinguaient à peine de ceux-ci par la structure de leur pied, dont le sabot principal était accompagné de deux sabots rudimentaires, que les solipèdes actuels gardent à l'état de vestige. A côté de ces ruminans et de ces jumentés, précurseurs des véritables chevaux, vivaient un sanglier de grande taille, un rhinocéros, enfin deux géans, dont l'un, le dinothérium, précède les éléphans et offre les traits confondus des morses, des lamantins et des proboscidiens; tandis que l'autre, plus étonnant encore (*Helladotherium*), répond à une girafe agrandie. — Tous ces animaux se retrouvent à Pikermi; mais à force de comparer les ossemens retirés du gisement de l'Attique avec ceux de Provence, l'esprit ingénieux de M. Gaudry a pu constater, entre les deux catégories, des différences très faibles et cependant trop constantes pour ne pas fournir une preuve de l'existence de races locales que le temps aurait sans doute accentuées si, de part et d'autre, elles fussent restées parquées dans des régions distinctes et sous des climats pareils, mais non absolument identiques. — De plus, à Pikermi, à côté des animaux qui viennent d'être énumérés, on a rencontré des singes dont les caractères mixtes semblent destinés à relier les macaques aux guenons. Les singes ne se montrent pas en Provence; mais on y trouve les traces du *machærodus,* ce tigre, plus redoutable qu'aucun de ceux d'aujourd'hui, dont les canines, conformées en sabre, constituaient une arme terrible. M. Gaudry a pu relever la présence, à Cucuron, de plus de cinq cents hipparions; les gazelles sont à peine moins nombreuses et l'on a dû se demander d'où provenaient tant de restes accumulés dans un limon rougeâtre d'une faible étendue. Une inondation subite, une secousse du sol aurait-elle surpris tous ces animaux? Mais l'aspect du gisement oblige à croire que le transport des divers débris n'aurait eu lieu qu'assez longtemps après la mort des individus auxquels ils se rapportent. Les eaux ont charrié et enseveli dans l'argile du dépôt, non pas des cadavres entiers, mais des portions de squelettes déjà disjointes; et, le plus ordinairement, les ossemens ont été accumulés dans un désordre tel que le remous capricieux de la vague a pu seul le réaliser. Peut-être, au lieu d'une catastrophe détruisant, comme on le suppose, les animaux de la contrée, serait-il plus conforme à la probabilité de faire appel à des crues périodiques, ou même aux accidens d'un fleuve sujet à sortir parfois de ses limites habituelles, et, balayant le sol d'une région

peuplée et fertile; les eaux débordées auraient ainsi entraîné chaque fois les restes épars d'un certain nombre d'animaux.

Après l'âge des hipparions du Mont-Léberon, nous pénétrons au cœur du pliocène, et la scène change définitivement. La mer a encore, il est vrai, des retours partiels; elle n'abandonne que par étapes la vallée du Rhône. Un savant prématurément enlevé à ses amis, M. Raoul Tournouër, et plus récemment M. Fontannes, ont suivi les mouvemens du recul et de retour de cette mer pliocène qui s'éloigne pas à pas avant de quitter entièrement le bas Rhône. En Provence même, l'époque pliocène est bien caractérisée par cette circonstance que les vallées parcourues actuellement par les eaux courantes et leur servant de cuvettes ne sont pas encore complètement ouvertes ni percées. En amont de Mirabeau, par exemple, un grand lac recevait les eaux de la Durance déjà rapide et tumultueuse, sans que les cailloux alpins y eussent encore accès. Le déversoir de ce premier lac retombait dans un second, et ce dernier allait aboutir plus loin à la nappe des poudingues inférieurs de la Crau. Auprès d'Aix, le petit fleuve du Lar alimentait aussi une cuvette lacustre, fermée par le barrage, non encore ouvert, de Roquefavour.

Nous savons que, durant le cours de ce dernier âge qui s'achemine peu à peu vers celui de l'homme primitif, la région provençale différait encore beaucoup de ce qu'elle est sous nos yeux. Dans le monde des animaux, les chevaux avaient remplacé les hipparions et les éléphans, après avoir supplanté les dinothériums, tendaient à exclure aussi les mastodontes. Des indices certains nous apprennent qu'alors le platane couvrait de son ombre les abords d'un lac voisin de Digne, que le gigantesque éléphant « méridional » hantait les environs de Marseille. Les observations du professeur Marion nous ont encore enseigné qu'il existait dans ce même territoire un palmier et des lauriers semblables à ceux des forêts canariennes, ainsi que des lauriers-roses. Un pas de plus vers les temps modernes et nous rencontrerions l'homme s'introduisant au sein de la Provence, non encore desséchée ni dénudée, mais ayant de fraîches vallées aux pentes garnies de tilleuls, d'érables, de laricios, associés au chêne, à la vigne et au figuier. Dotée alors de sources plus abondantes et de rivières coulant à pleins bords, depuis singulièrement appauvrie, la Provence ne serait-elle pas en droit d'accuser directement l'homme de l'avoir dévastée, en coupant ses forêts, et d'avoir altéré son climat, en sacrifiant tout aux exigences de la culture? Que ce soit la faute de l'homme ou la conséquence obligée des lois naturelles, l'indigence actuelle n'est que trop visible, et la Provence a bien des motifs, en jetant un regard sur son passé, de regretter les splendeurs d'autrefois, de se plaindre du vent qui

chasse loin d'elle impitoyablement les nuages, de sa verdure maigre et des roches dépouillées qui couronnent la crête de ses coteaux : sur elle pourtant la transparence lumineuse du ciel, dont l'azur se nuance de teintes mobiles, jette un voile qui dérobe et embellit sa misère. Les poètes et les artistes contemplent chez elle, sans se lasser, ces jeux du soleil, qui émaillent tous les reliefs et mettent en valeur tous les plans. On se demande alors si la Provence a jamais été plus belle, plus resplendissante, et l'on oublie ou l'on regrette moins ces trésors perdus, comme on ferait à l'aspect d'une villageoise, issue d'une noble race, déchue et pauvre maintenant, et cependant souriante et heureuse de ses charmes.

Revenons à la science ; c'est elle qui nous dira le dernier mot de cette étude : la Provence, d'abord insulaire, est sortie en tant que région géographique d'une série de mouvemens du sol, qui l'ont d'abord agrandie, puis soudée au continent. Cette soudure, bien que définitive, n'a pas mis obstacle à un retour offensif et partiel de la mer, demeurée voisine et qui l'est encore à l'heure d'aujourd'hui. Le contre-coup du soulèvement des Alpes a communiqué à l'ensemble de la contrée un relief qui s'oppose à ce retour ou le rend plus difficile à admettre, sans qu'il soit raisonnable pourtant d'en affirmer l'impossibilité absolue. Ce qui est certain, c'est que, sous nos yeux, encore maintenant, les eaux courantes, c'est-à-dire les rivières petites ou grandes de la Provence occidentale coulent dans des vallées qui répondent à d'anciennes dépressions, occupées jadis par les eaux des lacs ou celles de la mer, plus tard façonnées, agrandies ou simplement modifiées.

A côté des révolutions physiques auxquelles le pays doit sa configuration finale, il faut placer les révolutions organiques ou changemens opérés dans la nature des êtres vivans. Habitée dès l'origine et n'ayant jamais cessé d'être en partie terre ferme, la Provence a toujours possédé, à côté des animaux et des plantes de la mer, des animaux et des plantes terrestres. Observée à ce double point de vue, elle fournit des exemples de tous les changemens biologiques qui se sont autrefois réalisés et de la façon dont ils ont dû s'accomplir. Elle se prête par cela même à la constatation de cette loi séculaire, dans le domaine de la biologie évolutive, que les êtres, en se diversifiant, ont donné lieu à autant de séries qu'ils comptent de catégories fondées sur la combinaison du plan de structure et de l'adaptation à des conditions extérieures déterminées. C'est en tenant compte de ces deux points de vue, réunis et combinés, que l'on conçoit la nécessité de distinguer entre elles et de séparer, non-seulement les plantes inférieures des supérieures et les marines des terrestres, mais encore, parmi ces dernières, celles qui, tout en étant terrestres, sont en même temps inférieures

à d'autres d'un rang plus élevé et d'une origine plus récente : ce sont là des séries, et chacune d'elles a affecté une marche spéciale. De même, en ce qui touche les animaux, les aquatiques et les marins n'ont pas eu les mêmes destinées que ceux d'eau douce, ni que les terrestres ; et les terrestres supérieurs ne se sont pas comportés comme les terrestres inférieurs ou amphibies. Parmi les vertébrés, plus élevés que les autres animaux, il en est, comme les poissons, qui sont toujours restés aquatiques, et, parmi les vertébrés terrestres, il en est, comme les mammifères, qui tiennent incontestablement le premier rang, qu'ils nagent d'ailleurs ou marchent sur le sol, en se divisant en séries partielles, chacune d'elles ayant son histoire et suivant sa marche à part des autres. D'autres enfin, tels que les oiseaux, sont voués plus spécialement au vol et à la vie aérienne. — Eh bien ! il n'est aucune de ces catégories, prises dans leur ensemble ou dans chacune de leurs subdivisions, qui n'ait son histoire, qui n'ait évolué à part, enfin qui n'ait été l'objet d'une élaboration spéciale. Il n'y a jamais eu, on peut le dire, de mouvement impulsif agissant à la fois sur tous les êtres, pour les faire avancer ou les renouveler; mais chaque série, une fois engagée dans les voies qui lui sont propres, plus ou moins hâtive dans sa marche, s'est transformée plus ou moins vite, avant de se fixer définitivement ; les séries les plus élevées étant aussi les dernières à revêtir leurs caractères différentiels. C'est là ce qui explique les contrastes que présente la nature vivante à chaque moment du passé où il nous soit donné de l'interroger. Les êtres « s'attendent, » on peut le dire ; les uns touchent au but, tandis qu'il reste aux autres un long chemin à parcourir avant de l'atteindre. Les fougères en arbre du premier âge ne diffèrent qu'à peine de celles de nos jours, acclimatées sur les mêmes rivages que leurs devancières ; mais la masse principale du règne végétal, alors à peine ébauché, ne se complétera que vers la fin de la craie. Depuis lors, le monde des plantes ne changera guère et seulement à l'aide de migrations et de substitutions ; mais les oiseaux et les mammifères ne présentent encore que des séries rudimentaires ; il faudra des siècles par milliers avant que la plupart de ces séries aient achevé de fixer leurs traits, et chacune d'elles aura sa marche plus ou moins rapide, selon le degré de complexité qu'il lui sera donné d'acquérir. L'homme lui-même se montrera fidèle à cette même loi ; il sera le couronnement suprême de l'édifice de la création. Il apportera en ce monde un élément de plus, celui de l'intelligence raisonnée et consciente.

G. DE SAPORTA.

ÉTUDES

POLITIQUES ET RELIGIEUSES

DE LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.

I

Qu'entend-on par la séparation de l'église et de l'état? Comment la conçoit-on chez nous et comment la pratique-t-on au dehors? Quelles en seraient les conséquences dans notre France de la fin du XIXe siècle? Autant de questions qu'il eût semblé oiseux d'aborder il y a quelques années. L'heure vient où ce qui paraissait du domaine de la théorie, pour ne pas dire de l'utopie, pourrait bien passer dans les faits. Les événemens marchent, les événemens nous poussent, et, loin d'avoir la prétention de les diriger, nos gouvernans se laissent humblement mener par eux là où souvent ils préféreraient ne pas aller. Des mesures que le pays ne réclame pas, auxquelles le pays, pris dans son ensemble, est manifestement contraire, sont votées par des majorités qui en réalité ne s'en soucient point, qui parfois même y répugnent, et qui les votent, parce qu'elles y sont entraînées par leurs votes antérieurs, parce qu'elles n'osent point revenir sur leurs pas et se séparer de minorités exigeantes qu'elles ont suivies trop loin pour ne pas craindre de les abandonner. C'est là qu'est le péril de la situation actuelle.

Cela semble particulièrement vrai des affaires religieuses. Le gouvernement et ses majorités s'y sont jetés en aveugles, en se promet-

tant de faciles victoires, et maintenant ils ne savent trop comment en sortir. La séparation de l'église et de l'état peut ainsi être un jour prononcée par des hommes qui, hier encore, s'en proclamaient les adversaires résolus. Les ministres, dans leurs déclarations, l'agitent comme un épouvantail contre le clergé. Les commissions du budget, dans leurs rapports, se vantent de la préparer. De fait, il est vrai, ministres et députés lui demeurent en majorité opposés ; mais aujourd'hui nos chambres et notre gouvernement ne font pas toujours ce qu'ils veulent, ou ne veulent pas toujours ce qu'ils font. Les ministres sont souvent étonnés de ce qu'ils proposent, les députés affligés de ce qu'ils acceptent. Leur politique religieuse peut les entraîner jusqu'à une extrémité que la plupart redoutent. A la façon dont ils procèdent, ils risquent de s'y trouver bientôt acculés. Aussi la dénonciation du concordat est-elle une éventualité qu'il est bon d'envisager pendant qu'il en est temps encore. La France doit-elle s'y laisser conduire, que ce soit au moins les yeux ouverts, en voyant où on la mène.

I.

On demande la séparation de l'église et de l'état, mais peut-on dire qu'en France l'église et l'état soient aujourd'hui réellement unis? Nos lois ou nos mœurs politiques consacrent-elles encore l'association de ce que nos pères appelaient les deux pouvoirs? Qu'on se rappelle comment le moyen âge concevait l'union « des deux luminaires » destinés à présider de concert aux sociétés humaines. Trouve-t-on rien de pareil chez nous? Nos juristes sont-ils les disciples des scolastiques et enseigne-t-on, dans nos écoles, que la première condition d'un bon gouvernement est l'alliance et l'intime coopération de l'état avec l'église? Voit-on dans les chambres de la république française, comme autrefois dans les palais des républiques italiennes, à Sienne, par exemple, des fresques symboliques, chargées de rappeler sans cesse à nos législateurs ce principe fondamental des sociétés chrétiennes?

De nombreux états catholiques ou hétérodoxes ont, avec plus ou moins de logique, poursuivi, durant des siècles, ce noble et décevant idéal. Or, nous le demandons de nouveau, que reste-t-il en France aujourd'hui de cette ancienne tradition des âges de foi? Où est, encore un coup, l'union entre l'église et l'état? Avant de la briser il importe de savoir en quoi elle consiste.

Est-ce qu'en France les commandemens de l'église sont lois de l'état? Est-ce que ses préceptes font autorité vis-à-vis de la législation ou des tribunaux? Le repos du dimanche est-il consacré par la loi, comme il l'est encore en tant d'états contemporains? La

profession du christianisme ou d'une religion quelconque est-elle obligatoire pour remplir une fonction publique? Impose-t-on à nos députés où à nos fonctionnaires un serment religieux qui froisse la conscience des Bradlaugh français? L'église a-t-elle des tribunaux particuliers, comme chez nous jadis, comme en Russie encore aujourd'hui? A-t-elle, de même que le saint-synode de Pétersbourg, sa censure pour les livres qu'elle juge pernicieux? Le clergé forme-t-il encore un ordre dans l'état, comme en France autrefois, comme naguère en Suède et aujourd'hui encore en Finlande? Ses chefs, ses évêques sont-ils de droit au nombre des législateurs, s'asseyent-ils dans la chambre haute comme en Angleterre ou en Hongrie? Les portes du sénat de la république s'ouvrent-elles spontanément devant la robe rouge des cardinaux? Est-ce que les congrégations et les ordres religieux sont en possession de privilèges, et les vœux monastiques seraient-ils reconnus et sanctionnés par l'état? L'instruction publique est-elle abandonnée aux mains du clergé et la loi lui reconnaît-elle un droit de tutelle sur les écoles et les établissemens d'enseignement? Est-ce que la liberté de penser serait gênée par le concordat, ou la philosophie universitaire réduite au rôle de servante, « d'ancelle » de la théologie? Le mariage religieux est-il le seul mariage légal et, comme dans une moitié de l'Europe, le clergé est-il toujours juge de la valeur et de la durée du lien conjugal? Les registres de l'état civil ont-ils été rendus aux mains des prêtres et les maires placés dans la dépendance des curés? Les pasteurs de l'église, en un mot, détiennent-ils une part de la puissance publique? Exercent-ils, au nom de la loi, une influence quelconque sur les affaires nationales, départementales, communales?

Non, l'église n'a aucun privilège politique; elle ne possède aucun droit d'ingérence dans l'état; elle ne jouit d'aucun pouvoir sur l'administration, la justice, l'enseignement: sur tous ces points, dans tous les domaines de la vie publique, il y a, en fait, séparation, et séparation complète (1). Pour tout cela, l'état est entièrement sécularisé, ou, selon le barbarisme du jour, il est laïcisé. Il ne demande même plus à l'église ses prières. Loin que l'état ait un caractère confessionnel, il n'y a même pas en France de religion d'état. Les ministres de l'église, et la religion avec eux, ont été relégués dans le sanctuaire. La société civile et la société religieuse sont entièrement distinctes. Cela est si vrai que cela fournit un argument pour réclamer la rupture des derniers liens entre l'état et l'église. On reconnaît implicitement, on proclame avec fierté la sécularisa-

(1) Nous sommes heureux de nous rencontrer, sur ce point, avec M. E. Ollivier dans son *Nouveau Manuel de droit ecclésiastique;* voyez notamment, p. 357 et 375.

tion de la société et l'on dit que, dans une société laïque comme la nôtre, il ne peut subsister aucune attache, aucune relation officielle entre l'église et l'état, entre l'église confinée dans sa mission spirituelle, et l'état laïque devenu neutre ou indifférent en matière de foi.

Quels sont les liens qui, en dépit d'un siècle de sécularisation, persistent entre l'église et l'état? Ils sont en somme très simples et très lâches ; ils n'ont rien des chaînes que, à d'autres époques, la puissance ecclésiastique a prétendu imposer à l'autorité temporelle; ils n'ont rien de ce qui constitue une union effective, telle qu'il en subsiste encore en certains pays. En réalité, ce qu'il y a entre l'église et l'état, ce sont moins des liens proprement dits que des engagemens mutuels. L'état et l'église, en rentrant chacun dans sa sphère propre, se sont entendus pour conclure un *modus vivendi*, destiné non à restaurer leur ancienne intimité, mais à faciliter leurs nouveaux rapports et à leur permettre de vivre côte à côte, en dehors de l'union brisée par la révolution. Ce *modus vivendi* est sorti d'un traité, conclu dans l'intérêt des deux parties, et où l'état n'a été guidé que par des considérations d'ordre politique et non d'ordre religieux. Ce traité, qui n'est autre que le concordat de 1801, a beaucoup moins été un traité d'alliance qu'un traité de paix ; le rompre serait une déclaration de guerre.

En quoi se résume, en réalité, l'acte de 1801? En deux clauses l'une au profit de l'église, l'autre au profit de l'état; car, de même que la plupart des traités, le concordat a été conclu sur le principe du *Do ut des*. L'église, durant la tourmente révolutionnaire, avait été dépouillée de ses biens et de ses temples ; le concordat lui a rendu ses temples et, en compensation de ses biens aliénés au profit de la nation, il a promis aux ministres du culte un traitement. L'état, en revanche, a reçu de l'église le droit de désigner ses principaux pasteurs, droit qui concède au pouvoir laïque une sorte d'autorité dans le sanctuaire, car en toute chose, et dans l'administration de l'église spécialement, le choix des personnes est de haute importance. A bien regarder les faits, il résulte du concordat que, s'il y a ingérence, empiétement d'un pouvoir sur l'autre, ce n'est nullement de l'église sur l'état, de l'autorité religieuse sur le pouvoir civil; c'est bien plutôt du pouvoir civil sur l'autorité religieuse, de l'état sur l'église. Et cela s'explique par la situation des deux parties au moment où elles ont traité ensemble. L'état, représenté par le premier consul, était alors à l'apogée de sa force au dedans comme au dehors, tandis que l'église, ébranlée par la révolution en Italie non moins qu'en France, était humainement plus faible qu'à aucune époque antérieure ou postérieure.

Si, entre l'église et l'état, il subsiste des liens réels, c'est bien plutôt l'église qui est liée à l'état que l'état qui est enchaîné à l'église. Veut-on voir là une servitude, laquelle des deux parties est asservie? Est-ce la société civile, est-ce l'état qui nomme et qui paie, comme ses fonctionnaires, les ministres et les dignitaires de l'église? Évidemment non; si un pareil contrat avait quelque chose de servile et d'humiliant pour quelqu'un, ce serait bien plutôt pour l'église et pour ses ministres, choisis et payés par l'état. On sait que c'est ainsi qu'en jugeaient, vers 1830, nombre de catholiques, et non les moins illustres, Lamennais et Lacordaire; ils voyaient, dans le régime inauguré en 1801, une sorte de servage ou de vasselage de l'église. Ils prétendaient l'en affranchir au nom de la liberté, et comment? Par la séparation. Quelque téméraires que fussent au point de vue pratique les vues de *l'Avenir*, Lamennais et Lacordaire étaient assurément plus logiques, en réclamant la séparation dans l'intérêt de l'église, que les libres penseurs qui la réclament dans l'intérêt de l'état.

Juge-t-on trop étroits les liens qui rattachent encore l'état à l'église, l'état n'a, pour les rompre, qu'à renoncer à la nomination des évêques et des curés, aussi bien qu'aux droits de police qu'il s'est arrogés par les articles organiques. Voilà vraiment ce que serait la séparation, et l'on ne voit pas ce qu'y gagnerait l'état. Car, pour le traitement du clergé, dont Lamennais et Lacordaire faisaient volontiers fi, pour le budget des cultes, ce n'est là en somme, nous y reviendrons tout à l'heure, qu'une dette de la nation, dette reconnue solennellement par ses représentans et que l'état ne pourrait répudier sans une mauvaise foi manifeste. En dehors du traitement qu'il reçoit et que l'on peut d'ailleurs justifier par des considérations d'intérêt public, nous ne voyons pas ce que le clergé perdrait à la dénonciation du concordat.

Que trouve-t-on, en effet, dans cet acte fameux, en dehors des points que nous venons de résumer? Rien, si ce n'est la déclaration que la religion catholique « est la religion de la grande majorité du peuple français. » Mais ce n'est là que la reconnaissance d'un fait, assurément moins contestable aujourd'hui qu'au début du siècle. Il y a bien dans le concordat un article 1er, garantissant à la religion catholique l'exercice public de son culte; mais le même article a soin d'édicter que le culte ne sera public « qu'en se conformant aux règlemens de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique. » Et cette réserve, l'on sait comment l'entendent le gouvernement ou les municipalités. Dans une grande partie du territoire, le culte catholique est moins public qu'en des pays mahométans comme la Turquie.

On dira que le clergé retire du système concordataire certains avantages indirects qui ont leur prix, l'exemption du service militaire notamment. Nous n'y contredirons pas ; mais encore pourrait-on observer que pareille exemption a été accordée au clergé dans un intérêt public, tout comme aux instituteurs et à maints fonctionnaires. En dehors même de cette considération, en dehors de l'obligation morale pour l'état de ne pas entraver le recrutement du clergé, nous nous permettrons de faire remarquer que, dans les pays où la séparation de l'église et de l'état est complète, aux États-Unis, par exemple, on n'a jamais, pas même au moment des levées en masse, durant la guerre de sécession, prétendu imposer le service militaire aux ministres des différentes confessions. On eût vu là une atteinte manifeste à la liberté religieuse et au libre exercice du culte. Pour songer à faire porter le mousquet aux curés ou aux séminaristes, il faut être en guerre plus ou moins ouverte avec l'église, comme l'est aujourd'hui la république en France, ou la monarchie de Savoie en Italie. Et cette exemption du service militaire, si le régime concordataire l'implique moralement, le concordat ne la garantit pas formellement. Pour se donner la satisfaction de faire passer les jeunes tonsurés du séminaire à la caserne, la dernière chambre ne s'est nullement crue obligée de dénoncer l'acte de 1801. D'après nos législateurs, la seule immunité qu'on ait laissée au clergé peut ainsi être supprimée par une loi, sans rompre avec la politique « strictement concordataire. » Qu'ont donc en vue les partisans de la séparation, puisque, pour priver l'église de la dernière apparence de privilège, ils affirment n'avoir pas besoin de supprimer le concordat? Ce qu'ils poursuivent, sous le nom de séparation de l'église et de l'état, c'est tout bonnement la suppression du budget des cultes, c'est-à-dire la spoliation du clergé.

II.

Il y a là une confusion due en partie à l'ignorance, en partie à la mauvaise foi. L'église et le clergé ayant chez nous perdu tout privilège public ou privé, ce que, par euphémisme, l'on réclame sous le nom de séparation de l'église et de l'état, ce n'est, pour la plupart de nos radicaux, que la radiation du budget des cultes. On confond, pour emprunter le langage de nos voisins d'outre-Manche, le *disestablishment* avec le *disendowment*. On semble croire que, entre l'église et l'état, entre un clergé et une nation, le principal trait d'union, ce sont les liens matériels et, pour tout dire, pécu-

niaires. Ce n'est pas là seulement un point de vue grossier, bien digne de démagogues avant tout préoccupés des intérêts matériels; c'est un préjugé d'ignorans, une erreur historique, une hérésie politique. Un budget des cultes n'est nullement le signe ou la condition de l'union de l'église et de l'état. Loin de là, cette union a duré des siècles en des pays où l'état ne servait aucun traitement au clergé, où l'église vivait de ses propres ressources, tout comme de nos jours aux États-Unis, sous le régime de la séparation. Bien mieux, dans le pays de l'Europe où l'église et l'état sont aujourd'hui le plus intimement associés, en Russie, l'église orthodoxe ne recevait naguère encore presque rien de l'état. C'est tout récemment qu'a commencé à s'introduire, dans les finances russes, une sorte de budget des cultes ou mieux du culte dominant. Jusque-là le clergé séculier, « le clergé blanc » vivait des libres redevances des fidèles, du casuel et de la vente des cierges. Cela n'empêchait pas l'église orthodoxe d'être légalement revêtue d'une sorte de monopole religieux; cela ne l'empêchait pas d'être en possession de nombreux privilèges, de conserver ses tribunaux et même sa censure spirituelle; privilèges qu'elle payait naturellement au pouvoir en déférence et en dépendance.

Rien donc de plus erroné que de réduire le problème de la séparation de l'église et de l'état à une question de budget, à une question d'argent. S'il semble en être ainsi en France, c'est qu'ainsi que nous le constations tout à l'heure, il n'y a plus en France d'église d'état; c'est que, depuis la révolution, il n'y a pas de véritable union entre l'église et le pouvoir civil; qu'en fait le *disestablishment* est accompli, la séparation des deux pouvoirs presque entièrement effectuée. Puisqu'en France la séparation se borne pratiquement à la suppression du budget des cultes, examinons un instant la nature de ce budget, les raisons que l'on fait valoir pour le supprimer, les raisons qu'on leur oppose pour le maintenir.

L'état, disent les partisans de la séparation, et c'est là leur argument le plus fréquent aussi bien que le plus sérieux, l'état ne doit employer les deniers publics que pour des services publics. Or, l'entretien du culte et de ses ministres n'est pas, à proprement parler, un service public. La religion relevant de la conscience individuelle, chaque citoyen étant libre de croire ou de ne pas croire, c'est à l'individu, c'est au croyant de pourvoir aux besoins de son église. L'état ayant renoncé à s'immiscer dans les querelles religieuses et se proclamant lui-même incompétent en matière de doctrine, l'état n'a pas à se mêler de l'entretien des temples pas plus qu'à s'immiscer dans la nomination des dignitaires ecclésiasti-

ques. Cela est en dehors de sa sphère naturelle ; s'il continue à s'occuper de pareils soins, c'est un reste de l'alliance surannée de ce qu'on appelait les deux pouvoirs, un reste de l'ancienne confusion du temporel et du spirituel. Dans une société tout entière sécularisée, chez un peuple qui ne reconnaît d'autre pouvoir et d'autre souveraineté que l'état, un budget des cultes est une anomalie choquante. Cent ans après la révolution, cela devient un anachronisme. Il faut biffer du budget le chapitre des cultes, ou renoncer à tous les principes de la révolution pour revenir franchement à une église d'état ; car le régime actuel n'est qu'un compromis bâtard entre les préjugés ou les traditions de l'ancienne société et les principes essentiels du droit moderne. Si, comme vous le dites, la séparation est aux trois quarts effectuée, c'est une raison de plus pour l'achever résolûment, sous peine de contradiction, sous peine d'illogisme.

Vulgaire ou savante, telle est en résumé l'objection la plus souvent dirigée contre le régime concordataire. Il serait puéril d'en contester la valeur. Elle s'appuie sur des idées dont est pénétrée toute notre société moderne. Elle a pour elle l'autorité toujours si grande des théories absolues, avec le prestige de la logique qui impose à la masse des intelligences. Elle aurait, par cela seul, la faveur de la démocratie, partout éprise des idées simples et des solutions tranchées, parce qu'elle n'a ni assez de lumières ni assez de réflexion pour saisir la complexité des choses.

Sur les esprits cultivés au contraire, sur les esprits politiques en particulier, médiocre est la recommandation de la logique. Ils savent qu'en politique, rien n'est dangereux comme d'aller à l'extrémité des principes. Pour les gouvernemens, les maximes spéculatives sont loin d'être toujours des guides sûrs ; mieux vaut parfois l'empirisme. La logique est l'opposé de la politique et l'homme d'état habite aux antipodes du géomètre. Aussi, l'accusation d'inconséquence ne suffit-elle pas en pareille matière à motiver une condamnation, ou bien il est permis d'appeler de la sentence.

L'inconséquence est-elle cependant aussi manifeste qu'elle le paraît à certains esprits? Est-il interdit de s'inscrire en faux contre la contradiction? Nous n'avons pas en vue en ce moment les partisans de l'union intime de l'église et de l'état, les théologiens ou les philosophes pour lesquels l'alliance du spirituel et du temporel est la règle, la norme éternelle dont les sociétés ont le devoir de ne pas s'écarter. A ceux-là nous ne disputerons pas le droit de déclarer le régime actuel essentiellement inconséquent et illogique. Nous parlons ici des hommes qui, avec la plupart des publicistes modernes, sont convaincus de l'incompétence de l'état en matière de

doctrine. Pour ceux-là, pour ceux qui ne croient pas que l'état ait charge d'âmes, y a-t-il contradiction à lui laisser le fardeau de l'entretien du culte en lui refusant le droit de juger la doctrine? Est-il vrai que, s'il subventionne les ministres de la religion, l'état doit s'ériger en juge de la religion; et que, s'il renonce à imposer un dogme, il doit renoncer à l'entretien de tout culte?

Pour résoudre la question, il faudrait d'abord s'entendre sur ce qui est du domaine naturel de l'état, en d'autres termes, sur les attributions et sur les limites de la puissance publique. Or, quel problème plus complexe, plus délicat? Quel problème a jamais reçu des solutions plus diverses selon les époques, selon les écoles, selon les intérêts des partis? Quels sont les devoirs et quels sont les droits de l'état, ce serait là en vérité la première question à trancher, et tout homme de bonne foi confessera que ce n'est point là une besogne aisée. Nous la laisserons provisoirement à de plus présomptueux, nous bornant ici à une ou deux remarques.

A d'autres époques, il a pu être facile de raisonner sur ce terrain, tout le monde étant à peu près d'accord en principe. Il n'en est plus de même aujourd'hui; jamais les hommes n'ont plus discuté sur la nature et les fonctions de l'état, et jamais ils ne se sont moins entendus. Les uns, fidèles aux traditions politiques ou économiques de l'école libérale, redoutent l'extension démesurée des pouvoirs publics aux dépens de la liberté et de l'initiative individuelles. Les autres, cédant aux penchans autoritaires et aux impérieuses exigences de la démocratie, tendent à élargir en tous sens les attributions des pouvoirs publics (1). Or, dans lequel des deux camps se recrutent la plupart des tenans de la séparation de l'église et de l'état? Il semble que ce devrait être surtout parmi les libéraux enclins à resserrer les limites de l'action de l'état. Est-ce là ce que nous voyons? Chacun sait que c'est précisément le contraire. Si, parmi les libéraux, il se rencontre encore quelques partisans théoriques de la séparation, tels que naguère M. Laboulaye, ou M. de Pressensé aujourd'hui, c'est là, en France, une exception. Les plus nombreux comme les plus bruyans avocats de la séparation appartiennent sans conteste à la démocratie radicale, dont toutes les doctrines poussent à l'extension de la sphère des pouvoirs publics. Les hommes qui réclament hautement de nouvelles et multiples fonctions pour l'état, ou pour la commune, sont précisément ceux qui dénient le plus catégoriquement à la commune ou à l'état le droit d'entretenir le culte. Il y a là une logique *sui gene-*

(1) Voyez, dans la *Revue* du 15 mai 1885, l'étude intitulée : *les Mécomptes du libéralisme.*

ris qu'il n'est pas inutile de signaler, et dont les déviations s'expliquent non pas par les principes, mais par les passions.

Quelles facultés, en effet, ne revendique pas pour l'état une certaine démocratie, et quelles charges, en même temps, n'a-t-elle pas la prétention de lui imposer? A l'état, suivant elle, non seulement l'administration, la justice, la police, mais l'enseignement sous toutes ses formes, mais la bienfaisance, mais les assurances, mais le crédit et les monopoles financiers ou industriels, avec la tutelle de tous les citoyens. A l'état, érigé en Providence terrestre, de veiller au bien-être de chacun, de satisfaire à tous les besoins physiques et moraux de l'humanité. Et les démocrates, qui prêchent cette extension de la vigilance et de l'activité de l'état à toute la vie matérielle et intellectuelle du citoyen, ne songent pas que, pour certains esprits, le sentiment religieux puisse être au nombre de ces instincts de l'humanité que l'état a mission de satisfaire.

L'instruction, l'éducation des générations nouvelles est proclamée comme une des fonctions essentielles de l'état. Pour la lui faire mieux remplir, on n'hésite pas à lui faire enseigner dans ses écoles une morale officielle, dite laïque et scientifique, qui tient la place de l'ancien catéchisme; et l'on ne pense point que nombre de chefs de famille peuvent voir dans la religion un moyen d'éducation et une maîtresse de morale, un peu plus efficace que les meilleurs manuels de morale civique. De tous les procédés d'éducation auxquels puisse recourir la pédagogie, on oublie que la religion est encore le plus simple et le mieux adapté à l'enfance, le plus pratique et le plus démocratique, car il est à la portée de tous, et l'on ne voit pas que, dans l'intérêt même de l'état, il doit rester à la portée de tous. On admet que l'état doit encourager tout ce qui assure l'ordre public, tout ce qui peut contribuer au progrès des mœurs; et l'on ne sait pas que, pour nombre d'esprits, les bonnes mœurs n'ont pas de meilleur garant que les idées religieuses, que l'évangile et le christianisme. Libre à chacun de ne voir dans le prêtre, selon une expression de la révolution, qu'un officier de morale; mais, pour combien de millions de Français de tout âge et de tout sexe, cet officier de morale ne vaut-il pas le gendarme ou le sergent de ville? N'est-ce point Montesquieu qui écrivait : « Moins la religion sera réprimante, plus les lois civiles devront réprimer (1). »

Pour le véritable homme politique, de même que pour le penseur uniquement soucieux du bien public, c'est là le point de vue le plus simple aussi bien que le plus sûr. Quelque opinion qu'on ait de la valeur intrinsèque des différentes formes religieuses, la religion

(1) *Esprit des lois*, livre XXIV, chap. XIV.

demeure incontestablement aujourd'hui, tout comme à l'enfance des sociétés, un agent de moralisation, un agent d'éducation. Sur le roc de l'égoïsme, sur le sable de la frivolité, elle sème gratuitement la vertu et le dévoûment, et, pour les maux de l'existence, elle a des consolations dont nul autre ne possède le secret. Elle dresse le pauvre à la patience et à la résignation, le riche à la charité et à l'humilité. Elle enseigne l'égalité et la fraternité. A ce titre, l'état et le gouvernement ont tout profit à l'encourager et à en subventionner les ministres. La religion reste en somme la plus profonde comme la plus ancienne base des sociétés humaines. Telle est la vérité, tel est, pour tout homme sans préjugés, le point de vue pratique, et en politique, rien encore une fois ne vaut le point de vue pratique. A cet égard, il ne saurait, en dehors des fanatiques de la libre pensée, y avoir de doute pour personne. L'intérêt social est évident et l'état n'a pas le droit de s'en désintéresser. C'est là un tel lieu-commun qu'insister serait faire injure au lecteur; nous nous le permettrons d'autant moins que nous l'avons récemment fait ailleurs (1). On a le droit de se demander s'il peut y avoir un peuple libre, sans foi à Dieu et à la liberté morale ; il n'est pas permis d'imaginer que la société et la morale publique aient à se féliciter du déclin du sentiment religieux.

Nous sommes, pour notre part, de ceux qu'effraie l'extension croissante des fonctions que s'arroge l'état. Nous sommes aussi de ceux qui professent l'incompétence de l'état en matière de foi et refusent au pouvoir le droit d'imposer un dogme religieux ou philosophique. A ce double égard, nous serions résolument opposés à ce que l'état s'ingérât dans les affaires de la conscience individuelle; à ce qu'il prétendît s'ériger en maître et en directeur des âmes. Si nous dénions à l'autorité publique le droit de violenter les consciences ou de prendre parti dans les querelles théologiques, nous croyons que, au point de vue du bien de la société et du véritable patriotisme, l'état a tout avantage au maintien et à la diffusion des idées religieuses qui, pour nombre de créatures humaines, se confondent avec l'idée même du devoir. Cela seul, à notre sens, l'autoriserait à subvenir aux frais du culte, ce qu'il peut faire, pour son propre bien et pour sa propre fin, sans devenir le champion d'aucun dogme, en conservant même la neutralité entre les diverses doctrines. N'est-ce pas ainsi, du reste, que les choses se passent en France? En pareil cas, qu'on veuille bien le remarquer, si l'état prête à la religion un concours pécuniaire, c'est en vue d'avantages tempo-

(1) Voyez *les Catholiques libéraux, l'Église et le Libéralisme de 1830 à nos jours*. Paris, 1885, chap. I.

rels et non pour des considérations théologiques, c'est dans l'intérêt moral et matériel de la société et non dans l'intérêt d'une église. Cela est particulièrement manifeste lorsqu'ainsi qu'en France, l'état, dans son impartialité, subventionne à la fois différens cultes.

Qu'un théologien blâme cette indifférence doctrinale, qu'il se scandalise de voir ainsi la vérité et l'erreur mises officiellement sur le même rang, le théologien peut être dans son rôle; mais qu'on ose soutenir qu'une pareille conduite froisse la liberté de conscience ou blesse les droits individuels, quel homme de bonne foi saurait l'admettre? Je n'ignore pas qu'en certaine école il est de mode de dire que c'est aux dévotes qui fréquentent la messe, de payer les curés; aux Français qui ont du goût pour le plain-chant ou pour le parfum de l'encens, d'entretenir les autels. Ce raisonnement est devenu banal et il n'en vaut pas mieux pour cela. Ceux qui le tiennent oublient qu'il pourrait s'appliquer à bien d'autres choses qu'à la religion. En le prenant à la lettre, ce ne serait pas seulement le budget des cultes qu'il faudrait supprimer, ce serait bien d'autres budgets, celui de l'instruction publique d'abord, à commencer par l'enseignement supérieur, qui, pour la plupart de nos paysans ou de nos ouvriers, n'est qu'un luxe inutile. Ce serait ensuite le tour de l'agriculture, du commerce, des travaux publics, puis de la justice et des tribunaux civils, car, au lieu de fournir des juges aux plaideurs, l'état ne pourrait-il les laisser s'arranger entre eux? Avec ce raisonnement on pourrait tout supprimer de proche en proche, et de préférence tout ce qui fait l'éclat et la fleur de notre civilisation. On a souvent cité comme exemple les musées, les théâtres, qui reçoivent des subventions de l'état ou des communes, bien que tous les citoyens n'en profitent pas, que plusieurs même les condamnent par principes. On a souvent demandé pourquoi l'état s'interdirait d'entretenir des églises alors qu'il entretient des écoles d'actrices et de danseuses qui, si elles servent aux mœurs, y servent d'une tout autre manière. Ne pourrait-on pas aussi bien dire, par ce temps d'instruction obligatoire et de laïcisation à outrance, que c'est aux partisans de la laïcité de payer les écoles laïques, et que les familles qui n'y veulent pas envoyer leurs enfans sont en droit de refuser leur argent?

C'en est assez de ce grossier argument; il est trop aisé de le retourner contre les apôtres du laïcisme. En traitant la religion comme un service public, l'état, dès qu'il respecte la liberté des croyances, ne nous paraît ni empiéter sur les droits de l'individu ni sortir de ses fonctions naturelles; il travaille simplement à l'accomplissement de sa fin, c'est-à-dire au bon ordre de la société. Il est temps, du reste, de quitter le terrain du droit abstrait, qui de

loin semble uni et facile et qui n'en est souvent que plus glissant et dangereux. Il est des questions dans lesquelles la lointaine et douteuse lumière des principes spéculatifs ne vaut pas les clartés de l'histoire et du droit positif. En pareille matière, la méthode historique est encore, croyons-nous, la moins trompeuse. Rappelons-nous l'origine du budget des cultes en France, les circonstances et les conditions dans lesquelles il a été établi; c'est la meilleure façon de juger de son maintien ou de sa suppression.

III.

Où remontent chez nous le budget des cultes et le salaire du clergé? A la révolution et à 1789. Les partisans de la séparation de l'église et de l'état prétendent s'appuyer sur les principes de la révolution; ils oublient que le régime qu'ils prétendent détruire a précisément été imaginé par la révolution. Nous pourrions en tirer parti pour soutenir que c'est le seul conforme aux principes de 1789. Nous ne le ferons point: les principes sont de leur nature vastes et vagues; ils recèlent souvent des conséquences qui n'apparaissent qu'après coup et échappent à ceux qui les proclament. Ainsi en est-il particulièrement de la révolution et des principes de 1789. Bien présomptueux qui prétendrait en limiter la portée, bien clairvoyant qui discerne tout ce qui en doit sortir. Pour notre part, nous nous contenterons de remarquer que, la révolution ayant elle-même inventé de salarier le clergé, il est malaisé de persuader que cela soit en contradiction manifeste avec ses principes. Il faut à tout le moins distinguer entre la révolution abstraite, impersonnelle, que chaque génération ou chaque école se représente à son gré, et les idées, les conceptions des hommes mêmes de la révolution.

Or, pour ces derniers, aucun doute. Aux yeux des plus grands ou des plus marquans, de Mirabeau jusqu'à Danton et à Robespierre, l'entretien du culte était essentiellement un service public. Je ne crois pas que jamais on ait proclamé ce principe plus haut qu'à l'assemblée constituante. Ses orateurs soutenaient que, l'entretien du culte étant un service public, c'était à l'état, et non aux particuliers ou aux fondations privées, de s'en charger. Mirabeau affirme à mainte reprise que « l'état doit à chacun de ses membres les dépenses du culte; que le service des autels est une fonction publique; que, la religion appartenant à tous, il faut que ses ministres soient à la solde de la nation, comme le magistrat qui juge au nom de la loi, comme le soldat qui défend au nom de tous des

propriétés communes (1). » Et, de fait, l'une des erreurs de la révolution en pareille matière est d'avoir si bien regardé le culte comme une fonction publique, qu'elle a fini par ne voir dans le prêtre qu'un fonctionnaire public. De là le vice radical, de là le fatal malentendu de la constitution civile du clergé, l'une des choses qui ont le plus contribué à jeter la révolution dans la voie de la violence et du sang (2).

Aux yeux de Mirabeau et de la constituante, « le service des autels est une dette de l'état. » Et dans quel sens est-ce une dette? Aujourd'hui, par exemple, les catholiques disent la même chose; et ils le disent, comme nous le rappellerons tout à l'heure, dans le sens propre du mot, l'état étant devenu le débiteur de l'église en s'emparant de ses biens. Le raisonnement de Mirabeau est tout autre; il est en quelque sorte inverse, et bien autrement explicite sur l'obligation de l'état vis-à-vis de la religion. L'orateur de la constituante s'appuyait sur ce que l'entretien du culte était une dette de l'état pour revendiquer, au profit de la nation, la propriété des biens du clergé. Si singulière que nous semble cette argumentation, elle vaut la peine d'être signalée, ne serait-ce que pour montrer combien, sur ce point, les vues des hommes de 1789 étaient différentes des vues de ceux qui se donnent comme leurs continuateurs. L'état devant à ses membres les dépenses du culte, les princes, les corporations, les particuliers qui avaient enrichi le clergé n'avaient fait, disait-on, que « pourvoir à une dépense publique. » Par suite, la nation avait, selon Mirabeau, le droit de reprendre les biens donnés en son nom, à condition de se charger elle-même d'une dépense qui lui incombait naturellement. Peu importe la valeur de ce raisonnement, il a été sanctionné par les votes de la constituante, et l'on voit qu'il n'a rien de commun avec le système des laïcisateurs contemporains, pour lesquels la religion est un objet essentiellement privé que le législateur doit ignorer.

Pour Mirabeau et pour la constituante, l'entretien du culte était ainsi une obligation de l'état; mais combien cette obligation n'est-elle pas devenue plus stricte depuis que l'état s'est approprié les biens ecclésiastiques et qu'en le faisant l'état s'est engagé solennellement à fournir au clergé et aux églises les ressources qu'ils tiraient jusque-là de leurs terres? C'est là un fait sur lequel nous ne pouvons passer légèrement; car, est-il permis de discuter *in abstracto* si l'entretien du culte incombe ou non à l'état, il n'est pas

(1) Discours de Mirabeau à l'assemblée constituante, 30 octobre 1789.

(2) L'article 1er de la constitution civile du clergé, décrétée le 12 juillet 1790, était ainsi libellé : « Les ministres de la religion exercent les premières et les plus importantes fonctions de la société;.. ils seront défrayés par la nation. »

permis d'oublier qu'en France l'état s'en est chargé par un engagement formel, et que cet engagement, qui n'avait rien de gratuit, rien ne l'autorise à s'en délier.

En mettant les biens du clergé « à la disposition de la nation, » la constituante, par l'organe de Mirabeau, tenait à se défendre du reproche d'usurpation de la propriété. Sur ce point, elle était loin d'être insensible aux objections de l'abbé Maury et de Cazalès. Elle sentait fort bien que violer une propriété, de quelque ordre qu'elle fût, c'était menacer toutes les autres. Si Mirabeau et l'assemblée constituante s'élevaient contre la perpétuité des fondations, c'était, avaient-ils soin d'assurer, dans la forme où ces fondations avaient été établies. En en transmettant la gestion à l'état, ils prétendaient ne pas les détourner de leur objet; ils ne s'en attribuaient même pas le droit. Que ces fondations provinssent des largesses des princes, des corporations ou des particuliers, Mirabeau soutenait « qu'en se les appropriant, sous la condition inviolable d'en recueillir les charges, la nation ne portait aucune atteinte au droit de propriété ni à la volonté des fondateurs, » deux choses que la constituante prétendait respecter, sentant bien qu'autrement la sécularisation des biens de l'église n'eût été qu'une pure et simple confiscation. D'après Mirabeau et les hommes de 1789, la nation, en mettant la main sur les biens du clergé, ne faisait en quelque sorte que reprendre l'administration de ces biens, sans aller contre l'intention de ceux qui les avaient donnés à l'église « pour la religion, pour les pauvres et le service des autels. » Selon le grand tribun, les ecclésiastiques n'étaient réellement pas propriétaires des biens de l'église; ils n'en étaient même pas, à proprement parler, usufrutiers, comme l'admettait Talleyrand; ils en étaient simplement les dispensateurs, les dépositaires, point de vue trop oublié du clergé et plus encore de la cour et des princes, qui si longtemps avaient distribué les biens d'église à leurs créatures. Les revenus ecclésiastiques avaient, sous l'ancienne monarchie, été si souvent détournés de leur destination première qu'en en rendant la gestion à l'état, en lui donnant le droit d'en user pour certaines nécessités publiques, on pouvait se persuader qu'on en disposait d'une manière plus conforme aux vœux des fondateurs.

Quels que fussent leurs mobiles secrets, les constituans étaient unanimes à reconnaître le droit du clergé et des édifices religieux à être entretenus à perpétuité sur le produit des biens de l'église, devenus biens nationaux. Mirabeau insistait, vis-à-vis de la droite de l'assemblée, sur ce que son objet n'était point de demander que le clergé « fût dépouillé pour mettre d'autres citoyens à sa place. » Il déclarait même n'avoir nulle intention de soutenir « que les créan-

ciers de l'état dussent être payés sur les biens du clergé, parce qu'il n'y a pas de dette plus sacrée que les frais du culte, l'entretien des temples et les aumônes des pauvres (1). » A l'heure même où elle s'emparait des terres du clergé, en lui déniant le titre de propriétaire, la révolution proclamait le droit de l'église de France à vivre du revenu des biens qu'on lui enlevait (2).

Voilà quels argumens ont décidé l'assemblée constituante à séculariser la fortune du clergé; voilà les principes qu'on mettait en avant en 1789. Est-on curieux de voir en quels termes la constituante a procédé à la sécularisation des biens de l'église? Voici le texte de son « décret » du 2 novembre 1789, décret dont presque tous les termes étaient empruntés à la rédaction de Mirabeau : « L'Assemblée nationale déclare que tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres (3). » Cela est-il assez net et l'engagement est-il assez solennel? Comment, après cela, s'étonner que le clergé ose prétendre que son traitement n'est qu'une indemnité et que son maigre salaire constitue une véritable dette? Comment contester qu'en bonne justice il a, vis-à-vis de l'état et de la nation, une créance que le pays ne peut nier qu'en violant la parole donnée en son nom par la constituante et en se mettant moralement dans l'obligation de restituer au clergé les biens qui le faisaient vivre? Est-ce au moment où la France s'apprête à fêter le centenaire de la révolution qu'elle ira oublier de pareilles promesses? Ce serait une singulière manière de célébrer 1789 que de manquer à tous ses engagemens. Supprimer le modeste traitement du clergé en gardant tout le revenu de ses biens sécularisés, ce ne serait pas seulement faire banqueroute à l'église, ce serait faire banqueroute à la révolution.

Car, encore une fois, c'est la révolution, bien avant Napoléon, qui a reconnu le droit du clergé à un traitement. Le concordat n'a fait que reprendre, après la tourmente de la Terreur et le chaos du Directoire, l'œuvre de la constituante. En traitant avec l'église, en rétablissant le budget des cultes, tout comme en rédigeant le code

(1) Discours du 30 octobre 1789.

(2) Dans un second discours, le 2 novembre 1789, Mirabeau était peut-être plus explicite encore. Il déclarait que les biens ecclésiastiques avaient été « *irrévocablement donnés*, non point au clergé, mais à l'église, mais au service des autels, mais à l'entretien des temples, mais à la portion indigente de la société. »

(3) Pour montrer ce qu'elle entendait par traitement convenable, l'assemblée constituante votait en même temps, toujours sur la proposition de Mirabeau, l'article suivant : « Que, dans les dispositions à faire pour subvenir à l'entretien des ministres de la religion, il ne puisse être assuré à la dotation d'aucun curé moins de 1,200 livres par année, non compris le logement et les jardins en dépendant. »

civil, Napoléon n'a fait qu'exécuter un legs de la révolution, qu'achever la tâche entreprise par elle (1). Il l'a fait avec plus de sens pratique ou plus de connaissance des choses, éclairé par les erreurs et les mécomptes des auteurs de la constitution civile du clergé. Il l'a fait d'accord avec l'église, de façon que ce qui était un engagement de l'état est devenu un contrat entre l'état et la papauté. Ce n'est qu'à ce titre, du reste, en échange du traitement promis à ses ministres, que l'église, dûment représentée par le souverain pontife, s'est désistée de toute revendication de ses biens confisqués (2). Le budget des cultes constitue ainsi, devant l'histoire, une véritable dette, et cela est si vrai que la révolution l'avait elle-même formellement considérée comme telle (3).

On se plaît souvent à comparer les rapports actuels de l'église et de l'état à un mariage mal assorti dont les deux conjoints ont intérêt à rompre les chaînes. Dans ce cas, le concordat est le contrat de mariage des deux époux. Ils ne peuvent se séparer sans renoncer aux avantages qu'ils se sont assurés par ce contrat; et, pour l'état, l'un de ces avantages est la paisible jouissance des biens ecclésiastiques. On prétend, pour le bien mutuel des deux intéressés, prononcer le divorce. Très bien; mais, en cas de divorce, il est d'usage de rendre à la femme la fortune apportée par elle. Or ici la dot, ce sont les biens de l'église auxquels l'église n'a renoncé, par l'organe de Pie VII, qu'en échange d'une indemnité. Renvoyer la femme et garder la dot sans même lui faire de pension, c'est un procédé qui, dans tous les pays du monde, passerait pour peu correct. Veut-on effectuer quand même la séparation : qu'on abandonne à l'église ce qui lui revient légitimement, ce que l'état a, en 1801, comme en 1789, juré de lui conserver; qu'on capitalise à son profit le budget des cultes et qu'on lui en remette le montant en titres de rente, ou bien, si on le préfère, qu'on lui en serve à perpétuité les intérêts en les inscrivant au chapitre de la dette. Voilà quelle serait la séparation équitable qui ne violerait aucun droit. Elle consisterait à rendre à l'église sa liberté en lui laissant ses revenus. C'est à peu près ce qu'ont fait nos voisins de Belgique; mais ce n'est pas du tout ce qu'on paraît vouloir faire chez

(1) Bonaparte était si bien, à cet égard, l'héritier et le continuateur de la constituante que le concordat, article 14, reproduit les termes mêmes du « décret » de la constituante du 2 novembre 1789, et, comme ce dernier, promet aux ministres du culte un traitement « convenable. »

(2) Articles 13 et 14 du concordat.

(3) « Sous aucun prétexte, les fonds nécessaires à l'acquittement de la dette nationale ne pourront être refusés ni suspendus... Le traitement des ministres du culte catholique fait partie de la dette nationale. » (Constitution de 1791, titre V, art. 2.)

nous. Et, en vérité, nous sommes, pour notre part, trop préoccupés des intérêts de l'état et de la société civile pour conseiller une pareille solution. Si l'on exige le divorce, c'est pourtant la seule manière honnête de divorcer. Tout autre procédé, de quelque nom qu'on le décore, ne serait toujours qu'une spoliation, c'est-à-dire ce que la révolution elle-même a prétendu éviter.

Il a beau être de mode, dans certaine école, de faire fi des droits historiques les mieux établis, on comprend que l'église n'oublie pas des titres aussi authentiques et persiste à se considérer comme créancière de l'état. Pour nier son droit, il faut, avec les courtisans du bon plaisir populaire, regarder comme non avenus non pas les legs obscurs de siècles lointains, mais les engagemens les plus solennels de la France moderne; il faut nier toute solidarité entre les diverses générations et répudier sans façon les dettes des pères quand elles gênent les fils. Les protestans et les israélites ne sauraient, il est vrai, faire valoir à cet égard les mêmes droits que les catholiques. Entre eux et l'état, il n'y a ni les mêmes engagemens ni les mêmes contrats. Est-ce à dire que l'état français, l'état qui a commis tant de violences sur leurs personnes et d'usurpations sur leurs biens, n'ait aucune dette vis-à-vis d'eux? Juifs et protestans ne pourraient-ils, en un sens, être regardés comme ayant, eux aussi, sur la France une sorte de créance morale? Pourquoi le modique budget qui leur est alloué ne serait-il pas considéré comme une indemnité, comme une mince réparation pour les persécutions et les spoliations dont les uns et les autres ont été si longtemps victimes? Quand on se remémore les traitemens infligés aux réformés, de la révocation de l'édit de Nantes à la veille de la révolution, leurs temples rasés, leurs ministres traqués et envoyés aux galères, leurs communautés dispersées sous peine de mort, leurs propriétés corporatives ou privées confisquées, il semble de la plus vulgaire équité de les aider à rouvrir leurs églises, fermées par Louis XIV « en violation de la foy publique » et de la parole royale, l'édit de Nantes ayant été déclaré « perpétuel et irrévocable » par le plus moderne de nos anciens rois. Qu'on lise les éloquentes revendications de Jurieu, de Du Bosc, de Claude, d'Abbadie, de Saurin (1), et qu'on dise si les coreligionnaires de ces proscrits, si les héritiers des pasteurs du désert, si les descendans des huguenots qui, malgré toutes les persécutions, ont assez aimé la France pour ne pas la quitter, n'ont point autant de droit à une indemnité de la nation que les victimes du 2 décembre? Et ce qui est vrai des protestans l'est non moins des

(1) Voyez, notamment, Claude : *les Plaintes des protestans*, ouvrage réimprimé en 1885, par les soins de M. F. Puaux.

juifs, eux aussi frappés en dépit des promesses qui les avaient attirés (1), des juifs asservis, rançonnés, pillés, exilés, brûlés, non plus durant une centaine d'années, mais pendant des siècles entiers. Si la révolution française s'est fait gloire de réparer les erreurs et les crimes de l'ancien régime, rien n'était plus digne de la France nouvelle que de ne point oublier les protestans et les juifs; rien n'était plus d'accord avec ses principes que de subventionner les cultes de la minorité aussi bien que la religion de la majorité. Pour tous ceux qui croient à la solidarité des générations dans une même patrie, le budget des cultes, tel qu'il a fonctionné au XIXe siècle, est fondé sur l'équité historique non moins que sur l'intérêt bien entendu de l'état. C'est un devoir de justice autant qu'un acte de haute politique (2).

Quant à l'inconséquence d'un gouvernement qui subventionne à la fois des doctrines contradictoires, nous laissons aux partisans des religions d'état le soin de s'en scandaliser. Au point de vue politique, le seul qui puisse trouver place ici, nous ne voyons là qu'une marque d'impartiale tolérance, une application du principe d'égalité devant la loi. Cela prouve simplement que, pour salarier les ministres du culte, l'état ne s'est fait ni le serviteur ni l'agent d'une doctrine. Cela prouve qu'alors même qu'il pourvoit aux besoins de la religion, l'état n'est guidé que par des considérations d'ordre temporel, les seules qui soient de sa compétence. Cela montre que, d'accord avec la notion de l'état moderne, l'état, en tant qu'état, n'est ni catholique, ni protestant, ni juif; mais cela montre aussi qu'en dépit des axiomes de certains logiciens, malgré les prétentions des uns et les préventions des autres, l'état laïque n'est pas forcément athée ni, encore moins, antireligieux.

IV.

Le traitement du clergé n'est pas seul en cause dans la séparation des églises et de l'état. L'état, en effet, ne pourvoit pas uniquement à l'entretien des ministres de la religion; l'état, ou, à son défaut, les communes, pourvoient également à la construction ou à l'entretien des édifices du culte, des églises, des presbytères, des séminaires. De là, dans l'hypothèse de la séparation, un second

(1) Voyez, par exemple, M. Th. Reinach : *Histoire des israélites*, p. 168 et *passim*.

(2) On pourrait appliquer le même raisonnement aux subventions accordées au culte musulman en Algérie. Le fait même de la conquête, l'attribution à l'état des biens destinés à l'entretien du culte, sans parler des promesses de la capitulation d'Alger, nous constituent une dette vis-à-vis de la religion de nos sujets mahométans.

problème, en réalité peut-être plus ardu que le premier. En séparant l'église de l'état, que fera-t-on des cathédrales catholiques, des temples protestans, des synagogues israélites, des mosquées musulmanes, aujourd'hui attribués par la loi aux cultes reconnus par l'état? C'est là une des premières questions à poser aux partisans de la séparation, car elle n'intéresse pas seulement le culte, mais une chose à nos yeux non moins sacrée que la liberté religieuse, une chose dont, libre penseur ou athée, aucun Français n'oserait encore faire fi : l'art, l'histoire, la civilisation nationale.

On sait quelle est en droit la situation des églises. Quelques-unes, les cathédrales, par exemple, font partie du domaine de l'état; la plupart, les églises paroissiales notamment, sont censées appartenir aux communes. Mais quand l'état, le département ou la commune auraient légalement la propriété des édifices religieux, l'église et les ministres des différens cultes en ont légalement la jouissance. Le propriétaire des édifices consacrés au culte, c'est-à-dire l'état ou la commune, a-t-il, en bonne conscience, le droit d'en changer la destination? Est-il libre d'en évincer l'usufruitier? Nous parlons ici du droit moral et non pas naturellement du droit légal, créé et modifié à volonté par des législateurs changeans, passionnés, qui, dans l'intérêt de leurs haines ou de leurs convoitises, peuvent aller jusqu'à méconnaître les titres de propriété les plus authentiques. Pour être votées par la majorité d'une chambre ou d'un conseil municipal, certaines « désaffectations » n'en constitueraient pas moins une confiscation.

Veut-on procéder en bonne justice, conformément aux notions de l'équité la plus élémentaire, on ne saurait décider de la propriété et du sort des églises sans se demander par qui et pour qui les églises ont été construites. La première question est-elle douteuse, la seconde ne l'est guère.

Par qui ont été édifiées les cathédrales? par qui les églises paroissiales des villes ou des villages? Est-ce bien toujours par l'état et par les communes qui s'en attribuent la propriété? Cela peut être, mais ce n'est assurément pas là une règle générale. Beaucoup d'églises de tout âge et de toutes dimensions ont été construites par les évêques, beaucoup par les moines, d'autres par des confréries, d'autres par des particuliers. Un grand nombre d'édifices religieux, parfois les plus vastes et les plus beaux, ne sont que d'immenses *ex-voto* de pierre, érigés au sortir des guerres ou des pestes du moyen âge. Le plus souvent la cathédrale, l'église a été élevée à la fois par le clergé et les laïques, par les princes et les communes, les générations s'en transmettant l'une à l'autre l'achèvement et l'embellissement sans que, dans ces œuvres collectives, si fréquemment reconstruites et sans cesse remaniées, où l'œil de l'archéologue a

peine à reconnaître l'apport de chaque siècle, on puisse déterminer la part de chaque main ou de chaque bourse.

Des exemples contemporains peuvent nous donner une idée de la manière dont se sont bâties les églises, car, jusqu'en notre âge de scepticisme et d'effacement individuel, beaucoup ont été érigées ou relevées par l'initiative privée. En dehors des nombreuses églises de campagne, restaurées ou refaites à neuf par le zèle toujours entreprenant des curés; en dehors des grands sanctuaires de pèlerinage, élevés sous nos yeux, d'un bout de la France à l'autre, de Boulogne-sur-Mer à Lourdes et à Notre-Dame-de-la-Garde, on peut, à Paris même, trouver des exemples de la façon dont s'est fondée mainte église du passé. Pour s'en rendre compte, il n'y a, selon le conseil d'un de nos anciens ambassadeurs auprès du saint-siège (1), qu'à faire l'ascension de la butte Montmartre et à visiter les travaux de la basilique du Sacré-Cœur. Regardez ces murailles dressées au-dessus du Paris incrédule par les offrandes des fidèles. Vous y verrez inscrit le nom des localités, des associations, des particuliers qui ont contribué de leurs deniers à l'érection de la basilique. Si, comme le demanderont peut-être bientôt le Palais-Bourbon ou l'Hôtel de Ville, on voulait exproprier le Sacré-Cœur du mont des Martyrs, il faudrait, pour rendre aux fondateurs ce qu'ils ont chacun apporté au nouvel édifice, le démonter pièce à pièce, pierre à pierre.

Ainsi en serait-il de la plupart des monumens sacrés, si, par un sentiment d'impersonnelle humilité, les donateurs, comme les artistes eux-mêmes, n'avaient laissé le plus souvent des œuvres anonymes, satisfaits de savoir leur nom connu de Celui qui a dit à la main gauche d'ignorer ce que donne la main droite. A certaines époques cependant, à partir de la fin du moyen âge, lorsque l'art fut devenu plus individuel et plus mondain, au xve et au xvie siècles notamment, les princes et les particuliers se sont plu à faire sculpter leurs chiffres ou leurs armes, et souvent même à faire représenter leurs traits périssables sous les voûtes des églises qu'ils enrichissaient de leurs dons. Les reliefs trop souvent mutilés, les peintures pâlies et à demi effacées, les verrières, heureusement plus durables dans leur fragilité, en fournissent d'innombrables exemples ; et clercs ou séculiers, nobles ou bourgeois, les fidèles dont la piété ou la vanité ornaient les murs de la maison du Seigneur le faisaient pour la gloire du Christ, pour Notre-Dame la Vierge et pour les saints, non pour les communes ou l'état laïque, qui devaient un jour s'en arroger la propriété, et encore moins pour les barbares caprices des fanatiques de la laïcisation.

Ignore-t-on le plus souvent par quelles mains a été posée la pre-

(1) M. le marquis de Gabriac, *l'Église et l'État*, 1886.

mière pierre des églises, on sait d'ordinaire comment elles ont été entretenues et réparées à travers les âges. Aujourd'hui encore, quels soins y pourvoient, si ce n'est le zèle fertile en ressources du clergé et les aumônes des fidèles? On sait surtout pour qui les églises ont été construites, à qui elles ont été destinées et léguées. Pour le savoir, il n'est besoin ni de charte scellée d'un sceau gothique, ni d'incriptions latines ou vulgaires sur les murs de l'édifice. L'intention des fondateurs est écrite dans le monument lui-même en termes non moins formels que dans un testament authentique ou dans les actes enregistrés par les notaires. La volonté des fondateurs, elle est proclamée par leur œuvre; elle éclate en traits ineffaçables dans le plan de l'église, dans les bras de la croix du transept, dans les mystérieuses arcades du chœur, dans les voussures du portail, dans la crypte sombre qui s'ouvre sous l'autel, dans les nefs hardies qui montent comme une prière et les tours aériennes qui s'élancent vers le ciel. On en expulserait les anges ou les saints dont, en dépit des iconoclastes de la révolution, l'image peinte ou sculptée en décore encore les murs, que du porche au chevet et des dalles qui la pavent aux arceaux de ses voûtes, la destination de Notre-Dame resterait inscrite dans chacune de ses parties, dans chacun de ses détails, qui tous ont un sens symbolique. Riche ou pauvre, jeune ou vieille, l'église a été vouée au culte du Christ : l'enlever au Christ, ce serait être infidèle à la volonté de nos pères, soustraire une part de leur héritage à ceux auxquels il a été légué.

Ogivales ou romanes, renaissance ou pseudo-classiques, la destination des églises est si claire que, le plus souvent, on n'en saurait faire autre chose sans les défigurer, sans les mutiler. Églises elles sont, églises elles resteront. Comme au clergé qui les dessert, on peut leur appliquer le *Sint ut sunt aut non sint*. Pour la plupart, à commencer par les plus belles, — que tous ceux qui gardent quelque souci de l'art et de l'histoire y songent, — il n'y a pas d'autre alternative que de demeurer des églises ou de n'être plus. L'église répugne à être laïcisée; on ne se représente pas une cathédrale « désaffectée. »

Les Turcs de Mahomet II ont pu travestir Sainte-Sophie en mosquée. Ils ont eu beau en renverser la croix grecque et en badigeonner les mosaïques, on sent toujours à Sainte-Sophie que l'islam n'est pas chez lui. Et encore, la basilique de Justinien n'a fait que passer d'un culte à un autre; sa vaste coupole d'azur continue à abriter la prière; mais nous, le jour de la séparation de l'église et l'état, quand on aura prononcé la sécularisation des édifices sacrés, que ferons-nous des centaines, des milliers d'églises, cathédrales, paroissiales, succursales de toute sorte, byzantines, gothiques, italo-grecques, qui sont la parure architecturale de la France et, à tous

égards, l'une des gloires du génie français? Qu'en fera-t-on, à moins qu'on ne substitue une religion à une autre et qu'on ne les érige en temples de la Raison ou de l'Humanité? Ira-t-on toutes les convertir en Panthéon; et chaque ville, chaque bourgade aura-t-elle, pour ses notables ou ses magistrats municipaux, le temple de ses gloires ou de ses vanités locales? Aimera-t-on mieux en faire des musées; mais de quelles œuvres d'art remplir leurs larges nefs? Les conservera-t-on désertes et nues, aux frais de l'état ou des communes, pour la curiosité des archéologues ou le plaisir des artistes, pour laisser l'oisiveté des touristes faire résonner leurs dalles vides sous leurs voûtes muettes?

Que proposent d'ordinaire les partisans de la séparation? D'abandonner aux départemens et aux communes la disposition des édifices du culte; de leur permettre de les convertir à leur gré en halles, en magasins, en usine, en manège, en salle de concert ou en préau de foire. Les plus libéraux autoriseraient les municipalités à laisser les églises au culte en les louant au clergé, sauf à concéder le soir la chaire de l'évangile aux orateurs démocratiques ou aux artistes de passage. Beaucoup, s'inspirant des pittoresques souvenirs de la commune de 1871, aiment à se représenter le club succédant le soir à la messe du matin, comme si l'église, qui consacre les murs de ses maisons de prières avec les mêmes onctions que les membres de ses fidèles, pouvait jamais s'accommoder d'une telle promiscuité. L'intolérance du clergé ne sachant se résigner au partage, le club resterait le maître du sanctuaire; et, de fait, une fois « désaffectées, » bien des églises, aujourd'hui comme sous la révolution ou sous la commune, finiraient en clubs. Selon l'expression de Cambon en 1794 : après avoir fomenté les superstitions, elles serviraient « de lieux de réunion pour former l'esprit public (1). »

Un orateur populaire, vantant les bienfaits de la séparation et de la désaffectation des églises, faisait naguère à Reims le calcul des ménages que le gouvernement de l'avenir pourrait un jour loger sous les voûtes de la cathédrale où la France de Jeanne d'Arc faisait sacrer ses rois. C'était, pour lui, une manière de trancher la question des logemens à bon marché. Et, en effet, à prendre leurs dimensions en largeur et en hauteur, que de milliers ou de millions de familles un statisticien ne pourrait-il abriter dans les églises de France! car, avec les ascenseurs et les calorifères, pourquoi, dans ces immenses ruches de pierre, les cellules ouvrières ne monteraient-elles point jusqu'aux arceaux des nefs et à la plate-forme des tours? Si ridiculement puérils que semblent de tels projets, on n'a qu'à voter la séparation et à laisser aux communes la libre disposi-

(1) Décret de la convention du 17 septembre 1794.

tion des édifices religieux pour voir ce siècle utilitaire enfanter et parfois mettre à exécution des projets non moins bizarres et non moins barbares. Pendant que, à l'instar des juifs de Jérusalem, pleurant sur les murailles du Temple, les fidèles chassés du lieu saint pleureraient sur la profanation du sanctuaire, l'artiste et le poète auraient eux aussi à verser des larmes sur la profanation de la beauté, de l'art et de l'histoire, immolés, tout comme la vieille religion, au dieu nouveau, au dieu vulgaire, au dieu jaloux, s'il en fut, l'utilitarisme.

L'état, dira-t-on, l'état prendra sous sa garde les monumens historiques; l'état se fera honneur d'entretenir à ses frais les églises qui méritent de survivre, les cathédrales notamment. En fait, l'état serait bientôt débordé, il se lasserait promptement d'entretenir des centaines d'édifices « qui ne serviraient à rien. » Notre France est si prodigieusement riche en monumens religieux de tout âge que l'état ne suffirait pas à une tâche pareille. Voudrait-il la remplir, que les futures commissions du budget lui rogneraient bientôt des dépenses d'autant plus suspectes qu'elles s'appliqueraient aux monumens de la superstition. Il en serait bientôt de la plupart des cathédrales comme de nos plus célèbres abbayes. Il n'a pas fallu un siècle pour que leur beauté ne fût plus qu'un souvenir. Heureuses encore celles auxquelles on a permis de tomber en ruines et dont le lierre et les plantes sauvages ont pu envahir librement les cloîtres déserts! On sait ce que sont devenues les autres. De Clairvaux à Fontevrault, qu'a-t-on fait des plus nobles monastères de l'ancienne France? Des prisons ou des haras.

Il me revient à la mémoire une gravure du dernier siècle représentant une église de Paris, « l'église ci-devant Saint-Nicolas » convertie en atelier de menuiserie. Et la légende du temps se félicitait, en vers dignes du sujet, d'une pareille métamorphose (1). Que de gens aujourd'hui, tout comme il y a cent ans, applaudiraient à une semblable transformation et se réjouiraient, en bonne conscience, d'entendre, au lieu des *oremus* du prêtre, le rabot du menuisier ou le marteau du maréchal ferrant! Pour des milliers de nos compatriotes, rien ne serait plus digne d'un siècle de lumières. Laissez ordonner la désaffectation, et, si elles ne deviennent toutes des clubs, les églises dont on ne fera point des granges seront converties en

(1) Voici, autant qu'il m'en souvient, avec leurs fautes mêmes de prosodie, quelques-uns de ces vers :

Dans le temple où régnait la molle oisiveté
Vous voyez aujourd'hui briller l'activité,
Les arts, la science, le génie
Et l'utile talent de la menuiserie.

forges, en filatures, en usines, à la grande édification des philosophes de village et des grands esprits de cabaret, fiers de voir la vapeur remplacer l'inutile fumée de l'encens. Car ce qui, aux yeux de maint électeur, condamne ces monumens de la religion, ce qui en fait le crime et leur vaut beaucoup de leurs ennemis, c'est précisément qu'ils ne servent à rien, qu'on n'y fabrique et n'y produit rien. N'est-ce pas là, pour des hommes de progrès, un abus dont il serait temps de faire cesser le scandale? Ils ne sentent pas, ces apôtres du progrès, qu'en face du culte triomphant des intérêts matériels, il est bon qu'en chaque village, au milieu des hommes les plus accablés par les soucis de l'existence, il y ait un monument en apparence inutile, qui n'abrite qu'un hôte invisible, qui ne rapporte rien, qui ne serve à rien si ce n'est, chose fort dédaignée de quelques-uns, à former des hommes honnêtes et des filles chastes. Or, c'est là précisément ce qui, en dehors de toute considération religieuse, fait le prix et l'honneur de nos plus humbles églises de campagne; c'est que leurs clochers d'ardoise ou de tuiles rouges protestent contre l'envahissement de la vie matérielle et l'abject utilitarisme du jour; c'est que la voix aérienne de leurs cloches rappelle aux plus grossiers que la destinée de l'homme peut ne pas se borner à la production et au travail quotidien. Et cela, nos paysans en gardent eux-mêmes parfois un vague sentiment, et c'est pour cela qu'indépendamment de toute foi chrétienne, bien des villages tiennent encore à leur église.

V.

Un des meilleurs moyens d'élucider un problème politique, c'est de chercher les cas analogues au dehors. Rien ici de plus instructif que la comparaison. Laissons donc un moment la France et nos théories, nos préjugés ou nos passions; voyons comment on entend la séparation de l'église et de l'état là où elle existe; comment on prétend l'effectuer là où on la prépare. Examinons les modèles, puisqu'il y a des modèles qu'on propose sans cesse à notre imitation. Que nous apprend l'exemple de l'Angleterre, qui a récemment opéré la séparation en Irlande et qui songe à l'essayer dans la Grande-Bretagne? Que nous enseignent les États-Unis, la terre classique de la liberté religieuse, où l'état et les diverses églises vivent sans liens et sans querelles, n'ayant jamais fait meilleur ménage que depuis leur divorce?

La question si intempestivement posée en France ne nous est pas particulière; la démocratie contemporaine l'agite en d'autres pays de l'Europe, chez nos voisins d'outre-Manche notamment. L'Angleterre nous offre à cet égard un curieux parallèle. Chez elle aussi, un parti, dont

l'ascendant semble aller croissant, réclame impérieusement la séparation de l'église et de l'état. Cette question est une de celles qui ont passionné nos voisins durant les dernières élections. L'on ne saurait s'en étonner, alors que, sous la conduite de MM. Chamberlain et Morley, les nouvelles couches électorales semblent avoir pour ambition de détruire pièce à pièce la vieille Angleterre. Comment des hommes qui ne craignent pas de porter la main sur les bases de la propriété s'arrêteraient-ils longtemps devant l'antique et gothique édifice, où tout rappelle le moyen âge ou l'époque, déjà presque aussi lointaine et aussi démodée, des Tudors et des Stuarts? L'église établie, à la fois privilégiée et asservie, deux choses qui en pareil cas vont d'ordinaire ensemble, ne paraît qu'un anachronisme à ces Anglais, revenus de leur longue superstition nationale pour le passé. Elle a contre elle sa longévité et sa conservation même; plus elle est demeurée intacte et plus on la trouve surannée. Si l'on compare les deux pays et les deux églises dominantes, il n'est pas douteux qu'en Angleterre la séparation semble autrement urgente et autrement facile qu'en France.

En Angleterre, le parlement ne se trouve point en face d'une grande église de deux cents millions d'âmes, dont le chef réside à l'étranger; il a devant lui une église nationale, insulaire, qui, loin d'être antérieure à l'état est, à bien des égards, une création et une créature de l'état; une église qui, selon le terme anglais, est un « établissement » essentiellement politique et par bien des côtés aristocratique, et qui doit à sa situation officielle une bonne part de son prestige. En Angleterre, l'état n'est point lié à l'église par une convention bilatérale, par un concordat, puisque l'église a toujours été soumise à la suprématie royale; que le parlement a toujours eu le droit de légiférer sur elle; que son *credo*, que sa liturgie ont été fixés par des lois; que ses évêques sont à la nomination de la couronne, sans immixtion d'autorité étrangère, « le congé d'élire » n'ayant jamais été qu'un vain simulacre; qu'en somme l'église n'a d'autre chef que le chef même de l'état, la reine, qui porte encore officiellement le titre de défenseur de la foi. Dans le Royaume-Uni enfin, l'église établie ne saurait prétendre avoir pour adhérens la majorité de la population. En Irlande, la séparation, le *disestablishment* est déjà effectué. En Écosse, s'il y a une église établie, ce n'est pas l'église épiscopale anglicane, c'est une église presbytérienne sans évêques. Dans le pays de Galles, si l'anglicanisme garde les privilèges d'une église d'état, il a perdu tout ascendant sur la plus grande partie des habitans, qui désertent la *church* pour les *chapels* des dissidens. Dans l'Angleterre saxonne elle-même, les non-conformistes contestent obstinément que l'église officielle compte parmi

ses fidèles la majorité des Anglais (1). Il est oiseux de montrer quels argumens et quelles facilités cela seul offre aux partisans de la séparation ou de « la libération, » comme disent les non-conformistes, qui, en réclamant le *disestablishment*, font profession de réclamer l'affranchissement de l'église dont ils combattent les privilèges. Moins l'église établie compte de membres et moins le *disestablishment* froisserait de consciences, moins il blesserait d'intérêts, moins le gouvernement, en rompant les liens actuels, doit craindre de former un état dans l'état.

Ce ne sont pas là les seules différences entre les deux pays et les deux églises de France et d'Angleterre. A l'inverse du catholicisme en France, l'anglicanisme est une véritable religion d'état, en possession de privilèges politiques et d'avantages matériels qui fournissent à ses adversaires une double base d'attaque. Si elle n'a plus, de même que les communes et les lords, ses assemblées, ses *convocations*, l'église a ses représentans au parlement. Ses évêques ont gardé leur banc à Westminster; ses curés, ses *parsons*, jouissent de certaines prérogatives honorifiques. L'anglicanisme a, jusqu'en 1880, régné en maître dans les universités. C'est la main de ses évêques qui sacre les rois. Ce sont ses ministres qui sont les aumôniers de l'armée et de la flotte ; ce sont ses prières que l'on récite au parlement devant les représentans de la nation, car les lords et les communes, tout comme naguère nos écoles, ouvrent encore leurs séances par une prière. Tous ces privilèges, déjà bien amoindris depuis un demi-siècle, lui seraient peut-être pardonnés si l'église ne possédait des revenus qui lui valent bien des ennemis.

Ce que l'église anglicane a surtout contre elle, ce sont ses richesses qui offrent un appât aux convoitises des politiciens ; ses richesses dont rien sur le continent ne saurait plus donner idée. Elle ne reçoit pas, comme l'église de France, de parcimonieuses allocations de l'état ; elle a ses biens, conservés et grossis à travers les siècles, de façon qu'au lieu d'un traitement d'une quinzaine de mille francs, elle sert annuellement à ses évêques, 200,000 ou 300,000 francs de rente. Et ces biens, compromis par leur énormité même, on peut lui objecter que, pour une bonne partie, elle n'en a pas hérité légitimement, beaucoup ayant été légués à la mère contre laquelle l'anglicanisme s'est révolté, à l'église catholique, à ses évêques ou à ses moines, dont Henri VIII et ses successeurs ont partagé les dépouilles entre leur noblesse et leur clergé. En outre de ses biens, l'église anglicane perçoit encore la dîme, restée, dans la tenace mé-

(1) Il n'y a pas de statistique officielle des confessions religieuses, les dissidens s'y étant toujours opposés.

moire des paysans français, le plus impopulaire de tous les impôts de l'ancien régime, et ses dîmes, elle les fait payer aux non-conformistes aussi bien qu'à ses propres fidèles. Que de griefs dans ce seul fait, alors même qu'il serait toujours justifié par des donations et des chartes authentiques ! En France, il n'en faudrait pas davantage pour que la séparation, le *disestablishment* et le *disendowment* fussent votés à une énorme majorité. S'il n'en a pas encore été de même en Angleterre, cela tient à ce que les Anglais ne se sont pas encore entièrement défaits de leur ancien respect pour les traditions historiques. Puis, aux raisons qui semblent militer en faveur de la séparation, s'en opposent d'autres qui plaident contre elle. On sait, par exemple, que les pauvres et les déshérités de toute sorte ont leur large part des richesses de l'église et pleureraient sa ruine. L'Angleterre, enfin, n'a pas encore perdu le sentiment de ce que sa grandeur doit à la foi chrétienne. Beaucoup d'Anglais craignent que, à travers l'église officielle, le *disestablishment* n'atteigne le christianisme et l'idée religieuse même, au profit du grossier matérialisme des foules ou du froid agnosticisme des lettrés, au détriment de la moralité et de l'énergie nationales.

Nous n'avons, du reste, en ce moment, ni à peser les argumens des deux parties, ni à prévoir l'issue de ce grand procès ; c'est encore là une cause qui ne semble pas devoir être prochainement jugée. Ce que nous tenons à montrer aujourd'hui, c'est combien, à travers d'apparentes ressemblances, les facteurs du problème sont différens en Angleterre et en France. L'Angleterre en est encore, à cet égard, en 1789. La situation de l'église anglicane a plus d'analogie avec la situation de l'église de France, avant la révolution, qu'avec celle de la même église sous le régime concordataire actuel. La différence est telle qu'on pourrait fort bien être partisan du *disestablishment* en Angleterre et être opposé à la séparation en France. Cela est si vrai que l'argument favori de nos voisins contre l'église établie n'aurait aucune valeur de ce côté de la Manche. Quel est le principe sur lequel s'appuie la *liberation league?* C'est avant tout celui de l'égalité religieuse. Or, loin de violer ce principe, le système français en est une scrupuleuse application, puisqu'il subventionne concurremment les divers cultes professés en France et en Algérie. A ce titre, nous l'avons déjà remarqué, notre budget des cultes est manifestement inspiré des principes de la révolution et du droit moderne. Pourquoi les non-conformistes anglais, qui sont au premier rang des *liberationists*, ne demandent-ils pas qu'en Angleterre, de même qu'en France, l'état pourvoie également à l'entretien des différentes confessions? Est-ce uniquement que les dissidens sont de longue date habitués à ce que les

Anglais appellent le *voluntary system?* Ne serait-ce pas que les différentes sectes, les diverses « dénominations » sont si nombreuses et si mobiles que, pour l'état, il serait singulièrement compliqué d'en subventionner tous les ministres et d'en distinguer toutes les nuances?

Dans les pays tels que l'Angleterre, tels que les États-Unis surtout, où les sectes pullulent, où chaque génération en voit naître de nouvelles, qui en enfantent d'autres à leur tour, où la religion est une sorte de protée sans cesse en transformation, « le système volontaire, » la séparation des églises et de l'état peut être ce qu'il y a de plus simple, de plus rationnel, de plus pratique. Et cela d'autant que la multiplicité même des formes religieuses rend leur entière indépendance inoffensive; qu'elle enlève au moins à la séparation la plupart de ses inconvéniens vis-à-vis de l'état. A ce double égard, au point de vue civil comme au point de vue religieux, le régime de la séparation nous paraît à la fois plus difficile et plus dangereux dans les pays catholiques, orthodoxes ou même luthériens, dans les contrées où domine une grande église à forte hiérarchie, que dans les pays protestans où la réforme de Calvin aboutit à l'émiettement des sectes. Ce qui réussit dans ces derniers peut être périlleux dans les autres; car il est fort différent, pour l'état, de se trouver en présence d'une multitude d'églises et de congrégations rivales qui, politiquement, se neutralisent les unes les autres, ou d'être en face d'une grande église unitaire à laquelle rien ne fait contrepoids. C'est là une distinction essentielle. L'erreur capitale de nos théoriciens anticoncordataires est de ne point le voir. Leurs doctrines le leur défendent, le propre des écoles radicales étant précisément de ne pas reconnaître les distinctions nécessaires. Imbu de spéculations *a priori*, on prétend appliquer la même formule à des situations absolument différentes; on confond les époques, les pays, les religions; on rêve naïvement de mettre la France catholique au même régime que les congrégations presbytériennes ou baptistes des États-Unis.

La situation de l'église anglicane, avons-nous dit, est fort analogue à celle de l'église de France avant 1789, avec cette importante différence qu'elle a depuis longtemps, en face d'elle, des sectes qui lui font contrepoids. De quelle manière les Anglais entendent-ils pratiquer le *disestablishment* et spécialement le *disendowment*, la sécularisation des immenses revenus dont jouit aujourd'hui l'église établie, ces revenus qu'on capitalise à 3 ou 4 milliards de francs? De quelles ressources vivra l'église une fois « désétablie? » sous quel régime légal seront placés son clergé, ses évêques, ses paroisses, ses écoles? C'est là pour nous le point le plus intéressant, puisqu'à

cet égard, la comparaison est parfaite entre les deux côtés de la Manche, comme entre les deux rivages de l'Atlantique.

A Westminster comme au Palais-Bourbon, il se rencontre bien quelques radicaux, dignes émules ou élèves des nôtres, qui se proposent d'ôter purement et simplement à l'église tous ses biens et revenus pour en doter les services publics, les écoles populaires notamment. De pareils projets ont peu de chance d'être adoptés du parlement; ils sentent trop manifestement la spoliation et la violence. Les partisans du *disestablishment* consentent en général à laisser à l'église, non-seulement une rente viagère pour tous ses ministres, mais une sorte de dotation, de fonds de premier établissement qui lui permette de s'adapter à sa nouvelle situation en attendant qu'elle se crée des ressources nouvelles (1).

C'est ainsi qu'on a procédé, en 1869, avec l'église d'Irlande. Il y a là un précédent encore récent dont le parlement britannique, toujours respectueux des précédens, ne manquerait point de tenir grand compte. A l'église d'Irlande on a laissé ses temples et ses cimetières. A ses évêques et à ses ministres, on a garanti, pour leur vie durant, un traitement égal aux revenus dont ils jouissaient. En outre, et c'est là le trait capital de la manière dont nos voisins pratiquent la séparation, l'église d'Irlande a reçu une indemnité de 5 millions de livres, soit 125 millions de francs; et il s'agit, qu'on le remarque bien, d'une église qui compte moins de six cent mille fidèles. Rien donc d'étonnant si elle a vaillamment supporté le nouveau régime. On a calculé qu'en suivant les mêmes règles pour l'Angleterre, l'église anglicane devrait, en cas de *disestablishment*, toucher une indemnité d'environ 70 millions de livres, soit 1 milliard 750 millions de francs, somme à elle seule suffisante pour lui assurer un revenu bien supérieur à tout notre budget des cultes. Et cela, chose à noter, pour une église qui n'a qu'une douzaine de millions d'adhérens, soit trois fois moins que l'église catholique en France.

Ce n'est point tout, les ressources que lui laisserait le *disestablishment*, l'église anglicane pourrait les augmenter indéfiniment grâce aux donations et aux legs qu'elle serait autorisée à recevoir. Cette faculté, l'église d'Irlande naguère « désétablie » la possède, et déjà elle en a fait un large usage: si la loi fixe une limite à ses acquisitions partielles, elle ne fixe pas de maximum à leur ensemble. Cette faculté d'acquérir et de posséder, personne en An-

(1) Nous pouvons, à cet égard, renvoyer le lecteur à une substantielle étude de M. L. Ayral : *Annales de l'École libre des sciences politiques*, janvier 1886. Cf. *the Quarterly Review*, janvier 1886 et la *Contemporary Review*, décembre 1885.

gleterre ne la conteste à l'église et aux associations religieuses : serait-on aussi unanime en France ? Nos radicaux sont-ils prêts à reconnaître la personnalité civile aux diocèses, aux paroisses, aux consistoires ? Nos législateurs auraient-ils dépouillé leur traditionnelle antipathie pour la mainmorte, et la troisième république va-t-elle rendre à l'église et au clergé le droit de reconstituer les biens que leur a enlevés la révolution ? C'est ainsi que se pose la question, et l'équité, d'accord avec la liberté, n'admet qu'une manière de la résoudre. Lorsque la révolution a sécularisé les biens ecclésiastiques, la révolution a garanti au clergé un traitement ; le jour où l'on supprime ce traitement, on doit rendre aux églises le droit d'acquérir et de posséder (1).

Voilà comment la séparation a été comprise, voilà comment elle a été effectuée dans tous les pays où l'église et l'état sont séparés, dans ceux que l'ignorance de nos démocrates nous donne comme modèles, les États-Unis notamment. Dans la grande république américaine, de même qu'en Angleterre, les églises ont le droit d'acquérir, et de fait, les différentes confessions, l'église catholique en particulier, y possèdent des biens considérables. S'il y a, non sans raison, une limite à leurs acquisitions d'immeubles, il n'y en a point à leur fortune mobilière, la richesse mobilière étant de sa nature indéfinie. Et, non-seulement les églises ont la faculté de posséder ; mais d'ordinaire les temples et les édifices voués au culte, ou aux soins des pauvres, jouissent de certaines immunités, de l'exemption d'impôts spécialement, ce qui, dans l'hypothèse de la séparation, serait encore un point à considérer. Est-ce là, encore une fois, le régime que veulent introduire chez nous les hommes qui se sont plu à inventer des taxes pour les hôpitaux des Petites-Sœurs des pauvres ?

Avec la faculté d'acquérir, de recevoir des donations et des legs sous le régime des *trustees*, les différentes églises, en Amérique, tout comme en Angleterre, sont en possession de toutes les libertés : liberté d'enseignement, liberté de la presse, liberté de la parole dans la chaire comme sur la place publique, droit de réunion, droit d'association pour les ecclésiastiques comme pour les fidèles, pour les moines comme pour le clergé séculier. Dans ce système on ne connaît ni articles organiques, ni décrets de mars, ni restrictions aux réunions des évêques ou à leurs rapports avec le pape. On ne connaît qu'une chose, la liberté en tout et pour tout. Tels sont les modèles, et, puisqu'on prétend les imiter, qu'on les imite assez pour

(1) Cela est d'autant plus manifeste que le concordat, article 15, garantit déjà aux catholiques la faculté « de faire en faveur des églises des fondations. »

leur ressembler. Ce ne sont pas les catholiques qui s'en plaindront.

Mais, est-ce ainsi qu'on entend la liberté au Palais-Bourbon ou à l'Hôtel de Ville? Est-ce ainsi que comprennent la séparation les amis de M. Clémenceau ou les collègues de M. Goblet, qui, pour la préparer, comptent sur « le rayonnement des idées? » Quand on va chercher des exemples ailleurs, en Amérique notamment, on a l'air de faire la satire des projets mis en avant chez nous. Demandez aux plus sincères partisans de la séparation comment ils entendent la liberté des cultes. Ils vous répondront par des projets de loi contre le clergé, contre les congrégations et les associations religieuses, par des lois d'exception contre les ministres du culte, ne comptant les soumettre au droit commun que pour avoir la satisfaction de les voir porter le képi. Demandez-leur s'ils ne craignent pas de rendre au clergé la faculté de posséder au risque de reconstituer la mainmorte. Ils vous répondront unanimement que telle n'a jamais été leur pensée; que, si les Américains et les Anglais trouvent bon de laisser aux églises le droit de posséder et d'acquérir, ce n'est pas ainsi que la république opérerait en France. En France, on enlèverait au clergé son chétif traitement sans lui donner en échange ni indemnité ni dotation, sans même lui concéder le droit d'acquérir. On ne lui reconnaîtrait qu'une faculté, celle de vivre d'aumônes au jour le jour, et encore aurait-on soin de l'empêcher de tendre la main et de limiter les largesses dont il pourrait être l'objet. Des deux côtés de l'Atlantique et de la Manche, la séparation de l'état et de l'église a ainsi un sens absolument différent. Quand on nous cite l'exemple de l'Amérique ou de l'Angleterre, c'est avec l'intention de faire tout l'opposé. Il n'y a là qu'une équivoque grossière.

Une église sans ressources, incapable de recruter son clergé et hors d'état de l'entretenir; une église enserrée dans l'étroit réseau de chaînes légales et fiscales de toute sorte; une église en un mot mendiante et esclave, tel est, chez nous, l'idéal de la plupart des hommes qui réclament la séparation. La liberté dans leurs programmes n'est qu'une menteuse enseigne. En vérité, il ne s'agit pas, pour eux, de séparation, mais simplement de spoliation et d'oppression. Aussi, quelles que soient ses préférences théoriques, aucun vrai libéral ne saurait accepter une pareille séparation; car, pour être vraiment équitable et porter des fruits de liberté, le divorce de l'église et de l'état doit s'accomplir à une époque de calme, dans un pays accoutumé au respect de toutes les libertés, avec une législation sincèrement tutélaire du droit d'association, respectueuse des fondations et de toutes les formes de propriété corporative. En dehors de là, comme nous le disions récemment ailleurs, la séparation n'est pas la liberté, mais la tyrannie. Ce n'est,

pour la plupart de ceux qui la réclament, qu'un moyen détourné d'enlever à l'église toute existence légale, de la priver de ses organes essentiels, de la frustrer de toutes ses ressources matérielles, de lui retrancher les alimens qui la sustentent, en un mot, de lui rendre la vie impossible (1).

V.

La séparation, telle que l'entendent la plupart de ses promoteurs, ne serait pas une solution. Dans la situation des esprits et des partis, la dénonciation du concordat serait simplement une déclaration de guerre à l'église et à la foi chrétienne; et cette guerre, le gouvernement qui l'engagera a toute chance d'y succomber.

Les radicaux ont bruyamment et parfois justement reproché aux opportunistes leur politique d'aventures au loin. Eux, ils sont pour les aventures au dedans. De toutes celles où ils s'apprêtent à précipiter la France, la séparation de l'église et de l'état serait peut-être la plus périlleuse. Les difficultés religieuses sont de leur nature inextricables; une fois qu'on s'y est enfoncé, on ne sait plus comment en sortir: c'est une sorte d'enlisement. Que la république proclame la séparation, il y a bien à parier que la république y périra.

Comment s'y prendrait-on? Le temps nous manque aujourd'hui pour l'étudier. L'on nous fournira, d'ici à peu d'années, l'occasion d'y revenir. La plupart de ceux qui réclament la dénonciation du concordat n'ont, du reste, pas de plan. Tout, pour eux, se réduit à biffer le budget des cultes. S'ils songent au lendemain, c'est uniquement pour empêcher l'église de se refaire des revenus. Leur politique ressemble aux procédés d'un détrousseur de grand chemin, qui, en dépouillant les voyageurs, les laisserait nus sur la route, avec injonction de ne plus porter que des haillons de mendians.

Entre ces plans de séparation ou mieux de spoliation, il en est un qui mérite un moment d'attention, non qu'il soit plus équitable que les autres, mais simplement parce qu'il est plus habile ou plus perfide. C'est celui de M. Yves Guyot, ce qu'on pourrait appeler la séparation par persuasion et par séduction. Une grande partie de la France tenant encore au service du culte, M. Yves Guyot reconnaît qu'il serait imprudent d'effectuer la séparation sur tout le territoire à la fois. Au lieu de l'appliquer d'un coup à nos 36,000 communes, il préfère la rendre facultative au profit des communes et

(1) Voyez : *les Catholiques libéraux, l'Église et le Libéralisme de 1830 à nos jours*, p. 99, 100, et introduction, p. XIII.

des contribuables qu'il y croit disposés. Cette idée s'inspire d'un livre fort ingénieux du reste, qu'on eût pu intituler : De l'art de dissoudre une nation et de décomposer les états (1). L'auteur y vante une méthode de législation empruntée aux procédés des physiologistes, qui, pour mieux étudier les fonctions des êtres vivans, en séparent artificiellement les organes. Il propose de traiter la France comme un lapin ou une grenouille de laboratoire. Alors même qu'ils n'auraient nulle répugnance pour cette sorte de vivisection nationale, un peuple, un état, sont des êtres vivans qui ne sauraient impunément se prêter aux expériences des physiologistes politiques. Si M. Yves Guyot préconise cette méthode pour la séparation de l'église et de l'état, c'est manifestement qu'à ses yeux le succès de l'expérience est certain; les sujets qui auront le bon esprit de s'y soumettre ne sauraient que s'en bien trouver.

Tel n'est pas notre sentiment. Remettre la solution d'un pareil problème au caprice des municipalités ou des communes, ce serait introduire la guerre dans chaque conseil municipal et dans chaque famille. On propose d'allouer aux communes, pour le dégrèvement de leurs centimes additionnels, les fonds jusqu'ici affectés au budget des cultes. Bien mieux, d'après le projet de M. Guyot, la question serait posée par le percepteur à chaque contribuable, de façon que chacun se sentît personnellement intéressé à refuser le traitement de son curé. N'est-ce pas là un procédé qui ferait honneur à un pays et à un parti? Donner une prime au paysan qui renoncerait à contribuer à l'entretien du culte; mettre « l'émancipation de la pensée et de la conscience » sous le patronage de la cupidité, voilà vraiment une méthode pratique bien digne de la façon dont certains radicaux comprennent la démocratie. Que diraient-ils si les contribuables prétendaient appliquer cet ingénieux système à l'enseignement, à la justice, à la police, à l'armée, voire à l'éclairage ou au balayage des villes?

C'est là, pourtant, ce qu'au fond proposent la plupart des tenans de la séparation. Ayant presque tous en vue la suppression du budget des cultes, leur tactique commune est de représenter aux électeurs ce que chacun d'eux gagnerait à cette répudiation d'une dette nationale. Ils sont si flattés d'enlever au clergé son traitement, que, partisans décidés ou partisans éventuels de la séparation, intransigeans ou radicaux de gouvernement, ne voient plus guère dans ce grave problème que la grossière question d'argent. Leur matérialisme politique ne comprend pas qu'en matière de conscience les considérations pécuniaires sont fort secondaires. Ils ne sentent

(1) *La Politique expérimentale*, par M. L. Donnat.

point que, si l'état peut gagner à la séparation quelques millions de francs, la république y peut perdre des millions d'adhérens.

C'est pour l'état, c'est pour la société civile qu'on prétend faire la séparation, et l'on ne veut pas voir qu'elle tournerait presque infailliblement contre l'état et contre la société civile. On imagine assurer ainsi le triomphe de la république, et l'on ferme les yeux sur les avantages qu'en tireraient les ennemis de la république. De quelque manière qu'on procède à la séparation, tout serait changé dans le clergé et parmi les catholiques de France, mais changé au détriment de l'état : et la composition de l'épiscopat, et l'esprit du clergé, et sa manière de vivre, et ses relations avec les fidèles, et ses attaches avec les partis.

Loin de corriger les défauts plus ou moins justement reprochés au régime issu du concordat, la séparation ne ferait que les outrer. On peut adresser deux reproches au régime actuel : le premier, c'est qu'il a placé la plus grande partie du clergé paroissial dans l'absolue dépendance des évêques; qu'il a créé, ce qu'ignorait l'ancien régime, des desservans révocables ou amovibles à merci; qu'il a fait, en un mot, du clergé de chaque diocèse un régiment marchant au commandement de son colonel. Le second, c'est qu'en enlevant au clergé tous ses biens, tout son patrimoine séculaire pour le faire vivre d'un traitement de l'état, on a involontairement coupé la plupart des liens qui le rattachaient à la société civile, on l'a pratiquement dépouillé de tout intérêt temporel ; le prêtre, détaché du monde et du sol, a été pour ainsi dire spiritualisé, volatilisé. Qui ne voit combien ces deux inconvéniens seraient l'un et l'autre accrus par la séparation de l'église et de l'état?

Le jour où l'état cesserait d'intervenir dans le choix des évêques et des curés, ces derniers seraient plus que jamais livrés à l'arbitraire épiscopal ; les curés inamovibles risqueraient fort de tomber au rang de simples desservans; le clergé deviendrait plus que jamais une armée manœuvrant à la voix de ses généraux, sous le commandement suprême d'un chef étranger. Le jour où l'état supprimerait le traitement des curés, les prêtres des villes et des campagnes, isolés de l'administration civile et de la société laïque, bannis du presbytère qui les abritait, sans moyens d'existence réguliers, se verraient en quelque sorte transformés en moines, et en moines mendians. L'état, qui de tout temps a montré tant de défiance pour l'habit monastique, convertirait pratiquement le clergé séculier en clergé régulier, vivant d'aumônes et obéissant religieusement à des supérieurs sur lesquels le gouvernement n'aurait aucune prise. Faire de tout le clergé une vaste congrégation non reconnue, voilà le premier résultat de la suppression du budget des cultes.

Et quels seraient les chefs de cette milice spirituelle soutenue, d'un bout de la France à l'autre, par les millions de Français qui ne veulent pas encore se passer de tout sacrement? Les évêques sont aujourd'hui nommés par l'état, qui a soin d'appeler à l'épiscopat des hommes prudens, modérés, enclins à réprimer les écarts de zèle de leur clergé. Avec la séparation, il en serait tout autrement. Les mitres seraient distribuées par le saint-siège seul; la voix des catholiques risquerait de désigner au choix du Vatican les plus ardens, les plus entreprenans, les plus militans des ecclésiastiques. Il n'y aurait, pour l'épiscopat, d'autre garantie de modération que le caractère du souverain pontife. Avec un pape tel que Pie IX, l'ultramontanisme le plus étroit et le plus belliqueux risquerait fort de dominer tout le clergé et toute l'église de France. Et à quel moment l'état abandonnerait-il à la curie romaine la nomination de toute la hiérarchie épiscopale? A l'heure même où le gouvernement romprait toute relation avec le saint-siège, car je ne suppose point que, une fois la séparation prononcée, la France maintienne un ambassadeur près du Vatican, alors que, par le fait même de la dénonciation du concordat, la république entrerait en guerre ouverte avec la papauté.

Certes, ce serait là, en France, une politique toute nouvelle, dégagée de toutes les traditions monarchiques. La démocratie radicale pourrait se vanter d'avoir rompu avec tous les préjugés de l'ancien régime. Ce n'est point assurément lorsqu'il subsistait encore chez nos légistes un vieux levain de gallicanisme, que, pour mieux résister aux empiétemens du « cléricalisme, » on eût imaginé de couper tous les liens qui rattachaient l'église au pouvoir civil, et d'enlever à l'état toute immixtion dans la nomination des dignitaires ecclésiastiques. On eût cru alors livrer le clergé et la France catholique à l'ultramontanisme. On eût cru, selon la formule en vogue, créer, des mains mêmes de l'état, un état dans l'état. Tout cela, paraît-il, est changé. Ce qu'autrefois on eût appelé trahir les intérêts de l'état et de la société civile s'appelle aujourd'hui servir la cause de l'émancipation laïque.

En est-on bien sûr? A-t-on bien pesé les forces de l'ennemi intérieur avec lequel on se plairait à mettre la république aux prises? Vous oubliez, nous dira-t-on, qu'avant de couper les liens qui rattachent le clergé à l'état, nous aurons eu soin de le dépouiller, de le laisser sans ressources, de lui refuser le droit d'acquérir ou d'hériter; de plus, en l'astreignant au service militaire, nous aurons pris la précaution d'en rendre le recrutement de moins en moins aisé. On se flatte, en effet, dans le nouveau monde officiel, de voir le clergé avec l'église périr d'inanition.

L'idéalisme n'est pas le défaut des démocrates du jour; pour eux, tout se résout en questions d'argent et de force matérielle. Ils ne voient point que plus les prêtres seront rares, plus ils seront vénérés et acquerront d'ascendant. Ils ne comprennent point que, pour être pauvre, le prêtre n'en sera que plus redoutable, car, pour prêcher l'évangile, la pauvreté peut être une puissance.

Est-il certain, du reste, que, même privé des droits que lui reconnaît la libre Amérique, le clergé tombe tout entier dans la misère? Il est permis d'en douter. En bien des contrées, dans le nord, dans l'ouest, dans le midi, le paysan, qui n'est pas encore habitué à se faire enterrer par le garde champêtre, se résignera difficilement à voir sa commune sans prêtre et ses enfans sans catéchisme. Presque partout, les classes élevées, les classes riches, qui sont revenues à l'amour ou au respect de la religion, se feront un devoir de soutenir le clergé. En mainte paroisse le curé, ne recevant plus de traitement de l'état, tombera dans la dépendance des grands propriétaires. Il deviendra en quelque façon l'aumônier du château. On verra se rétablir une sorte de droit de patronat sur les églises; et ces influences ne s'exerceront point au profit des institutions actuelles. Les caisses des diocèses et des paroisses étant principalement alimentées par les adversaires du gouvernement, le clergé deviendra plus que jamais un instrument politique aux mains des ennemis de la république. Si les laïques prennent plus d'influence dans l'église, leur ascendant s'exercera presque partout dans le sens opposé au pouvoir, contre les hommes qui leur auront mis dans la main une pareille arme de guerre.

Rassurez-vous, disent les partisans de la séparation. Entre l'église et l'état nous aurons soin d'élever des fortifications assez hautes pour mettre la société laïque à l'abri de tout assaut du clergé et des cléricaux. En rendant à l'état sa liberté, nous n'aurons garde de rendre à l'église la sienne. Si, pour la réduire à l'impuissance, il ne suffit pas de la pauvreté, nous forgerons à son usage de bonnes lois de fer qui en auront raison. — Mais alors, ce que vous offrez à la France, ce n'est plus la liberté religieuse, c'est tout bonnement la persécution. Nous n'étions pas sans nous en douter; mais si nous en sommes effrayés, c'est encore moins pour la religion et pour la liberté de conscience que pour l'état et pour la paix sociale; car, de Dioclétien à Bismarck, l'histoire montre comment tournent les persécutions, et il faut avoir dans la force matérielle une confiance bien grossièrement naïve pour ignorer que, devant la conscience, la force n'est pas toujours la plus forte.

En résumé, sous prétexte d'achever l'œuvre de la révolution, nos radicaux, ministériels ou non, sont jaloux de recommencer sous une

autre forme une des grandes erreurs de la révolution. On a comparé, non sans raison, le concordat à l'édit de Nantes. La séparation de l'église et de l'état serait, pour la république, sa révocation de l'édit de Nantes. Quand Louis XIV abrogeait le plus grand acte du plus politique de ses prédécesseurs, Louis XIV avait un pouvoir incontesté, et, en s'attaquant au protestantisme, il ne s'en prenait qu'à une minorité déjà affaiblie par de nombreuses défections. On pourrait demander si la république a le même pouvoir et le même prestige que le grand roi. Une chose certaine, c'est que le catholicisme en France est autrement fort et redoutable que ne l'était le protestantisme il y a deux siècles ; cela seul suffirait à faire juger une pareille politique.

Ainsi, nous aboutissons toujours à la même conclusion. Entendue comme elle l'est par ceux qui la proposent, la séparation de l'église et de l'état ne serait qu'une déclaration de guerre ; et c'est parce qu'ils y voient une mesure de guerre que les radicaux la préconisent et que nos ministres en menacent le clergé. La dénonciation du concordat serait, pour la France, le signal d'une guerre civile plus vaste et plus acharnée que celles des camisards et des huguenots de Coligny ou de Rohan. Or, ceux qui, au nom des principes, veulent ainsi entamer contre l'église une campagne à fond se sont-ils demandé si la France contemporaine avait le goût de pareilles guerres civiles? si le paysan, si le bourgeois, si l'ouvrier même ne s'en lasseraient pas, et, s'ils venaient à s'en lasser, comment finiraient les hostilités? aux dépens de qui se ferait la paix?

On n'a qu'à se rappeler le passé pour prévoir quel tour prendrait cette nouvelle guerre de religion ; il n'est nul besoin du don de prophétie pour en prédire le dénoûment. La séparation de l'église et de l'état est de ces mesures, qui, dans un pays comme la France, ne sauraient demeurer isolées. Par le caractère d'acuité qu'elle donnerait aux luttes politiques, par la force d'impulsion qu'elle communiquerait au radicalisme, par l'opiniâtreté des résistances qu'elle susciterait dans certaines classes et certaines contrées, la séparation précipiterait presque fatalement le pays dans une série de mesures violentes qui s'appelleraient les unes les autres. A cet égard, les radicaux et les révolutionnaires de toute sorte savent ce qu'ils font en poursuivant la dénonciation du concordat. C'est le meilleur moyen de provoquer une révolution, ou mieux, une série de révolutions politiques, économiques, fiscales, qui feraient de la fin du XIX[e] siècle le pendant de la fin du XVIII[e]. Mais, comme il n'y a plus d'ancien régime à renverser, comme la France travailleuse a par-dessus tout besoin de repos, une crise violente ne saurait de nos jours longtemps durer.

Imaginons la France livrée, entre les mains du radicalisme, à une série d'expériences ouverte par la séparation de l'église et de l'état. Supposons le budget des cultes supprimé, le clergé dispersé, les moines en exil ou en prison, les églises fermées et la messe de nouveau célébrée dans les granges par des prêtres errans. Après les violences, sanglantes ou non, d'une convention sans Vergniaud ni Carnot, après la licence et les coups de force intermittens d'un directoire sans Hoche ni Bonaparte, il viendrait tôt ou tard, sous une forme ou sous une autre, un pouvoir réparateur auquel le pays ne demanderait qu'une chose : de l'ordre. Or, l'un des premiers actes d'un pareil pouvoir, quelle qu'en fût l'origine ou l'étiquette, serait d'imiter le premier consul, de rendre au clergé ses temples et à l'église une situation légale, de conclure, lui aussi, un concordat ; non point uniquement pour assurer la paix religieuse, sans laquelle il n'y a pas de paix véritable, mais pour donner à l'état et au pouvoir nouveau l'appui et le contrôle de la seule force restée vivante au milieu des ruines accumulées sur la patrie. A une semblable restauration, quelle serait la principale difficulté ? Ce ne serait pas, croyons-nous, l'opinion publique, ni la répugnance du pays ou de l'armée ; là où Bonaparte ne put se faire applaudir, un imitateur sans génie aurait bien des chances de l'être. L'obstacle, ce serait le budget, ce serait la pénurie d'argent ; car, malgré les économies faites sur le clergé, malgré la proverbiale richesse de la France, il y aurait longtemps que les expériences du radicalisme auraient détruit ce qui reste de nos finances. Que ferait-on ? Quelque chose d'analogue à ce qu'avait fait le premier consul, en partie pour les mêmes raisons. Faute d'argent, on commencerait par n'attribuer au budget des cultes qu'une dotation de quelques millions, de moins peut-être, sauf à l'augmenter peu à peu avec l'accroissement des ressources.

Qu'on vote la séparation, que la république rompe avec le Vatican, et il surgira, de son sein ou de ses ruines, un gouvernement pour négocier avec le successeur découronné de Pie VII et rouvrir en grande pompe les nefs de Notre-Dame au surplis des chantres et à la psalmodie latine. Qu'on dénonce le concordat ; quand MM. Goblet et Clémenceau feraient supprimer le budget des cultes, ils n'auraient pas besoin de vivre les années de La Réveillère-Lepeaux ou de Cambon, pour le voir rétabli.

ANATOLE LEROY-BEAULIEU.

L'ALCOOL

SON ROLE DANS LES SOCIÉTÉS MODERNES.

L'alcool est le principe auquel les boissons fermentées doivent la propriété de déterminer l'ivresse, et c'est cette propriété qui les a fait rechercher de tout temps et par tous les peuples. Il a sa part de responsabilité dans les égaremens des sociétés passées, comme dans la plupart des crimes dont elles nous ont légué le souvenir. A toutes les époques, à l'état sauvage, comme à l'état de civilisation avancé, l'homme a senti cette appétence singulière pour les boissons enivrantes. L'histoire de leurs méfaits est trop connue pour que je sois tenté de la refaire. Je n'en aborderai qu'un seul point parce qu'il est d'une importance capitale et d'une actualité qui frappe tous les yeux. C'est la transformation que l'ivresse a subie, depuis un demi-siècle environ, par la substitution des liqueurs distillées aux boissons fermentées. C'est le remplacement de l'ivrognerie par l'alcoolisme. Je vais rechercher les causes et les conséquences de cette forme nouvelle d'un vice qui devient chaque jour plus menaçant, et tâcher d'en indiquer les remèdes, en me tenant à égale distance des exagérations et des banalités.

I.

Un goût aussi universellement répandu, un attrait aussi irrésistible, ne peuvent pas être l'effet d'un caprice. Il y a, dans le pen-

chant qui porte l'homme à rechercher l'excitation de l'ivresse et jusqu'à l'abrutissement qui la suit, une impulsion particulière à son espèce et tout à fait analogue à celle qui lui fait aimer le sommeil que donne l'opium, les hallucinations du hachich, le léger narcotisme, calme et rêveur, que procure le tabac. Les boissons fermentées, lorsqu'elles sont de bonne qualité, ont, sur les autres modificateurs du système nerveux, cet avantage qu'elles ne sont redoutables que par leur abus, qu'elles sont bienfaisantes à doses modérées et très utiles dans certaines débilités de l'organisme. Elles sont hygiéniques, en un mot, tandis que les autres ne le sont pas. Ces avantages ont été bien souvent contestés. On s'est appuyé sur ce fait que l'eau est la boisson naturelle de l'homme et, par conséquent, la seule qui lui convienne; mais c'est une déplorable erreur que celle qui consiste à vouloir ramener l'homme à l'état de nature. Depuis qu'il existe, tous ses efforts ont eu pour but de s'en écarter. C'est là le trait distinctif de son espèce et le privilège de sa supériorité intellectuelle. Il est aussi déraisonnable de vouloir le contraindre à ne boire que de l'eau, que de l'engager à retourner dans les grottes qui ont abrité les premiers représentans de sa race, que de lui conseiller de se couvrir comme eux de peaux de bêtes et de se nourrir, à leur exemple, de la chair des animaux sauvages, des racines et des fruits vierges encore de toute culture. Assurément il lui est possible de vivre et de se bien porter en s'abstenant de toute boisson alcoolique. On peut même devenir centenaire à ce régime-là, ainsi que va nous le prouver bientôt le savant illustre qui s'intitule modestement le plus vieil écolier de l'Europe et qui fut notre maître à tous. M. Chevreul attribue sa longévité et sa vigueur persistante à ce qu'il n'a jamais bu que de l'eau. Je crois que l'éminent chimiste ne tient pas un compte suffisant de sa riche organisation morale et physique, mais tous les hommes ne sont pas de cette trempe. Les vins généreux sont utiles aux faibles et aux convalescens. Ils conviennent aux enfans débiles, lymphatiques, aux femmes nerveuses, aux gens de cabinet. Enfin, le proverbe en a fait pour les vieillards un aliment de premier ordre. Il faut tenir compte aussi du milieu social, des habitudes transmises de génération en génération, des conditions de régime et de la vie artificielle que la civilisation nous a faite.

Je vais plus loin. On est habitué à n'admettre l'ivresse que lorsqu'elle trouble la raison et rend la marche indécise; mais avant d'en arriver là, l'homme sobre et qui a conservé toute sa susceptibilité cérébrale, a passé par une foule de degrés dont les premiers ne sont pas sans charme et ne sont dangereux que parce qu'ils constituent une pente glissante. La gaîté expansive et spirituelle

qui anime les convives après un grand dîner n'a rien de dégradant ni de nuisible. C'est un phénomène physiologique ; c'est un sentiment de bien-être que les gens nerveux éprouvent souvent en sortant de table sans que l'alcool y soit pour rien et qui, dans les repas pris en commun, s'accroît par la vivacité de la conversation et par l'éclat des lumières. Rien de plus légitime et de moins dangereux. Il est des gens dont l'imagination a besoin de ce léger stimulant pour briller de tout son éclat et qui n'ont jamais plus de verve, plus d'entrain que sous l'influence d'un très léger degré d'ébriété. Il est enfin des caractères faibles qui ont besoin de ce réconfortant pour vaincre la timidité qui les prend à la gorge et les paralyse lorsqu'il s'agit de parler en public ou de paraître sur la scène. Ces gens-là ne sont pas des alcooliques. Cette forme inconsciente et imperceptible de l'ivresse est compatible avec l'accomplissement des fonctions les plus délicates, comme avec la conservation illimitée de l'intelligence et de la santé. En résumé, c'est la tempérance et non l'abstinence absolue qu'il faut recommander aux hommes sages ; et j'avais besoin de commencer par là avant de faire le procès de l'alcool. Ce n'est pas à lui, du reste, que les considérations précédentes s'adressent, c'est aux vins généreux et de bonne qualité. En effet, si c'est l'alcool qui produit l'ivresse, si les boissons fermentées sont d'autant plus enivrantes qu'elles en contiennent davantage, ses effets sont atténués ou aggravés par les autres principes avec lesquels il se trouve mélangé.

De toutes les boissons, la plus répandue et la plus inoffensive, même quand on en fait abus, c'est le vin. Il doit cet avantage au grand nombre d'élémens qui le composent et dont la plupart sont de nature à tempérer l'action de l'alcool spécial qu'il renferme et qui est le plus inoffensif de tous. Le vin en contient en moyenne de 10 à 12 pour 100. Indépendamment de ce principe, il entre dans sa composition des huiles essentielles et des éthers auxquels il doit son bouquet, des acides à l'état libre ou à l'état de sels, du tanin et des matières colorantes. Tous ces élémens, combinés entre eux dans d'heureuses proportions, en rendent la digestion plus facile et l'absorption moins prompte ; ils atténuent les effets de l'alcool sur l'estomac et tempèrent son action sur le système nerveux. C'est là ce qui explique l'intervention favorable d'un vin généreux, dans le régime des gens affaiblis et dans la convalescence des maladies, ainsi que la gravité moindre des troubles qu'il amène quand on en fait abus.

A l'époque où les vins n'étaient pas falsifiés comme ils le sont aujourd'hui, la santé des buveurs n'était ni si promptement ni si profondément altérée. En dehors de leurs excès, ils se livraient à

leurs occupations comme d'habitude et pouvaient atteindre un âge avancé. Leur ivresse était inoffensive et se dissipait à la faveur d'un sommeil prolongé. Ils en étaient quittes pour un peu d'inappétence le lendemain, et, à la longue, pour de la dyspepsie et des accès de goutte. Leur vice ne se traduisait à l'extérieur que par l'expression de leur visage, leur face enluminée, leurs joues rubicondes, leur nez bourgeonnant et vermeil. C'était l'ivresse gaie et bon enfant; l'ivresse gauloise que tous les poètes ont chantée et qui diffère de l'effrayant alcoolisme d'aujourd'hui, comme les nobles vins de la Bourgogne et du Bordelais diffèrent du poison qu'on extrait de la pomme de terre ou de la betterave.

La bière n'a pas les propriétés fortifiantes et analeptiques du vin; c'est cependant une boisson hygiénique et salubre quand elle est bien préparée. Sa saveur ne plaît pas au premier abord, mais on s'y habitue, et ses excellentes qualités justifient l'usage qu'on en fait depuis les premiers temps de la civilisation (1). La bière, dont la fabrication est beaucoup plus compliquée que celle du vin, ne renferme, en moyenne, que 4 à 6 pour 100 d'alcool, et la quantité de matières extractives varie de 3 à 4 pour 100 (2). C'est par conséquent une boisson très peu enivrante. L'acide carbonique qu'elle renferme agit aussi sur le système nerveux; enfin, le principe actif du houblon l'impressionne également sans causer cependant ni l'engourdissement de l'opium, ni le délire du hachich, auquel on a voulu le comparer. La bière favorise la digestion, calme la soif et fournit à la nutrition deux fois plus de principes assimilables que le vin (3). C'est pour cela qu'elle a la réputation d'être nourrissante et de faire engraisser. Son abus conduit à la goutte et à la glucosurie.

La bière, à part certaines espèces anglaises qui sont aussi fortes que le vin, est un liquide si peu alcoolique qu'il faut en boire des quantités formidables pour s'enivrer. Aussi les gens qui en font leur boisson habituelle ont souvent coutume de prendre en même temps des petits verres d'eau-de-vie. En dehors de cette adjonction, qui change la nature de l'ivresse, celle que détermine la bière est lourde et somnolente. L'esprit, calme et comme engourdi, s'aban-

(1) Elle était connue en Égypte du temps des Ptolémées. Aristote a décrit l'ivresse causée par la bière. Les Germains et les Gaulois en faisaient usage, sous le nom de *cervoise*, avant que les Romains leur fissent connaître le vin.

(2) Les petites bières ne contiennent que 2 ou 3 pour 100 d'alcool; les bières fortes, les bières de garde vont jusqu'à 8.

(3) Le meilleur vin ne donne en moyenne que 22 grammes de résidu sec par litre, tandis que la bonne bière laisse de 40 à 60 grammes de résidu solide de la meilleure composition. (Bouchardat, *Traité d'hygiène*, p. 341.)

donne à des rêveries vagues, nébuleuses, fantastiques, aussi distantes des pensées riantes qu'évoque le bon vin que des hallucinations horribles de l'alcool. L'usage habituel de la bière, joint à l'influence d'un climat triste et froid, explique jusqu'à un certain point le caractère des habitans du Nord, la tournure de leur esprit, celle de leurs productions et de leur littérature.

Le cidre, la dernière des boissons fermentées dont l'usage soit très répandu, était connu en Normandie longtemps avant l'occupation romaine; toutefois, ce n'est qu'au XVIII[e] siècle qu'il s'y est généralisé. Sa préparation est aussi simple que celle du vin, puisqu'elle se borne à écraser les pommes et à laisser fermenter le jus. La quantité d'alcool qu'il renferme varie de 3 à 9 pour 100, suivant la qualité des pommes employées à sa confection. Il constitue une boisson agréable et rafraîchissante; il désaltère comme la bière, mais nourrit moins qu'elle. Comme il est fortement acide, il détermine parfois des gastralgies. On a cru remarquer même que, dans les pays à cidre, les cancers de l'estomac sont plus communs qu'ailleurs. Cela peut tenir, il est vrai, à l'alcool qu'on y mêle ou qu'on boit en même temps. Sans cet appoint, l'ivresse est difficile à obtenir avec le cidre, comme avec la bière. Il faut en ingurgiter de grandes quantités; comme il est fortement acide, il porte surtout son action sur le tube digestif, et les conséquences en sont faciles à prévoir. L'ivresse qu'il cause est lourde, stupide et humiliante par ses effets.

En somme, les boissons fermentées dont je viens de passer en revue les trois principales n'ont pas, au point de vue social et même alors qu'on en abuse, les conséquences désastreuses que produisent aujourd'hui les liqueurs distillées. L'usage de ces dernières n'est pas de date ancienne. Si l'ivrognerie est aussi vieille que le genre humain, l'alcoolisme est un fléau moderne. Que l'alcool nous vienne des Chinois ou des Arabes, qu'il ait été découvert par Arnauld de Villeneuve, par Raimond Lulle ou par Albucasis, il ne remonte pas au-delà du XIII[e] siècle; encore est-il demeuré pendant longtemps dans le domaine exclusif de la médecine. Ce sont les Anglais qui l'en ont fait sortir, en 1581, en distribuant de l'eau-de-vie à leurs troupes qui guerroyaient alors dans les Pays-Bas (1). En France, la vente en fut réservée aux apothicaires jusqu'en 1678, époque à laquelle elle tomba dans le domaine public. L'usage de cette liqueur se répandit rapidement. L'abus en devint bientôt gé-

(1) Quelques historiens prétendent qu'antérieurement à cette époque, on l'avait fait entrer dans l'alimentation des mineurs en Hongrie. (Ardouin, *Conférence sur l'alcoolisme*. Paris, 1882, p. 14.)

néral et les buveurs se passionnèrent pour une ivresse si prompte et si facile à se procurer. L'eau-de-vie qu'on fabriquait alors était une boisson relativement inoffensive. On la retirait du vin, et la distillation laissait passer, avec l'alcool, quelques-uns de ses principes bienfaisans qui en tempéraient les effets. Son prix était du reste assez élevé pour en limiter la consommation. On ne consacrait à cette industrie que les vins de qualité inférieure ou d'un transport difficile, et, il y a un siècle, la quantité produite annuellement ne s'élevait pas à 400,000 hectolitres (1).

Jusqu'en 1840, la presque totalité des alcools consommés en France provint de la distillation des produits de la vigne; mais, à partir de cette époque, on commença à en retirer des grains et de la pomme de terre, et lorsque celle-ci fut frappée par la maladie, en 1845, on s'adressa à la betterave et à quelques autres végétaux sucrés ou féculens. Cette industrie nouvelle a pris depuis lors une effrayante extension. Elle va se développant sans cesse, et aujourd'hui la fabrication des alcools, en Europe et aux États-Unis, s'élève à près de 23 millions d'hectolitres par an; dans les pays du Nord, la consommation moyenne monte à plus de 10 litres par tête et par année.

Cet accroissement progressif constitue, pour les sociétés modernes, un véritable danger sur lequel l'attention des hygiénistes et des hommes d'état ne saurait être trop vivement appelée. Ces esprits d'industrie ne sont pas seulement des produits enivrans, ce sont des poisons.

Tous les alcools du commerce sont toxiques, dit Dujardin-Beaumetz dans un travail dont les conclusions n'ont pas été infirmées, et leur action nocive est en rapport avec leur origine et leur degré de pureté. Le plus inoffensif est l'alcool éthylique, celui qui constitue presque exclusivement les eaux-de-vie de vin, ainsi que celles de marcs, de cidre et de poiré. Les eaux-de-vie qui viennent de la betterave et de grains sont plus dangereuses parce qu'elles contiennent des alcools propylique, butylique et amylique. Ces deux derniers sont les plus toxiques, et c'est pour cela que les eaux-de-vie de pomme de terre, qui en contiennent parfois près de 5 pour 100, sont les plus nuisibles de toutes. Ces alcools, dits supérieurs à cause de leur poids moléculaire, sont intimement liés à l'alcool éthylique, et on ne peut les en séparer complètement que par des distillations fractionnées, faites avec le plus grand soin et, par conséquent, dispendieuses. Les rectifications qu'on pratique d'habitude dans l'in-

(1) Lunier fixe approximativement à 369.000 hectolitres la production de l'alcool en France en 1788.

dustrie se bornent à enlever leur mauvais goût aux esprits pour les faire accepter par les consommateurs, mais elles ne les dépouillent pas complètement de leurs principes toxiques. D'ailleurs, les alcools à 85 degrés, ainsi que les trois-six du commerce, qui contiennent encore leurs mauvais goûts *de tête et de queue*, sont employés, sans autre rectification, au vinage, à la préparation de l'absinthe, ainsi qu'à la fabrication du kirsch et du rhum artificiel du commerce. C'est pour cela que ces boissons sont plus nuisibles que l'eau-de-vie, qui est constituée en général par 42 à 48 parties d'alcool bien rectifié, 58 à 52 parties d'eau et une matière colorante.

En résumé, toute liqueur qui renferme en proportion notable un des alcools supérieurs dont je viens de parler est une boisson toxique; ce n'est pas seulement l'ivresse qu'elle détermine, c'est un empoisonnement dont les résultats sont terribles pour les familles et pour les nations, alors que ceux qui s'abandonnent à cette passion ne sont plus des individualités isolées et qu'ils forment légion. Bien que ces conséquences désastreuses soient généralement connues, il n'est pas sans intérêt de les faire ressortir encore, et surtout de mettre en relief certains côtés de la question sur lesquels on ne s'est pas suffisamment appesanti.

Tout le monde connaît les effets de l'alcoolisme aigu, l'état dégradant dans lequel il plonge celui qui y est en proie, les querelles, les rixes qu'il amène, les morts subites, les suicides, les crimes qu'il cause parfois; mais les conséquences de l'alcoolisme chronique sont moins connues. Cette forme est plus fréquente qu'on ne le croit, parce qu'on ne la reconnaît pas toujours. Il est une foule d'alcooliques qui ne vont jamais jusqu'à l'ivresse complète et qui parviennent à dissimuler leur vice à ceux qui les entourent. Les médecins ne s'y trompent pas. Ils les reconnaissent à l'expression du visage et du regard, qui est étrange et comme hébété, à la coloration un peu plus marquée du nez et des pommettes et au tremblement tout particulier des mains. Quand ces phénomènes se manifestent, le malade a depuis longtemps perdu l'appétit et le sommeil. La dyspepsie est déjà survenue et les troubles de l'intelligence et de la motilité ne tardent pas à se produire. Ce sont d'abord des fourmillemens aux extrémités, des crampes et parfois des douleurs assez vives. Ces symptômes s'observent plus spécialement chez les buveurs d'absinthe. Puis viennent les cauchemars, les rêves effrayans auxquels succèdent bientôt les affreuses hallucinations du *delirium tremens*, que tous ceux qui sont au courant de la littérature moderne connaissent parfaitement aujourd'hui. Le malade, s'il appartient aux classes pauvres, vient alors s'échouer dans un hôpital ou dans un asile d'aliénés. Du reste, que ce soient les troubles de l'intelligence ou les

désordres organiques qui l'y amènent, c'est là qu'il doit fatalement finir ses jours. Cela se comprend. Que l'alcool s'introduise dans l'organisme par un usage quotidien et régulier, ou que le buveur en prenne de temps en temps des quantités considérables, ses effets sont les mêmes. Mêlé au sang qui baigne tous les organes, il ne peut pas manquer de les altérer dans leur texture et d'y produire à la longue des désordres incompatibles avec leurs fonctions. Cette altération lente est semblable à celle qu'amènent les années. L'alcoolisme, comme l'a dit M. Lancereaux, n'est, en somme, qu'une vieillesse anticipée; j'ajouterai qu'elle ne se prolonge guère. Tandis que le buveur de vin peut parcourir une longue carrière, le véritable alcoolique ne résiste pas au-delà de dix ans.

Son existence n'est pas la seule qu'il abrège. Son vice le poursuit et le frappe dans ses enfans. Tous portent l'empreinte de l'hérédité. Chez quelques-uns, elle se traduit seulement par une mobilité nerveuse plus grande, une disposition aux convulsions dans le premier âge, à l'hystérie chez les jeunes filles; mais tout se borne là. Chez d'autres, ce sont de véritables attaques d'épilepsie qui se montrent et, à la Salpêtrière, les trois quarts des enfans atteints de cette maladie proviennent de parens alcooliques. La prédisposition à la méningite tuberculeuse et, plus tard, à la phtisie pulmonaire, est également le lot de ces pauvres déshérités. Enfin, la plupart d'entre eux sont d'une intelligence bornée et quelques-uns apportent en naissant un penchant irrésistible pour les boissons fortes. Les soins de la famille ne parviennent pas toujours à les sauver du vice dégradant dont ils ont trouvé le germe dans leur berceau. Tous les médecins pourraient en citer des exemples; et les familles détruites par l'alcoolisme ne se comptent plus (1). Autant vaut sans doute qu'elles ne se perpétuent pas; mais, si ce sont des individualités peu regrettables, il n'en résulte pas moins une perte pour la population, et cette considération a sa valeur dans un pays qui se dépeuple d'une façon aussi déplorable que le nôtre.

Ce que je viens de dire des désordres causés par l'alcool ne s'applique qu'aux gens qui en font un abus continuel. Pris en petite

(1) Le *British medical Journal* cite un fait de ce genre tout à fait concluant. Il s'agit d'un père alcoolique dont les sept enfans ont eu la destinée suivante : les deux premiers sont morts de convulsions dans le premier âge; le troisième, arrivé à l'adolescence, a été enfermé comme incurable dans une maison de fous; le quatrième est parvenu à l'âge adulte, mais c'était un alcoolique qui fut condamné à cinq ans de prison pour vagabondage. Après eux vint une fille qui, s'étant mariée, tua son enfant, empoisonna son mari et finit par se suicider; le sixième fut condamné à mort pour meurtre. Le dernier né a succombé tout jeune dans un hospice. Enfin, le père de cette intéressante famille, devenu idiot et paralytique, a fini ses jours dans un asile d'aliénés.

quantité, même alors qu'il n'est pas d'une qualité irréprochable, il n'apporte aucun trouble appréciable dans la santé parce que les élémens toxiques qu'il renferme y sont contenus en très faible proportion. C'est pourtant une boisson nuisible et dangereuse, surtout par l'attrait qu'elle inspire, par la pente sur laquelle elle entraîne ceux qui ne s'en méfient pas. Le nombre de ses victimes s'élève chaque année d'une façon sensible, et l'alcoolisme est devenu un péril social.

En pareille matière, on n'arrive jamais à porter la conviction dans les esprits tant qu'on se borne à des assertions vagues et qui ne sont pas fondées sur des chiffres; aussi vais-je essayer de serrer la question de plus près, en ce qui concerne la France, et d'établir pour notre pays le bilan de l'alcoolisme d'une façon aussi précise et aussi exacte que possible.

II.

La consommation de l'alcool augmente chaque année, en France, dans des proportions inquiétantes. Elle a triplé, depuis trente ans, c'est-à-dire depuis que la fabrication des esprits d'industrie a pris tant d'importance à la suite de l'invasion du phylloxera qui a détruit nos vignes. En 1850, on fabriquait, en France, 891,500 hectolitres d'alcool pur, dont 815,000 provenaient des vins, cidres, marcs, lies et fruits, tandis qu'on n'en retirait que 76,500 de la pomme de terre, de la mélasse et des betteraves. Aujourd'hui, la proportion est complètement renversée. En 1881, on a fabriqué 1,821,287 hectolitres d'alcool pur; les vins, cidres, lies n'en ont fourni que 61,839, tout le reste est venu de la betterave, de la mélasse et de la pomme de terre (1). 1,759,448 hectolitres de cet alcool toxique ont été mis en circulation. Si l'on fait abstraction de la partie qui est dénaturée pour servir à l'éclairage, si l'on fait la balance des exportations et des importations, on trouve que la quantité soumise aux droits, et, par conséquent, consommée en France, a été, en 1881, de 1,444,156 hectolitres, ce qui, pour une population de 37,672,048 qu'accuse le recensement de cette même année, donne 3 litres 80 centilitres par an et par tête. Ces chiffres

(1)

Pommes de terre et substances diverses. . . .	510.562 hectolitres.
Mélasses	685.646 —
Betteraves	563.240 —
Vins, cidres, marcs, lies et fruits.	61.839 —
Total.	1.821.287 hectolitres.

sont bien inférieurs à ceux que fournit la statistique des contrées du Nord de l'Europe et de l'Amérique (1), mais ils n'en sont pas moins dignes de toute l'attention des hygiénistes et des représentans du pays. Je vais calculer maintenant ce que cette boisson coûte à la France.

Je commence par éliminer de mon calcul toutes les boissons fermentées (vins, bière, cidre, etc.) et même les eaux-de-vie de bon aloi (eaux-de-vie de vin, de marc, de cidre ou de fruits). Elles sont assurément la cause de nombreuses ivresses, mais il faut faire la part de l'hygiène qui les réclame et puis aussi de ce penchant qui entraîne les hommes vers les liqueurs fermentées et auquel il faut bien donner satisfaction dans une certaine mesure. Je ne fais le procès qu'aux esprits d'industrie, à ceux qui causent une ivresse toxique, et je n'ai d'autre but que de montrer ce qu'ils coûtent à notre pays, ou, en d'autres termes, ce qu'il économiserait chaque année si la fabrication et l'introduction de ces produits étaient complètement interdites.

Notre consommation annuelle est de 1,444,156 hectolitres. Le prix moyen de l'hectolitre a été, depuis dix ans, de 63 francs (2). Cela fait donc une dépense annuelle de 90,981,828 francs. Voilà un premier chiffre constant, irréfutable.

Le second, celui qui résulte des dépenses et des pertes causées par l'ivresse, est plus difficile à établir. On peut, toutefois, y arriver d'une façon approximative en calculant ce que l'alcoolisme coûte en journées de travail perdues, en frais de traitement et de chômage, en supputant la part qui lui revient dans les frais de justice, les pertes occasionnées par les suicides et par l'aliénation mentale.

Pour calculer le premier de ces élémens, il faut d'abord évaluer la quantité d'alcool nécessaire pour déterminer chez un adulte une ivresse capable de l'empêcher de travailler pendant une journée.

(1) En Angleterre, la consommation annuelle est de 1.924.470 hectolitres pour tout le royaume-uni, ce qui donne 6 litres 06 par tête. En 1870, elle a été aux États-Unis de 3.282.000 hectolitres pour une population de 38.558.371 habitans, soit 8 litres 50 par individu. En Suède, la même année, elle s'est élevée à 10 litres 34 par tête, en Russie à 10 litres 69, en Danemark à 16 litres 51, en Belgique à 8 litres 56, en Prusse à 7 litres et en Suisse à 7 litres 50. Il est à peine besoin de dire que les alcools consommés dans les pays qui ne produisent pas de vin sont tous des esprits d'industrie puisqu'en France, pays essentiellement vignoble, les eaux-de-vie de vin n'entrent que pour 1/35e dans la consommation totale.

(2) Il a diminué depuis quelques années par le fait de la concurrence étrangère. L'importation a triplé depuis dix ans. En 1881, elle était déjà de 238.919 hectolitres. Ce sont surtout les alcools allemands qui nous arrivent. Aujourd'hui le prix de l'hectolitre sur nos marchés varie de 50 à 55 francs.

Cette quantité, qu'on peut regarder comme une unité dans l'espèce, je l'évalue en faisant largement les choses, à 20 centilitres, qui représentent environ un 1/2 litre d'eau-de-vie, puisque, d'après la dernière enquête faite dans les débits de Paris, le titre moyen des eaux-de-vie qu'on y vend est de 37° 50.

Supposons maintenant que le tiers de la consommation totale soit absorbé par des gens qui n'en font pas abus, il restera encore, au compte de l'ivresse, 962,771 hectolitres d'alcool pur représentant 481,385,500 journées de travail perdues, soit à 2 francs la journée, ce qui est un minimum, comme je l'ai prouvé ailleurs, 962,771,000 francs.

Une perte semblable pourrait être supportée sans trop de préjudice dans un pays où la population serait exubérante et le travail en excès; mais la France se trouve dans des conditions absolument opposées; la population ne s'accroît plus que dans des proportions insignifiantes, et la main-d'œuvre fait défaut partout. Les campagnes manquent de bras, parce que les populations rurales sont entraînées vers les villes par des attraits de tout genre au milieu desquels l'alcool tient sa place. Cette émigration rend la culture du sol difficile et dispendieuse; l'agriculture ne peut ni soutenir la concurrence étrangère, ni subir les transformations qui lui seraient nécessaires pour lutter contre elle. Notre sol, mieux cultivé, pourrait produire le double de ce qu'il rapporte. Et ce ne sont pas seulement les champs qui manquent de bras; tous les métiers pénibles, fatigans, peu rétribués, sont dans le même cas. Ce qui le prouve, c'est la quantité de plus en plus considérable d'étrangers qui viennent travailler chez nous. Dans le Nord, ce sont les Belges qui labourent nos champs et peuplent nos usines; dans le Midi, ce sont les Italiens et les Espagnols qui se chargent de la grosse besogne; les Lucquois viennent, tous les ans, en Corse pour y faire la moisson. Au dernier recensement, le nombre des étrangers vivant sur notre sol s'élevait à 1,001,100. Cet élément étranger augmente chez nous treize fois plus vite que la population indigène, et, si cela continue, dans cinquante ans, la France comptera 10 millions d'étrangers. Les dangers de cette invasion frappent les yeux de tout le monde; mais je ne dois m'en occuper qu'au point de vue de la quantité de travail que ces immigrans nous fournissent. En admettant qu'il n'y en ait que les trois quarts d'occupés et que chacun d'entre eux ne le soit que 300 jours par an, à 2 francs par jour, cela fait une somme de 450,495,000 francs que nous leur payons annuellement et dont nous ferions l'économie si nous pouvions amener nos alcooliques à travailler un ou deux jours de plus par semaine, car ceux-là n'en consomment pas moins, eux et leurs

familles, les jours où ils ne produisent pas. C'est donc bien réellement une perte sèche pour le pays que celle qui résulte de leur vice.

En ce qui concerne les accidens et les maladies, on sait que l'alcool en est souvent la cause chez les paysans comme dans la classe ouvrière. En évaluant le nombre des blessés et des malades par alcoolisme à un dixième du nombre total, je suis certain, cette fois encore, de rester au-dessous de la vérité. Or, j'ai prouvé dans mes recherches sur la valeur économique de la vie humaine, que la maladie coûtait chaque année à la France, en frais de traitement et de chômage, 708,420,585 francs, dont le dixième constitue une nouvelle somme de 70,842,000 francs à porter au compte de l'alcoolisme.

Il paie un tribut plus considérable à l'aliénation mentale. Le nombre des fous que l'ivresse amène dans les asiles a été en moyenne de près de 14 pour 100 pendant la période de dix ans comprise entre 1866 et 1876. Or, abstraction faite des aliénés qui restent dans leurs familles et échappent, par conséquent, au calcul, ceux qui sont traités dans les établissemens spéciaux coûtent par an au pays 16,580,703 francs, dont les 14 centièmes, soit 2,321,300 fr. incombent à l'alcoolisme.

La proportion des suicides qui lui sont dus est à peu près la même, d'après Lunier (13.41 pour 100). Or, il y a en France 6,638 suicides par an, dont 5,184 hommes et 1,454 femmes. Comme ce sont presque toujours des personnes dans la force de l'âge, on peut évaluer la valeur économique de la vie des premiers à 4,000 francs et celle des secondes à 2,000, ce qui, à raison de 13.41 pour 100, donne une nouvelle somme de 3,170,000 francs à porter au compte de l'alcool.

Faisons maintenant la part des frais de justice. Les statisticiens estiment que près de la moitié des crimes sont dus à l'alcool. Baër, de Berlin, a trouvé qu'en Allemagne la proportion était de 43.9 pour 100 pour les hommes et de 18.1 pour 100 pour les femmes. En Belgique, la proportion est encore plus forte. En Angleterre, en 1877 et 1878, sur 676,000 crimes, 285,000 relevaient de l'alcoolisme. Supposons qu'en France la proportion soit un peu plus faible et estimons-la à 40 pour 100; comme le service des prisons, les frais de transfèrement et les dépenses de la transportation s'élèvent ensemble à 22,236,304 francs par an, les 40 centièmes, soit 8,894,500 francs, doivent être portés au compte de l'ivresse. Je ne parle pas des frais de poursuites, parce qu'on m'objecterait avec raison que, l'alcoolisme vînt-il à disparaître, il n'y aurait pas un tribunal ni un juge de moins. C'est pour la même

raison que je n'ai pas songé à faire entrer dans mes calculs la réparation pécuniaire des dommages causés par les alcooliques dans leurs attentats contre les personnes et contre les propriétés.

Je suis maintenant en mesure d'établir le budget des dépenses de ce vice ruineux et humiliant. Voici comment il se règle :

Prix de l'alcool consommé	90,981,800	francs.
Journées de travail perdues	962,771,000	—
Frais de traitement et de chômage	70,842,000	—
— pour aliénation mentale	2,321,300	—
Suicides	3,170,000	—
Frais de répression pour les criminels.	8,894,500	—
Total	1,138,980,600	francs.

Ainsi donc, indépendamment de la honte et de la dégradation, comme supplément au désordre, à la ruine, aux douleurs des familles, comme surcroît à l'atteinte portée à la race, au caractère et aux forces vives du pays, l'alcool lui coûte encore plus de 1,100 millions par an. Il s'agit de nous soustraire, dans la mesure du possible, à ce tribut dégradant. C'est un des problèmes sociaux dont la solution s'impose aux hommes de notre génération; c'est une des questions qui sont en ce moment à l'étude. Les représentans du pays commencent à s'en émouvoir (1) et l'opinion publique s'en est emparée. La solution n'en est pas facile, mais elle ne dépasse pas la mesure de nos forces. La France n'est pas un pays fatalement voué à l'alcoolisme. Sa race et son climat ne l'y condamnent pas. Si nos provinces du Nord se ressentent du voisinage des contrées septentrionales, celles du Midi confinent à l'Espagne et à l'Italie et s'en rapprochent par le type physique et les mœurs de leurs habitans. Or la sobriété des populations méridionales est connue de tout le monde. Dans les pays aimés du soleil, où croît la vigne et où l'on récolte le vin, on ne songe pas à boire autre chose et, si l'ivresse n'y est pas complètement inconnue, on ne l'y observe qu'à l'état d'exception; encore s'y présente-t-elle sous une forme moins

(1) M. Claude (des Vosges) a déposé devant le sénat un projet de résolution tendant à la nomination d'une commission d'enquête sur la consommation de l'alcool. Deux rapports ont été déposés sur cette proposition : le premier par M. Tolain, le 16 février 1886, au nom de la commission d'initiative parlementaire; le second par M. Dietz-Monin, le 1er mars 1886. Enfin l'impôt sur les boissons figure au nombre des mesures que le ministre des finances a comprises dans son projet de budget pour 1887.

rebutante. Un coup d'œil jeté sur les cartes de Lunier (1) montre que la consommation de l'alcool s'élève avec la latitude et qu'elle atteint son maximum dans les départemens du Nord, où celle du vin est presque nulle. Une ligne tirée de l'embouchure de la Loire au Ballon d'Alsace exprime assez exactement les limites inférieures de la zone au nord de laquelle l'alcoolisme règne en maître, où la population en consomme annuellement de 3 à 10 litres par habitant. Cette zone renferme à peine 26 départemens. Ce n'est pas le tiers de la France. Aussi, tandis qu'en Angleterre et en Russie le nombre des victimes de l'alcoolisme s'élève environ à 100,000 par an, chez nous on n'en compte pas plus de 2,000.

Dans notre pays, du reste, et c'est un fait d'une importance capitale, ce vice s'est déplacé en se transformant. L'alcool s'infiltre dans les sociétés comme l'eau de pluie dans le sol, en suivant les lois de la pesanteur. Il abandonne peu à peu les couches les plus élevées pour se répandre dans les profondeurs. Chez nous, les classes supérieures s'en sont presque complètement affranchies, tandis qu'il s'étend parmi les populations ouvrières et chez les paysans. C'est une vérité d'évidence pour tous les hommes dont les souvenirs remontent au commencement du siècle.

Il y a cinquante ans, on trouvait des buveurs dans tous les rangs de la société, dans la magistrature comme au barreau, chez les médecins comme dans le commerce, et lorsqu'ils rachetaient cette imperfection par quelques qualités qui se concilient volontiers avec les habitudes d'ivresse, on leur pardonnait leur intempérance. On savait seulement qu'il était imprudent d'aller les trouver après une certaine heure, et on respectait le recueillement dont ils avaient besoin de s'entourer. Les grands repas, les dîners de famille étaient interminables. Ce qui s'y consommait en alimens et en vins épouvanterait les estomacs dyspeptiques des hommes et surtout des femmes d'aujourd'hui; mais alors cela ne déplaisait à personne et, quand, après le dessert, chacun avait entonné sa chanson, une aimable gaîté animait tous les convives. C'était l'heure des épanchemens, des confidences, — parfois aussi des querelles, car le vin exagère toutes les dispositions, les mauvaises comme les bonnes, mais une longue nuit de sommeil faisait oublier tout cela. Aujourd'hui les dîners sont courts, somptueux, les mets sont recherchés, mais peu copieux. Les vins sont variés, portent des noms retentissans ; mais ils sont versés avec une extrême réserve par des serviteurs corrects et qui semblent accomplir un sacerdoce. La conver-

(1) Comptes-rendus sténographiques des séances du congrès international pour l'étude des questions relatives à l'alcoolisme. Paris, 1879, n° 16 de la série, carte n° 1.

sation est discrète, rarement générale, jamais bruyante. On se lève au bout d'une heure, et la soirée s'achève au milieu d'entretiens paisibles relevés par un peu de musique. Chacun se retire avec la conscience en repos, et bien certain qu'il n'aura pas à se repentir le lendemain de ce qu'il a pu dire ou faire dans la soirée précédente. Dans le monde, une ébriété, même légère, passe pour une haute inconvenance, et l'alcoolisme vous met hors la loi. Les estaminets ne sont plus fréquentés que par les jeunes gens, et la vie de café commence à leur déplaire de bonne heure. Je ne parle pas des sphères gouvernementales. Il y a longtemps déjà que l'alcoolisme ne les hante plus; et c'est un fait qu'il faut enregistrer à notre louange, car, en cherchant bien sur la carte de l'Europe, on finirait certainement par trouver des pays qui n'en sont pas arrivés là, et où l'alcoolisme règne encore dans les régions les plus élevées.

Le même progrès s'est fait remarquer d'une manière bien plus sensible encore dans l'armée et dans la marine.

D'après une statistique produite par M. Chassagne au congrès international de 1878, les décès causés dans l'armée par l'ivresse alcoolique aiguë et le *delirium tremens* ont diminué de plus de moitié en sept ans (1). Cela tient à la durée moindre du service militaire, à l'absence de vieux soldats sous les drapeaux et à l'oubli des vieilles traditions. Le même résultat se constate dans la marine pour des raisons analogues. Les matelots sont plus jeunes, les campagnes moins longues, le bien-être est plus grand à bord et la discipline s'est adoucie. Dans ma jeunesse, lorsque la vie des hommes s'écoulait presque entière à bord des navires, au milieu des privations les plus dures et sous une discipline de fer; dans ce temps où les équipages n'allaient presque jamais à terre et faisaient parfois de longues campagnes sans y mettre le pied, quand on arrivait dans un port de France, que cette consigne sévère venait à cesser, quand le navire, arrivé la veille des mers du Sud ou de l'Océan-Indien, jetait son monde sur le pavé de Brest ou de Toulon, c'étaient alors des orgies et des scènes de désordre dont on n'a plus d'idée aujourd'hui. Les querelles dans les cabarets, les rixes avec les soldats de la garnison, ne tardaient pas à se généraliser, chacun prenant parti pour les siens, les magasins se fermaient, la ville avait l'air prise d'assaut, et les autorités militaires et maritimes avaient toutes les peines du monde à rétablir l'ordre en réunissant leurs efforts. Dans ces journées d'orgie, les équipages oubliaient leurs

(1) En 1865-67, la mortalité annuelle était de 12.90 pour 100,000 hommes d'effectif; en 1872-74 elle était tombée à 5.60. (Dr Chassagne, *Compte-rendu sténographique du congrès et conférences*, n° 16, année 1879, p. 162.)

trois années de privations et dépensaient l'arriéré de solde de toute leur campagne. Les mœurs maritimes ont complètement changé. Aujourd'hui le temps de service est court, les matelots sont jeunes et dociles. Ils se trouvent bien à bord, vont souvent à terre, n'y font pas de bruit et n'ont plus d'argent à perdre.

On doit attribuer à des causes analogues la sobriété des officiers dans les armées de terre et de mer. C'est le bien-être, le confortable, qui se sont introduits à bord, les traversées plus courtes, les absences moins longues, la correspondance plus facile avec la mère-patrie. C'est surtout le niveau de l'éducation qui s'est élevé avec la distinction des manières et qui a prévalu sur les habitudes de gaillard d'avant.

Le signe matériel de cette transformation a consisté dans la substitution du vermouth à l'absinthe parmi les jeunes officiers de l'armée et de la marine. A un âge où l'appétit est si franc, si régulier, on s'imagine, je ne sais pourquoi, qu'il est indispensable de prendre un apéritif avant chaque repas. Ce préjugé une fois admis, il est certain qu'il vaut mieux prendre un verre de vin amer que d'absorber ce poison vert fait avec un alcool de mauvaise qualité et une essence toxique qui cause l'épilepsie. On ne peut donc que se féliciter d'un changement d'habitudes qui est devenu général, car, même en Algérie, où l'absinthe a fait, dit-on, plus de victimes que les balles des Arabes, on n'en boit presque plus. En résumé, il n'y a qu'à laisser marcher les choses pour voir les habitudes d'ivresse disparaître peu à peu des classes moyennes. C'est l'affaire de l'instruction et de l'opinion publique, qui n'a plus pour ce vice la tolérance des temps passés. Il s'est déjà réfugié dans les très petites villes, où il a pour complices le désœuvrement, l'ennui et la fréquentation forcée des cafés, qui sont le seul lieu de réunion pour les hommes.

Il en est tout autrement dans les régions inférieures de la société. L'alcoolisme y a fait des progrès notables depuis que la fabrication des esprits d'industrie s'est accrue, que leur goût s'est amélioré par une rectification plus soignée et qu'ils ont diminué de prix pendant que les salaires augmentaient dans la même proportion. C'est parmi les ouvriers surtout qu'il exerce ses ravages. C'est dans leurs rangs qu'il fait le plus de prosélytes, et c'est pour eux qu'il développe toutes ses séductions. Pour comprendre l'attrait qu'exerce ce mélange d'eau et de trois-six, il faut se mettre à la place de ceux qui le boivent.

L'ouvrier des grandes villes, lorsqu'il se réveille après un lourd sommeil, encore fatigué de son travail des jours précédens et dans l'atmosphère viciée de son logement garni, éprouve une sorte

de prostration, un malaise indéfinissable qui lui rend la reprise de ses occupations très pénible. Ses vêtemens sont humides, car il a plu la veille, il les endosse et sort en frissonnant. C'est l'hiver, le jour commence à poindre, la pluie tombe, fine et drue, sur le pavé glissant. Il fait sombre, il fait froid. L'ouvrier songe à la rude journée qui commence et à celles qui la suivront. Le passé sans joie, le présent misérable, l'avenir menaçant, tout cela flotte dans sa tête et il va devant lui, triste et découragé. Un cabaret se rencontre sur sa route, c'est le refuge. Il y entre, se fait servir un verre d'eau-de-vie et l'avale d'un trait. Alors tout change. Un sentiment de chaleur et de bien-être, une sensation de vigueur accrue remplacent le malaise de tout à l'heure ; les idées deviennent moins sombres ; les papillons noirs s'envolent avec les vapeurs de l'alcool ; le travailleur, un instant consolé, reprend le collier de misère avec un soupir de soulagement et se rend à l'atelier. Que celui-là lui jette la première pierre qui, dans sa rude vie de soldat ou de marin, n'a jamais été forcé de demander à l'alcool un soutien momentané et la force nécessaire pour continuer sa tâche. Cependant c'est là qu'est le péril. Cette eau-de-vie, prise à jeun, tombant dans un estomac vide et reposé, y cause une sensation de brûlure qui, se reproduisant tous les jours, ne tarde pas à amener la gastralgie, en attendant des désordres plus sérieux. Enfin, cette habitude mène tout droit à l'alcoolisme. L'impression de bien-être et de réconfort, produite par le premier verre, ne tarde pas à s'épuiser et il faut revenir à la charge; puis vient le moment où l'ouvrier quitte son travail. S'il est garçon, il n'a pour perspective que le garni infect dont nous l'avons vu sortir le matin, et il entre dans le premier débit venu. S'il est marié et s'il a commencé à boire, c'est pis encore. Ce qui l'attend au logis, c'est la mansarde obscure et froide, la femme maussade parce qu'elle souffre, les enfans déguenillés, hâves et demandant du pain. A cette pensée, son cœur se serre et, quoique sachant fort bien que cette misère est le produit de son vice, il ne se sent pas le courage d'en affronter la vue et il retourne au cabaret. Là tout contraste avec son triste intérieur. C'est la clarté chaude et joyeuse, le bruit des verres, les rires et les propos des camarades. Il y trouve, en un mot, avec le luxe en moins, tout ce que les gens du monde vont chercher dans les cercles. Dans les cabarets, on boit, on joue, on fume, on cause, on règle les destinées du pays, et puis on boit encore, l'ivresse arrive et, lorsque la nuit est déjà avancée, l'ouvrier honteux, titubant, farouche, rentre au logis, s'irrite contre les malheureuses victimes de son intempérance et leur apporte une honte et un mauvais exemple de plus. Bientôt l'habitude s'enracine ; cha-

que jour les séances au cabaret deviennent plus longues, les libations plus copieuses et la misère plus profonde au logis. En même temps la santé s'altère et les entrées à l'hôpital se multiplient, jusqu'au jour où l'alcoolique succombe, en abandonnant sa famille à la charité publique, en léguant à l'état de jeunes recrues pour l'armée du vice et souvent du crime.

Le paysan n'a ni les mêmes facilités ni les mêmes tentations. Il ne peut s'enivrer que le jour où il vient à la ville ou au bourg. En Bretagne, c'est le dimanche. La messe une fois entendue, les paysans entrent au cabaret, graves, silencieux. Ils boivent jusqu'à ivresse complète, s'en retournent en titubant jusqu'à la ferme et se couchent pour cuver leur eau-de-vie, à moins que, pour abréger la distance, ils ne restent en chemin, étendus dans quelque fossé.

L'eau-de-vie qu'ils boivent est encore plus mauvaise que celle qu'absorbent les ouvriers, et ces pauvres gens qui, pendant toute la semaine ont vécu de végétaux et de féculens, n'ont bu que de l'eau ou parfois un peu de lait, s'enivrent avec la plus grande facilité. Leur détestable régime les rend souvent gastralgiques ; cet empoisonnement hebdomadaire est suivi d'un ou deux jours de maladie qui les débilitent encore ; mais ils ont ensuite le reste de la semaine pour se reposer et, en matière d'alcool, c'est l'usage quotidien qui est terrible. Aussi les paysans résistent-ils beaucoup plus longtemps que les ouvriers.

En somme, ce sont là les deux classes de la société sur lesquelles l'attention doit se concentrer et, comme elles représentent les trois cinquièmes de la population de la France, elles valent la peine qu'on s'en occupe. Les soustraire à ce péril n'est pas chose facile; dans tous les cas, on ne doit pas compter sur un résultat immédiat. On n'arrivera pas plus à supprimer l'ivrognerie qu'on n'est arrivé à faire disparaître le vol et le meurtre, ce qui n'empêche pas de les poursuivre.

Il ne faut pas se flatter non plus de l'espoir de corriger les gens qui sont devenus alcooliques. Si ce vice n'est pas absolument incurable, il s'en faut bien peu. Pour ma part, dans le cours de ma longue carrière, je ne me souviens pas d'avoir observé plus d'une ou deux guérisons : encore ne répondrais-je pas de leur solidité, si les malades se trouvaient placés dans un milieu favorable à la récidive. C'est à prévenir cette terrible habitude qu'il faut s'appliquer. Il faut surtout tâcher d'en préserver les jeunes sujets. C'est pour cela que nous avons toujours demandé, avec insistance, la suppression de cette ration d'eau-de-vie qu'on délivre tous les matins, à bord des navires de l'état, aux matelots et même aux novices. Nous

avons obtenu qu'on la diminuât de moitié. Au lieu de huit centilitres, on ne leur en délivre plus que quatre ; mais c'est encore trop, et nous ne devrions pas faire de nos navires des écoles d'alcoolisme.

Dans les campagnes, les enfans commencent à boire dès l'âge de onze à douze ans, et j'ai souvent été stupéfait en voyant l'aisance avec laquelle de petits Bretons de cet âge ingurgitent un verre d'eau-de-vie d'un seul trait et sans sourciller.

III.

La question de l'alcoolisme et des remèdes à lui opposer est une de celles qui ont été le plus souvent agitées, tant dans les congrès d'hygiène que dans les réunions d'économistes, mais, en général, on s'en est tenu à des vœux platoniques ou à des demi-mesures. Ce qui fait toujours défaut dans les discussions de ce genre, c'est la notion bien nette de la subordination réciproque des intérêts et de la nécessité de laisser de côté les considérations de second ordre, quand il s'agit de conjurer un péril social. Lorsque ceux qui tiennent en main les destinées d'un grand pays ne se sentent pas le courage ou la force nécessaire pour froisser certaines sympathies, pour affronter des résistances et des rancunes faciles à prévoir, eh bien! alors il faut qu'ils reconnaissent leur impuissance et cèdent la place à des gens plus résolus.

Aucune nation n'est encore parvenue à résoudre le problème. Chacune d'elles en a demandé la solution aux moyens qui étaient le plus en rapport avec son caractère et son tempérament. L'Angleterre et l'Amérique, pays de liberté et d'initiative privée, ont eu recours à la persuasion. Elles ont fondé des sociétés de tempérance, publié de petits livres et fait de la propagande par tous les moyens. Les pays autoritaires du Nord de l'Europe se sont armés de lois répressives. Aucun de ces moyens n'a complètement réussi, mais tous ont eu quelque effet. Il faut convenir toutefois que les mesures coercitives donnent des résultats plus sûrs et surtout plus prompts que les autres.

Les prédications et les conférences, les sociétés de tempérance elles-mêmes n'ont pas produit tout le bien qu'on pouvait en attendre. On sait que l'initiative en est venue de l'Amérique. La première société a été fondée à Boston en 1813 ; mais cette innovation ne fut pas prise au sérieux et succomba sous les railleries des buveurs. Reprise en 1826 sur des bases plus radicales et dans la même ville, l'idée fut accueillie avec moins de défaveur. Elle fit son chemin avec l'appui des ministres protestans, qui se livrèrent à la propagande la plus active. Toutes les villes de l'Amérique du nord eurent

leurs sociétés semblables à celle de Boston et comme elles fondées sur l'abstinence absolue des boissons alcooliques.

L'Angleterre s'empressa de suivre ce mouvement. En 1828, une première société fut créée à Glascow; en 1844, la ligue de tempérance écossaise se fonda à Falkirk et se mit en devoir d'agiter l'opinion publique, grâce au zèle et à l'éloquence du révérend Mathew, qui a consacré son existence tout entière à cette régénération sociale. En 1878, vingt-quatre ligues s'étaient formées de l'autre côté du dehors et comptaient 4,500,000 adhérens. Leur nombre n'a fait que s'accroître depuis cette époque. Les uns, *les tempérans*, se bornent à combattre l'abus des boissons fermentées ; les autres, *les néphalistes* pratiquent et professent l'abstinence absolue. Les uns et les autres prêchent souvent dans le désert. Leur propagande n'a pas produit de grands résultats sur le continent et n'y a jamais passionné l'opinion au même degré qu'en Angleterre et qu'en Amérique. Il s'est bien formé des sociétés de tempérance en Hollande, en Suède, en Suisse et en Allemagne, où l'on en comptait 1,250 en 1846. Il en existe encore dans ces contrées ; mais le mouvement s'est manifestement ralenti. La Russie n'y a jamais pris part et, en France, sauf quelques tentatives faites à Amiens et à Versailles, la seule société qui ait prospéré est celle qui fut fondée à Paris en 1872 et sur l'initiative de laquelle s'est réuni le congrès international de 1878 (1). C'est là que nous avons entendu M. de Colleville exposer au nom de cinq ligues anglaises qui s'y étaient fait représenter, les efforts faits de l'autre côté de la Manche et les bienfaits qu'on en avait retirés. Je ne puis entrer plus avant dans la question des sociétés de tempérance sans sortir de mon programme. Je me borne à en constater les résultats. Il est certain que l'œuvre des ligues néphaliennes n'a pas été stérile, mais il est incontestable également que le fléau qu'elles combattent sans relâche sévit toujours avec la même intensité. Voici dans quels termes le ministre des affaires étrangères à Washington, M. Everest, établissait, il y a quelques années, le bilan de l'alcoolisme aux États-Unis : « Depuis dix ans, disait-il, l'alcoolisme a coûté à l'Amérique une dépense directe de 3 milliards, et une dépense indirecte de 600 millions. Il y a détruit 300,000 individus, envoyé 100,000 enfans aux maisons des pauvres, consigné au moins 150,000 personnes dans les prisons et 10,000 dans les asiles d'aliénés. Il a poussé à la perpétration de 1,500 assassinats, causé 2,000 suicides, incendié ou détruit pour 50 millions de propriétés, fait 200,000 veuves et 1 million d'orphelins. » Ces chiffres ne sembleront pas exagérés si l'on songe

(1) Congrès international pour l'étude des questions relatives à l'alcoolisme, tenu à Paris du 13 au 16 août 1878.

qu'il s'agit d'un laps de dix années, que l'Amérique compte aujourd'hui 50 millions d'habitans et qu'on y consomme en moyenne 8 litres 50 d'alcool par an et par tête.

L'Angleterre, d'après les déclarations faites par M. Thomas-Irving White, représentant de la ligue de tempérance de Londres au congrès international de 1878, l'Angleterre, dis-je, dépense chaque année, en liqueurs fortes, 2,922,130,075 francs (1), et le nombre annuel des décès causés par l'alcoolisme y est évalué à 100,000.

On le voit, les sociétés de tempérance n'ont pas sensiblement atténué le mal dans les pays où elles ont développé le plus d'efforts. Ce n'est pas une raison pour décourager leur zèle. Leur action ne peut s'exercer qu'avec le temps, et elles ont besoin de s'appuyer sur ces deux élémens de tout perfectionnement social : le progrès de l'instruction dans les masses et l'augmentation du bien-être qui en est la conséquence. C'est la même pensée que le président de la ligue belge a formulée, en 1882, dans des termes différens : « Il n'y a que deux remèdes contre l'alcoolisme, a-t-il dit, la suppression de la misère et la suppression de l'ignorance. » Il est certain que le jour où tout le monde sera bien convaincu que l'alcool est un poison, que celui qui en use compromet sa santé et abrège sa vie, que celui qui en abuse a pour perspective un lit d'invalide dans un hospice ou un cabanon dans un asile d'aliénés, ce jour-là il y aura bien encore des alcooliques, mais ils seront en petit nombre, et leur exemple ne sera plus un danger. Il est évident encore que lorsque l'ouvrier pourra se procurer un logement salubre, propre et ensoleillé, qu'il y trouvera, en quittant l'atelier, une femme accorte et souriante, des enfans gais et bien tenus, il rentrera chez lui sans effort; il y apportera le fruit de son travail et il y oubliera le cabaret. Il est probable même que si les philanthropes qui déploient un zèle si louable dans leur propagande avaient la pensée d'élever autel contre autel, et de créer pour les ouvriers des établissemens confortables dans lesquels on leur débiterait, à des prix modérés, des boissons salubres et variées, ils en prendraient peu à peu le chemin. Ce serait une entreprise analogue à l'œuvre des fourneaux, qui agit exactement dans le même sens; car, ainsi que l'a montré M. Yves Guyot, l'alcoolisme fait d'autant moins de ravages parmi les populations qu'elles sont mieux nourries.

Tous ces moyens, fondés sur la persuasion et sur le bon sens, sont

(1) C'est le chiffre de 1869 pour une population de 30,838,210 habitans que la Grande-Bretagne avait alors. Cette somme, quelque exorbitante qu'elle paraisse, s'explique par les droits très élevés (477 francs par hectolitre) que l'Angleterre prélève sur les alcools; la différence qui s'observe entre cette évaluation et celle que j'ai donnée plus haut pour la France, s'explique à son tour par ce fait que, dans mon calcul, je n'ai pas dû tenir compte des droits.

des remèdes à longue portée. Avant que l'instruction et le bien-être aient modifié les goûts et les idées des classes inférieures, il s'écoulera bien des années, et, pendant ce temps-là, le flot de l'alcoolisme monte toujours. Il serait donc imprudent et déraisonnable d'attendre plus longtemps pour y mettre obstacle, alors qu'on peut faire appel aux mesures législatives, dont l'action est plus efficace et surtout plus prompte. Celles qui ont été mises à l'essai jusqu'ici sont : le monopole de la fabrication et de la vente de l'alcool, l'élévation des droits et la répression de l'ivresse. Le monopole a déjà son histoire. Le gouvernement russe en a usé pendant plusieurs siècles, et ce n'est que de nos jours qu'il y a renoncé. La Suède a adopté un système qui consiste à laisser aux communes le droit de concéder l'exploitation des débits à des sociétés privilégiées chargées d'organiser la vente sans pousser à la consommation. Chacun voit immédiatement ce qu'une pareille concession produirait chez nous.

En Angleterre, M. Chamberlain a proposé d'abandonner entièrement aux communes le monopole de l'alcool. Ce système me paraît dangereux. Il n'est jamais prudent de transformer les communes en sociétés de commerce, surtout lorsqu'il s'agit d'un produit comme celui-là.

L'Allemagne entre dans la même voie. Le 8 février dernier, une commission du conseil fédéral a reçu communication d'un projet de loi attribuant à l'état le monopole et la vente des spiritueux et lui laissant toute liberté pour fixer le prix de vente dans les débits. Ceux-ci devaient être établis par l'administration dans toutes les localités, et les boissons alcooliques y auraient été vendues d'après un taux officiel. Le gouvernement espérait retirer 375 millions par an de ce monopole; mais, dans sa séance du 27 mars dernier, le parlement allemand a rejeté le projet de loi par 181 voix contre 66. Le grand chancelier ne se considère pas comme battu ; il espère trouver le moyen d'atteindre son but en se passant de l'adhésion du parlement. Il est probable qu'en entrant dans cette voie, il s'est plutôt préoccupé des intérêts du trésor que de ceux de l'hygiène, et, comme en France, les nécessités budgétaires ne sont pas moins impérieuses, la même pensée a dû se produire dans notre pays. C'est de chez nous, du reste, que l'idée est partie. Elle a été formulée, il y a six ans, par un professeur de la faculté de droit de Paris, qui est en même temps un hygiéniste distingué. M. Alglave a exposé, le 2 juin 1880, dans *la République française*, un système dont l'Allemagne semble s'être inspirée, tout en le modifiant. Il l'a développé au congrès de Genève en 1882 et l'a reproduit tout récemment dans le journal *le Temps*. Ce système, dont on s'est beaucoup occupé dans ces derniers temps, a surtout pour but d'assurer la pureté des liqueurs distillées et de diminuer les dangers qu'entraîne leur consommation. Pour assurer cette garantie aux buveurs,

l'état se porterait acquéreur de tous les alcools. Il en ferait opérer l'analyse dans ses laboratoires et les revendrait ensuite aux débitans, ainsi qu'aux particuliers, à prix fixe et dans des bouteilles d'une forme particulière. Dans ce projet, l'état n'exerce qu'un monopole mitigé; mais c'est encore un monopole, et le meilleur ne vaut rien. L'intervention de l'état dans les questions économiques est toujours fâcheuse. Lorsqu'un monopole est établi depuis longtemps, je comprends qu'on ne se décide pas à y renoncer, parce qu'on ne saurait où prendre les sommes qu'il rapporte; mais il ne faut pas en créer de nouveaux. C'est bien assez qu'en France l'état soit déjà débitant de tabac et marchand d'allumettes, il ne faut pas qu'il se fasse cabaretier. Cette nouvelle mesure serait, d'ailleurs, tout à fait inopportune. Nos embarras financiers ne sont un secret pour personne, et si l'état prenait en main la vente de l'alcool, on serait en droit de dire qu'à bout de ressources il veut prélever un nouvel impôt dont les classes inférieures feront tous les frais. On ne manquerait pas d'ajouter, avec la même vraisemblance, que c'est un moyen de se procurer des emplois auquel le gouvernement a recours pour satisfaire l'avidité de ses créatures.

Il n'en est pas de même de l'élévation des droits. Elle est simple, d'une exécution facile, n'apporte aucun changement dans la perception, et, si on en appliquait le produit au dégrèvement des boissons fermentées dont il faut au contraire encourager la consommation, les classes laborieuses n'auraient qu'à s'en applaudir. Il n'est pas d'impôt plus légitime que celui qui pèse sur un vice; il n'en est pas, en même temps, de plus salutaire. Si la consommation reste la même, c'est le fisc qui en bénéficie, et si elle diminue, c'est l'hygiène qui en profite.

C'est à l'aide de leurs surtaxes d'alcool que la plupart des communes de Bretagne font face à toutes leurs dépenses, et, comme tout impôt doit être voté par les chambres, il y a des époques où on ne peut pas ouvrir l'*Officiel* sans y trouver deux ou trois lois autorisant un certain nombre de communes à s'imposer de ces surtaxes. La plupart d'entre elles ont profité du bénéfice de la loi pour dépasser largement le chiffre normal de ces impositions.

La Société d'économie politique s'est occupée de ce sujet à sa réunion du 5 janvier 1885. Son président, M. Léon Say, avait proposé la question suivante : Y a-t-il lieu, pour parer aux dangers de l'alcoolisme, de restreindre la liberté du commerce des boissons? La plupart des membres présens se montra contraire à l'élévation des droits ; mais ils se plaçaient plutôt sur le terrain de l'économie politique et de l'administration que sur celui de l'hygiène, et, dans l'opinion que j'expose, il n'est pas question de grever les boissons fermentées en général pour enrichir le trésor, il s'agit

d'élever les droits sur l'alcool, qui est une liqueur toxique, pour abaisser ceux qui pèsent sur le vin, la bière et le cidre, qui sont des boissons hygiéniques. L'argument qu'on a toujours opposé à cette mesure est le suivant : l'élévation des droits ne diminue pas la consommation et elle augmente la fraude. Ce n'est là qu'une assertion, et il s'agit de savoir si elle est fondée. La consommation de l'alcool n'a pas diminué en France depuis que la loi du 1er septembre 1871 et celle du 30 décembre 1873 ont porté le droit primitif de 90 francs par hectolitre à 150 francs d'abord, puis à 156 fr. 25. Elle a même augmenté de 421,156 hectolitres de 1871 à 1881 ; mais il faut se rappeler que, pendant ces dix années, les ravages du phylloxera ont réduit de près de moitié le rendement de nos vignobles. De 56,901,000 hectolitres il est tombé à 34,138,715 hectolitres, ce qui fait 22,762,285 hectolitres de moins et ceux-ci représentent une quantité d'alcool qui dépasse 2 millions d'hectolitres et qui est, par conséquent, cinq fois plus forte que celle des alcools d'industrie qui ont été consommés pour la remplacer. On a donc, en somme, sous une forme ou sous une autre, absorbé beaucoup moins d'alcool qu'auparavant. On ne peut, d'ailleurs, tirer aucune conclusion de faits pareils. Pour juger par comparaison, il ne faut pas s'adresser à un pays comme la France où la consommation de l'alcool est complémentaire de celle du vin, où cette dernière varie dans des proportions si considérables, suivant les provinces et suivant les époques ; il faut s'adresser aux pays où ces conditions sont invariables comme les contrées du Nord. Eh bien ! en Russie, l'élévation des droits sur l'alcool, qui a doublé de 1863 à 1882, jointe à la réduction du nombre des débits, a diminué de près de moitié la consommation des alcools. Les droits rapportent à la Russie 234 millions de roubles par an et constituent environ le tiers de ses ressources budgétaires.

En Allemagne, au contraire, les droits sont très faibles et l'alcoolisme fait des progrès effrayans. Ainsi, en Prusse, les droits sur l'alcool sont de 33 fr. 92 par hectolitre et rapportent à l'état 261 millions de marcs par an. On compte, à Berlin, un débit par 33 adultes mâles et on a arrêté, en 1880, 7,900 ivrognes. En Bavière, l'alcool ne supporte qu'un droit de 17 fr. 50 par hectolitre, et, en Wurtemberg, il n'est que de 13 fr. 50. Ces pays allemands sont la terre promise des alcooliques. La bière y est excellente et l'eau-de-vie y est à bon marché. C'est une ressource que les gouvernemens s'étaient réservée pour l'avenir, et la Prusse, comme nous l'avons dit plus haut, s'apprête à en faire son profit.

On ne comprendrait pas que l'élévation des droits ne diminuât pas la consommation. Les gens qui s'enivrent avec ces esprits d'in-

dustrie en boivent tant qu'ils ont de l'argent. En Bretagne, les ouvriers habiles et bien rétribués ne travaillent que le nombre de jours strictement nécessaire pour se procurer l'argent qu'il leur faut et s'enivrent le reste de la semaine. Plus le prix de la journée s'élève et plus le nombre de journées diminue.

L'argument tiré de l'augmentation de la fraude ne me touche pas davantage. Il est plutôt commercial qu'hygiénique, et, du reste, il n'est pas fondé. On l'a mis en avant en 1871 quand on tripla les droits sur l'alcool, et l'événement n'a pas justifié ces craintes. L'assemblée nationale y mit bon ordre en imitant l'Angleterre et en donnant à l'élévation des tarifs l'appui d'une législation énergique (1). Les amendes de 500 à 5,000 francs devinrent la règle commune pour les contraventions en matière de spiritueux, et les emprisonnemens de dix jours à six mois eurent bientôt découragé les fraudeurs ainsi que leurs complices.

Les administrateurs compétens en pareille matière sont d'avis que les tarifs actuels sont assez élevés pour donner à la fraude toute l'activité qu'elle peut avoir et qu'elle n'augmenterait pas d'une manière sensible quand on viendrait à doubler les droits. L'administration des tabacs en a, du reste, fait l'épreuve. La crainte de la fraude ne l'a pas empêchée d'imposer des droits six fois plus forts que la valeur de la matière première, et la fraude ne dépasse assurément pas le vingtième de la consommation.

Quant aux falsifications, elles n'ont pas plus d'importance au point de vue qui nous occupe. On ne peut pas, en effet, substituer à l'alcool une autre substance jouissant des mêmes propriétés, attendu qu'il est le seul principe capable de produire l'ivresse recherchée par le buveur, et, d'ailleurs, son prix est trop minime. Les falsifications signalées par Chevalier, il y a trente-six ans, ne sont plus aujourd'hui ni possibles, ni profitables. Personne n'a plus l'idée de mêler à l'eau-de-vie du poivre, du gingembre, du pyrèthre ou de la stramoine pour la rendre plus forte, pas plus que d'y ajouter de l'acide sulfurique pour lui donner un petit parfum d'éther. On se borne aujourd'hui à additionner les esprits mal rectifiés de substances susceptibles d'en masquer le mauvais goût ou de leur communiquer un bouquet artificiel. M. Girard a dressé, l'an dernier, la liste des substances employées pour transformer en cognac et en rhum les mauvais alcools du commerce. Certaines d'entre elles ne sont pas inoffensives, ainsi que l'ont démontré les expériences récentes de M. Poincaré; mais ces additions n'ont aucune influence sur le rendement de l'impôt. Elles font accepter par les consommateurs des alcools de mauvais goût

(1) Lois du 28 février 1872 et du 21 juin 1873.

qu'ils repousseraient sans elles, voilà tout. En somme, les alcools du commerce sont plus ou moins purs et, par conséquent, plus ou moins toxiques; mais les fabricans ont intérêt à les rectifier aussi bien que possible pour économiser sur les droits et sur les frais de transport ainsi que pour satisfaire les consommateurs. Si les prix s'élevaient notablement, les débitans se borneraient à ajouter un peu plus d'eau, et ce serait tout bénéfice pour eux et pour les buveurs.

Les adversaires de l'élévation des droits redoutent surtout l'extension que pourrait prendre la fraude faite par les bouilleurs de cru. Il y a, ce me semble, une manière bien simple d'y mettre ordre : c'est de supprimer le privilège dont jouissent ces fabricans. Il leur avait été enlevé en 1872, et c'est en décembre 1875 seulement, au moment de se séparer, que l'assemblée le leur rendit, malgré l'expérience favorable des trois années précédentes. Les bouilleurs de cru ne fabriquent aujourd'hui que des quantités insignifiantes d'alcool (30,557 hectolitres en 1881); mais lorsque nos vignobles seront redevenus florissans, on en produira probablement dix fois davantage. La fraude pourrait prendre alors quelque importance, s'il n'intervient pas d'ici là une loi portant rétablissement de l'exercice tel qu'il a été pratiqué de 1872 à 1876. En Amérique, les bouilleurs de vins et de fruits sont soumis à l'excise, et cependant cette industrie a tout autant d'importance que chez nous, car il existait, en 1876, 2,264 bouilleurs contre 647 distillateurs.

En résumé, l'élévation des droits sur l'alcool me paraît une excellente mesure. Ils sont aujourd'hui de 156 fr. 25 par hectolitre (1). Ce chiffre est de beaucoup inférieur à celui que supportent les esprits chez la plupart des nations de l'Europe. En Angleterre, depuis 1862, le droit est de 477 francs par hectolitre d'alcool pur; c'est presque le double du nôtre, et, pour assurer la perception de ce tarif élevé, on n'hésite pas à recourir à des mesures qui nous sembleraient tyranniques. Cet impôt, en 1870, a rapporté 272 millions de francs.

En Amérique, les spiritueux ne sont imposés que depuis 1862 et, dès 1864, le tarif était porté à 545 francs l'hectolitre. On a reconnu qu'il y avait là de l'exagération, et on l'a abaissé à 136 francs, puis il a remonté à 190 francs et, depuis 1865, il est de 245 francs. Il se perçoit à la distillerie même, ce qui est assurément le procédé le plus simple et le moins vexatoire. En Russie, le tarif est de 225 francs par hectolitre d'alcool pur, et, comme il porte sur

(1) Ce chiffre se compose d'un principal de 125 francs (loi du 1er septembre 1871), de 2 décimes montant à 12 fr. 50 chacun, établis l'un par la loi du 28 avril 1816, l'autre par celle du 14 juillet 1855, et enfin d'un demi-décime de 6 fr. 25 résultant de la loi du 30 décembre 1879.

3,400,000 hectolitres, il produit par an 760 millions de francs. La perception, comme en Amérique, est concentrée dans les usines. Dans les Pays-Bas, le droit est de 239 francs par hectolitre d'alcool pur et rapporte environ 47 millions de francs. Dans les autres pays du nord de l'Europe, les tarifs sont très faibles. En Autriche-Hongrie, le droit est de 26 fr. 75 par hectolitre, en Danemark, de 30 francs, en Belgique, de 55 francs. J'ai fait connaître déjà les droits très faibles qui sont perçus en Allemagne ; l'impôt y est payé à la distillerie.

Nous pourrions prendre une moyenne entre les chiffres précédens et porter le droit à 300 francs, en substituant ce taux unique à celui de 156 fr. 25, qui se compose d'un principal et de deux décimes et demi, lesquels compliquent sans nécessité la comptabilité et la perception. Cet impôt de 300 francs est celui qui fut proposé en 1871 par M. Laboulaye à l'assemblée nationale, au nom de la commission nommée pour la répression de l'ivrognerie. L'assemblée jugea que c'était assez faire que de le porter de 90 francs à 150 et eut raison, parce qu'en pareille matière il faut se garder des exagérations qui conduisent tôt ou tard à la nécessité d'un dégrèvement, comme cela est arrivé en Amérique. Le relèvement de 148 fr. 75 par hectolitre procurerait au trésor un bénéfice annuel de 164,987,296 francs en nous basant sur le budget de 1881, et la consommation diminuât-elle d'un quart, la plus-value suffirait encore pour permettre de dégrever le vin, le cidre et la bière (1). Cette idée a déjà été émise par l'administration. Il existe, dans les bureaux du ministère des finances, un projet de loi remontant à cinq ou six ans, émanant de M. Rocou, directeur général des contributions indirectes, et dans lequel la proposition en est faite en termes précis. Cette mesure tendrait directement au but que vise l'hygiène et qui consiste, comme je l'ai dit, à favoriser la consommation des boissons fermentées, au détriment de celle de l'alcool. Il faut convenir toutefois que l'élévation des droits serait plus profitable pour le fisc que pour l'hygiène, si elle ne s'appuyait pas sur une répression énergique de l'alcoolisme.

De tout temps et dans tous les pays, des pénalités ont été instituées contre l'ivresse, depuis le code de Dracon, qui la punissait de mort, jusqu'à la loi française du 13 février 1873, qui se contente d'une amende de 1 à 5 francs. Cette loi suffirait, malgré son indulgence, si on voulait s'en servir. Dans les premières années où elle a

(1) En 1884, les droits de détail, de consommation et d'entrée sur l'alcool, l'absinthe et les liqueurs, ont rapporté plus de 245 millions au trésor. (Léon Say, *Journal des économistes*, janvier 1885, p. 113.)

été appliquée avec une certaine vigueur, de 1873 à 1876, on a prononcé en moyenne 70,659 condamnations par an pour ivresse tapageuse sur la voie publique. C'est le scandale qu'on a poursuivi; mais, quant aux cabaretiers, les articles qui les concernent ont toujours été lettre morte. C'est qu'on ne veut pas se décider, en France, à considérer l'ivresse comme un délit. Ce n'est pourtant pas une fiction légale; c'est bien un délit que commet celui qui se soustrait volontairement à l'empire de sa raison, perd la faculté de diriger ses actes, ruine sa famille, compromet l'avenir de ses enfans et les pervertit par le mauvais exemple. C'est un délit, et celui qui s'en rend complice est plus coupable que celui qui le commet, parce qu'il n'a pas l'excuse d'un penchant devenu irrésistible et qu'il n'a d'autre mobile que son intérêt. La répression de l'alcoolisme ne présente pas de difficultés. Le buveur est inconscient; il se livre de lui-même et les cabarets sont d'une surveillance aisée. Quant aux pénalités, celles de la loi de 1873 suffisent. Cependant, il semblerait plus rationnel de se contenter de la prison pour les buveurs, qui sont le plus souvent insolvables, et de réserver l'amende pour les débitans, en y joignant la fermeture de leur établissement, après un certain nombre de condamnations encourues. L'article 6 de la loi de 1873 prononce bien cette peine pour le cas où les délinquans auront encouru déjà deux condamnations en police correctionnelle; mais la fermeture ne peut pas excéder un mois, ce qui est complètement illusoire. Elle devrait être définitive : une personne qui s'est déjà fait punir deux fois ne mérite plus aucune confiance. L'interdiction définitive de se livrer à cette industrie, étant prononcée par un tribunal, n'aurait pas le caractère d'arbitraire qu'on était en droit de lui reprocher lorsqu'elle dépendait de l'administration et que des considérations étrangères à l'hygiène et à la morale venaient s'en mêler.

La fermeture définitive a pour conséquence la nécessité de rétablir l'autorisation préalable avec les garanties sérieuses de moralité que le décret du 29 décembre 1850 exigeait des candidats à cette profession. Ce décret a été abrogé, en dépit des protestations unanimes des hygiénistes, par la loi du 17 juillet 1880 et, depuis lors, le nombre des débits a augmenté d'un quart dans certains départemens. Cela se comprend : c'est un commerce agréable et lucratif. Au dernier recensement, on en comptait en France, au dire de M. Léon Say, 320,000, soit 1 pour 100 habitans et pour 25 consommateurs. Le nombre des cas de folie furieuse, des crimes, des suicides s'est accru dans les mêmes proportions. Ce résultat était facile à prévoir. Dans les classes inférieures, les gens qui s'enivrent à domicile et avec préméditation sont rares. Je l'ai dit plus haut : c'est le cabaret qui les attire. Plus il y en a, et plus la séduction est

forte. L'homme qui commence à perdre la raison n'a plus la force de résister à cet attrait. Il rentrait chez lui par un effort de volonté; il trouve un débit sur sa route, ses bonnes résolutions s'évanouissent, il y entre et s'y achève.

Il faut donc faire en sorte de diminuer ces établissemens dangereux. Je ne serais pas d'avis d'en limiter le nombre par une réglementation qui pourrait être un peu arbitraire. On le fait en Russie et en Suède, et tout récemmment la Suisse vient de s'y résigner (1), mais je crois qu'en France on atteindrait le même but avec moins de rigueur apparente, en appliquant rigoureusement la fermeture aux contraventions et en se montrant sévère pour les autorisations préalables. A l'aide de ces moyens, le nombre des cabarets dépendrait bien réellement de l'autorité judiciaire et de l'administration, qui se feraient ainsi équilibre, tout en marchant vers un même but.

En résumé, — car il faut toujours conclure, — il est possible d'atténuer les ravages causés par l'alcool, et les moyens les plus rationnels sont les suivans : 1° répandre le plus rapidement possible dans les masses une instruction propre à en élever le niveau moral et à y faire entrer le bien-être matériel ; 2° encourager les sociétés de tempérance, les conférences, les publications, tous les moyens de propagande qui peuvent éclairer l'opinion sur la gravité de ce péril social ; 3° élever les droits sur l'alcool et dégrever les boissons fermentées ; 4° appliquer sévèrement la loi sur l'ivresse, y ajouter la fermeture définitive des débits dans les conditions indiquées plus haut, et rétablir l'autorisation préalable en l'entourant de garanties sérieuses.

Parmi ces moyens, les premiers ne peuvent être que l'œuvre du temps et des progrès de la civilisation, les autres rentrent dans le domaine législatif et sont immédiatement applicables. Ces derniers sont simples et pratiques. Les mesures à prendre n'ont rien de vexatoire; elles sont réclamées par tous les hygiénistes et acceptées par tous les hommes qui ont souci des intérêts et de l'avenir de notre pays. Cependant je ne crois pas à leur réalisation immédiate. L'alcool est une puissance trop redoutable pour qu'on puisse l'attaquer en face dans l'état actuel de nos institutions et de nos mœurs. Les distillateurs et les bouilleurs de cru ont de solides appuis dans les sphères gouvernementales; dans toutes les villes, les marchands de vin tiennent les débitans dans leurs mains, parce qu'ils les com-

(1) Le 25 octobre 1881, la Suisse a adopté la proposition soumise *ad referendum* par le conseil fédéral pour la répression de l'alcoolisme. Elle autorise les autorités cantonales à diminuer le nombre des débits et frappe d'un impôt presque prohibitif les eaux-de-vie malsaines à leur entrée en Suisse. La fabrication et la vente sont également imposées.

manditent ou qu'ils leur font des avances, et les débitans ont une influence considérable sur leur clientèle. Tout ce monde-là est à la dévotion de l'alcool, les uns parce qu'ils en vivent et les autres parce qu'ils en meurent. Cette hiérarchie professionnelle tient le pays enlacé dans les mailles d'un réseau d'intérêts inavouables et par conséquent sans pitié. Lorsque la nation est appelée à choisir ses représentans, l'alcool est le grand électeur impartial qui coule pour tous les partis. Il a la parole dans les réunions publiques, il élève la voix dans les émeutes, et dans les guerres civiles c'est lui qui souffle sa furie; le pétrole ne vient qu'après. Avec un pareil adversaire, la lutte n'est pas égale, car le temps n'est pas à la répression, il est tout à l'indulgence. La France, qui a toujours pris l'initiative des expériences sociales et qui en a fait tous les frais, en poursuit une en ce moment qui doit vivement intéresser ceux qui y assistent de loin. Elle fait l'essai loyal de l'impunité. Elle semble s'être donné pour mission de rechercher jusqu'à quel point la liberté de tout dire et de tout faire est compatible avec l'ordre matériel. Il faut convenir que jusqu'ici l'expérience n'a pas aussi mal réussi qu'on aurait pu le craindre avant de la tenter; mais il est juste de reconnaître également que le régime sous lequel nous vivons n'est pas précisément l'idéal de l'ordre et de la sécurité; or, comme ce sont les deux choses qu'on prise avant tout dans notre pays, il est clair qu'on ne poussera pas l'épreuve jusqu'au bout, qu'on se déclarera bientôt suffisamment éclairé, et qu'une réaction ne tardera pas à se produire. La loi sur les récidivistes accentue déjà cette tendance et doit donner à réfléchir aux alcooliques qui ont avec eux plus d'un point de contact. On se fatiguera à la longue de leurs méfaits et de leurs scandales, et je ne serais pas surpris de voir l'opinion publique triompher, dans quelques années, de cette tyrannie que nous imposent aujourd'hui les gens qui fabriquent l'alcool, ceux qui le débitent et ceux qui le boivent. S'il en était autrement, si nous devions attendre plus longtemps les mesures répressives qui s'imposent à toutes les convictions honnêtes, eh bien! je compterais encore sur le bon sens des masses et sur l'instinct de conservation qui les anime. Ce qui est juste et nécessaire finit toujours par arriver. Si la raison ne parvenait pas à prévaloir dans l'évolution des sociétés, il y a des siècles que l'humanité serait retournée à la barbarie. Ce sont là des vérités tellement élémentaires qu'on éprouverait quelque honte à les énoncer, si nous ne vivions pas à une époque où le pessimisme fait école, où ceux qui s'obstinent à ne pas désespérer de l'avenir passent pour des gens à courte vue, dont la naïveté fait sourire les esprits forts.

JULES ROCHARD.

LES

GRANDS PAYS D'ÉLEVAGE

LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION DES VIANDES EXOTIQUES.

Une question économique échappe à la lumière le jour où elle se débat sur le terrain des intérêts électoraux : la discussion, qui devrait l'éclairer, l'obscurcit. Celle de la consommation de la viande et de l'élevage du bétail a subi ce sort funeste. La solution provisoire qu'elle a reçue dans les chambres à la veille des élections, simple cadeau de baptême fait à la république des paysans, ne saurait avoir de prétentions scientifiques.

Sans entrer en campagne contre l'erreur de la raison d'état, sans discuter si les souffrances de l'agriculture n'ont pas été aggravées par les lois successives de protection, on voudrait pénétrer dans les pays d'élevage, dont la concurrence dès longtemps annoncée inquiète notre agriculture, entreprendre une excursion au milieu des troupeaux légendaires des plaines exotiques, surprendre l'éleveur dans ses grands déserts fertiles, montrer ce que sont les réserves des grands pâturages, ce qu'est l'avenir de leur production. Après avoir recueilli, chemin faisant, ample moisson d'observations, on laissera le lecteur conclure. Agriculteur, peut-être reconnaîtra-t-il que l'éleveur français n'a rien à redouter encore de l'éleveur exotique; consommateur, peut-être perdra-t-il l'espoir de voir s'ouvrir

pour notre génération les jours de bombance que beaucoup de pays lui promettent à la fois et qu'aucun n'a pu assurer encore qu'à ses habitans.

Aujourd'hui que les conditions du travail agricole sont dans le monde entier transformées, toutes les lois de la production se résument, de plus en plus, dans une question de transports. Les marchés de consommation ont été rapprochés des pays neufs, qui peuvent y tenter l'écoulement de leurs produits et développer d'autant leurs cultures, là où le soleil et l'espace abondent. La science des agriculteurs européens pourra-t-elle du moins se réserver un domaine et l'exploiter en toute sécurité?

L'éleveur, dans un temps plus ou moins rapproché, sera-t-il, lui aussi, expulsé du marché qu'il approvisionne encore? Les transports seront-ils un aide aussi puissant pour ses concurrens exotiques que pour l'agriculteur transocéanique? La science des éleveurs européens, les élémens et les capitaux dont ils disposent, les défendront-ils contre le pasteur des terres vierges qui erre en primitif dans l'immensité des prairies baignées de soleil?

I.

En entreprenant cette étude, nous ne croyons pas trop exiger de nos lecteurs, à cette époque où la géographie est de mode, en leur demandant de mettre sous leurs yeux pour un instant un planisphère; ils suivront ainsi avec plus de facilité notre démonstration. Examinons-le; rendons-nous compte de la différence des latitudes et de la fécondité des pays que chacune embrasse.

L'hémisphère nord et l'hémisphère sud, séparés par la ligne idéale de l'équateur, subissent des saisons et des climats identiques que l'on peut classer dans quatre zones : les zones torride, chaude, tempérée et glaciale. Ce n'est pas par hasard que la population humaine s'est répandue et développée dans l'hémisphère nord, prenant à peine souci de l'hémisphère sud. Si la civilisation, née sur les plateaux de l'Asie, a émigré peu à peu vers l'occident de l'Europe, pour de là atteindre, dans les temps modernes, l'occident transocéanique du Nouveau-Monde, c'est qu'elle trouvait devant elle des terres immenses se déroulant sous la zone d'élection qui comprend le centre de l'Europe, celui de l'Asie, et la région où la république des États-Unis occupe un sol suffisant à ses 50 millions d'habitans actuels, aux 200 millions qu'elle aura dans un siècle.

L'hémisphère sud n'a pas été aussi richement doté de terres habitables. Le continent sud-américain, l'Afrique et l'Australie développent sous la zone torride leurs surfaces les plus importantes, et tous trois s'amincissent brusquement en entrant dans les zones

chaudes ou tempérées. Des immensités des mers du sud émergent seulement les territoires du cap de Bonne-Espérance, de l'Australie du Sud, de la Nouvelle-Zélande, du Chili et de la République argentine. C'est à peine si tous réunis équivalent à la moitié de l'Europe. Par compensation, l'océan qui les baigne y entretient la température privilégiée des climats maritimes et les dispose à recevoir et à enrichir une population relativement nombreuse, pour qui, en tous les cas, la vie sera plus facile et le labeur plus lucratif.

Sous la zone torride, nous ne trouverons nulle part de troupeaux domestiqués; en Asie et en Afrique, le chameau et l'éléphant prêtent à l'homme le secours de leur force motrice; en Amérique dans la même contrée, là où l'altitude tempère les chaleurs excessives, la vigogne, le lama, l'alpaga et le guanaque rendent les mêmes services, fournissent une laine précieuse, mais leur nombre est fort réduit, et nulle leur importance industrielle : le bœuf et le mouton sont à peu près inconnus dans ces régions; on ne les rencontre que dans quelques vallées où ils vivent pauvrement.

Les pays froids sont aussi déshérités. L'hémisphère sud n'en contient pas : aucune terre n'émerge de l'océan austral au sud du 45e degré, sauf l'étroite pointe de la Patagonie, et la Terre-de-Feu. Les pays froids du Nord, beaucoup plus étendus, ne connaissent que le renne. La Norvège, la Russie du nord et le Canada ne peuvent entretenir de troupeaux qu'à la condition de les abriter et de les alimenter de la réserve de leurs pâturages, pendant les sept à huit mois de stabulation que le climat leur impose.

La zone chaude et la zone tempérée, au point de vue de cette étude, ont donc seules une importance. La seconde, parce qu'elle embrasse les pays les plus peuplés et de consommation plus active, la première, parce qu'elle contient les grands pays d'élevage, où la production dépasse les besoins de la population. Les lois de cette production sont assez mal connues pour que les étudier ne soit pas superflu.

Habitués en France à la banalité de l'élevage en chambres closes, au spectacle du berger dans sa maison à roulettes, promenant sur les jachères quelques brebis, ou recueillant dans les rues des villages, pour le mener paître sur les communaux, le bétail peu nombreux de tous les habitans, nous avons, lorsque nous sortons du cercle ordinaire de nos observations, une soif de surprise et d'imprévu qui nous cache les ressemblances entre les usages des divers pays que nous parcourons pour ne nous laisser donner d'importance qu'aux différences superficielles : il serait plus intéressant de noter à quel point sont semblables entre elles les mœurs des hommes adonnés aux mêmes travaux dans des hémisphères différens et dans des milieux très semblables. C'est, en effet, surtout

chez les peuples pasteurs que les traditions des temps primitifs se sont perpétuées.

Dans les pays d'Europe, il y a longtemps que le pasteur a échangé la douce oisiveté de sa vie contemplative contre le rude labeur de la vie agricole, — progrès qui brise ses reins et courbe son échine sous le poids du travail. A l'origine, le troupeau lui fournissait sa subsistance, jouait auprès de lui le rôle de l'esclave antique, assurant à tous la vie et l'oisiveté en remplissant une fonction naturelle. Ainsi l'homme a-t-il vécu tant que l'espace, libre devant lui, permettait à ses troupeaux de trouver sur le sol une nourriture spontanée ; ainsi vivent encore les peuples à qui la possession de grandes surfaces permet la vie pastorale. Leur vie est misérable, mais c'est une misère voulue qu'ils préfèrent à la moindre abdication de leur liberté. Vigoureusement trempés par les exercices auxquels leurs occupations de conducteurs de troupeaux, de chasseurs de bétail demi-sauvage, les obligent, et auxquels ils se livrent à cheval, les peuples pasteurs sont passionnés pour leur indépendance, mais ils ne sont pas créateurs; leur vigueur est toute de luxe et d'apparat : leurs attaches sont fines, les proportions de leur corps élégantes, bien prises et sans lourdeur, habitués qu'ils sont à une nourriture substantielle sous un petit volume : ils sont, de plus, détachés des préoccupations vulgaires qui sont le lot de celui qui attend sa nourriture de son propre effort.

Que l'on observe les Mongols de la plaine asiatique du Gran-Koli, les Kalmouks et les Kirghiz de la steppe, les Cosaques du Don et du Volga, les pasteurs de la Tauride, les Hongrois de la puszta, les bergers de la Camargue ou ceux de la campagne romaine, en Afrique les chaouchs, dans les pampas de l'Amérique du sud les gauchos, les *ranch-men* du Texas ou les *cow-boys* des plaines du Far-West, partout on trouvera les mêmes mœurs, l'élevage et l'éleveur soumis aux mêmes lois et à la même vie, partout la même passion pour l'indépendance, le même mépris pour le bien-être matériel.

On chercherait vainement le lien de famille qui peut unir les uns aux autres tous ces peuples, que l'on croirait issus des mêmes origines. C'est la loi de nature, l'influence du milieu qui leur a donné et qui a perpétué ces mœurs. Le pasteur ne peut vivre et étendre son troupeau que dans la plaine, et la plaine imprime à ses habitans, aussi bien qu'aux animaux qui y pâturent, les mêmes caractères, si bien qu'après quelques générations à peine distinguera-t-on entre eux le bétail et surtout le cheval d'Afrique de celui de la Petite-Russie, celui de la Hongrie de celui des pampas ou des savanes.

Cette plaine impose de même à celui qui y fixe sa tente une

transformation physiologique. Elle fait de lui un autre homme après quelques années de contact. Y marcher à pied est à peu près impossible ; l'herbe, sèche et glissante l'été, mouillée d'une épaisse rosée froide l'hiver, est un obstacle continuel ; sans le cheval, elle est inaccessible ; par nécessité, l'usage en est permanent, et cet usage énerve certaines facultés pour en développer d'autres, fait perdre l'habitude et le goût des travaux qui se font à pied. La vue, devant l'horizon sans limites, s'aiguise ; l'œil s'habitue sans effort à pénétrer chaque jour plus loin ; l'esprit, à scruter plutôt qu'à agir, à attendre l'événement prévu plutôt qu'à aller au-devant de lui.

Il est de tradition de nier la poésie de la plaine ; steppe, savane ou pampa, elle n'a pas d'admirateurs parmi ceux qui la rencontrent pour la première fois ; en cela, du moins, elle diffère de la mer. Elle n'offre ni grandes surprises, ni grands spectacles. Elle a une réputation de platitude qui dispense les voyageurs de la regarder. Ce n'est qu'à la longue que l'on en découvre les beautés sévères, que l'on comprend bien la variété des tableaux que le soleil ou l'ombre, le calme ou la tempête, y réalisent à toute heure du jour.

L'étranger qui vient y résider, qui n'est pas fait à cette nudité sans voiles, se désole d'abord du manque absolu d'arbres qui du moins lui cacheraient la vue affligeante de cette solitude ; car la grande plaine, pour peuplée qu'elle soit, est toujours en apparence solitaire, les troupeaux les plus nombreux y disparaissent, les maisons se confondent dans l'éloignement avec les herbes aux tiges un peu hautes. Aussi le nouveau-venu a-t-il grande hâte de répandre autour de sa tente des semences nombreuses ; sur le sol vierge, elles prospèrent vite ; il voit, après un printemps, se dresser autour de lui quelques tiges qui lui préparent l'ombre et lui promettent de dérober la plaine à ses regards.

Pendant cette attente, son œil a sondé l'horizon. Du côté de l'est, le soleil s'élève presque toujours dans un ciel pur. A certains jours, l'horizon s'assombrit ; les buées que le vent brûlant y apporte s'amoncellent, et l'orage s'y forme ; il l'a vu rasant le sol de ses nuages épais, déchirés de temps à autre d'éclairs accompagnés de roulemens que l'écho ne multiplie pas, mais qui se prolongent plus sonores que dans la montagne. A l'ouest, chaque jour le soleil des journées chaudes s'éteint lentement ; sous l'éclat de ses derniers rayons, qui dessinent sur l'horizon chaque touffe d'herbe, il voit se développer de longs mamelons, d'abord inaperçus, accidens de la plaine qu'il découvre et qui l'égaient, et sur lesquels se découpe maintenant, juché sur de hautes pattes, le corps, devenu énorme, des bêtes de son troupeau. A midi, sous le soleil droit,

l'atmosphère transparente met sous ses yeux ouverts des spectacles plus éblouissans que ceux que ses rêves peuvent forger pendant son sommeil ; la science la plus vulgaire l'avertit que ce sont des mirages, — mirages ou rêves, qu'importe, si les yeux y trouvent leur régal ! — Là, ce sont des lacs enveloppant des îles, des cours d'eau, qui, au lieu de couler au fond de leur lit comme les vulgaires cours d'eau des paysages réels, ont retourné l'image et présentent sur la nue des berges renversées, bordées d'arbres d'une végétation assez luxuriante pour que les yeux affirment qu'ils joignent ciel et terre. La raison, égarée, ne songe même pas à protester contre ces enchantemens que l'œil découvre ; le spectateur se promet d'aller, le lendemain, reconnaître cet endroit éloigné où il est passé cependant, hier encore, il le croit du moins, en doute déjà. Mais, le lendemain, ses yeux sont ailleurs : ce n'est plus à l'ouest, c'est au sud qu'il découvre de nouvelles merveilles et toujours des eaux transparentes, des Corot réalisés, la perception d'un brouillard frais et humide sous le poids de la chaleur du jour, qui l'accable au lieu d'où il l'aperçoit.

Il a beau, après de longues courses souvent reprises, avoir vu fuir, toujours devant lui, ce paysage qui, cependant, ne se déplace pas et tout à coup retrouver sur le sol les réalités vulgaires de la nature qu'il connaît, il ne s'en attache pas moins à ce cadre, qui l'enveloppe, où, pour la distraction de ses yeux, une magie inconnue fait apparaître des tableaux toujours nouveaux et toujours enchanteurs.

Alors, il ne s'inquiète plus de ces arbres, que son zèle de nouveau-venu a plantés ou semés : ils ont grandi, cependant, l'hiver les a dépouillés une fois déjà, le printemps les dessine à nouveau sur l'horizon, gonfle leurs veines, multiplie leurs rameaux ; c'est bientôt de la gêne que lui cause ce rideau qu'il a pris tant de peine, le premier jour, à élever entre lui et la plaine. Maintenant, ses poumons ont besoin de tout l'air qui y circule, ses yeux veulent tout embrasser d'un regard et voir toujours sans que rien les arrête ; sa vue, par un exercice inconscient de chaque instant, a pris l'habitude d'un effort à longue portée. Tranquillement, cet arbre, qu'il avait apporté de loin, défendu des parasites, protégé contre le vent, garanti des fourmis, notre homme le coupe au pied, le couche sur le sol et fait de cet abri désiré un siège où il viendra s'asseoir pour voir loin. C'est là ce qui lui plaît maintenant : la plaine l'a enveloppé de son calme et de son charme, elle s'est peuplée pour lui, il comprend maintenant qu'on y peut vivre, et ne comprendra plus qu'on la quitte sans regrets.

Pampa, steppe, savane ou puszta, c'est tout un. Leur étendue peut différer : la steppe a près de 65,000 lieues carrées ; la pampa

a 4 millions de kilomètres; la savane mexicaine, reliée à la prairie des États-Unis, est plus grande que l'Europe; la puszta ne contient que 33,000 kilomètres. Les limites d'aucune de ces plaines ne peuvent être perçues, c'est assez pour qu'elles se ressemblent toutes entre elles, toutes sont des terres basses, anciennes mers intérieures ou relais de la mer comblés par des masses d'alluvions d'une épaisseur prodigieuse, énormes cubes de débris que les eaux ont arrachés aux montagnes environnantes pour les rouler en miettes jusque-là. La surface herbeuse s'y prolonge à perte de vue, les routes n'y existent pas; seules, des ornières de chars, serpentant, indiquent la direction au voyageur, et le gazon usé par les animaux le lieu coutumier de leur passage. Peu de ruisseaux l'arrosent; quelques dépressions du sol y retiennent l'eau des pluies et forment des mares qui servent d'abreuvoirs pour le bétail, de lieu de réunion pour les fauves et les oiseaux sauvages. Nulle part trace d'habitation: chaumière, *rancho* ou *ranch* disparaissent au milieu des herbages: pour le bétail, ni hangars ni bergeries, à peine quelques parcs à air libre. Ainsi se présentent les pays prédestinés à l'élevage: tous sont à ce point semblables entre eux que nous dirions volontiers à celui qui veut connaître les mœurs des bergers des plaines d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique : Ne passez pas la mer, traversez le Rhône à Arles et entrez en Camargue; là, sur le sol français, vous trouverez un pasteur aussi primitif que celui de toutes les grandes plaines du monde sous les latitudes chaudes, vivant de la même vie que ses congénères exotiques. Les mots mêmes dont il se sert pour désigner ses troupeaux et ses travaux, on les retrouvera dans les pays d'élevage saxons ou américains. En Camargue, cette île aux aspects et aux usages pampéens, les chevaux et les bœufs vivent dans une demi-liberté, sans connaître l'étable; les troupes qu'ils forment prennent le nom de *manades*, mot employé aussi dans les pays d'élevage hispano-américains; la propriété du bétail s'y constate par la marque à feu, la ferrade, comme en Hongrie, en Russie, en Amérique et dans la campagne de Rome, avec le même cortège de fêtes, de réunions joyeuses où chacun fait valoir sa force et son agilité.

Si l'on cherche l'origine commune de ces mœurs, peut-être la trouvera-t-on dans les plaines de la Numidie. Une tradition historique veut que la Camargue ait été peuplée dans l'antiquité par des Numides amenés par les Romains; c'est de cette même Numidie, devenue pays arabe, que sont partis les conquérans de l'Espagne au moyen âge; leur possession de sept siècles a suffi à infuser dans le sang espagnol les mœurs des cavaliers numides et des pasteurs arabes : le *chaouch*, conducteur de troupeaux, en passant les mers avec les *conquistadores*, est devenu *gaucho* dans les pampas : entre

le premier nom, qui se prononce cha-out-ch, et le second, qui se prononce ga-out-cho, le lien de famille est étroit; dans les pays de plaine du monde entier, l'habitant semble ainsi avoir reçu l'empreinte du même moule. Le territoire saxon des États-Unis n'a pas échappé à cette influence numide, le Texas et le Colorado, en se détachant du Mexique espagnol, ont conservé les mœurs des premiers occupans et introduit dans la langue anglaise les mots qui servent chez les peuples espagnols à désigner les actes de la vie des pasteurs. Ainsi, le *rancho*, mot espagnol qui signifie provision de bouche et qui, par une première corruption, désigne sur le territoire mexicain la chaumière du pasteur, est devenu en langage yankee le *ranch*, servant ainsi à désigner la propriété du pasteur; on dit *ranch-man*, *ranch-life*; la vie pastorale est la vie du *ranch*, comme elle est, en Australie, celle du *run*.

Le temps n'a pas modifié les similitudes entre les habitans des diverses plaines; il a respecté les mœurs des pasteurs de toutes les régions du globe, qu'ils soient soumis à la loi russe, arabe, espagnole ou saxonne; dans les pays où l'immigration est abondante et continue, les immigrans subissent la loi commune du milieu et s'appliquent à imiter ceux qui les ont précédés. Cette vie pastorale est différente de ce qu'elle est en dehors de ces plaines, spécialement dans l'Europe occidentale.

Ici, c'est la vie agricole qui domine; le pasteur a disparu, a fait place à l'agriculteur propriétaire de quelques bestiaux. L'envahissement de la charrue est assez rapide pour que l'on puisse prévoir la disparition des grands réservoirs à bétail. C'est déjà fait dans la puszta hongroise. La réputation des blés et des vins de Hongrie encourage assez la production pour que le pasteur se voie chaque jour disputer le sol : le bœuf à demi sauvage, aux longues cornes, disparaît; le buffle devient légendaire; les troupeaux de grand bétail se réduisent et se disciplinent; les moutons augmentent; on sent partout que le pasteur perd ses habitudes nomades, choisit sa station et se prépare à augmenter encore d'une parcelle les champs d'or de la Hongrie. Déjà la plaine magyare ne compte plus que 5 millions de bêtes à cornes, le nombre des moutons ne dépasse pas 14 millions; elle a cessé d'être un pays d'exportation de bétail ayant peine à suffire à la consommation de l'Autriche-Hongrie, qui exige tout ce qu'elle peut produire, c'est-à-dire plus d'un million de tonnes de viande.

Les statistiques, cependant, constatent l'entrée en France de quantités relativement considérables de bétail provenant d'Autriche-Hongrie, mais des renseignemens sûrs nous permettent d'affirmer que ce bétail, destiné au marché français, n'a fait que traverser ce pays. Il vient, en réalité, de la Russie méridionale,

de la Tauride; le bétail russe étant par mesure hygiénique interdit à notre frontière, les approvisionneurs font traverser à leurs troupeaux la frontière hongroise, y acquittent les droits et font sortir comme bétail hongrois ce bétail russe prohibé.

Seule la steppe russe, mais non toute la steppe, peut fournir à l'Europe occidentale quelques têtes de bétail : la Tauride, située entre la mer Caspienne et la mer d'Azof, est la seule région privilégiée de ce grand désert dont les 65,000 lieues carrées sont balayées de vents froids du Nord qui y entretiennent pendant l'hiver une température mortelle pour le bétail; seulement, en Tauride, le climat est assez doux pour permettre au troupeau de paître toute l'année à l'air libre, abritée qu'elle est des vents du nord, ouverte, au contraire, à ceux de la Méditerranée. Les troupeaux y sont aussi nombreux que dans les plaines américaines, l'élevage s'y fait de la même manière, sans frais d'aucune sorte; on cite des propriétaires qui possèdent jusqu'à 1 million de têtes; la location de la terre n'y dépasse pas 0 fr. 25 l'hectare et les moutons s'y vendent 6 francs par tête. L'importation française y puise, chaque année, 1 million 1/2 de moutons payés à ce prix, dirigés sur la Hongrie et de là sur le marché de La Villette, où ils obtiennent les mêmes prix que les moutons indigènes : ce commerce est monopolisé par huit ou dix commissionnaires allemands et autrichiens.

Aucune autre région d'Europe ne peut, pour l'heure, contribuer à combler le déficit qu'accusent les statistiques et les mercuriales des marchés de France et d'Angleterre. En dehors de la Russie méridionale et de la Hongrie, les pays d'élevage jouissant de quelque célébrité sont la Roumanie, la Silésie, la Saxe, la Thuringe, le Mecklembourg, l'Italie et l'Espagne.

La Roumanie possède 4 millions d'hectares de terres incultes pouvant servir au parcours des troupeaux, et autant de pâturages; mais son climat est loin de permettre à ses bergers l'insouciance que celui de la Tauride permet aux siens : ses pâturages sont exposés aux vents du nord, aux tourmentes de neige; le bétail y est condamné l'hiver à la stabulation, causes qui suffisent à expliquer le nombre réduit de ses troupeaux : elle ne possède, en effet, que 3 millions de bêtes à cornes et 5 millions de moutons, quantités absolument insuffisantes à constituer un marché même dans un temps éloigné.

Dans les pays d'Allemagne que nous avons énumérés, malgré l'existence de grandes plaines où la population est moins dense qu'en France et en Angleterre, les éleveurs se sont vu disputer par les agriculteurs les terrains de pâture; le prix de ceux-ci s'est élevé; en même temps, le prix des laines était écrasé par les importations d'Australie et de la Plata : les éleveurs se sont appliqués,

comme en France et en Angleterre, à diminuer le nombre de leurs moutons et à augmenter leur poids en viande. Cette transformation est aujourd'hui à peu près complètement opérée ; elle aura eu pour résultat de diminuer d'un tiers le nombre des moutons élevés en Prusse, en Saxe, en Silésie, où les grands éleveurs sont encore nombreux, et, où, plus qu'en aucun lieu du monde, l'élevage se fait d'une manière scientifique. Mais le fait même de cette transformation dénonce en Allemagne, comme d'ailleurs en France et en Angleterre, où elle est en voie de s'opérer, des besoins locaux difficiles à satisfaire ; l'importation d'Allemagne n'est donc pas à prévoir, étant données ces conditions de son élevage, celles de son climat, qui oblige le bétail à la stabulation hivernale, et le voisinage de la partie la plus peuplée et la plus froide de la Russie, qui offre son marché à l'éleveur allemand.

Quelquefois, cependant, nos frontières sont traversées par des bandes de bœufs venant d'Allemagne ; mais ce sont des bandes de faméliques, — d'Allemagne peut-il nous venir autre chose? — Maigres, épuisés de privations, ces animaux viennent utiliser les produits concentrés de nos usines du Nord, les résidus des fabriques de sucre, les tourteaux d'œillette et de colza ; ils rendent ainsi un grand service à notre agriculture et à notre industrie avant d'en rendre à notre alimentation : mais leur nombre est peu élevé, il ne dépasse pas 150,000 sur 215,000 bêtes à cornes que la France reçoit annuellement de l'étranger.

Nos frontières du Sud sont aussi traversées par des troupeaux venant d'Espagne, d'Italie et surtout d'Algérie.

L'Espagne, ce pays d'origine du mérinos, a perdu comme contrée d'élevage toute son importance. Pendant que se produit ce fait récent de l'extension de la race mérinos dans le monde entier, l'Espagne qui a fourni les pères des 25 millions de mérinos qui peuplent la France, des 100 millions de la République argentine, des 35 millions des États-Unis, des 40 millions de l'Australie, des 10 millions du cap de Bonne-Espérance, des 40 millions de la Russie, des 25 millions de l'Allemagne, voit disparaître de son territoire à la fois le nombre et la qualité ; personne ne songe plus à lui demander des béliers de race, que seuls fournissent la France et l'Allemagne. L'élevage est devenu en Espagne l'occupation des pauvres, à moins que ce soit lui qui ait appauvri ceux qui s'y sont consacrés sans s'occuper de le faire progresser. L'Andalousie, la Manche, l'Estramadure possèdent encore des troupeaux, mais ne peuvent les nourrir toute l'année. En avril, les moutons abandonnent ces pâturages déjà desséchés pour se rendre au nord dans la montagne ; des troupeaux de 10,000 têtes, divisés par groupes de 1,000 confiés à chaque berger, se rendent aux montagnes de Ségovie, d'Avila aux

monts Cantabres, où ils restent jusqu'en septembre, ils font ainsi 500 kilomètres à l'aller et autant au retour. Ce système très primitif de transhumance, appliqué aux plus grands troupeaux de la Péninsule, suffit à prouver que les pâturages d'Espagne sont incapables de fournir de longtemps matière à exportation. Ne songeons donc pas à nous garer de ce côté d'une invasion qui n'est pas à craindre, qui devrait l'être cependant à ne consulter que les conditions de climat de l'Espagne et les traditions que lui avaient léguées les Maures. La pauvreté de viande est telle aujourd'hui en Espagne et tel le dénûment et l'indolence des habitans de ses campagnes que la République argentine a pu y tenter, depuis deux ans, avec quelque succès, l'importation de ses viandes séchées et salées que jusqu'ici seuls les esclaves du Brésil et de La Havane avaient consommées.

L'Italie, plus pauvre en moutons que l'Espagne, ne possède que 6 millions de bêtes à cornes, et cependant l'Italie figure parmi les pays d'importation de viande en France; elle fournit à nos éleveurs du Midi quelques bandes de bœufs et quelques milliers de moutons, mais en nombre infime comparé aux provenances d'Algérie.

Le nord de l'Afrique a été de tout temps un pays d'élevage de moutons et de vie pastorale. Les moutons de Syrie de la race kirghize, originaire des rives de la mer Caspienne, qui s'était au reste répandue en Asie et en Afrique des rives de la mer de Chine à celle de la Méditerranée, abondaient en Afrique à l'époque de la conquête. Cette race a le grand inconvénient de ne pas offrir aux Européens une viande comestible et la particularité de porter de chaque côté de la queue des masses adipeuses plus ou moins développées, volumineuses et pendantes, qui donnent à toute sa chair un goût prononcé de suif rance. En raison de ce défaut caractéristique, aucun des pays où cette race est conservée avec ce vice originel ne peut prétendre à fournir les marchés européens. Cependant, il faut noter que, dans certaines régions, celles où la nourriture du troupeau est plus régulière, ce vice tend à disparaître et ces masses adipeuses à s'atrophier. C'est ce qui s'est produit en particulier sur le littoral algérien, mais non encore en Tunisie, pour ne parler que des deux pays qui nous intéressent.

En Algérie, la race kirghize avait perdu, longtemps avant la conquête, ses caractères zootechniques particuliers; des soins spéciaux qu'elle avait reçus des indigènes avaient donné naissance à la race barbarine. Ce sont les animaux de cette variété qui sont importés d'Algérie en France au nombre de 800,000 annuellement ; ils sont achetés par les éleveurs du Gard et de l'Hérault et engraissés pour la boucherie.

Nous avons fini cette revue de l'élevage en Europe, nous n'avons pas à parler des pays de consommation comme la France et l'An-

gleterre, qui peuvent absorber deux ou trois fois ce qu'ils consomment actuellement. Nous pouvons conclure de l'examen que nous venons de faire qu'aucun pays d'Europe, sauf la Russie méridionale, qu'aucune contrée voisine, sauf notre colonie africaine, ne peuvent fournir à la France un renfort suffisant pour combler le déficit de sa production et permettre à l'habitant des campagnes de connaître le goût de la viande fraîche autrement que par ouï-dire. Les pays d'Europe sont tous, sans autre exception que la Tauride, situés dans la zone climatologique où la vie pastorale libre est impossible, où la stabulation s'impose au troupeau pendant de longs mois d'hiver, où par conséquent l'élevage est tributaire de l'agriculture et ne peut donner ses produits qu'à un prix de revient à peu près aussi élevé qu'en France. Dans les pays d'Asie et d'Afrique les plus rapprochés de nous, où le climat permet au pasteur la vie primitive, l'élevage à peu de frais, les soins à donner au troupeau sont inconnus, le mouton n'est pas même comestible, le bœuf ne trouve pas à se nourrir; ils ne peuvent fournir aucun appoint. En dehors donc des 200,000 bœufs que l'Europe centrale fournit à la France pour y être engraissés avant d'être consommés, des 2 millions de moutons dont la Russie fournit à peu près les deux tiers et l'Algérie un tiers, nous n'avons rien à attendre. Les difficultés que nous avons constatées arrêtent l'essor de cette industrie, la cherté des transports par terre la rend peu lucrative; un mouton amené de la Russie méridionale, où il coûte rarement plus de 7 fr., après avoir acquitté les droits en Autriche pour y prendre un certificat de fausse origine, après avoir payé les frais de transport et de conduction, et les droits de 3 francs en France, laisse un assez mince bénéfice à son propriétaire, le jour où il le vend à La Villette.

Lors donc que l'on parle de viandes exotiques, de menaces de concurrence contre notre agriculture, ce sont les pays d'outre-mer que l'on a en vue. Il nous reste à les étudier au double point de vue de leur production et des moyens qu'ils ont d'en faire profiter les pays de l'Europe occidentale.

II.

Le coup d'œil que nous avons jeté déjà sur le planisphère nous a appris que la région climatologique où nous devons les chercher est étroite, que, si elle a quelque étendue dans l'hémisphère nord, elle est relativement peu profonde dans l'hémisphère sud : nous savons aussi que seuls les pays peu peuplés peuvent prétendre à ce rôle de fournisseurs des marchés d'Europe. La densité de la population a pour premiers effets de surélever le prix de la terre, de déterminer l'activité agricole aux dépens de la passivité pastorale et enfin de

hausser sur place le prix des denrées alimentaires, ce qui en paralyse l'exportation. Ainsi en est-il des États-Unis, dans toute la région la plus anciennement conquise par l'Européen qui va de la frontière canadienne au Mississipi et de l'océan à une limite indéterminée au milieu des prairies, où la population avance chaque jour sous la poussée qui vient à la fois de l'est et de l'ouest. Là déjà, sur des terres qui se paient jusqu'à 1,800 francs l'hectare, comme cela se voit en Pensylvanie, la culture intensive est seule possible et l'éleveur ne peut prospérer que grâce aux prix élevés qu'il obtient de tous les produits de son troupeau : ce n'est pas à lui qu'il faut demander de la viande produite sans frais. Au contraire, dans les plaines des continens américains et océaniques situées sous une latitude d'élection, le bétail a devant lui l'espace, la vie libre, une nourriture variée, il y grandit et y multiplie sous le regard de l'homme qui recueille sans effort les profits abondans de ce travail de la nature abandonnée à elle-même : moisson spontanée, mouton, pépite, qu'il trouve sous ses pas au milieu des herbages.

Le nombre des régions privilégiées est peu considérable : la nature a mesuré ses bienfaits avec parcimonie. Aux États-Unis, la région est loin de comprendre tout le territoire situé au-delà de Mississipi que l'on désignait sous le nom de *prairie* et qui est devenu le Far-West. Bien que l'élevage ait des tendances marquées à s'étendre dans le nord et à accaparer de grandes surfaces dans les états du Kansas, du Colorado, de l'Utah même, ces contrées sont également envahies par l'agriculteur et aujourd'hui encore puisent leurs troupeaux dans le Texas. C'est, à proprement parler, ce seul état dont nous aurons à nous occuper en y joignant, si l'on veut, une bande étroite à prendre au nord du Mexique et quelques-unes des parties de cette république séparées aujourd'hui et rattachées aux États-Unis, le tout formant une superficie de 1 million de kilomètres carrés soit deux fois la superficie de la France. Le Texas à lui seul occupe 688,000 kilomètres carrés et ne possède que 600,000 habitans.

Dans l'Amérique du Sud, la plaine disposée pour l'élevage et jouissant, sous la latitude d'élection, des avantages climatologiques que l'on a indiqués, couvre 4 millions de kilomètres carrés, dont plus des trois quarts appartiennent à la République argentine et le reste à celle de l'Uruguay et à la province brésilienne de Rio-Grande do sul. Dans l'Océan austral, les seules contrées qui puissent prendre rang à côté de celles-ci sont la petite colonie anglaise du cap de Bonne-Espérance, les provinces du sud de l'Australie, Victoria, Queensland, Nouvelle-Galles du Sud, Australie du Sud et occidentale, la Tasmanie et la Nouvelle-Zélande.

Décrire chacun de ces pays serait tenter un travail impossible ici, et du reste inutile. S'ils peuvent, en effet, surprendre l'observateur, c'est moins par leurs différences que par leurs similitudes. Nous avons tout dit de leur aspect extérieur en décrivant la plaine. Les procédés d'élevage et d'exploitation du troupeau y sont moins différens encore que les aspects de la nature. L'homme même, qu'il parle anglais ou espagnol, vit partout de la même manière, au milieu de ces régions si éloignées cependant les unes des autres qu'elles s'ignorent et n'ont entre elles aucune communication directe : le thé et la viande de mouton dans les pays anglais, la viande de bœuf et le mate dans les pays espagnols, partout l'alcool fourni à tous sous la même forme par les distilleries de grains d'Allemagne et le port de Hambourg; des huttes partout les mêmes, fermées le plus souvent d'une porte de cuir, couvertes d'un toit de peaux de chevaux, où le cuir remplace gonds, serrures, corde ou fil de fer, où le lit est fait de peaux de moutons et le foyer alimenté par la fiente des animaux, — combustible au reste incomparable, d'une chaleur vive et prompte, et, ce qui étonnera les délicats, presque sans odeur. — Le pasteur a partout pour principe de se suffire à lui-même dans sa solitude, nous savons qu'il dédaigne s'il ne hait les arbres; il dédaigne autant le travail; les dépouilles et la chair de ses animaux doivent lui donner abri et subsistance; c'est le triomphe de l'individualisme, au reste si fort à la mode dans les pays de colonisation, où nulle part le pasteur antique ne retrouverait le type social dédaigné de la tribu.

La seule de ces contrées qui, il y a vingt ans, possédât des troupeaux en nombre et eût un nom, comme pays d'élevage, était la pampa sud-américaine. Il y a trois siècles que les premiers animaux y furent importés (1) par les Espagnols, il y a trente ans à peine que les troupeaux se sont formés au Texas et en Océanie ; mais ces trente dernières années coïncident avec la grande période d'activité internationale : aussi les progrès des pays récemment peuplés ont-ils été assez rapides pour les mettre au niveau de celui dont la célébrité est plus ancienne. L'accroissement y a été si continu que l'Australie possède déjà à peu près autant de troupeaux qu'elle peut en recevoir; leur nombre augmente presque aussi vite dans les savanes du Texas et les pampas argentines, mais l'étendue de ces territoires est telle que leur peuplement sera l'œuvre de plusieurs générations encore.

Qui a donné partout cet élan? Quelle découverte industrielle l'a

(1) Voir notre étude sur *l'Industrie pastorale dans les pampas*, dans la *Revue* du 15 juillet 1875.

déterminé? Quel emploi lucratif de leurs troupeaux s'offre à ces éleveurs? Il serait difficile de le dire. La production a fait la boule de neige sans que le consommateur ait rien tenté pour utiliser une partie même de cette avalanche. La laine, produit fixe et rente sûre, a suffi jusqu'ici à enrichir le berger, à lui permettre même de payer en Angleterre et en France les prix les plus élevés pour ses béliers de choix. Les troupeaux de bœufs ne fournissent guère que leur cuir et leur graisse, aujourd'hui remplacée dans l'industrie par des produits de prix moindre : nulle part on ne les utilise, sinon en nombre relativement restreint, comme bêtes de trait, dans ces pays où partout les chevaux abondent, se multiplient et s'élèvent sans frais. Mais le bœuf a un autre emploi, qui, pour être spécial aux pays neufs, n'en produit pas moins de larges profits. Il est le premier colon du terrain vierge ; colon nécessaire, il a la mission de préparer sous son pied le sol en le consolidant, et d'améliorer le pâturage en le fertilisant : labeur inconscient, mais rude, et pour lui souvent mortel ; les milliers de carcasses en témoignent qui blanchissent au soleil et répandent en s'effritant sous la pluie, dans les terres vierges, le phosphate de chaux qui les féconde. Où le bœuf a passé, les graminées tendres dont les semences sont venues on ne sait d'où germent et se propagent; dans cet humus formé de la veille, leurs racines chevelues s'étendent et le fixent ; plus chétives que celles qui occupent la plaine avant elles, à peine visibles, elles ne semblent étouffer sous l'abri des plantes sauvages que pour reparaître plus loin plus nombreuses. Tous les soins de l'homme ont moins de prise sur la plaine sauvage qu'une graminée que toute son attention ne saurait acclimater ni répandre; il ignore même que c'est lui qui l'a apportée dans ses bagages d'homme d'armes venu en conquérant. Sous le pied du bœuf qui l'a foulé, elle a germé seule; un peu d'abri et elle mûrit, se multiplie, avance, conquiert, civilise, seule, sans le concours de l'homme qui n'y a pris garde ; elle le précède dans la plaine, simple graine, sur les ailes du vent; elle attend, il lui faut pour vivre les brusques foulemens de pieds du bétail ; par elle, pampa, savane ou steppe est devenue la plaine, la plaine est devenue le champ ; derrière elle, le cheval apparaît, et à cause d'elle demeure; le désert dont elle a pris possession fuit devant lui; là où il est, il n'y a plus de solitude : l'espace est conquis et dompté, la civilisation s'y dresse, la barbarie n'y trouve plus de refuge ni d'excuse, le monde s'est agrandi, et l'activité humaine est maîtresse incontestée d'un nouveau domaine. C'est l'œuvre d'une graminée.

Derrière le troupeau de bœufs que le bouvier, gaucho ou cowboy pousse toujours devant lui vers le désert, le mouton séden-

taire trouve son couvert mis. Tant que l'espace à conquérir est libre, le bœuf a donc son utilité, il a pour son maître une autre valeur que celle de sa dépouille; valeur variable suivant l'emploi qu'on en peut faire; elle est grande aujourd'hui dans la savane et la pampa qui offrent de grandes surfaces à conquérir, mais à l'époque où l'Indien les fermait et les défendait, elle était fort réduite; aussi le bétail, trop abondant et inutile, était-il alors une sorte de gibier offert au premier occupant. C'est ainsi qu'on le traitait à la fin du siècle dernier dans ces deux régions. Les moyens très primitifs de le chasser sont restés légendaires. Les gauchos à cheval, armés de demi-lunes en fer, emmanchés d'un long bambou, cernaient les troupeaux en liberté dans la plaine, et, au galop de leur cheval, atteignaient, l'une après l'autre, toutes les bêtes qui le composaient; sans s'arrêter, ils les frappaient au jarret, et quand un nombre suffisant de victimes couvraient la plaine où elles se débattaient dans leur impuissance, quelques hommes mettaient pied à terre, les frappaient mortellement à la nuque et les écorchaient, emportant la peau et laissant pourrir au soleil les chairs inutiles.

Cette destruction, d'une part, et les longues guerres civiles de ce siècle, ont eu raison de ce trop plein des troupeaux; de vingt millions de têtes que l'on supputait au XVIII[e] siècle, le nombre s'est réduit de telle manière qu'il devenait insuffisant, même pour faire son œuvre de colonisation, et que les moutons réunis en troupeaux ne trouvaient plus devant leur nombre toujours croissant les espaces qu'ils exigeaient : il vint à tomber, il y a dix ans, à quatre millions; l'éleveur pampéen ne s'occupait plus de ce bétail, auquel le terrain à coloniser manquait et qui ne donnait plus que de minces profits. Aujourd'hui, les choses se sont modifiées. L'Indien a été vaincu et dépossédé de la pampa, une campagne très heureuse a définitivement assuré à l'éleveur la possession paisible des vastes plaines qui jusqu'ici lui étaient fermées, et la sécurité de celles qui de temps à autre étaient envahies. Le gros bétail trouve devant lui le désert libre, — désert de 20,000 lieues carrées d'un seul tenant, — les grands espaces favorisent la multiplication, les troupeaux qui en disposent en liberté doublent en trois printemps. La progression a été telle qu'à l'heure actuelle la pampa argentine contient 20 millions de bêtes à cornes, que rien ne s'oppose à ce qu'elle en possède 40 millions dans quatre ans : devant cette production spontanée qu'aucun consommateur n'utilise, que l'éleveur ne peut que surveiller sans pouvoir l'arrêter ni l'employer et qui prend les proportions d'un torrent de viande, tous les débouchés se ferment à la fois : personne ne se présente pour consommer ce quart des troupeaux, croît annuel qu'il faudrait employer et que

l'éleveur céderait à bas prix, à un prix que depuis cinq ans il diminue à chaque saison sans trouver acheteur. La viande n'a pas de valeur, mais le suif et la graisse, que la France prenait encore il y a cinq ans, au prix de 110 francs les 100 kilogrammes, sont tombés à 60 ; la laine même a perdu depuis longtemps le prix de 2 francs le kilogramme et est à la veille de perdre celui même de 1 franc le kilogramme; aussi, le gros bétail pampéen, qui, sur les rives de la Plata, se vendait encore, en 1880, 40 francs par tête à tout prendre, bœufs, vaches, taureaux et veaux en proportions inégales, et 80 francs les bœufs de boucherie, vaut en 1885, pour les troupeaux du premier type, 20 francs; les animaux gras restent pour compte aux propriétaires, les plus heureux obtiennent 40 à 50 francs par tête pour la fleur de leurs troupeaux, pour les métis durham, prêts à être abattus : si l'on note qu'un cuir vaut de 18 à 25 francs, on aura la mesure de la dépréciation d'un bétail qui ne vaut plus debout ce que vaut sa dépouille à terre.

Il y aurait donc là, dans la pampa sud-américaine, une raison économique qui arrêterait la production; mais c'est, à proprement parler, la seule: l'éleveur ne se décidera pas à abattre ses animaux, comme on le faisait au siècle dernier, tant qu'il aura devant lui des terres à bon compte, et elles ne sont pas rares. Pendant que le berger paie encore pour les pâturages de choix qu'exige le mouton des loyers qui lui enlèvent le plus clair de son revenu, des terrains sont offerts gratuitement aux bouviers par les propriétaires, qui entrevoient au loin une plus-value et s'en préoccupent plus que du revenu annuel. Le bouvier, pour s'établir, n'a à faire aucun débours; un abri couvert de quelques peaux de chevaux est une mince dépense; il y suspend un hamac fait aussi d'une dépouille du même genre et laisse paître. Dans les grands établissemens créés par de riches propriétaires, la dépense n'est pas plus forte; si le troupeau n'est que de 2 ou 3,000 têtes, un homme suffit, à qui l'on abandonne, comme salaire, 10, 15 ou 20 pour 100 du croît et du produit. Il ne faut donc ni capital, ni personnel ; les nouveaux troupeaux sortent des anciens et donnent tous les ans de nouveaux essaims.

Si rien n'arrête cette production inutile, qui ne donne que des espérances, mais coûte peu de chose, la multiplication rapide du mouton est, au contraire, favorisée par le revenu annuel qu'il donne. Ce revenu de la laine a jusqu'ici été suffisant pour encourager et souvent enrichir l'éleveur, sous la seule condition de donner à son troupeau quelques soins, d'améliorer et d'augmenter le produit par des croisemens. Ce revenu a permis, depuis 1840, époque où quelques moutons errans dans la pampa étaient abandonnés à eux-

mêmes, de constituer des troupeaux dont le chiffre dépasse aujourd'hui 80 millions de têtes. Les soins donnés à l'amélioration de la race en ont augmenté la valeur intrinsèque, mais sans en élever le prix, et l'on peut dire aujourd'hui que ce bétail n'a guère d'autre valeur que celle de la laine qu'il porte sur le dos, soit 2 ou 3 francs par tête, suivant la saison. On voit donc se produire ce phénomène économique d'un pâturage s'assimilant à un verger, dont les arbres n'ont d'autre valeur que celle des fruits qu'ils donnent, avec cette différence que, pour obtenir un arbre de rapport, il faut, suivant l'espèce et le climat, de trois à quinze ans, et que, pour obtenir un producteur de laine, un an suffit entre la fécondation et la première récolte.

On comprend que, dans ces conditions, l'éleveur ait procédé au rebours de son confrère européen et mis tous ses soins à améliorer le seul produit que l'acheteur lui prenne; mais, ces soins qu'il donne à la laine le forcent à développer la structure, la santé, les conditions de bonne vie du mouton, et c'est ainsi que, malgré lui, il améliore aussi la chair dédaignée de ce bétail déprécié. Quelle importance, en effet, peuvent avoir comme consommateurs 3 millions d'habitans, pour exigeans qu'ils soient : si les bouchers des villes n'étaient pas là pour exploiter leur art comme ils le font partout, la viande se donnerait gratis à Buenos-Ayres, ville de 400,000 âmes, comme elle se donne partout dans la campagne pampéenne. Ce que nous avons dit de l'expansion numérique du gros bétail s'applique aussi à celui-ci; la province de Buenos-Ayres, qui lui est surtout favorable, lui offre à elle seule 30 millions d'hectares, elle pourra porter 150 millions de moutons quand elle sera entièrement occupée; les autres provinces de la république argentine en nourriront facilement cent millions; dans dix ans, ces chiffres pourraient être atteints.

Il faut pour établir une bergerie un capital un peu plus fort et un personnel que n'exigent pas les troupeaux de bœufs; la cabane et le parc exigent une dépense de 500 francs; si l'on y ajoute 2,500 francs d'achat pour 1,000 brebis, et 1,000 francs pour le loyer de 200 hectares, on arrive à une bien petite somme encore. Par voie d'extension progressive, un troupeau nouveau essaimant d'un plus ancien, et les produits de celui-ci étant employés en frais de premier établissement du nouveau, tous ces petits ruisseaux arrivent à former de grandes rivières, sans qu'il soit besoin de recourir à des capitaux d'emprunt; ainsi en est-il du personnel : un homme ou même un enfant suffit aux soins d'un troupeau. L'agriculture seule pourrait disputer aux moutons l'espace qu'ils occupent, comme elle le fait en Hongrie et dans la Petite-Russie, mais

qu'est-ce que les 500,000 hectares qu'elle emploie actuellement en regard des milliers de lieues que l'élevage a encore à conquérir! Les provinces de la république de l'Uruguay, la province brésilienne de Rio-Grande, ne le cèdent en rien à la république argentine pour la production du bétail, les conditions de climat y sont les mêmes, et l'Uruguay offre cet avantage de posséder un développement de côtes fluviales de 1,100 milles géographiques partout accessibles aux navires d'outre-mer.

Nous nous sommes étendus sur cette région et l'avons examinée sous tous ses aspects pour éviter des redites. Il nous suffira maintenant de faire des comparaisons en étudiant la production au Texas, en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Cap.

De toutes ces contrées, l'Australie a la plus ancienne renommée. Si même ses troupeaux sont inférieurs en nombre à ceux de La Plata, si les terrains du bush s'y prêtent moins bien à l'élevage que ceux de la pampa, si le bush-man a plus d'exigences pour sa vie matérielle que le gaucho, si l'augmentation de ses troupeaux a devant elle un champ moins vaste, arrêtée qu'elle est par la zone tropicale, l'Australie n'occupe pas moins le premier rang pour les progrès réalisés. Ce sont les squatters australiens, de pionniers devenus propriétaires et grands éleveurs, qui ont puisé, avec le plus de prodigalité sage, dans les bergeries et les haras d'Europe. On peut même dire que ce sont ces éleveurs, perdus dans l'Océan austral, qui ont donné l'élan à ceux des autres régions, à ceux de La Plata en particulier, en leur montrant les résultats obtenus par des améliorations coûteuses, mais lucratives. Le succès a été tel qu'en 1882 l'Australie, avec 66 millions de brebis, a produit 390 millions de livres de laine, qu'elle a vendue pour un prix total de 500 millions de francs, tandis que la république argentine, avec 76 millions de brebis, n'a produit que 260 millions de livres vendues pour un prix total de 150 millions de francs. Constatons cette supériorité en faveur de l'Australie, qui prouve que ses troupeaux sont mieux aménagés, mieux exploités et beaucoup plus généralement améliorés que ceux de La Plata.

L'élevage, à peu de différences près, se fait de la même manière dans l'un et l'autre pays; cependant, l'éleveur pampéen dispose de plus d'espace et d'un moindre capital, et le propriétaire australien recherche moins l'espace et trouve les capitaux plus abondans et le crédit plus facile. Mais le sol australien est aussi beaucoup moins étendu dans la zone tempérée, l'île affectant sa plus grande largeur au nord du 25ᵉ degré de latitude sud. Les stations sur la limite du désert s'y forment comme les estancias de la pampa, même mot qui indique une même chose. Le squatter, comme fait au reste le pionnier dans le Far-West américain ou la savane, s'établit sur un

terrain de l'état avec l'intention ou l'espoir de l'acheter, et généralement cet homme primitif et sans relations se voit contester ou enlever son droit par quelque habitant de la ville plus expert : il a alors la ressource de devenir locataire de cet usurpateur ou même son associé. Le principe de l'association est, en effet, également répandu dans tous ces pays, où ce que le propriétaire évite avant tout, c'est de payer la main-d'œuvre d'un salarié. Généralement, les animaux sont parqués en liberté dans de grands espaces de 200 ou 300 hectares, clos de fils de fer ou de traverses de bois, quand il abonde; ils paissent en liberté et ne sont pas ramenés le soir dans des parcs, comme le sont les moutons dans la pampa; ce système, de beaucoup préférable, exige des frais d'installation que seuls peuvent se permettre les propriétaires riches. L'élevage des bœufs se fait dans le bush comme dans la pampa; ici aussi, il a la mission de préparer les terres vierges et d'y précéder le mouton; son nombre augmente, mais non pas dans les mêmes proportions que dans l'Amérique du Sud; l'espace qui s'offre à lui est plus limité, et les Australiens préfèrent améliorer la qualité de leurs troupeaux et ne pas en augmenter démesurément le nombre. Il est déjà considérable; celui des bêtes à cornes s'élevait, en 1882, à 10 millions et celui des moutons à 66 millions. Si l'on songe que la surface cultivée en Australie ne couvre que 4 millions d'hectares, que les troupeaux en occupent 150 millions, soit trois fois la surface de la France, et que la superficie des terres inoccupées et libres est encore de 400 millions d'hectares, on peut supputer l'avenir de l'élevage dans ces contrées. Les quarante dernières années nous donnent à peu près la mesure de ce que promettent les années futures, en tenant compte de ce que les capitaux formés servent d'assises à des créations nouvelles et que les runs existans peuvent fournir aux nouveaux squatters des troupeaux à bon marché. Le prix des animaux et de la terre est ici beaucoup plus élevé que dans l'Amérique du Sud; ces deux matières premières de l'élevage ont une grande importance dans les pays neufs. Les moutons, améliorés partout, valent de 10 à 15 francs par tête; quant à la terre, son prix ne descend guère au-dessous de 50 francs l'hectare et s'élève à 200 francs, même pour des terres domaniales; les propriétés anciennement occupées se vendent à des prix supérieurs, jusqu'à 1,500 francs l'hectare dans la Nouvelle-Galles et 850 dans la Nouvelle-Zélande. La superficie nécessaire à l'entretien d'un mouton varie suivant les régions; dans certaines parties, il faut compter 2 hectares pour un mouton; dans la Nouvelle-Zélande, dont la situation est meilleure que celle de l'île australienne, 1 hectare suffit à deux ou trois moutons; dans les prairies artificielles, déjà bien nombreuses, 1 hectare suffit à dix ou douze.

La colonie, anglaise aussi, du cap de Bonne-Espérance, a avec

l'Australasie quelques analogies : le climat y est le même que dans les provinces du sud de ce continent et l'élevage s'y fait de même, mais dans de moins vastes proportions, n'ayant pas devant lui les mêmes espaces à conquérir. Là, comme dans les autres régions exotiques dont nous nous occupons, les moutons ne broutent que des prairies naturelles et passent la nuit, en toutes saisons, dans les kraals à ciel ouvert. Le mérinos y a été introduit vers 1830 et s'est substitué complètement à la race indigène : on en compte aujourd'hui 10 millions, assez mal soignés et bien inférieurs, comme rendement en laine et pour la qualité de la laine, à ceux de l'Australie et de la Plata. L'éleveur de la colonie du Cap est pauvre, comme son sol, qui se prête mieux à la culture de la vigne et à celle des céréales qu'à l'élevage en liberté : il lui faut, en effet, dans les régions de l'ouest, un hectare de pâturages, et dans le karoo deux hectares par tête de mouton. Aussi dit-on que l'éleveur du Cap, découragé, songe à généraliser l'élevage, déjà très important, de la chèvre, et surtout de la chèvre angora.

Dans notre revue des pays producteurs, nous pouvons donc négliger la colonie du Cap, dont nous n'avons dit un mot que parce qu'elle a une réputation au-dessus de son importance. Nous ne devons pas tenir beaucoup plus de compte, dans l'hémisphère nord, du Canada. Sans vouloir dédaigner les 900 millions d'hectares de neige que ce territoire offre à la colonisation, nous ne pouvons cependant pas le compter comme producteur de bétail à bon marché ; l'été y est très court et très chaud, et, s'il est vrai que là, comme dans tous les pays froids où la nature a hâte de réparer le temps perdu et mûrit, avec une rapidité exceptionnelle, les récoltes, l'agriculture a devant elle un champ vaste à exploiter, il n'en est pas moins vrai que l'hiver y est aussi rude qu'en Suède et en Norvège, que les ressources alimentaires du bétail, contraint à une stabulation absolue pendant au moins cinq mois, doivent être produites et réunies à grands frais pendant l'été ; tout ce que 'éleveur peut faire, c'est donc de remplir les besoins de la consommation locale. Cependant, malgré cette infériorité du climat, le Canada figure parmi les pays d'exportation de viande ; il a fourni à l'Angleterre et aux États-Unis, en 1881, 62,000 bêtes à cornes et 354,000 moutons. C'est beaucoup pour un pays qui ne possède que 2 millions 1/2 de bêtes à cornes et à peine 4 millions de moutons. On peut prédire que des siècles s'écouleront avant que la descendance de ces troupeaux insignifians ait pu prendre possession de cet immense pays où l'élevage, en raison des abris et des provisions qu'il exige, demande de grands débours. Le temps n'est plus où l'éleveur canadien, trop pauvre pour s'abriter lui-même

convenablement, procédait comme ceux des pays plus chauds et abandonnait son bétail l'hiver, sur la neige, à la grâce de Dieu; l'instinct de conservation avait appris aux bœufs à suivre les chevaux, plus habiles à briser la surface de neige et à atteindre le fourrage sec, que seuls ils ne savaient mettre à découvert : ceux qui échappaient aux longues privations transmettaient à leur descendance des qualités de résistance aussi nécessaires au bétail qu'à l'homme dans ces régions, mais l'augmentation du troupeau en était assez ralentie et l'est encore assez pour que nous n'ayons pas à redouter là un concurrent.

Nous n'en dirons pas autant du Texas. Nous avons vu que c'est de tous les états de la république américaine le plus vaste. Son sol est homogène, composé de prairies entrecoupées d'arbres clairsemés qui le rendent favorable à l'élevage sans exiger de défrichement. Il a, de plus, l'avantage d'être semé de creeks, ou petits cours d'eau, en plus grand nombre que les régions similaires. Quant à son climat, il est plus doux que celui des régions voisines, mexicaines ou saxonnes. Aussi, dès l'époque coloniale, l'élevage était-il l'occupation favorite du vieil habitant du Texas. Il avait procédé, dans ce pays, presque absolument semblable à la pampa, comme le fit le gaucho dans les plaines du sud, vivant comme lui de peu, exploitant ses troupeaux pour leur dépouille, négligeant l'élève du mouton pour celle du cheval et du bœuf. Là on retrouve, avec la même langue, chez des peuples de même origine, les mêmes mœurs, le cheval andalous, dont la taille a diminué, comme cela s'est produit dans toutes les grandes plaines. L'Indien, descendant des Toltèques et des Aztèques, qui sert avec l'Espagnol de substratum à la population créole, a des qualités de race que n'avait pas l'indigène des pampas; aussi l'hybride formé du mélange de ces deux races diffère-t-il du gaucho du sud. Il a de plus vécu toujours dans une plus grande indépendance de la métropole et n'a guère senti le joug de l'Espagne; il l'a secoué sans efforts, en 1810, pour entrer dans une ère de guerres civiles qui devaient aboutir à l'annexion de 1845 par application violente de la doctrine de Monroe au bénéfice de la république qui l'avait proclamée. A cette époque déjà lointaine, le Texas vivait d'une vie toute primitive et demi-barbare; l'élevage des bêtes à cornes y existait seul, le mouton y était négligé. L'annexion n'eut pas d'influence immédiate sur ce pays; il y a quinze ans encore, sa physionomie ne s'était pas modifiée. Depuis, une double révolution s'est accomplie; le mouton, prenant enfin possession des pâturages dès longtemps préparés, commença à se développer, en même temps que les débouchés s'ouvraient pour le gros bétail, dans les états du Nord, où la population agricole

et industrielle augmentait rapidement et où l'élevage n'était pas encore pratiqué. Dès 1873, cette exportation s'élevait annuellement jusqu'à un million de bœufs ; des acheteurs venaient des territoires où la construction des chemins de fer et les mines créaient des centres de consommation et de ceux où de grands propriétaires songeaient à employer leurs capitaux en couvrant leurs vastes domaines de bétail reproducteur. Les cow-boys emmenaient dans l'Utah, le Colorado, le Nouveau-Mexique, jusqu'aux montagnes Rocheuses, le bétail payé 75 francs par tête à l'éleveur du Texas, et le revendaient jusqu'à 200 et 300 francs. Le propriétaire de la savane a dès lors constitué les premiers capitaux qui lui ont permis d'améliorer ses troupeaux, d'enclore ses propriétés. Cependant l'élevage ne se développe pas aussi rapidement qu'en Australie ou à la Plata : le nombre des troupeaux n'y augmente pas dans les mêmes proportions, mais la richesse s'y accroît plus vite ; l'éleveur texien a sur ses congénères cet avantage qu'il a à sa porte un débouché qui suffit à l'écoulement du croît annuel. On ne compte, en effet, au Texas que 10 millions de moutons et 5 millions de bêtes à cornes quand il en pourrait porter autant que l'Australie. Mais ce qui ne s'est pas réalisé depuis longtemps aura trop tôt son heure ; déjà l'écoulement est moins actif, la multiplication a marché vite dans les états du Nord, et la demande de bétail est déjà moins suivie au Texas; les centres industriels ont aux États-Unis des approvisionnemens à portée : pour ceux-ci le champ est vaste. A ces consommateurs américains beaucoup plus actifs qu'en aucun lieu du monde et dont le nombre équivaut à ceux de l'Angleterre et de la France réunis, les États-Unis ne présentent que 35 millions de bêtes à cornes et 35 millions de moutons, quantités un peu supérieures pour les premiers, inférieures pour les seconds à celles que possèdent ces deux états. Pour des raisons qu'il est difficile de débrouiller, le colon des États-Unis a toujours préféré l'élevage du porc ; aussi ce territoire en possède-t-il près de 50 millions, c'est-à-dire un peu plus que tous les pays d'Europe réunis. Ce chiffre dénonce la nature des occupations du colon américain ; il est surtout habitué à la petite culture, au petit bétail de ferme, qui en utilise tous les produits : les 500,000 immigrans qui débarquent chaque année apportent les mêmes mœurs et suivent le chemin tracé. La loi ne permet pas de vendre à chacun d'eux plus de 162 hectares de terres domaniales, ce qui détermine une subdivision de la terre vierge et déserte en parcelles trop menues pour que l'élevage y puisse être tenté, pour que la vie pastorale y soit possible. Le prix de cette terre est en outre très élevé : dans certaines parties du Texas même occupées par les éleveurs, il n'est pas rare de la voir

atteindre le prix de 300 francs l'hectare; c'est un prix que l'éleveur des pampas ne saurait, lui, accepter, et que seul, l'agriculteur peut supporter à force d'efforts et de capitaux : si l'éleveur du Texas et des États-Unis peut payer ces prix élevés, c'est qu'il vend son bétail trois et quatre fois plus cher que celui des pampas et d'Australie, c'est que la consommation locale lui offre des débouchés importans. Ce sont ces raisons aussi qui l'empêchent de songer à l'exportation de ses produits : c'est donc encore pour le moment un concurrent à négliger.

III.

Des détails que nous avons donnés jusqu'ici sur les pays d'Europe et les régions exotiques où l'élevage est possible et pratiqué, on peut conclure que, sauf la Russie méridionale, qui peut fournir un appoint aux pays de l'Europe occidentale dont la consommation de viande dépasse la production, toutes les contrées, même celles qui ont une certaine notoriété comme productrices, ont peine à se suffire à elles-mêmes dans les conditions actuelles d'une consommation tout à fait inférieure à ce que peuvent souhaiter ceux qui désirent voir s'augmenter le bien-être de l'humanité. Quant aux pays exotiques, ce que nous avons dit suffit à démontrer que le bruit qui se fait autour de leur production, les craintes qu'ils inspirent à l'éleveur européen, les espérances qu'ils donnent au consommateur, ne sont pas chimériques.

Et cependant, si l'on entend quelquefois un Européen parler de viandes exotiques, c'est comme d'une curiosité qu'il aura vue apparaître sur quelque table de banquet de société en formation. Il déclarera par politesse ou conviction que le goût en était excellent, mais jamais, depuis, il n'aura eu l'occasion de contrôler cette première impression. Aussi bien en Angleterre qu'en France, il en va tout de même; dans ce pays que l'on nous représente quelquefois comme envahi par les viandes exotiques, c'est aussi dans les banquets spéciaux de propagande que la *gentry* apprécie le goût de cette viande, qui n'apparaît même sur les marchés qu'en proportion négligeable.

Il y a plus d'un demi-siècle que la science et l'industrie unissent leurs efforts pour résoudre ce grand problème du transport des viandes et de l'union des grands producteurs et des grands consommateurs. A cette date éloignée, il n'y avait pas même lieu de se préoccuper encore d'enlever aux premiers un trop plein qui n'existait nulle part, que la légende seule avait créée, en particulier

à La Plata. On cherchait alors à conserver la viande au moyen d'antiseptiques, dans des bocaux de vinaigre, comme les cornichons, d'alcool comme les fruits, dans le sucre comme les confitures, ou dans des sels aussi inconnus que nuisibles. Tous les efforts furent vains et le sont encore; quelques esprits mal renseignés sur les besoins du commerce s'y attardent et de temps à autre font sceller par des personnes *autorisées* des bocaux qu'ils font promener dans le monde entier; après un semestre ou deux, ils cuisinent, pour des invités qui les déclarent exquis, ces beefsteaks retour des Indes et, après le dessert et les toasts, le bocal de l'inventeur est classé avec les autres sur les étagères du museum. Il y a vingt ans cependant, un chimiste célèbre, le baron Liebig, a eu le bonheur inespéré de donner son nom à une composition d'aspect peu agréable et qui, sans le nom de son auteur, aurait probablement été rejoindre, dans les oubliettes de la science, tous les pots de pommâde plus ou moins appétissans qu'elle peut avoir composés. Nous serions mal venus à contester les affirmations des prospectus qui recommandent ce produit, après vingt ans de succès, nous qui savons par des renseignemens exacts que chaque année la fabrique d'extrait Liebig abat dans ses corrals de Fray-Bentos, sur la rive de l'Uruguay, environ 400,000 bœufs de choix. Elle est un puissant auxiliaire pour l'éleveur de ces contrées; mais que l'on ne s'imagine pas que la chair de ses animaux passe tout entière, par cuillerées à café, dans le pot-au-feu des ménagères européennes. Ce que la Compagnie exporte, c'est en réalité 100,000 kilos d'extrait, 200,000 kilos de langues et de corned-beef en boîtes d'un prix élevé, et enfin 2,000 ou 3,000 tonnes de suif. Elle ne saurait se séparer des vieilles traditions. C'est le suif qui est avec le cuir le principal article d'exportation de cette fabrique, comme de tous les saladeros de la Plata et des fonderies de l'Australie. A Fray-Bentos, on prélève sur l'animal quelques quartiers de viande pour faire l'extrait par évaporation et compression, et l'on obtient 1 kilo de pâte par 34 kilos de viande; d'autres quartiers sont séchés au soleil et salés pour faire le *tasajo*, article d'exportation beaucoup moins prétentieux que l'extrait; mais toutes les parties graisseuses et la viande que l'on n'emploie pas sont jetées pêle-mêle à la cuve et surchauffées sous l'injection de jets de vapeur puissans; le suif et la graisse ainsi extraits sont embarqués pour l'Europe et employés par la stéarinerie.

Ce traitement barbare du bétail est encore le seul qui soit généralement pratiqué dans les régions où on l'élève en liberté dans les grandes prairies naturelles. Cette exploitation donnait encore à l'éleveur un bénéfice suffisant pour qu'il pût s'enrichir vite alors

que ces produits n'avaient pas encore subi la baisse récente que nous avons signalée. Toutes les parties de l'animal y sont utilisées : cuir, suif, cornes, cornillons, sabots, crin, extrémités et déchets destinés aux fabriques de colle, sang pour le guano, intestins que les charcutiers d'Estramadure transforment en boyaux de porc et les luthiers en cordes à violons, enfin la viande salée ; un bœuf produit ainsi environ 100 francs et un mouton 12 : les éleveurs exotiques voudraient pouvoir toujours compter sur ces prix pour eux rémunérateurs.

Malheureusement le produit qui seul peut soutenir cette valeur, la viande salée, le *tasajo*, voit chaque jour se resserrer les marchés qu'elle avait créés et alimentés depuis un siècle ; l'industrie du sucre, à La Havane, n'enrichit plus le planteur; le café, à 30 centimes le kilo rendu au Havre, ruine le propriétaire brésilien ; l'un et l'autre en sont réduits à nourrir de haricots rouges et de maïs leurs nègres dont le travail n'est plus rémunérateur, et l'éleveur ne peut plus écouler ses produits. Quelques chercheurs à l'esprit ingénieux, essaient d'introduire en Espagne, depuis deux ans, en France, depuis quelques mois, ce produit tout à fait exotique, le *tasajo*, que les nègres ne leur prennent plus. C'est une tentative qui ne peut rien produire. Peut-être quelques Brésiliens, de passage en Europe, en achèteront-ils quelques kilos pour se souvenir un instant de leur plat national, la *feijoada*, mais cela ne constitue pas un marché. Cette viande noirâtre qui, après avoir été séchée, salée, étendue à plusieurs reprises au soleil, et expédiée en vrac, affecte l'aspect de longues lanières, ne réalise pas l'idéal du consommateur européen, qui veut qu'on lui présente un bœuf ou un mouton, après trente jours de traversée, aussi blanc, aussi rose, aussi frais que celui qui sort de l'abattoir municipal.

Cela est-il possible? Cela est-il réalisé? Il y a quinze ans, on considérait comme le maximum des *desiderata*, parvenir à importer dans les pays de consommation des viandes cuites et mises en boîtes par le procédé Appert ; on faisait aussi, sans succès, quelques tentatives d'exportation d'animaux vivans. Les efforts des Australiens pour imposer les viandes cuites n'eurent que peu de succès, malgré l'encouragement, coûteux pour nous, que leur donna le siège de Paris. Seule la marine recourt en temps de paix à cette alimentation d'assiégés, ce qui suffit à entretenir les illusions et à assurer la ruine des quelques fabricans persévérans. Dans le commerce on ne rencontre guère que quelques boîtes de conserves, venant de l'Uruguay, de Chicago ou d'Australie, trop chères pour être considérées autrement que comme aliment de luxe.

L'importation des animaux vivans n'a pas été beaucoup plus

heureuse. Elle a été essayée par tous les pays d'élevage exotique, même par les Australiens et les Platéens, à qui la distance à parcourir, des voyages de vingt-cinq à trente jours de traversée, des climats alternativement torrides et froids, ne parurent pas des obstacles insurmontables. Les moutons ne résistèrent pas mieux que le gros bétail, et le résultat fut aussi triste que celui des entreprises dont les chevaux fournissaient la matière. Les frais de transport, la nourriture à bord, les risques qu'aucune compagnie d'assurances ne consentait à couvrir, rendaient ces tentatives trop hasardeuses pour qu'elles pussent jamais prendre rang parmi les opérations commerciales régulières. Les éleveurs avaient beau offrir pour rien les premiers chargemens de bêtes de choix, leur prix, au lieu d'origine, était trop peu de chose en comparaison des frais et des risques pour que cet avantage rendît ces affaires possibles. On a constaté que des envois de moutons ainsi faits de la Plata, revenant à 40 francs par tête rendus au Havre, ne trouvaient pas acheteur à La Villette au-dessus de 8 francs, prix de coalition qu'il était trop facile aux bouchers, qui y font la loi d'imposer à leur guise. Les États-Unis et le Canada, beaucoup plus rapprochés, ont eux-mêmes renoncé à ces entreprises : en 1882, pour la dernière fois, ils ont importé 211 têtes de bétail en Angleterre, c'est peu pour la consommation. Les seuls animaux sur pied qui pénètrent en France viennent d'Algérie, de la Russie méridionale et d'Italie ; nous avons dit que le chiffre des importations de moutons atteignait 2 millions et demi ; quant au gros bétail, il entre en nombre restreint : la France reçoit 215,000 têtes, dont 150,000 pris pour l'engraissement et le reste pour la production du lait. L'Angleterre ne reçoit plus d'animaux sur pied ; en France, même, ils sont appelés à disparaître ; déjà, lors de l'exposition de 1878, des essais ont été faits : des envois de 30,000 kilos de viande abattue arrivaient chaque jour aux halles de Paris transportés dans la glace depuis le fond de la Hongrie.

Nous touchons ici au seul système qui ait donné des résultats pratiques et qui porte en germe l'avenir de l'approvisionnement de l'Europe par les pays exotiques. C'est à la France qu'appartient l'honneur d'en avoir trouvé la solution industrielle, mais c'est à l'Angleterre que revient celui, moins brillant, mais plus lucratif, d'en avoir trouvé l'application commerciale.

Le premier essai, le plus connu, celui du *Frigorifique*, remonte à 1876. Il fut fait avec beaucoup de solennité. Les inventeurs avaient bien indiqué l'idée, le résultat leur prouva que la mettre en œuvre n'était pas chose si simple. Ils virent se produire, sur les rives de la Plata, ce fait imprévu pour eux, prédit par d'autres,

d'une demande de 10,000 moutons ne pouvant être satisfaite par un pays qui en contenait alors déjà plus de 60 millions. De plus, l'erreur commise de croire que l'on ne pouvait congeler et conserver la viande qu'à la condition de suspendre chaque bête isolément, comme à l'étal d'un boucher, pour faire pénétrer partout autour l'air froid, rendait le transport assez coûteux pour que l'opération fût ruineuse ; elle le fut.

A la même époque, les Canadiens qui possèdent en quantités considérables, trop peut-être, la matière première de la conservation par le froid et n'ont pas à recourir à des moyens artificiels, essayaient de transporter le bétail abattu dans des cales où on le noyait dans la glace. Le système réussit assez pour démontrer que la viande n'a rien à perdre à voyager en vrac, entassée dans des cales, comme de simples sacs de grains, pourvu que la température soit maintenue à zéro.

C'est ce qui éclaira MM. Jullien-Carré, industriels français, et les décida à tenter une expérience. Ils firent construire un navire, le *Paraguay*, qu'ils dirigèrent vers la Plata. Ce malheureux navire, dont le voyage intéressait à un si haut point producteurs et consommateurs des deux mondes, eut de nombreuses infortunes de mer. Il coula une première fois, fut reconstruit, réexpédié, retardé un an par des avaries, enfin, rapporta une cargaison de 15,000 moutons, réunie à grand'peine, revenant à un prix élevé, mais faisant la démonstration qu'attendaient les éleveurs et les inventeurs.

Il était de ce jour hors de doute que la viande fraîche supporte admirablement le transport, en grenier, accumulée dans des cales refroidies. Restait à traiter commercialement ce produit nouveau. Or, un produit n'est commercial qu'à la condition de pouvoir être acheté et présenté sur un marché, suivant les besoins, sans que l'acheteur ou le détenteur ait à subir la loi de la contre-partie. Il fallait donc pouvoir traiter cette matière corruptible comme on le fait de toute autre de facile conservation ; pour cela organiser, dans les pays de production, des magasins glacés ou la déposer à mesure des abatages, ce qui permet de s'approvisionner à loisir d'animaux répondant aux exigences de la demande, d'éviter les irrégularités d'un marché producteur à élevage libre, et se préparer, pour le jour où les navires, destinés à les recevoir sans retard, se présenteront, des chargemens suffisans. Cette première partie de l'opération une fois réalisée, il fallait encore disposer des magasins semblables, au lieu d'arrivée, pour ne pas être exposé aux caprices des marchés consommateurs. Il semble que ce plan, assez simple à combiner, était trop complexe pour des intelligences

commerciales françaises; il ne l'était pas pour des Anglais. Les éleveurs australiens furent les premiers à le mettre en pratique, ils trouvèrent aide et capitaux en Angleterre.

L'invention Jullien-Carré servit de point de départ. Au lieu de recourir aux produits chimiques, qui sont quelquefois difficiles à se procurer dans les pays d'outre-mer, on obtint le froid tout simplemens par la compression de l'air; deux systèmes, celui de Haslam et celui de Bell-Coleman, à peu près semblables, furent mis en pratique. On construisit d'abord des vapeurs spéciaux, uniquement destinés à ce commerce, mais bientôt on comprit qu'il était de beaucoup préférable d'aménager, sur les transports ordinaires, des machines prêtes à produire le froid, en cas de besoin, dans des cales pouvant recevoir, à défaut de cette marchandise spéciale, d'autres de toute nature. On construisit, dans les ports d'embarquement, en Australie depuis cinq ans, et depuis trois ans à la Plata, des hangars munis d'appareils à produire le froid et destinés à recevoir des milliers de moutons au fur et à mesure des offres des producteurs et des abatages. Jusqu'ici bien des voyages ont été faits, l'heure des tâtonnemens est passée, la preuve est complète au point de vue industriel. Le problème cependant n'est pas encore commercialement résolu.

Les pays d'élevage libre peuvent-ils fournir d'une façon constante la matière exportable? Les pays consommateurs sont-ils disposés à l'accepter et à absorber les quantités qu'on leur présentera? Malgré le nombre d'animaux existans et leur prix de revient dans les pays exotiques, malgré le prix élevé et la demande beaucoup plus active de viande en Europe, ces deux questions posées n'ont pas reçu encore la réponse qu'un observateur superficiel aurait pu faire *a priori*.

Il a fallu reconnaître que, dans les pays à pâturages naturels, les animaux, malgré les croisemens, restent petits; de plus, les longues marches que leur permet la libre disposition de grands espaces donnent à la chair des membres de la locomotion une fibre résistante et non pas ce développement charnu obtenu en Europe par la stabulation et très recherché du consommateur. Il est très difficile à la Plata de trouver cent moutons pesant 70 livres, impossible d'en trouver mille; leur poids ne dépasse pas la cote très basse de 45 à 50 livres. Le pâturage naturel, en outre, n'est pas un pâturage d'engraissement; l'animal s'y soutient, produit sa laine, y trouve les élémens de sa structure, engraisse même à une certaine saison, mais cette graisse tombe aux premières chaleurs ou aux premiers froids. Il y a donc pour l'éleveur, s'il veut exporter, deux progrès à réaliser qui exi-

geront de grands frais et du temps; il lui faut améliorer à la fois ses troupeaux par le croisement et ses pâturages par l'agriculture. On peut espérer que, le branle étant donné, quelques années suffiront pour que de nombreux éleveurs puissent offrir à l'exportation un bétail de choix en toutes saisons. Déjà l'Australie entraîne à sa suite dans cette voie l'éleveur pampéen, tous deux se rencontrent déjà d'une façon régulière sur les marchés anglais.

A combien s'élève leur importation? L'Australie livre chaque semaine environ quinze mille moutons à Londres et autant à Liverpool. Cela fait un total de 450 tonnes d'arrivages hebdomadaires pour chaque destination et d'un million et demi de moutons annuels pour toute l'Angleterre. Ce sont des quantités aussi insignifiantes pour le pays qui possède les troupeaux dont nous avons donné le chiffre qu'elles le sont pour la consommation anglaise : c'est, en effet, un appoint de 45,000 tonnes pour un pays qui est en déficit annuel de 500,000 tonnes de viande.

Cependant la vente de ce produit exotique nouveau, quelque minime que soit la quantité importée, est assez lente encore pour que les arrivages de la Plata, qui ne s'élèvent guère jusqu'à présent, par mois, à plus de vingt mille moutons de 50 livres environ, encombrent quelquefois le marché et soient d'un écoulement difficile. Le public anglais ne s'habitue que lentement à consommer cette viande, malgré le prix de 4 deniers 1/2, soit 0 fr. 45 la livre, auquel on le lui vend, au lieu de 6 que vaut couramment la viande anglaise. Ce commerce a devant lui un vaste champ, cela n'est pas douteux; il ne l'est pas moins qu'il sera lent à le conquérir. Ce n'est pas chose simple que de combattre la routine à la fois dans les deux hémisphères, ce ne l'est pas moins d'immobiliser dans une entreprise à résultat éloigné les capitaux considérables que celle-ci exige. Nous croyons, jusqu'à preuve du contraire, que la France ne se hâte pas de nous donner, que l'Angleterre seule est capable de le faire. Déjà les compagnies d'assurances anglaises, en couvrant, moyennant une prime de 5 pour 100, les risques de bonne arrivée de la viande fraîche, ont donné à ce commerce ses grandes lettres de naturalisation; en même temps, les docks à congélation se construisent sur les bords de la Tamise, à côté des élévateurs à grains.

On peut dresser d'avance le devis de toutes les parties diverses de cette opération compliquée : les machines à congeler 250 tonnes coûtent à Londres 1,800 livres, les chaudières 200 livres; en y ajoutant les frais de transport, on sait que ces machines coûteront 75,000 francs, rendues en rade de Sydney ou de Buenos-Aires, et que, montées, mises en place sous les hangars *ad hoc*, elles reviendront à 100,000 francs, congelant 3,000 tonnes de viande an-

nuelles, chargement suffisant pour six ou sept steamers, prenant chacun, comme nous l'avons dit, 450 tonnes de viande. Toutes les compagnies sont disposées aujourd'hui à faire à bord de leurs steamers les aménagemens nécessaires; les quelques millions qu'elles y dépenseront seront facilement productifs en prélevant, comme elles le font, 2 deniers 1/2 par livre de viande pour les provenances d'Australie et 1 1/2 pour celles de la Plata, pour frais de transport et de congélation. Jusqu'ici, vingt-quatre steamers seulement ont subi la transformation nécessaire pour cette nouvelle destination; en concédant qu'ils puissent faire quatre voyages par an, cela fait quatre-vingt-seize voyages et une importation de 45,000 tonnes de viande environ.

C'est ici, et devant ce chiffre, que la question de la consommation des viandes exotiques se présente sous son véritable aspect. L'Angleterre accuse, en effet, un déficit de viande de 500,000 tonnes, soit dix fois ce qu'elle peut recevoir avec les moyens de transport dont peuvent disposer aujourd'hui, pour la satisfaire, les éleveurs exotiques; il faudrait, pour combler ce déficit, doter de machines nouvelles cent navires au lieu de dix. Le déficit de la France, où pas une livre de viande exotique n'est encore entrée dans la consommation, est de 150,000 tonnes annuellement; combien d'usines à congélation, combien de navires à construire ou à transformer, combien de docks à édifier pour préparer, transporter ou emmagasiner cette quantité considérable, qui exigerait trois cents voyages de steamers aménagés! Et encore, la consommation de la France est-elle loin d'avoir dit son dernier mot; on sait que l'habitant de Paris consomme en moyenne 72 kilogrammes de viande par an, qu'il en pourrait absorber le double, et que l'habitant des autres villes et des campagnes n'emploie que 30 kilogrammes de viande par an et par tête; on peut dire que 30 millions d'habitans mangent de la viande par exception et plusieurs millions n'en mangent pas du tout.

Aussi, ce que nous trouvons à la fin de cette étude, qui nous a menés dans tous les pays du monde, qui nous a donné l'occasion d'en étudier très rapidement la production pastorale et l'économie de cette production, c'est cette conclusion consolante que les éleveurs de France et d'Angleterre peuvent encore, pendant de longues années, appliquer leurs soins, leurs capitaux et leur intelligence à développer leur art, si intéressant et si prospère, qui, pour celui qui en examine les progrès, apparaît comme une des manifestations les plus hautes du génie de l'homme, parvenu par sa propre science, à greffer des variétés d'animaux sur des espèces élaborées par la longue sélection à travers les révolutions du globe et les âges de la

terre, à les transformer, à leur faire produire à sa guise ce qui lui est nécessaire et suivant ses besoins.

Les éleveurs exotiques ont cependant, eux aussi, un champ vaste à exploiter : leur rôle leur est tracé par les agriculteurs des mêmes contrées, qui n'ont pas craint de produire trop, de jeter sur tous les marchés du monde trop de céréales, trop de sucre, trop de produits de toutes sortes, et qui ont, par leur témérité, enrichi les entrepreneurs de transports, les intermédiaires, les financiers et, ce qui vaut mieux, eux-mêmes.

Les seuls qui ne nous semblent pas devoir trouver ici d'espérance consolante, ce sont les plus nombreux, les consommateurs. Pour eux, le blé a beau être trop abondant, ils n'en mangent à leur faim qu'à la condition de le payer le même prix que lorsqu'il l'était moins. Il en sera de même toujours de la viande ; son prix s'est toujours élevé, il s'élèvera encore ; il faudra construire encore et aménager des flottes de steamers pour apporter, à travers l'Atlantique, des chargemens de viande qui seront toujours, quoi qu'on fasse, insuffisans à combler, à atténuer même le déficit de France et d'Angleterre. Le jour où, par impossible, on sera parvenu, à force d'efforts, de temps et de capitaux, à satisfaire les demandes de ces deux pays, le déficit se sera de nouveau ouvert sous l'impulsion de consommateurs plus exigeans, et il faudra mettre en œuvre d'autres moyens pour le combler : or la viande n'est pas compressible ; il lui faut son espace, il faut en diviser les masses, de façon à ce que les machines employées puissent la garantir pendant de longues traversées. Il est donc facile de conclure que, pour être résolu en théorie, et admirablement résolu, le problème de l'alimentation de l'Europe par les pays exotiques n'en demeure pas moins fort compliqué et plus plein de promesses pour nos arrière-neveux que pour nous-mêmes.

ÉMILE DAIREAUX.

REVUE DRAMATIQUE

Comédie-Française : *Chamillac,* comédie en 5 actes, de M. Octave Feuillet.

Le 1er mars 1849, en même temps que les vers d'Alfred de Musset « sur trois marches de marbre rose, » la *Revue des Deux Mondes* publiait une comédie d'un jeune homme qui, depuis, lui a marqué son attachement et qui, dans ces derniers mois, lui a donné *la Morte :* à trente-sept ans de distance, *Chamillac,* représenté, le 9 avril 1886, à la Comédie-Française, est un écho de *Rédemption.*

C'est que M. Octave Feuillet n'est pas seulement fidèle à ses amis, mais d'abord à son génie propre. Son talent, selon les saisons, a pu varier ses moyens de culture; son âme, dont toute son œuvre est le fruit, n'a pas changé: sans découragement, malgré certaines modes ennemies, elle s'est montrée toujours, elle se montre encore, et dans le livre et sur la scène, éprise des idées, et, qui plus est, des mêmes.

L'idée qui soutient et anime *Chamillac,* aussi bien que *Rédemption,* est haute et généreuse; elle étend, d'ailleurs, ses bienfaits aujourd'hui plus largement que naguère; elle revient parmi nous pour la pécheresse, mais aussi et surtout pour le pécheur. La femme n'est pas absente de ce drame, mais l'homme en est le héros : comme elle, dans l'ordre différent où son honneur est placé, il a failli; comme elle, il rachète sa faute. L'un et l'autre, après s'être damné socialement, fait son salut en ce monde ; et chacun par la voie qui lui est le plus convenable : la femme, destinée à la vie privée, se sauve par l'amour; et l'homme, à qui la vie publique est ouverte, par la charité.

D'autre part, le milieu où cette idée se manifeste est nouveau. *Rédemption,* d'après un avis placé en tête de l'ouvrage, se passait à Vienne et de nos jours; mais, tout de bon, le lieu de cette fable était plutôt le royaume de la fantaisie ou, du moins, la capitale d'une Autriche où les costumes de *Barberine* eussent été plus séans que nos modernes

habits. M. Feuillet, qui dès lors était l'auteur de *la Crise* (1), est aujourd'hui l'auteur de *la Petite Comtesse* (2), de *Monsieur de Camors* (3) et de tant d'autres délicates et fortes études de mœurs contemporaines et parisiennes, entre lesquelles il faut distinguer ce chef-d'œuvre, *Julia de Trécœur* (4). Il a saisi une part de notre société, la plus brillante, et il la tient; sa prise est celle d'un maître qui a la main énergique et fine. Il connaît cette fraction de l'humanité et la juge avec la clairvoyance, avec la sévérité, mais aussi avec la sympathie et la pitié secourable d'un moraliste chrétien; il en reproduit les sentimens, les opinions, les propos, avec cette naturelle justesse de ton que les observateurs les plus subtils et les plus appliqués lui envient : pourquoi se risquerait-il à la quitter? Il n'est ni son adversaire ni sa dupe; il voit dans ses rangs beaucoup de pharisiens; c'est par eux, et pour leur donner utilement la leçon, qu'il met debout, comme de vivans démentis à leur iniquité, la pécheresse et le pécheur triomphant du mal, purifiés et touchant sur cette terre le prix de leur expiation.

Mais quoi! Est-ce donc un sermon, ce *Chamillac*, un discours édifiant, une thèse? Nullement! Pour s'épargner les obligations du genre, pour en ôter d'avance les charges au spectateur, pour en éviter le fâcheux appareil, M. Feuillet a fait le nécessaire avec une courageuse prudence; allant à son but, il a choisi, quels qu'en fussent les périls, un chemin secret, ou plutôt une façon discrète de cheminer : il a marché devant son héros une lanterne sourde à la main, et, à la fin seulement, il s'est retourné pour l'éclairer. Entraînés à leur suite, amusés en route par des accidens pathétiques, lesquels suspendaient et relançaient notre attention, nous ne savons que trop tard pour résister, c'est-à-dire juste à point, d'où nous venons et avec qui. Pour prouver le mouvement vers le bien, l'auteur, sans accompagner son héros de commentaires auxquels s'en pourraient opposer d'autres, l'a fait avancer; une fois qu'il l'a mené où il veut, il révèle d'où il l'a tiré : le moyen alors d'empêcher qu'il ait franchi l'intervalle! Une telle démonstration est rare, ingénieuse, hardie; elle a cette élégance qu'estiment les géomètres; elle est exempte de ces embarras oratoires que craignent les dramaturges.

Deux actes de comédie, joliment ouvragés, sont les supports de ce drame; l'exposition s'y fait avec abondance, les principes de l'action y sont posés, les caractères indiqués autant qu'il le faut selon le plan adopté par l'auteur; l'atmosphère qui enveloppera le tout s'y constitue aisément.

D'abord, nous voici dans l'atelier de M. Hugonnet, brave garçon et

(1) Voir la *Revue* du 15 octobre 1848.
(2) Voir la *Revue* du 1er janvier 1856.
(3) Voir la *Revue*, 15 avril — 15 juin 1867.
(4) Voir la *Revue* du 1er mars 1872.

peintre à la mode. Il attend une jeune veuve, Mme de Tryas, dont il a commencé le portrait ; il reçoit une de ses élèves, Sophie Ledieu. Singulière créature que celle-ci, faite pour déconcerter les gens qui ne connaissent que l'intérieur des castes sociales et morales et ne veulent pas connaître leurs frontières, — née du pavé de Paris, grandie et fleurie pour le vice, transplantée ensuite et cultivée pour la vertu par un caprice du sort et par la volonté d'un honnête homme. Nièce d'une crémière, danseuse à l'Opéra, maîtresse naïve d'un financier véreux, le jour où cet amant a pris la fuite, où elle a vu à quelle sorte d'homme elle avait lié sa jeunesse et quelles consolations l'attendaient, elle a voulu mourir. Échappée du suicide, elle a été rengagée à la vie par un personnage qui a le cœur chaud et l'esprit original, M. de Chamillac : célibataire élégant, habitué du foyer de la danse, ami et protecteur d'Hugonnet, amateur de bonnes œuvres encore plus que de tableaux et de pirouettes, ce dilettante de l'art et de la morale a promis à Sophie que, si, pendant quatre années, elle apprenait l'orthographe et la sagesse, il l'épouserait. Elle a, par surcroît, appris la peinture et l'amour : elle est la meilleure élève et la préférée d'Hugonnet, la brave et belle fille, et elle aime son bienfaiteur, dont elle sera tantôt la femme, car la quatrième année d'épreuve est sur le point d'expirer.

Cependant, depuis quelques mois, elle est jalouse et inquiète : Chamillac, qui vivait à l'écart des salons, y passe à présent trop d'heures de l'après-midi et de la soirée ; elle croit savoir qu'il est épris d'une femme du monde, et de laquelle : Mme de La Bartherie. Jeune, agréable de figure et de mise, prude, intrigante, mariée à un député qui fait profession de philanthropie, bien apparentée elle-même et bien située dans Paris, cette rivale serait funeste à la pauvre Sophie. Admirez la rencontre : Mme de La Bartherie est la tante de Mme de Tryas, dont Sophie reconnaît le visage en cette esquisse ; oh ! la chère jeune femme ! N'est-ce pas elle qui, au casino de Luchon, il y a quelques années, sauva la fille d'opéra d'un si mortifiant affront ? L'un après l'autre, dans un bal, plusieurs couples s'étaient dérobés pour ne pas faire vis-à-vis à Mlle Ledieu et à son amant ; elle restait seule avec lui au milieu de la salle, souhaitant que le parquet s'abîmât sous ses pieds. Soudain, prenant sa rougeur en pitié, une toute fraîche et gracieuse fée, innocente à coup sûr, et forte de son innocence, daigna se lever, lui sourire et danser devant elle : Mme de Tryas ! Oui, voici bien ses traits ; et, maintenant qu'on annonce sa venue, Sophie demande à Hugonnet la permission de s'attarder dans la pièce voisine pour entendre sa voix.

Mme de Tryas, la vive et charmante femme, est accompagnée de son cousin et fiancé, le commandant Robert d'Illiers, bon officier, exact gentilhomme, parfaitement froid et correct ; et de son frère, Maurice

de La Bartherie, sous-lieutenant de cavalerie et franc étourneau : quelle meilleure escorte en l'absence de son père, le général, qui revient demain d'une tournée d'inspection ? Arrivent, d'ailleurs, pour renforcer la compagnie, M. de La Bartherie, le député, avec sa femme; et puis deux dames patronnesses de la société protectrice des « pauvres honnêtes » dont il est le président; enfin un bon jeune homme, secrétaire de l'œuvre, qui se glisse entre leurs jupes. Ainsi Hugonnet, qui comptait travailler tranquille, est envahi ; autour de lui c'est un cercle, souvent rompu et reformé, de critiques d'art improvisés, d'où partent les admirations jaculatoires et les conseils contradictoires : « Parfait ! cher maître ! Un chef-d'œuvre... Pourtant, si j'osais risquer une observation, je dirais que Mme de Tryas n'a pas la physionomie si éveillée... Bravo ! bravo ! Cependant, auprès de Mme de Tryas, ne semble-t-il pas que cette physionomie soit un peu endormie ?.. Délicieux, ce morceau, et celui-ci, et celui-là... Et le fond, mesdames, le fond ! »

Tout ce caquetage d'amateurs mondains est plaisamment noté dans le ton des conversations du jour. Mais le brouhaha s'apaise ; Mme de La Bartherie reste seule avec sa nièce et le peintre. La conversation, presque aussitôt, tombe sur Chamillac; c'est lui, paraît-il, qui inventa Hugonnet : « Il est tellement à la mode qu'il m'y a mis, » avoue ingénument l'artiste. Et Mme de La Bartherie l'interroge sur les bizarreries de son Mécène : est-il vrai que, pour serviteurs, il ne veuille que des repris de justice, et qu'on ne voie chez lui que des demoiselles à peine sorties de prison ? Passe encore ; mais on assure qu'il veut épouser sa maîtresse, un ancien modèle, une fille de rien. Hugonnet rectifie la légende, avec un peu d'impatience : Sophie Ledieu, son amie, n'est-elle pas derrière la porte, qui écoute ? Il dit ce qu'elle fut et ce qu'elle est; il rappelle à Mme de Tryas sa rencontre avec elle au casino de Luchon : « Vous lui avez porté bonheur, madame. — J'en suis ravie. » Mais la tante, mieux fournie de préjugés et plus ferme que la nièce, n'admet pas que Chamillac se déclasse par un tel mariage. Hugonnet, les nerfs agacés, le cœur inquiet, rompt la séance ; il reconduit ces dames, en les pressant, jusqu'au seuil de l'atelier : « Que votre ami se débarrasse de cette fille en lui faisant une petite rente ; » c'est le dernier mot de Mme La Bartherie. Hugonnet a tout juste le temps de se retourner pour recueillir dans ses bras Sophie Ledieu, qui s'évanouit en murmurant : « O la vipère ! » L'auteur, assure-t-on, avait mis d'abord : « O la canaille ! » Certains conseillers, trop délicats peut-être, ont fait changer ce cri de nature pour cette parole décente. « Canaille, » à notre avis, jaillissait mieux, en cette crise, des lèvres et du cœur même de la nièce désespérée de la crémière.

Après l'atelier du peintre de portraits, le salon d'une femme influente : autre décor où s'encadre un tableau de mœurs modernes.

C'est ici proprement que devient presque visible et palpable cette atmosphère de pharisaïsme où doit se lever l'astre de la charité chrétienne. Chez Mme de La Bartherie, ce soir, avant d'aller au bal, le comité de la société protectrice des « pauvres honnêtes » doit se réunir. Avant l'heure fixée, Mme de Tryas est ici avec son frère. Il croit s'être aperçu que Chamillac, s'il vient souvent dans la maison, y vient pour sa sœur et non pour sa tante : aurait-il vu juste, par hasard? A vol d'étourneau, les jeunes gens ont de ces coups d'œil. Et Chamillac, ce don Quichotte en frac ajusté, ne conviendrait-il pas à la généreuse et primesautière jeune femme plus que son impassible cousin? Jeanne de Tryas n'y contredit point; elle se contente, sans être aucunement troublée par cette ouverture, de faire observer qu'il est bien tard, quinze jours avant le mariage, pour changer de fiancé. Survient le commandant; et, justement, le désaccord de leurs âmes se marque davantage par le récit d'une aventure dont la jeune femme fut l'héroïne hier, et par le jugement que M. d'Illiers en porte à demi-mot. Il est léger, spirituel, gracieux à souhait, ce récit que fait Mme de Tryas elle-même; et ce n'est point un hors-d'œuvre, car tout un caractère s'y déclare, tel que de récentes façons de vivre le permettent, bien féminin, bien parisien, d'un charme exquis et neuf.

Donc hier, surprise sur le boulevard par un orage, Mme de Tryas s'était abritée sous le porche d'un photographe; elle reconnut, réfugiée auprès d'elle, Mlle Vanda, la jolie actrice qu'elle avait souvent vue sur la scène des Variétés. « Je mourais d'envie de lui parler, » avoue-t-elle; pourtant elle sut résister à la tentation jusqu'à ce que Mlle Vanda hélât une voiture. Elle n'avait pas de parapluie, Mlle Vanda, et elle avait « un amour de petit chapeau; » n'eût-ce pas été dommage que ce petit chapeau fût mouillé pendant la traversée du large trottoir? Mme de Tryas offrit à sa voisine de la protéger jusqu'à la voiture, et elle le fit, de sorte que les méchantes langues peuvent raconter aujourd'hui qu'elle s'est promenée, bras dessus bras dessous, sur le boulevard, avec une actrice des Variétés. — Bonté rapide, étourderie et miséricorde, bravoure d'une honnêteté qui pousse volontiers jusqu'à la bravade; gaminerie, curiosité, témérité d'une innocence qui ne sait pas exactement tout ce que recouvrent de réalités vilaines certains dehors élégans; indulgence et même sympathie d'artiste pour cette élégance; instinct de solidarité de la femme pour la femme; équité malicieuse de la mondaine, qui se dit que telle ou telle de ses compagnes, mieux née, mieux payée pour être vertueuse, est moins estimable, en bonne justice, que cette créature dévouée au vice d'autrui, tous ces sentimens, je les reconnais chez Mme de Tryas et je les salue avec plaisir pour les avoir connus chez quelques-unes de mes contemporaines, et des plus vivantes et des plus vraiment aimables. Toutes ces fleurs écloses dans une âme

parisienne, un artiste consommé pouvait seul, par quelques paroles, en évoquer le parfum, sans perdre le temps à en montrer les racines : grâces soient rendues à M. Feuillet, pour cette caresse qu'un invisible bouquet nous fait au passage !

Moins charmé que nous par la gentillesse de cette escapade, Robert d'Illiers, après le récit de l'anecdote, se trouve en tête-à-tête avec Mme de La Bartherie. C'est une petite guerre que cette rencontre, une petite guerre qui pourrait bien avoir des suites : une escarmouche où scintillent des armes courtoises mais envenimées. L'officier, raillé sur sa froideur, demande à la jeune femme pourquoi elle le persécute de ses taquineries : « Cela m'amuse, répond-elle. — Oui, réplique-t-il; mais, comme je ne puis pas en dire autant... » Elle lui rappelle qu'il a d'abord paru lui faire la cour et qu'il s'est tourné ensuite vers sa nièce : « Or, mon cher monsieur, ce sont de ces choses que les plus honnêtes femmes n'apprécient pas. » Avait-il donc quelque chance de lui plaire? Il la conjure poliment de ne pas lui donner, à l'heure qu'il est, des regrets inutiles. Elle riposte qu'il en aura bien assez, en effet, sans qu'elle y aide, dans un prochain avenir : uni à une personne dont l'humeur est si différente de la sienne, il souffrira tous les ennuis que pourrait lui souhaiter « une femme offensée, et qui ne serait pas sans malice. — Vous pouvez dire hardiment : sans méchanceté, madame, » fait Robert d'Illiers en s'inclinant. Et elle, avec une révérence : « J'ai voulu vous laisser le plaisir de le dire. » Tout le manège de cette scène est délicieux : faire parler l'âme d'Arsinoé par les lèvres de Célimène, et prêter contre elle à un homme des traits qui ne fussent ni trop lourds ni trop mous, c'était, pour ainsi dire, un tour de finesse où M. Feuillet, presque seul, pouvait réussir; la spirituelle modération, la délicatesse aiguisée de ce dialogue, ont fait courir par la salle un murmure de jouissance : une oasis digne de Marivaux, comment ne pas la bénir à l'entrée de ce drame qu'on trouvera tout à l'heure, on le pressent quelque peu, ravagé par la passion?

Avec les dames patronnesses, le secrétaire et le président de l'œuvre, Mme de Tryas reparaît; et, derrière elle, un nouvel affilié, M. de Chamillac. C'est un homme encore jeune, mais de cheveux gris, avec l'aplomb et l'aisance d'un personnage qui a vécu et n'est pas dupe des conventions sociales; s'il est élégant de manières et d'esprit, c'est pour sauvegarder mieux, semble-t-il, l'indépendance de son jugement; il se couvre et il attaque, au besoin, de sa parole agile et pointue, comme un bretteur de son épée. Sans humilité ni onction apostolique, il a choisi pour *sport* favori la recherche et le relèvement des coupables; il affirme en souriant qu'il se plaît, à peu près sans rivaux, dans cette « spécialité » peu séduisante; il a pris pour devise, cet

homme de club, la parole divine : « Il y a plus de joie au ciel pour un pécheur qui se repent que pour vingt justes qui persévèrent. » Voilà précisément une parole qui a toujours paru à Mme de La Bartherie peu encourageante pour les justes. Aussi l'a-t-elle négligée pour s'occuper avec ses amies, sous la présidence de son époux, des « pauvres honnêtes ; » Chamillac ne demande pas mieux que de secourir ceux-là par surcroît, à ses momens perdus. La séance est ouverte ; le secrétaire lit le procès-verbal de la réunion précédente ; une causerie toute frivole, étrangère aux questions de charité, couvre plaisamment sa voix ; le procès-verbal est adopté. Puis le président, un Tartufe (« Dévot?.. demandait tout à l'heure Sophie Ledieu à Hugonnet. — Pense pas, repondait le peintre : tu sais, y en a de laïques... »), ce Tartufe qui a l'éloquence de Prudhomme, La Bartherie, cite à comparaître devant lui et devant ces dames en toilette de bal quelques pauvres gens, un maraîcher, une blanchisseuse, un ouvrier des ports, épiés et convaincus d'avoir démenti par de prétendues fautes cette bonne renommée qui leur a valu la faveur de la société. L'ouvrier, harcelé de questions, s'emporte et manque de respect au président ; il serait rayé de la bienheureuse liste et précipité dans les ténèbres extérieures, si Chamillac, dont la bienfaisance a sa police secrète, ne murmurait quelques mots à l'oreille de l'austère La Bartherie, dont il connaît les peccadilles. Que celui de nous qui est sans péché jette la pierre au coupable : ce ne peut-être La Bartherie ; serait-ce Chamillac ? Il sauve, au contraire, le malheureux qu'on allait lapider. Ainsi se termine cette scène franchement satirique, où s'expose en action la philosophie de l'ouvrage, où se déclare en badinant le caractère du héros, et qui donne au spectateur, en soulevant le rire, un dernier répit. Tout de suite après, le drame éclate.

Au moment où le comité se disperse, Maurice de La Bartherie, le frère de Jeanne, apparaît, pâle, éperdu, et demande un entretien à Chamillac. Il vient d'apprendre que celui-ci, d'accord avec un autre membre de leur club, l'a mis en demeure de payer une dette de jeu, 70,000 francs qu'il a perdus dans certaines circonstances aggravantes ; faute de quoi, demain, à midi, il sera affiché, c'est-à-dire bientôt chassé du club, et aussitôt de l'armée. Il sollicite un délai ; Chamillac, avec une sévérité dont la raideur même et la dignité nous font supposer qu'il a ses raisons, refuse tout arrangement et se retire. Alors, surpris par sa sœur, Maurice lui avoue sa détresse. Recourir à son père ? Il n'ose. Accepter que Jeanne paie sa dette ? Mais la fortune de la jeune femme est déjà inscrite dans son contrat de mariage, et, sans l'approbation de son fiancé, elle ne peut rien en distraire : or son fiancé est ce rébarbatif cousin qui, de sa vie, ne pardonnerait pas cette faute à Maurice. Accepter, au moins, ce collier qu'elle détache de son cou ? Non,

non, il ne veut pas dépouiller sa sœur. Il relève la tête; il ne tirera de secours que de son courage et, ajoute-t-il, — voyant Mme de Tryas agitée de pressentimens sinistres, — de ses amis. Il promet qu'il ne tentera rien contre lui-même avant d'avoir embrassé son père, et il s'enfuit. Mais que vaut un pareil serment? Mme de Tryas jette une sortie de bal sur ses épaules : « On dira ce qu'on voudra;.. je ne veux pas que mon frère se tue! »

Au troisième acte, nous précédons la noble et imprudente jeune femme chez le créancier de son frère. Hugonnet vient faire confidence à Chamillac de la jalousie et des craintes de Sophie; Chamillac l'écoute gravement et murmure par deux fois, avec un air pensif, d'une voix sourde : « C'est drôle... » Aussi bien, Chamillac, à la maison, n'est plus armé, comme dans le monde, de brillante ironie; sérieux et même sombre, il laisse deviner en lui quelque vieil homme qui ne dira pas volontiers tout son secret. Il en révèle pourtant une part à son ami : l'instinct de Sophie ne s'est pas éveillé à tort; il s'est seulement égaré. Chamillac tiendra parole à sa prosélyte, il l'épousera : car, s'il aime une autre femme, c'est la seule, justement, qu'il lui soit défendu d'espérer. Cet inaccessible objet, ce n'est pas Mme de La Bartherie : à quoi bon en dire davantage? Hugonnet, comprend-il seulement la douleur secrète de Chamillac? Cela lui est-il jamais arrivé, à lui, d'apercevoir une femme qui ferait son bonheur et d'en être séparé par un abîme? A cette question il répond simplement : « Et pourquoi cela ne me serait-il jamais arrivé, à moi? »

Mais Sophie Ledieu vient elle-même, et Hugonnet la laisse avec Chamillac. Elle déclare que, depuis quatre années, aussi bien que les habitudes d'une honnête femme, elle en a pris les sentimens; elle repoussera la main de Chamillac si elle n'est pas assurée de son cœur, et elle lui rend sa parole; il refuse de la reprendre, jurant qu'il n'a ni liaison ni intrigue. Intéressée à le croire, elle se jette dans ses bras. A ce moment, une personne voilée paraît; la fille d'opéra se retrouve pour invectiver la femme du monde qu'elle soupçonne sous ce voile : « Moi, du moins, madame, je ne me cachais pas! — Je ne me cache pas non plus, dit Mme de Tryas en découvrant son visage. — Vous, madame! c'est vous! » balbutie la danseuse, confuse et illuminée comme devant l'apparition d'une Notre-Dame de Luchon. « Ne me dites pas pourquoi vous êtes ici; ce ne peut être que pour une raison bonne et honnête; j'en respecte le mystère et je me retire. »

Demeuré seul en face de Mme de Tryas, qui tremble, Chamillac tremble presque autant qu'elle. D'une voix émue et d'un geste qui ose à peine être protecteur, il l'invite à s'asseoir; il lui épargne la moitié de sa supplique. Avec une conviction étrange, un zèle de damné qui se serait échappé de l'enfer pour en détourner les vivans, il lui parle des dan-

gers où la passion du jeu entraînait son frère; il a voulu donner une leçon au jeune homme; il lui laisse passer une nuit terrible, entre le déshonneur et le suicide; mais il a déjà payé, au nom de Maurice, l'autre créancier, et, pour sa part de gain, il l'en tient quitte ou lui donnera tous les délais nécessaires. « Et la dette de reconnaissance, soupire avec ravissement Mme de Tryas, comment la paierons-nous jamais? — Un peu d'amitié suffira, » répond Chamillac, qui paraît faire un héroïque effort pour contenir ses sentimens.

Un bruit de voix dans l'antichambre; la porte est brusquement ouverte : c'est le commandant d'Illiers, averti par Mme de La Bartherie, qui force la consigne. D'un ton provocant, il explique sa visite : il a vu la voiture de sa fiancée devant l'hôtel. « C'est à madame et non à moi que doivent s'adresser vos excuses, » prononce Chamillac; il salue profondément Mme de Tryas, incline à peine la tête devant Robert, et va dans la pièce voisine attendre la fin de leur explication. Droite et résolue, Jeanne garde le secret de son frère et refuse de se justifier; avec une fierté, une délicatesse parfaite, elle donne les raisons de son refus : « Si tout ce qui est obscur vous est suspect, si tout ce qui est suspect est criminel, où sera la paix de notre vie commune? où sera la dignité? où sera le bonheur? » Et elle compare l'obstinée défiance du gentilhomme à la grandeur d'âme de cette pauvre fille qui, tout à l'heure, la trouvant chez l'homme qu'elle aime, s'est retirée sans une question, sans une plainte : avec une sorte d'autorité religieuse, elle fait honte, par l'exemple de cette humble, aux exigences de ce superbe. Et, comme il persiste, elle rappelle Chamillac : « Monsieur veut savoir pourquoi je suis venue ici. Je dédaigne de le lui dire; d'ailleurs, il ne me croirait pas; je vous permets, je vous prie, je vous ordonne de le lui apprendre. Adieu! » Restés en présence, les deux hommes se toisent : « J'attends, monsieur, fait le commandant. — Vous n'attendez rien; en obéissant aux ordres de madame, j'aurais l'air d'obéir aux vôtres. » En face d'un rival menaçant, Chamillac se paie de ce sophisme; sans doute aussi, après que Mme de Tryas a renoncé, presque malgré elle, à défendre son secret, il croit devoir prolonger la défense. Et, comme Robert d'Illiers s'écrie : « Prenez garde, monsieur; aux sentimens dont vous semblez animé contre le fiancé de Mme de Tryas, prenez garde de laisser deviner ceux que vous nourrissez pour elle! — Ah! ce secret-là, répond Chamillac, c'est le mien, et je puis vous le dire. — Eh bien?.. — Eh bien!.. » fait-il en se rapprochant de Robert, les yeux dans les yeux, d'une voix basse où vibre et gronde toute la force d'un homme qui soulage son cœur : « ... Je l'adore! »

Rarement ai-je senti un coup de théâtre qui me surprît plus fort et qui ébranlât davantage les âmes autour de moi. L'émotion est à peine

calmée quand le quatrième acte commence. Le général de La Bartherie est de retour; c'est lui que le commandant d'Illiers, en uniforme, vient prier de reprendre sa parole. « La raison de cette démarche, monsieur? Je vous somme de me la dire. — Mme votre fille, avec plus de convenance que moi, pourra vous la faire connaître. » Interrogée à son tour, Jeanne expose le différend qui s'est élevé entre elle et M. d'Illiers; pas plus à son père qu'à son fiancé, elle ne veut dire pourquoi elle se trouvait, à cette heure avancée de la nuit, chez M. de Chamillac. Ce Chamillac, le général le connaît pour l'avoir eu sous ses ordres, il y a une quinzaine d'années, en Afrique: un cerveau brûlé, en ce temps-là: il l'a perdu de vue depuis; mais il n'admet pas que sa fille lui ait fait une pareille visite sans fournir, à présent du moins, quelque forte excuse. Il la presse de questions indignées, quand Maurice intervient, comprend la situation et déclare sa faute. C'est lui alors que le général accable de reproches, à la façon d'un Romain de Corneille qui gourmanderait la lâcheté de son fils : le fils d'un tel père doit-il risquer comme enjeu l'honneur de la famille? Un officier français, d'ailleurs, ne doit-il pas se rappeler aujourd'hui qu'il y a des divertissemens interdits aux personnes en deuil? « Ah! s'écrie le jeune homme, on demande des volontaires là-bas;.. laissez-moi y courir! » Et l'éloquence paternelle s'achève en bonhomie : une petite tape sur la joue, et le général mène le sous-lieutenant chez le ministre pour lui obtenir cette faveur d'aller au Tonkin ou au Sénégal. Entre temps, le commandant, lui aussi, qui a péché par défiance, a demandé sa grâce; mais Mme de Tryas lui a répondu: « Vous avez été cause, monsieur, que, pour la première fois de sa vie, mon père a douté de moi; je ne l'oublierai jamais. » Il a crié: « Adieu! » et s'est enfui; Maurice le retrouvera peut-être sur le paquebot.

Mlle Ledieu fait demander si Mme de Tryas veut la recevoir : Oui, certes. La pauvre fille s'excuse des indélicatesses de langage qu'elle pourrait commettre en traitant une étrange matière. Elle pense que Chamillac, s'il l'a jamais aimée d'amour, ne l'aime plus que d'amitié; elle croit qu'il aime une autre femme; est-il payé de retour? Voilà ce dont elle s'enquiert, en toute ingénuité, en toute noblesse de cœur. Mme de Tryas se défend d'avouer à Sophie, ou plutôt de s'avouer à elle-même ses sentimens. Elle les laisse éclater pourtant avec ses larmes, lorsqu'elle apprend que Chamillac et Robert se sont battus ce matin, et que cet homme, dont la magnanimité virile a touché son âme, a été grièvement blessé pour elle. Le général revient; il se croise sur le seuil avec Sophie, que sa fille lui présente comme la fiancée de M. de Chamillac. « Que faisait ici cette personne? — Elle pleurait avec moi, mon père. — Aimerais-tu cet homme? — J'ai pour lui une profonde estime. — C'est que tu es une petite don Quichotte, toi aussi, et qu'il

pourrait bien avoir intéressé ton imagination. Or, sache-le bien, un obstacle infranchissable vous sépare. — Lequel? — S'il meurt, inutile que je te le dise; s'il vit, c'est lui-même qui te le dira. »

L'anxiété du public est presque douloureuse : il est temps que le mot de l'énigme vienne détendre les esprits. Le rideau se lève sur le cinquième acte; voici Chamillac, après trois mois de souffrances, guéri de sa blessure, qui reçoit une amusante et touchante visite : une visite de noces, oui vraiment. Sophie Ledieu, pour mieux rendre à Chamillac sa liberté, a engagé la sienne : s'étant aperçue que l'ami Hugonnet l'aimait « comme une bête, » elle l'a épousé. Ils se sont mariés aujourd'hui à la mairie et à l'église; elle vient elle-même, avec Hugonnet, faire part de cette nouvelle à Chamillac, en souriant et cachant ses larmes. — Allez en paix, Sophie Ledieu, bonne et saine petite âme! Il vous est beaucoup pardonné parce que vous avez beaucoup aimé; vous êtes aimée, à votre tour, par un honnête homme qui vous estime; et ce pis-aller, nous en avons l'espérance, ne vous sera pas sans douceur.

Le général!.. C'est la statue du commandeur, en redingote boutonnée. Il va emmener sa fille pour un long voyage; il ne veut pas qu'elle emporte de soupçons contre sa justice, ni d'illusions ni de regrets. Il veut que Chamillac en personne lui révèle quel abîme était creusé entre eux; il exige ce service comme le paiement d'une dette sacrée. Chamillac est secoué d'un spasme; il se débat, par instinct, à la façon d'un condamné sur l'échafaud; pourtant il se soumet. « Quand, mon général? — Tout de suite. » Mme de Tryas est appelée. Encore un mouvement convulsif de révolte, encore une prière; et puis Chamillac commence sa confession. Oh! le dur chemin de croix qu'il monte, meurtrissant et souillant son âme, sous les yeux de la femme qu'il adore! Au milieu, il tombe sur les genoux et demande grâce; le général, d'un geste impérieux, le chasse plus avant; il poursuit sa route, le misérable, et gravit tout son calvaire. Oui, naguère, en Afrique, alors qu'il était petit officier dans le régiment du colonel de La Bartherie, Chamillac a joué, il a perdu; acculé par ses créanciers, pris de délire, il a trouvé une lettre chargée sur la table du colonel, il a volé. Surpris par M. de La Bartherie, qui seul a connu son crime, sommé de se faire justice lui-même, il a demandé la mort d'un soldat; par la grâce du colonel, il a pu la chercher le lendemain dans un combat contre les Arabes, et ce n'est pas de sa faute s'il n'y a trouvé que vingt blessures. Guéri, un an après, il s'est représenté devant son juge : « Voulez-vous que je recommence? » Mais, dans l'intervalle, il avait hérité d'une grosse fortune : « Tu as mieux à faire maintenant, lui a-t-il été répondu; vis pour le bien de tes semblables. » Il a, de son mieux, accompli cette mission, en gardant à M. de La Bar-

therie une reconnaissance qu'il lui prouve aujourd'hui, hélas! bien chèrement.

Après ce récit, composé à merveille et dit à miracle, — de sorte que, malgré sa longueur extraordinaire et son caractère pénible, on n'en voudrait rien retrancher, — le pénitent s'incline, les bras ballans, les yeux inertes; il semble qu'après cette agonie, sa pensée soit morte. « Relevez la tête, monsieur, dit simplement Mme de Tryas et prenez ma main. » Il la considère avec égarement, il se tourne vers le général; mais celui-ci, d'une voix forte : « L'expiation est complète; mon fils, embrasse ta femme! »

Les applaudissemens éclatent. Les acteurs en doivent-ils prendre leur part? Oui, sans doute, Mlle Bartet, dans le personnage de Mme de Tryas, est exquise, avec plus d'onction peut-être et plus de grâce que jamais. M. Coquelin a trouvé dans Chamillac le meilleur de ses rôles modernes, au moins de ses rôles sérieux, avec celui du duc de Septmonts; et, s'il est excellent ici comme dans *l'Étrangère*, il l'est peut-être d'une façon encore plus surprenante : élégance et gravité de maintien, sobriété de diction et de mimique, virilité d'accent, sincérité de passion, il a tout cela et ce je ne sais quoi d'original qui fait d'un personnage une personne. Mlle Tholer, MM. Febvre, Laroche, de Féraudy et Coquelin cadet, sous les noms de Mme de La Bartherie, du général, du commandant, du peintre et du député, ont rempli notre attente; Mme Jeanne Samary, pour bien représenter Sophie Ledieu, ne manque de rien que de sagesse dans le choix de ses toilettes, d'un peu de distinction naturelle et de conviction; M. Henri Samary, son frère, pour figurer au naturel le jouvenceau Maurice, a l'inexpérience de son âge : faut-il regretter durement qu'il n'y joigne pas un peu d'art?

Mais, quel que soit le mérite des interprètes, le public se réjouit de cette pièce comme d'une intéressante occasion d'honorer l'auteur, et c'est justice. Comment ne pas reconnaître ici la délicatesse des caractères, la convenance des mœurs, la hardiesse de la composition, l'énergie nerveuse de l'allure? Surtout il convient de saluer, pour la hauteur de sa morale et pour les bonnes manières de son style, le poète dramatique et romanesque, le rare écrivain qui, depuis *Rédemption* et *la Crise* jusqu'à *Chamillac*, a gardé ce double privilège, précieux en tout temps et presque prodigieux en celui-ci, de se montrer évangélique et galant homme.

LOUIS GANDERAX.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 avril.

On parle souvent de progrès et on se sert de ce mot à tout propos, en l'appliquant aux plus vaines chimères, aux plus stériles fantaisies, aux aventureuses expériences des réformateurs qui ne réforment rien. Il y aurait un progrès bien simple, bien utile, plus que jamais enviable, ce serait, suivant l'expression de M. Guizot, de rentrer dans l'ordre, puisque depuis longtemps on en est sorti. Et qu'on n'attache pas à ce mot un sens vulgaire et maussade de réaction : les réactions ne servent à rien, elles ne sont qu'une autre forme du désordre. Rentrer dans l'ordre, en politique, c'est mettre le bon sens dans la conduite, une droiture active et vigilante dans l'administration, l'économie dans les finances, l'équité dans les lois : c'est pour les pouvoirs publics se respecter mutuellement, rester chacun dans ses attributions et dans son rôle, les parlemens dans leur droit de contrôle, les gouvernemens dans leur droit et dans leur responsabilité de direction ; c'est cesser ce jeu cruel qui consiste à parler de prospérité en multipliant les gaspillages et les emprunts, à prétendre servir l'industrie avec les agitations ou avec des complaisances pour toutes les agitations, à décorer du nom de libéralisme les guerres aux croyances. L'ordre, enfin, c'est le respect de tous les droits, de toutes les garanties et surtout de la vérité. Quand on se décidera à rentrer dans cet ordre, ce sera le progrès, le plus utile des progrès pour le moment. Jusque-là on ne réussira qu'à s'agiter, à aggraver les difficultés que la passion imprévoyante des partis a préparées, devant laquelle les gouvernemens affaiblis, toujours menacés, s'arrêtent impuissans.

La vérité est qu'on sent bien quelquefois ces difficultés, qui sont certainement nombreuses, qui renaissent tous les jours dans les affaires financières et industrielles comme dans les affaires morales de la France, mais qu'on recule devant l'aveu des fautes qui les ont créées et accumulées depuis quelques années. On sent le mal, on ne veut pas en avouer la cause; on ne veut pas convenir qu'on s'est trompé, pour n'avoir pas à reconnaître que le mieux serait sans doute de changer de politique. Avant tout on tient à sauver l'intérêt de parti, dût-on employer tous les artifices, — et voilà ce qui arrive! Au moment des élections, lorsqu'on est intéressé à abuser l'opinion, à prolonger au moins les illusions du pays, les protestations officielles sont répandues à profusion jusque dans le moindre village contre ceux qui osent parler des embarras financiers, des déficits, de la nécessité de nouveaux emprunts et de taxes nouvelles. Ce n'est là qu'une invention monarchiste et cléricale, imaginée pour discréditer la république et les républicains! Il y a trois mois à peine, un nouveau ministère se forme, et plus que jamais il déclare qu'il n'y aura ni emprunts ni impôts: c'est toujours pour répondre aux réactionnaires! Puis arrive cependant un jour, il y a moins d'un mois de cela, où M. le ministre des finances est obligé de proposer, avec son budget, un emprunt de quinze cents millions pour dégager la dette flottante, une augmentation d'impôt pour combler les déficits et pour suffire aux dépenses nouvelles. On feint alors la surprise. La commission du budget se débat, ajourne ou scinde les projets ministériels, réduit l'emprunt à neuf cents millions, — et M. le président du conseil, qui est un esprit plein de ressources, survient fort à propos pour tout arranger avec la commission en lui laissant entrevoir une fois de plus le fantôme monarchiste! M. le président du conseil est homme à tout expliquer et à tout concilier en démontrant merveilleusement que la déclaration du mois de janvier ne dit pas ce qu'on lui fait dire, que l'emprunt proposé n'est pas un emprunt, que tout est pour le mieux dans la plus prospère des situations, et que les républicains après tout, peuvent se rassurer. C'est entendu! Ouvrir le grand livre pour les quinze cents millions réclamés par le gouvernement ou pour les neuf cents millions qui ont été accordés en définitive, ce n'est pas emprunter, au dire de M. le président du conseil. Demander des ressources au crédit et des impôts nouveaux, c'est un signe de prospérité, — c'est surtout le signe d'une administration prévoyante. Et voilà comment, pour dissimuler des fautes, on est obligé de se contredire sans cesse, comment aussi, pour pallier des contradictions, on est réduit à recourir aux plus bizarres subtilités!

Qu'un emprunt fût nécessaire dans une situation financière devenue difficile, en dépit de toutes les déclarations, soit; ce n'est pas là ce

qu'il y a d'extraordinaire. Si on ne peut pas faire autrement, il faut bien s'y soumettre, et ce qu'il y aurait de mieux, en ce cas, ce serait de procéder simplement, en tâchant du moins de profiter des expériences malheureuses auxquelles on s'est livré; mais ce qu'il y a d'étrange, c'est de tout déguiser, d'aller chercher mille atténuations, mille explications de fantaisie, et rien, certes, sous ce rapport, n'est plus curieux que cette discussion récente qui a fini par le vote de l'emprunt nouveau, réduit à neuf cents millions. Qui le croirait? on explique tout par le passé, par les régimes déchus, et les fautes qu'on commet à leur exemple, et l'exclusion des conservateurs de la commission du budget, et les découverts qui pèsent sur le trésor. Un des grands financiers républicains, M. Jules Roche, a cru devoir recommencer cette histoire, qui n'est ni nouvelle ni sérieuse. — Et quand les monarchies, qui se sont succédé au courant du siècle, auraient commis des fautes, est-ce une raison pour les imiter et les aggraver? Quand elles auraient laissé des découverts, est-ce une raison pour y ajouter sans cesse aujourd'hui, pour les augmenter démesurément? A chacun sa responsabilité. Ces régimes anciens ont eu sans doute leurs dépenses; ils ont pu avoir leurs erreurs, ils ont eu aussi leurs grandeurs qu'on n'imite pas. La dernière assemblée nationale elle-même, qu'on met si souvent en cause quand il s'agit de l'accuser, cette assemblée a eu à liquider les désastres de la dernière guerre et elle les a liquidés victorieusement; elle a laissé une situation financière libre et forte. La responsabilité des républicains commence au moment où ils ont pris le pouvoir, et, à dater de ce jour, s'ouvre ce règne qui leur appartient, où en peu de temps les dépenses ordinaires ont augmenté de 600 à 700 millions, où les découverts ont atteint un chiffre supérieur à celui des découverts de tous les autres gouvernemens pendant un demi-siècle, où la dette s'est accrue en pleine paix de plusieurs milliards, où les déficits s'échelonnent d'année en année. Est-ce que la restauration et la monarchie de juillet sont pour rien dans les dettes et les déficits infligés au pays depuis six ou sept ans?

Eh bien! soit, dit-on, on a emprunté, on a dépensé beaucoup en peu de temps; mais de quels biens n'a-t-on pas comblé le pays? On lui a donné des chemins de fer, des canaux, des écoles. Assurément il faut bien que tout cet argent ait été dépensé d'une certaine manière, et personne ne suppose que les ministres des finances ou les membres de la commission du budget en aient fait leur profit; mais ce qu'on reproche, ce qu'on a le droit de reprocher aux financiers républicains, c'est d'avoir tout épuisé dans un intérêt de parti, d'avoir engagé à outrance les ressources du pays, et, en dépensant beaucoup, d'avoir dépensé sans choix, sans ordre, sans discernement. Le résultat est cette situation où M. le ministre des finances en est venu à juger nécessaire de s'arrêter, de pro-

poser une sorte de liquidation. Est-ce du moins une liquidation réelle et sérieuse, qui serait encore un acte de sagesse? Évidemment il n'en est rien dans la pensée de la commission du budget et des républicains de la chambre. On commence d'abord par nier la nécessité de la liquidation pour finir par accorder à M. le ministre des finances une partie de ce qu'il demande. Il est bien clair que ce n'est là qu'un médiocre expédient, qu'avant peu on se retrouvera dans les mêmes embarras, sous le poids des mêmes nécessités. Ce sera à recommencer, et l'erreur du gouvernement est de se prêter à cette perpétuelle équivoque. Malheureusement le ministère ne fait ici que ce qu'il fait en tout, cédant à ses alliés de l'extrême gauche pour avoir une paix qu'on lui mesure, une vie toujours disputée, toujours menacée. Il traite les finances comme il traite les affaires industrielles et religieuses, ou il ménage les passions radicales, par esprit de transaction, à ce qu'il croit, — en réalité par une faiblesse qui compromet tous les intérêts sans relever son autorité.

La politique du gouvernement, elle est tout entière dans la différence de sa conduite à cette heure même, en face de deux incidens pénibles, les grèves de l'Aveyron et cette triste échauffourée qui vient d'ensanglanter un village de l'Isère pour une cause religieuse.

D'un côté, on a Decazeville, où depuis plus de quarante jours se prolonge une grève mortelle pour l'industrie, périlleuse pour la paix publique. Ce que veulent réellement les ouvriers mineurs, ce n'est plus même la question depuis longtemps. La question est tout entière dans ce fait que les mineurs ne sont plus eux-mêmes maîtres de leurs résolutions. Les vrais chefs de la grève, ce sont les agitateurs venus de Paris, jusqu'à des membres du parlement qui se sont échappés du Palais-Bourbon pour aller se faire les commis voyageurs de la révolution sociale, comme ils l'avouent. La grève a commencé par le meurtre d'un ingénieur, accompli sous les yeux des autorités administratives et municipales inactives; elle a continué sous les yeux du parlement et du gouvernement, qui ont laissé à peu près tout faire, tout dire, et il n'a pas tenu à M. le ministre de la guerre lui-même que les soldats envoyés pour le maintien de l'ordre ne se crussent autorisés à partager leurs vivres avec les grévistes; mais on n'en est plus là, dira-t-on! Le gouvernement a pris une grande résolution; il a fait arrêter quelques-uns des agitateurs qui vont être jugés, et M. le garde des sceaux a traité assez dédaigneusement un obscur député, M. Basly, qui a été considéré comme un trop petit personnage pour être arrêté. M. le ministre des travaux publics a maintenu les principes tutélaires de l'industrie des mines et a défendu ses ingénieurs. La chambre, à la suite d'une interpellation récente, a voté un ordre du jour qui laisse toute liberté au gouvernement et elle a même refusé un nouveau congé à M. Basly pour ses pro-

menades à Decazeville. — Oui, mais avant, il y avait eu d'autres ordres du jour passablement équivoques. Pendant six semaines on n'a rien fait; on s'est exposé à encourager par une attitude énigmatique une crise sans issue, et on a laissé à des agitateurs la liberté de conspirer la ruine d'une grande industrie, de préparer la misère de toute une contrée, de toute une population ouvrière. On a certes poussé jusqu'à la dernière limite la longanimité pour une agitation dont les chefs s'avouent eux-mêmes socialistes.

Voici, d'un autre côté, cet incident de l'Isère qui vient d'avoir son retentissement au Palais-Bourbon et dont il faudrait ne parler qu'avec modération, précisément parce qu'il est un des signes les plus graves de la situation morale faite à la France par une politique mal inspirée. C'est un véritable drame qui se passe dans un coin reculé du Dauphiné. Une manufacture, dont les propriétaires sont Lyonnais, possède une chapelle où, depuis plus de quarante ans, sans difficulté, sans contestation, se fait le service religieux pour toute une population ouvrière. Un jour, le préfet du département s'avise de frapper d'interdit cette chapelle ou, du moins, de contraindre le propriétaire à demander une autorisation nouvelle, et comme l'affaire souffre quelque lenteur, un commissaire de police est envoyé : la porte lui est résolument fermée par le directeur! Après le commissaire de police, c'est le sous-préfet de l'arrondissement qui arrive avec un attirail de guerre, avec deux ou trois brigades de gendarmerie, pour une expédition qui n'est, après tout, rien de moins qu'une violation de domicile : la porte lui est encore fermée par le directeur, entouré de toute une population frémissante! Il n'en faut pas plus pour qu'un conflit éclate, pour que le sang coule. A quelques coups de feu tirés probablement en l'air par le directeur, les gendarmes, qui n'ont pas dû agir sans ordres, ripostent en faisant usage de leurs armes, au risque d'atteindre une population effarée ou déjà en fuite, — et le résultat est une femme tuée, plusieurs autres femmes blessées, le directeur lui-même frappé peut-être à mort. C'est là le fait brutal. On peut dire sans doute que le malheureux directeur, avec plus de sang-froid, aurait pu se contenter de protester, de faire constater une violation flagrante de domicile par effraction; mais les agens du gouvernement auraient pu, eux aussi, se borner à constater une contravention qu'ils auraient déférée à la justice. Où était la nécessité d'entrer en campagne contre des femmes, de s'exposer à verser le sang pour fermer une chapelle consacrée au culte depuis quarante-trois ans? Voilà la différence : à Decazeville, on retient dans leurs casernes des gendarmes dont la présence seule eût sans doute suffi pour sauver un malheureux ingénieur; dans l'Isère, on ne craint pas d'aller à main armée mettre les scellés sur une chapelle! Et remarquez bien qu'il n'a tenu peut-être qu'à peu de chose que des incidens semblables se soient produits depuis quelque temps sur d'au-

tres points de la France où l'on a employé la force, tantôt pour imposer un instituteur, tantôt pour chasser des sœurs défendues par la population!

C'est la triste conséquence d'une politique où les violences s'enchaînent, qui n'est certes pas faite pour rendre au pays la paix morale à laquelle il aspire. Nous admettons tant qu'on voudra que le gouvernement se serait bien passé d'un incident comme celui de Châteauvilain, et que M. le ministre des cultes, comme il l'a laissé entendre, n'avait pas prévu les conséquences des instructions qu'il donnait pour fermer une chapelle; mais en s'engageant dans la voie où il est entré, le gouvernement ne pouvait ignorer qu'il froissait des sentimens vivaces qu'on ne blesse jamais sans péril, et en allant plus avant, il s'exposerait sûrement à plus d'une cruelle surprise, comme celle qui vient d'émouvoir le pays, qui a été hier encore l'objet d'une discussion passionnée au Palais-Bourbon.

Il n'y a que quelques jours, M. l'archevêque de Paris adressait à M. le président de la république une lettre où, avec autant de modération que de fermeté, il signalait la situation pénible faite à l'église, aux croyances religieuses, les atteintes incessantes portées au concordat lui-même. Que peut-on répondre à cet exposé simple, précis, saisissant de tout ce qui s'est fait depuis quelques années? Est-ce qu'il n'est pas malheureusement vrai que les partis qui ont la prétention de faire marcher la France n'ont qu'une pensée, ou, si l'on veut, une passion unique, obstinée dans les affaires religieuses? On craint d'aller jusqu'à la dénonciation du concordat qui depuis quatre-vingt-cinq ans a maintenu la paix en France; on sent vaguement le danger de cette épreuve de la séparation de l'église et de l'état; mais on poursuit par tous les moyens, sous toutes les formes, la guerre aux cultes, à la foi religieuse, tantôt par les lois d'enseignement, tantôt par les diminutions ou les suppressions des traitemens des évêques, des chanoines, des vicaires, un jour par la suspension de l'indemnité de pauvres desservans, un autre jour par la menace de soumettre le clergé au service militaire. M. le cardinal Guibert ne dit rien de plus. Son langage n'a rien d'offensant, rien d'irritant; il signale avec tristesse le danger où court le gouvernement par une politique qui livre aux passions radicales la paix religieuse, comme elle leur livre l'ordre administratif, financier. Avec un peu de clairvoyance, le gouvernement pourrait s'apercevoir que le moment est venu pour lui de réaliser ce grand progrès de rentrer dans l'ordre vrai par le respect de toutes les garanties, et M. le président du conseil est mieux placé que tous ses collègues pour comprendre que ce n'est pas avec une politique énervée par les solidarités révolutionnaires qu'il peut maintenir le crédit de la France dans le monde.

Où en sont aujourd'hui tous ces incidens qui, depuis quelques se-

maines, ont occupé, ému l'Europe, en montrant, une fois de plus, combien la paix, la paix diplomatique ou sociale, est toujours précaire? Qu'en est-il de l'éternel imbroglio oriental et de ces scènes révolutionnaires qui ont récemment agité la Belgique? Rien n'est évidemment fini en Orient et on ne voit pas même encore comment tout finira. Les représentans de l'Europe, il est vrai, se sont réunis à Constantinople; ils ont délibéré, ils ont sanctionné ce qu'on est convenu d'appeler l'arrangement turco-bulgare avec les modifications désirées par la Russie, et ils se sont empressés de transmettre le résultat de leur délibération au prince Alexandre de Bulgarie en même temps qu'à Athènes, en invitant, une fois de plus, le gouvernement grec à la paix. Rien de mieux. L'Europe a notifié ses intentions, sa volonté; seulement le prince Alexandre ne semble pas disposé à se soumettre sans protestations, sans se réserver le droit de ne faire, lui aussi, que sa volonté, et à Athènes la notification européenne tombe au milieu des passions guerrières qui éclatent dans le parlement grec réuni depuis peu. De telle façon que cette terrible affaire est loin d'être finie, et en se prolongeant elle risque toujours de s'aggraver, d'entraîner l'Europe dans d'étranges complications. C'est l'insupportable danger de cette question perpétuellement ouverte en Orient. D'un autre côté, cette malheureuse crise que la Belgique vient de traverser semble, à la vérité, tendre à s'apaiser; elle ne s'apaise que lentement, peut-être en apparence plus qu'en réalité. Elle reste un objet de préoccupation pour tous les politiques qui réfléchissent, et si elle a paru être plus qu'un violent trouble local, c'est qu'on sent bien que cette explosion d'anarchie tient à toute une situation, qu'elle se relie à des mouvemens semblables qui se produisent dans d'autres pays. C'est ce qui fait l'importance de ces événemens belges qui gardent toute leur signification aujourd'hui comme hier.

Le moment, du reste, est un peu partout aux questions graves, et tandis qu'on est à se demander où conduiront ces agitations socialistes, où conduira aussi cette crise orientale qui ne finit pas, l'Angleterre, pour sa part, aborde le plus redoutable des problèmes. Elle n'aborde pas, il est vrai, sans de violentes anxiétés, ce problème irlandais qui lui est imposé : les Anglais, on le sent, ne vont pas d'un cœur léger à la grande aventure, et ce qu'il y a justement de curieux dans cette situation, c'est qu'au milieu des inquiétudes d'une opinion indécise, agitée, le chef du gouvernement, un vieillard chargé d'années, seul garde son audacieuse confiance en proposant à son pays une véritable révolution.

M. Gladstone, en effet, a maintenant dit son secret. Après la longue attente de ces dernières semaines, il s'est levé l'autre jour dans la chambre des communes, au milieu des acclamations de son parti, et,

pendant trois heures, avec une inépuisable vigueur d'éloquence, il a développé son plan de réforme irlandaise. Il n'a rien dit encore des mesures agraires, du système de rachat des propriétés; il n'a touché qu'à la partie de la réforme politique et, dès ce moment, il est bien clair que, si cette réforme n'est pas une révolution par la séparation complète des deux royaumes, elle est le commencement de la séparation et de la révolution. M. Gladstone établit sans doute comme des principes supérieurs que l'unité de l'empire ne doit pas être atteinte, que l'égalité politique de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande doit être maintenue, que les charges de l'empire doivent être équitablement réparties, que le droit des minorités, des propriétaires, des fonctionnaires protestans doit être sauvegardé. Sous ces réserves qui peuvent être un peu platoniques, l'Irlande est réellement à peu près indépendante. Elle est une autre Hongrie ou une autre Norvège, qu'un lien nominal rattache à la couronne. Elle a ou elle aura son vice-roi placé en dehors des vicissitudes ministérielles, chef d'un gouvernement autonome et national. Elle aura un parlement, une chambre des lords, une chambre des communes, dont la composition, pour la première fois, est habilement ménagée. En payant sa part des dépenses de l'empire, elle reste maîtresse de ses contributions, de sa législation, de son administration, de sa police intérieure. Il y a certainement dans dans ce plan, avec une grande hardiesse, des parties ingénieuses. M. Gladstone, en excluant désormais les députés de l'Irlande du parlement d'Angleterre, a peut-être pris le meilleur moyen de gagner beaucoup d'Anglais, souvent impatientés de voir les Irlandais soutenir ou renverser les ministères, fausser par leurs interventions et leurs obstructions le jeu des partis britanniques. Il a pris aussi ses précautions en réservant au gouvernement impérial, pour sa garantie, un droit supérieur sur l'accise et la douane jusqu'à concurrence de la contribution de l'Irlande aux charges de l'empire; mais ce ne sont là que des détails dans un vaste ensemble dont le dernier mot est, en définitive, la révocation de l'union qui existe depuis le commencement du siècle.

Au fond, il n'y a point à s'y tromper, le programme développé par le vieux et grand chef libéral avec autant d'art que d'éloquence a ému et troublé le parlement bien plus qu'il ne l'a convaincu. Il a été reçu sans doute avec enthousiasme par les Irlandais et M. Parnell, qui s'est hâté de promettre son appui au premier ministre de la reine, de saluer en lui le hardi et bienfaisant réformateur de son pays. En dehors des Irlandais, il a déconcerté et irrité l'opinion. Il a provoqué dans la presse, dans le parlement une sorte d'explosion de sentimens amers, et ce ne sont pas les conservateurs qui ont donné le signal de la guerre au plan ministériel; la lutte a été engagée par les libéraux dis-

sidens, radicaux ou modérés, qui se sont séparés de M. Gladstone, ou qui depuis quelque temps déjà ont refusé de le suivre, M. Chamberlain, lord Hartington. M. Chamberlain était impatient d'expliquer sa retraite récente du ministère, et s'il n'est pas allé jusqu'au bout dans ses explications, c'est qu'il a été arrêté par M. Gladstone, qui l'a rappelé à l'ordre en lui refusant le droit de parler du bill agraire qui n'est pas encore présenté; il s'est borné alors à combattre avec vivacité le projet de réforme politique, dans lequel il ne voit qu'un acheminement à une prochaine séparation des deux royaumes. Et lord Hartington, à son tour, a levé le drapeau de l'opposition en pleine chambre des communes. Un peu indolent ou indécis de caractère, habituellement mesuré dans son langage, lord Hartington, l'héritier du duc de Devonshire, n'a point hésité cette fois à s'engager contre son ancien chef. Ce qu'il a surtout reproché, non sans une certaine tristesse, à M. Gladstone, c'est d'avoir donné l'autorité de son nom à un programme qui restera, dans tous les cas, désormais le minimum des revendications irlandaises et qui est fait pour rendre tout gouvernement impossible. Par ses déclarations, par ses appels à l'union de tous les partis pour la défense des lois et de l'unité britannique, lord Hartington a visiblement pris la position de chef d'un ministère éventuel de coalition, et c'est là sans doute un danger pour M. Gladstone.

Assurément lord Hartington exprime les sentimens, les craintes, les répugnances de beaucoup d'Anglais. M. Gladstone semble avoir contre lui une partie de l'opinion, et même dans son ministère, après la retraite de M. Chamberlain, de M. Trevelyan, il est encore menacé d'être abandonné de quelques autres de ses collègues, qui s'effraient de ses hardiesses. On peut avoir raison dans bien des critiques qui ne sont pas ménagées à M. Gladstone. Malgré tout cependant, il est assez difficile de lui répondre lorsqu'il démontre qu'on ne gouverne pas indéfiniment par la force une race obstinée dans ses revendications, que la coercition n'est pas une politique permanente, qu'avec la répression on n'arrive qu'à cet état où l'idée de la loi et de l'ordre n'existe plus, où le sens moral est obscurci. Que faire alors? Si M. Gladstone triomphe avec ses projets, c'est une épreuve redoutable pour l'Angleterre, cela n'est pas douteux; si on revient à la répression, on peut s'attendre à voir renaître avant peu en Irlande les crimes agraires, les conspirations, les agitations qu'on n'a jamais pu vaincre. Singulier exemple de ce que deviennent les vieilles iniquités qu'un grand peuple laisse accumuler dans son histoire et qu'il ne peut plus quelquefois réparer sans péril, même quand il le voudrait !

Tous les pays n'ont pas une question irlandaise. Tous ou presque tous cependant ont leurs problèmes et leurs crises qui naissent de

leur situation. Lorsqu'il y a déjà quelques mois, au-delà des Pyrénées, le roi Alphonse XII était prématurément enlevé par la mort, cette disparition si soudaine, si inattendue, semblait encore une fois remettre en doute la paix intérieure, l'avenir de l'Espagne. La monarchie elle-même se sentait atteinte à l'improviste. Le prince qui venait de s'éteindre était un homme jeune qui avait su régner avec bonne grâce, avec habileté, au milieu des partis et qui, par son âge, pouvait promettre au pays une longue sécurité. A la place de ce règne plein de promesses, c'était une minorité qui s'ouvrait tout à coup; la princesse appelée à exercer la régence était une étrangère, et, par une complication de plus, on ne savait pas même quel était l'héritier de cette couronne castillane, si ce serait la petite princesse des Asturies laissée par Alphonse XII, ou l'enfant que la reine Christine va bientôt mettre au monde. Tout se réunissait pour livrer l'Espagne au péril des incertitudes et des agitations. De tout ce qu'on pouvait craindre, rien n'est arrivé cependant jusqu'ici. La nouvelle régente, la jeune veuve d'Alphonse XII, a su se conduire avec autant de dignité que de tact. Au ministère conservateur qui existait au moment de la mort du roi a succédé, pour l'inauguration de la régence, le ministère de M. Sagasta, qui a été comme un gage offert aux partis libéraux. L'Espagne a eu depuis quelques mois ce qu'on peut appeler la trêve du deuil public, et aujourd'hui encore, c'est en pleine paix, sans aucune apparence de trouble, que viennent de se faire les élections d'où sort le premier parlement du nouveau règne, d'une minorité à peine commencée.

Ces élections espagnoles, qui sont la première manifestation du pays depuis la mort du roi Alphonse, elles se sont passées à peu près comme se passent toutes les élections au-delà des Pyrénées. Le nouveau ministère qui les a préparées se fait, bien entendu, un mérite d'avoir été plus libéral que tous les autres, d'avoir laissé à toutes les opinions une entière liberté. En réalité, il a fait ce que font tous les gouvernemens en Espagne, et, dans leur ensemble, ces élections plus ou moins libres sont ce qu'elles pouvaient être, ce qu'il était facile de prévoir. Le ministère a sa victoire de scrutin; il a sa majorité, qui se compose, il est vrai, de fractions diverses, qui peut se diviser, mais qui, dans les circonstances sérieuses, marchera sans nul doute sous la direction de son chef, le président du conseil, M. Mateo Sagasta. Les républicains, bien qu'ils n'aient pas pu s'entendre dans la campagne électorale, seront néanmoins plus nombreux qu'ils ne l'étaient dans le dernier parlement; ils ont de vingt-cinq à trente élus de toutes nuances, les uns suivant M. Ruiz Zorrilla, M. Pi y Margall, M. Salmeron dans leur radicalisme anarchique, les autres, amis de M. Castelar et désavouant comme lui les programmes, les procédés révolutionnaires. Une coalition formée par le rapprochement assez bizarre, assez inattendu d'un

ancien ministre conservateur, M. Romero Robledo, qui a rompu avec son parti, et d'un des principaux chefs de la gauche dynastique, le général Lopez Dominguez, cette coalition n'a eu qu'une médiocre fortune; elle a plus de généraux que de soldats. Les conservateurs, qui avouent toujours pour chef M. Canovas del Castillo, qui étaient avec lui au pouvoir il y a quelques mois, ont de soixante à soixante-dix élus. Tout bien compté, le chiffre des oppositions réunies n'égale pas celui de la majorité ministérielle, qui est de près de deux cent cinquante membres, et qui, avec l'alliance des constitutionnels amis du général Martinez Campos, de M. Alonso Martinez, ira à trois cents membres dans la nouvelle chambre espagnole.

Au fond, quelle que soit la distribution des partis et quel que soit même le succès relatif des républicains, c'est le sentiment monarchique qui domine dans le nouveau parlement, comme il règne dans le pays, et c'est en s'inspirant de ce sentiment, de cette direction générale de l'opinion, que le ministère peut le mieux assurer sa marche. La situation de l'Espagne n'est point évidemment sans difficulté. Traverser cette crise des débuts d'une minorité, d'une régence inopinément ouverte, concilier une politique libérale et réformatrice avec la nécessité d'affermir les institutions, de les défendre peut-être contre des agressions toujours possibles, contre le danger d'agitations renaissantes, ce n'est point une œuvre aisée. Le président du conseil, M. Sagasta, qui a des traditions libérales et qui est aussi très résolument dynastique, aura sans doute plus d'une lutte à soutenir contre les partis révolutionnaires, impatiens de profiter des circonstances; il ne trouvera aucune opposition sérieuse parmi les conservateurs, qu'il a remplacés au gouvernement, et dans toutes les mesures intéressant la monarchie il est certain d'avoir l'appui de M. Canovas del Castillo et de ses amis. M. Canovas del Castillo, avant et depuis sa réélection, n'a point caché qu'il était prêt à soutenir le ministère. C'est le sentiment auquel il obéissait, à la mort du roi, en quittant le ministère, en conseillant à la nouvelle régente d'appeler M. Sagasta, avec les libéraux dynastiques, au gouvernement. On lui a reproché cette retraite presque comme une désertion. Il agissait tout simplement en homme d'état prévoyant et désintéressé; il agit de même aujourd'hui, en chef de parti qui n'abdique pas, qui accepterait sûrement encore les responsabilités du pouvoir, mais qui tient à ne pas diviser les forces de la monarchie constitutionnelle espagnole dans des circonstances difficiles.

CH. DE MAZADE.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE.

La commission du budget avait été nommée le 25 mars. Avant la fin du mois, elle décidait qu'il y avait lieu de réaliser un emprunt de 900 millions de francs. Ce chiffre, inférieur de près de 600 millions à celui qu'avait proposé à l'origine le ministre des finances, a empêché la réaction qui se produisait sur nos fonds publics de prendre plus de développement. Il a semblé qu'il avait été vendu bien assez de rentes en prévision d'une opération de moins de 1 milliard, que peut-être même il en avait été trop vendu, et que le découvert était exposé à se voir poursuivi avant l'arrivée sur le marché des rentes à provenir de l'emprunt.

Les cours les plus bas ont donc été cotés en liquidation : 80.30 sur le 3 pour 100, 82.20 sur l'amortissable, et 108.65 sur le 4 1/2. La première semaine d'avril a vu se produire près de 1 franc de hausse sur ces cours. Le 3 pour 100 a touché 81.20 et reste à 81.05; l'amortissable s'est relevé de plus d'une unité à 83.30 ; le 4 1/2 de 0 fr. 95 à 109.60.

Ce mouvement a été déterminé presque exclusivement par des rachats de vendeurs, peu soucieux de rester plus longtemps engagés, alors qu'il ne s'agissait plus de la grande opération de liquidation dont avait parlé M. Sadi-Carnot, mais d'une simple consolidation ramenée aux proportions d'un emprunt de 500 millions. C'est, en effet, à ce chiffre que se réduit aujourd'hui définitivement l'appel à l'épargne publique. Deux jours après avoir voté en principe l'émission de 900 millions, la commission décidait qu'il serait fait deux parts de cette somme, l'une de 400 millions, destinée à l'atténuation des comptes-courans des caisses d'épargne et de la caisse des retraites de la vieillesse, l'autre de 500 millions, affectée au remboursement de bons du trésor et à l'atténuation des découverts budgétaires. Il était également arrêté que les rentes créées pour les caisses d'épargne seraient remises à la Caisse des dépôts et consignations qui les tiendrait à la disposition des déposans, au taux d'émission fixé pour la souscription publique. Les 500 autres millions seront seuls l'objet d'une émission générale. C'est peu pour les préparatifs qui avaient été faits en mars ; aussi la préoccupation de l'emprunt peut-elle encore entraver les mouvemens naturels des cours sur le marché, mais non dé-

terminer une réaction nouvelle. Elle est une cause d'immobilité plutôt que de dépréciation.

Le 8 courant, la chambre a voté, sans modification essentielle, les propositions sur lesquelles la commission et le gouvernemens s'étaient mis d'accord. Le sénat est actuellement saisi du projet de loi. Il est peu probable que sa décision se produise à temps pour que l'emprunt puisse avoir lieu en avril. L'opinion générale est que la date en est dès maintenant fixée au 7 mai. Il faudrait que le vote final eût lieu samedi au plus tard pour que le ministre des finances pût se décider à brusquer l'affaire du 20 au 22 courant. La Bourse ne compte plus sur une solution de ce genre.

Les affaires ont repris un peu d'activité pendant la première semaine, puis sont redevenues presque nulles dans la seconde. La spéculation avait espéré que l'emprunt tant de fois annoncé, puis démenti, et enfin réalisé, serait le point de départ d'un mouvement continu rendant la vie au marché, le signal du réveil de l'esprit d'entreprise. On avait fait, à ce point de vue, un excellent accueil aux projets du chemin de fer métropolitain et de l'exposition universelle, déposés le 3 avril sur le bureau de la chambre par les ministres du commerce et des travaux publics. L'urgence de ces deux projets n'a pas besoin d'être démontrée. Le premier comporte la création d'une société au capital de 50 millions. Il est fâcheux que la chambre n'ait pu, occupée qu'elle était par des interpellations, trouver le temps de statuer sur ces projets avant les vacances prochaines qui vont durer un mois. L'exposition et le métropolitain attendront, et la Bourse aussi. Depuis quelques jours la spéculation semble avoir perdu déjà beaucoup de la confiance que lui avait inspirée la première annonce des projets financiers du gouvernement.

Le rendement des impôts s'est un peu amélioré en mars, en ce sens que les moins-values ont été plus faibles que dans les deux premiers mois de l'année. La diminution par rapport aux évaluations n'est que de 2,275,725 francs. Mais elle atteint encore 4,929,400 francs sur les résultats du mois correspondant de 1885. Pour le premier trimestre il y a une déconvenue totale de 25 millions sur les prévisions budgétaires, et de 20 millions sur les produits du dernier exercice. Si la même proportion devait exister pour les trois autres trimestres, le déficit atteindrait un chiffre formidable. Quelques symptômes favorables permettent d'espérer que le rendement des impôts a passé de janvier à mars sa période la plus mauvaise pour 1886.

La soumission du prince Alexandre et le règlement définitif de la question rouméliote ont soutenu les valeurs orientales, qui, d'abord, avaient manifesté quelques tendances à faiblir. Le Turc s'est relevé de 14 à 14.70, la Banque ottomane, de 516 à 521.

L'Obligation unifiée est revenue à 350 francs environ, cours atteint

en mars et reperdu au moment de la liquidation. De négociations sont en cours en Égypte et en Angleterre pour la conversion des Obligations domaniales et Daïra-Sanieh en un nouveau titre 5 pour 100. Les terres reviendraient au gouvernement égyptien, qui donnerait en échange les revenus de trois provinces. L'Extérieure d'Espagne, à 57 1/4, a regagné son coupon. Le succès du gouvernement aux dernières élections a déterminé des achats de rente en Espagne même. Les cours des fonds russes sont toujours immobiles à leur niveau le plus élevé. Le Hongrois a repris au-dessus de 84 francs. Les Obligations helléniques se sont un peu relevées depuis que l'éventualité d'une guerre turco-hellénique paraît de moins en moins probable. L'Italien a remonté d'une demi-unité, malgré les incertitudes de la situation politique, qui doivent aboutir soit à la démission du cabinet, soit à la dissolution de la chambre.

Les variations de cours sont peu significatives sur les titres des établissemens de crédit. La Banque de France est cependant en hausse d'une cinquantaine de francs, bien que les bénéfices des quinze premières semaines de 1886 soient inférieurs de 3 millions 1/2 à ceux de la même période de 1885. Le Crédit foncier est également en hausse de 20 francs à 1,355. Le Crédit mobilier a reculé de 222 à 200; la Banque d'escompte de 457 à 450.

Le Suez a repris de 22 francs à 2,122; le Panama de 10 francs à 472. La commission des pétitions à la chambre des députés a fait un rapport très favorable sur la demande d'autorisation d'une émission d'obligations à lots. Il reste à connaître les conclusions que M. Rousseau, délégué du gouvernement français, vient de rapporter de son court séjour dans l'isthme.

A la baisse dont les actions de nos grandes compagnies avaient été frappées en mars a succédé une assez vive reprise. L'Ouest a tenu son assemblée le 31 mars, l'Orléans le 30. Le dividende de l'une a été fixé à 37 francs, celui de l'autre à 57.50. Les actionnaires du Lyon sont convoqués pour le 21 avril, ceux de l'Est pour le 29. Il sera proposé aux uns un dividende de 55 francs, et aux autres un dividende de 35.50. Les recettes sont toujours faibles, attestant la persistance de la crise industrielle et commerciale.

Les chemins étrangers ont été vivement atteints, n'étant pas, comme les nôtres, protégés par des conventions spéciales, contre les effets de la diminution des recettes. Les Autrichiens ont perdu 20 francs à 495, les Lombards 6 francs à 253, le Nord de l'Espagne 5 francs à 338, le Saragosse 4 francs à 297.

L'assemblée des actionnaires des Omnibus, tenue le 30 mars, a fixé le dividende à 55 francs. La compagnie des Allumettes donne 70 francs de dividende pour 1885.

Le directeur-gérant : C. Buloz.

TABLE DES MATIÈRES

DU

SOIXANTE-QUATORZIÈME VOLUME

TROISIÈME PÉRIODE. — LVIe ANNÉE.

MARS — AVRIL 1886.

Livraison du 1er Mars.

Livraison du 15 Mars.

Livraison du 1er Avril.

Livraison du 15 Avril.

Paris. — Imp. A. Quantin, 7, rue Saint-Benoît.